



*Sous la direction de
Grandjean Geoffrey
et de Jamin Jérôme*

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

ARMAND COLIN / RECHERCHES



Collection

ARMAND COLIN / RECHERCHES

Les murs invisibles, Guy Di Méo (dir.)

Actualité du compromis, Mohamed Nachi (dir.)

Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?, Paul Bouffartigue, Charles Gadea,
Sophie Pochic (dir.)

Les élites et la terre, Caroline Le Mao, Corinne Marache (dir.)

Conception de la couverture : Raphaël Lefeuve

Mise en pages : PCA

© Armand Colin, 2011

ISBN : 978-2-200-25917-4

Internet : <http://www.armand-colin.com>



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

Des mêmes auteurs

Geoffrey Grandjean

Les sentiers de la mémoire. Paroles de jeunes, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2010 (avec Béatrice Laloux, Cécile Pignon et Bernard Fournier).

« *Dessinez la Belgique* ». *Comment de jeunes Belges francophones voient le fédéralisme*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2009 (avec Min Reuchamps et Elodie Flaba).

Jérôme Jamin

L'imaginaire du complot. Discours d'extrême droite en France et aux États-Unis, Amsterdam, Presses universitaires d'Amsterdam, 2009.

L'histoire que nous faisons, Bruxelles, Espace de libertés, collection « Liberté j'écris ton nom », 2007 (avec Marc Jacquemain).

Faut-il interdire les partis d'extrême droite? Démocratie, droit et extrême droite, Bruxelles et Liège, Les Éditions Luc Pire et Les Territoires de la mémoire, collection « Voix de la mémoire », 2005.

La Belgique de Jacques Yerna – Entretiens, Bruxelles, Labor, collection « la Noria – Entretiens », 2003 (avec Julien Dohet).

Médiations interculturelles et institutions, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, collection « Cahiers Migrations », 2003 (avec Eric Florence).

Cet ouvrage a été publié avec le concours du Département de science politique de l'Université de Liège et des Territoires de la mémoire.

Préface

Mythologies et mémoire

Parce qu'il n'y a pas d'individu en soi mais toujours pris dans le rapport aux autres, la mémoire est commune et partagée. Comme c'est un quasi-lieu commun que de ressasser que la mémoire est trompeuse, qu'elle balance entre nécessité de survivre et vérité historique. Qu'elle n'obéit pas à un souci historien, mais entend d'abord préserver le sujet et le groupe. L'image que nous nous faisons du passé n'est pas le passé, ni même ce qu'il en reste, mais seulement une trace changeante de jour en jour, une reconstruction qui n'est pas le fruit du hasard mais relie entre eux des îlots de mémoire surnageant dans l'oubli général. Comme la pensée automatique, la mémoire a pour premier dessein de se rassurer.

Après une catastrophe de grande ampleur, un génocide, un massacre de masse, un conflit mondial, les témoins reconstituent l'événement afin de pouvoir vivre encore après l'horreur. L'éloignement dans le temps n'est pas le gage d'un récit véridique estimait déjà Jean Norton Cru dans son grand œuvre *Témoins* (1929). La réécriture du passé permet de vivre avec le traumatisme et d'appriivoiser le monstre au fond d'une mémoire qui, ici comme ailleurs, pour reprendre le mot de Pierre Chaunu, sert d'abord à oublier.

Si l'Histoire repère les lignes de rupture, les contemporains, eux, voient d'abord les continuités et les filiations. Comme la mémoire qui minimise les ruptures comme autant de sources d'angoisse.

Telle est l'une des raisons de la religion compassionnelle d'aujourd'hui qui ramène la césure d'Auschwitz à la souffrance connue et l'inscrit dans un continuum doloriste. Voire dans la passion du Christ quand le peuple

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

juif assassiné figure le Sauveur mis en croix, et les étapes de la déportation la montée de Jésus au Calvaire.

Participant d'une même logique, en France, depuis une vingtaine d'années, des intellectuels assimilent les lois prises sous des gouvernements de gauche puis de droite restreignant l'immigration et le droit de séjour des étrangers aux Statuts des Juifs promulgués par Vichy en 1940 et 1941. Lors des manifestations de protestation, certains s'exhibèrent en portant au revers de leur veste l'étoile jaune de 1942. Grottesque sur le plan historique, cette assimilation participe, elle aussi, à une relativisation de l'horreur.

La « leçon pour l'humanité » que l'on tirerait, dit-on, d'une catastrophe historique constitue une illusion récurrente. Or corrélée à la frénésie du passé qui s'est emparée du monde occidental, l'hypermnésie en matière d'histoire de la Shoah n'a pas protégé la France de la montée de l'extrême droite et encore moins des violences antisémites, voire d'un discours antisémite carrément nazifiant que l'on croyait révolu. Parce que la perception du présent est souvent encombrée par la mémoire qui entend voir des répétitions quand, depuis Héraclite, toute réflexion sur le temps historique devrait nous convaincre qu'« on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve ». Parce que les schémas mentaux victimaires nous empêchent aussi de comprendre qu'une victime peut aussi être un bourreau, et les anciens colonisés de francs antisémites et des racistes accomplis.

L'historien n'est pas redevable d'un devoir envers le « bien » qui le transformerait en commémorateur institutionnalisé. Le souci d'histoire est inséparable, au contraire, d'un regard iconoclaste face aux institutions toutes prises, un jour ou l'autre, dans le devoir de révérence. Or en Occident aujourd'hui, la Shoah est souvent victime d'un *rapt de mémoire*. Cette histoire de battus et d'humiliés, cet abîme de dérélition dans lequel furent jetés des millions de gens coupables d'être nés, se voit aujourd'hui confisquée par ce consensus moralisateur qui s'accommode *ailleurs* des bouches muettes et des yeux fermés.

Commémorer le souvenir du mal n'est pas forcément synonyme d'une réflexion politique. Plus encore : faute d'analyse, le rappel incessant de l'horreur peut contribuer à un pessimisme généralisé et stérile qui fait le bonheur des bourreaux. La commémoration à perpétuité, loin de faire forcément advenir le bien, risque au contraire d'enraciner l'idée de l'inéluçabilité du mal. L'action politique, estimait Renan, impose le devoir d'oubli. C'est ainsi qu'il faut entendre sa fameuse formule si l'on veut construire un présent qui ne soit pas l'exacte réplique des hantises du passé.

« L'écriture est le souvenir de leur mort et l'affirmation de ma vie » écrivait Georges Perec dans *W ou le souvenir d'enfance* (1975). La reconnaissance de la spécificité de la catastrophe juive a rapproché les Juifs de

PRÉFACE

leurs compatriotes mais elle les en a aussi séparés. Car qu'elle ait ou non vécu l'événement, chaque vie juive a été altérée par la Shoah. Et au-delà du destin juif, chaque existence humaine a été entamée par la Shoah. Ce n'est pas de nous tourner vers ce passé qui nous figera en « esclaves de la mémoire », c'est tout au contraire le refus de s'y confronter qui fera de nous des êtres sans vie. En refusant de « voir ce qui nous regarde le plus » (Jacques Lacan), nous prenons le risque de mourir à nous-mêmes et aux autres.

Georges BENSOUSSAN
Historien, responsable éditorial au Mémorial de la Shoah

Introduction

Pluralité des mémoires collectives et dynamique concurrentielle

Geoffrey Grandjean

S'il existe de nombreux ouvrages sur la thématique de la mémoire collective et des usages qui peuvent être faits du passé dans nos sociétés contemporaines [Hartog et Revel, 2001 ; Rosoux, 2001 ; Andrieu, Lavabre et Tartakowsky, 2006 ; Mink et Neumayer, 2007 ; Maurel et Mayer, 2008 et Schülke, 2009], peu d'ouvrages se focalisent par contre sur la dynamique concurrentielle pouvant voir le jour entre les mémoires collectives.

Parler de concurrence mémorielle nécessite quelques explications, les mots n'étant pas anodins. Il est donc important de se livrer à un court exercice de définition.

On peut d'abord insister sur la mémoire qui, pour la caractériser de manière relativement simple, implique des souvenirs. Cependant, la mémoire est également un processus au cours duquel des éléments sont oubliés. Dès lors, comme le rappelle Tzvetan Todorov, « la mémoire ne s'oppose nullement à l'oubli » [Todorov, 2004, 14]. Elle est ce « processus incessant de tri et, donc d'oubli » [Rioux, 2002, 163] aboutissant à une constante interaction entre d'un côté l'*effacement* et de l'autre la *conservation* [Todorov, 2004, 14 (en italique dans le texte)]. L'oubli est même la condition fondamentale de la mémoire [Mayer et Vašíček, 2008, 176].

La mémoire peut être appréhendée au niveau individuel et au niveau collectif. D'emblée, il faut souligner l'influence réciproque entre les groupes et les individus qui les composent. En effet, selon Marie-Claire Lavabre, « la mémoire est dite collective non pas parce qu'elle est la mémoire du groupe en tant que groupe, mais parce que le collectif, le social, est l'état

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

dans lequel existent les individus » [Lavabre, 2000, 55]. Cette influence réciproque n'empêche pas **Giulia Fabbiano**¹ d'interroger le rapport ambigu entre mémoire individuelle et mémoire collective qui oblige, selon elle, « non seulement à discuter la place de l'individu au sein du groupe mais également à prendre en compte la formation hétérogène du groupe lui-même, souvent présenté à tort comme un bloc compact autour des enjeux du passé ».

Nous aborderons la dimension individuelle à travers la contribution de **Serge Brédart** portant sur les faux souvenirs. L'approche psychologique est trop souvent oubliée dans les ouvrages historiques, sociologiques et politiques portant sur la mémoire, en raison de leur niveau de focalisation. Pourtant, force est de constater que la mémoire individuelle nourrit les représentations mémorielles collectives. Dans un ouvrage multidisciplinaire, une place devait donc être laissée à la perspective psychologique. Déplacer le point focal sur celle-ci permet d'interroger les processus de génération de souvenir. Ainsi, Serge Brédart nous informe d'un pan entier de la psychologie cognitive consacrée aux faux souvenirs et nous décrit notamment deux méthodes qui en permettent la création. Il nous montre que la description verbale, « associée au fait d'imaginer répétitivement un événement, peut à la longue provoquer la création de faux souvenirs ». La génération de faux souvenirs peut également être facilitée par des images truquées, ce qui, à l'ère numérique, n'est pas sans susciter des interrogations. Après avoir expliqué les conditions nécessaires pour l'apparition d'un faux souvenir – construction d'une représentation de l'événement, plausibilité de l'événement et erreur d'attribution de la source d'une représentation –, le psychologue fait état de cas de faux souvenirs d'événements traumatiques. Il mentionne ainsi le rôle que peuvent jouer les thérapeutes peu scrupuleux ou les autorités morales ou religieuses. Ce détour psychologique permet de complexifier le processus de concurrence mémorielle car comme le rappelle le psychologue, « les êtres humains ont la capacité de mettre en doute l'exactitude de leurs "souvenirs" et de ne plus y croire pour diverses raisons [...]. Le statut de "souvenir" n'est donc pas irrévocablement acquis par une représentation mentale ». La contribution nous invite finalement à interroger la force que peut jouer sur les groupes la croyance en certains faits pouvant se révéler faux ou n'ayant pas de filiation avec des faits historiques avérés. À cet égard, des expériences ont montré que la dimension collective a tendance à péjorer la génération de faux souvenirs. Mais nous quittons le champ de la psychologie cognitive pour entrer dans celui de la psychologie sociale.

1. Les auteurs en gras ont contribué à cet ouvrage.

INTRODUCTION

À côté la mémoire individuelle, il faut aussi appréhender la mémoire dans sa dimension collective. On ne peut la définir sans revenir au texte fondateur et fondamental de Maurice Halbwachs [Halbwachs, 1952, 1968] pour que la mémoire collective renvoie aux souvenirs effectivement partagés par un groupe défini. Cette mémoire n'est pas une collection de mémoires individuelles puisqu'elle doit être appréhendée comme une reconstruction du passé [Raxhon, 2006, 228]. Elle doit être comprise dans une perspective dynamique car, comme le rappelle l'historienne Laurence Van Ypersele,

« en tant que système de représentations collectives, la mémoire interprète et reconstruit la réalité passée pour permettre une compréhension de soi et du monde, assurer des valeurs communes imposant des comportements et garantir une estime de soi » [Van Ypersele, 2006, 195].

Cette mémoire collective peut évoluer, selon Maurice Halbwachs, en fonction des priorités, des exigences, des intérêts de la société présente. Son caractère évolutif lui permet de participer à la construction de l'identité collective et donc de l'identité d'un groupe, qu'il soit ethnique ou non, d'une nation, d'une société, d'un mouvement politique, entre autres. De ce fait, « les opérations de sélection de la mémoire visent [...] à une efficacité dans le présent, mais aussi dans l'avenir, et sont légitimées par la quête identitaire au sein d'une collectivité » [Raxhon, 2009, 15].

Luis Bouza García confirme bien les visées découlant de la sélection mémorielle. En effet, après s'être attardé sur le paradoxe du tabou mémoriel dans l'espace public européen, le politologue essaye de montrer que les mobilisations mémorielles sont conçues comme des « stratégies d'historicisation » utilisées par des acteurs pour produire du consensus ou du désaccord pour la poursuite d'objectifs politiques européens. Pour y arriver, il met l'accent sur les enjeux circonstanciels du champ politique européen et sur la configuration structurelle des acteurs de ce champ, en recourant à deux exemples : les négociations sur l'adhésion des nouveaux membres à l'Union européenne et la mobilisation de mémoires communes de façon stratégique dans le cadre de la politique européenne au quotidien. Afin d'affiner son analyse, il propose une typologie des registres de mobilisation mémorielle européenne, en ne manquant pas de souligner les formes de concurrence mémorielle présentes ou non dans ces différentes logiques. L'auteur conclut notamment que les mobilisations mémorielles sont rares dans le champ politique européen en raison de la structure même de son espace public qui voit prédominer les élites dont l'habitus est caractérisé par une tendance à rechercher le compromis et maintient un tabou sur l'usage de la mémoire.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

À ce stade et en écho à la contribution du Luis Bouza García, il est utile de revenir brièvement sur la distinction classiquement opérée entre « histoire » et « mémoire », telle que présentée par **Philippe Raxhon**. Alors que l'histoire ou « histoire-connaissance » est une connaissance, une production historique énoncée par un historien selon des méthodes scientifiques, la mémoire collective est davantage une reconstruction d'une portion du passé – choisie de manière arbitraire. En outre, alors que l'histoire se suffit à elle-même – car le principe de la connaissance est d'exister en tant que tel –, la mémoire collective existe par la visée qui lui est assignée, comme la participation à la construction de l'identité collective.

Il est une autre dimension de la mémoire collective qu'il faut prendre en compte : sa pluralité. En effet, il n'y a pas une seule mémoire collective mais autant de mémoires collectives qu'il y a de groupes. Ainsi, il faut composer avec les mémoires des peuples, des nations, des communautés historiques multiples et bien d'autres. À cet égard, on relèvera que les autorités publiques – pour ne prendre que celles-ci – ne disposent pas du « monopole de la contrainte mémorielle » [Michel, 2010, 5] puisque, comme le soutient Johann Michel, d'autres groupes peuvent mobiliser et imposer une mémoire collective. À cela s'ajoute le fait que la notion d'identité nationale s'est fortement délitée dans nos sociétés contemporaines, entraînant une augmentation de mémoires [Raxhon, 2009]. **Régine Robin** aborde cette thématique. Après s'être penchée sur le débat autour du communautarisme en France, elle constate que ce pays semble avoir perdu le grand récit de ses origines à partir des années 1960, sous les coups de boutoir de la modernité, des retombées de la guerre d'Algérie et de l'entrée des sciences humaines dans les interrogations et questionnements de l'école. La France a alors dû, selon l'auteure, faire face à une fragmentation de sa mémoire par l'émergence d'autres mémoires. La sociologue ne manque pas de rappeler que les politiques, les intellectuels et les historiens sont aussi passés à côté de la mémoire postcoloniale qui a dès lors refait surface avec fracas dans une période où l'État a légiféré sur certains faits passés. Ce parcours factuel lui permet de s'interroger sur la politique d'identité nationale menée actuellement dans un contexte de débat permanent autour de la présence de population immigrée en France. Dès lors, Régine Robin rappelle, dans ce contexte de concurrence mémorielle, que

« On ne peut pas à la fois vouloir rendre “la fierté” aux Français en magnifiant l'Église et la France des vieux clochers, en faisant comme si la Révolution française n'était qu'une péripétie sanglante, que le régime de Vichy n'avait pas existé, et en même temps, prôner le métissage culturel et la France de la diversité. »

INTRODUCTION

Dans notre propre contribution, nous livrerons aussi un exemple de pluralité des mémoires collectives présente dans le cadre scolaire autour du concept de génocide. Pour ce faire, nous avons rencontré deux groupes de jeunes âgés de seize à dix-huit ans. Ces deux groupes se distinguaient essentiellement par l'origine nationale des élèves. Nous avons ainsi cherché à savoir, d'une part, si des jeunes étrangers ou d'origine immigrée « relativisent » davantage les faits génocidaires par rapport à des jeunes Belges – au sens où les jeunes, en mentionnant d'autres exemples, font perdre le caractère absolu au terme de génocide qui n'est alors plus placé sur un piédestal. D'autre part, nous avons cherché à savoir si cette relativisation entraîne une concurrence mémorielle en se concentrant sur le milieu scolaire. Partant d'une analyse qualitative, nous présentons les différentes mémoires dont peuvent être porteurs les jeunes rencontrés dans le cadre des groupes de discussions. Infirmant notre première hypothèse, nous montrons toutefois que les jeunes étrangers ou d'origine immigrée sont plus enclins à vouloir faire reconnaître la mémoire de certains faits passés quand on leur parle de génocide. À cet égard, nous constatons qu'il y a deux types de mémoires mobilisées : une mémoire des faits passés et une mémoire des faits plus récents. Ces mémoires peuvent alors entrer en concurrence avec les faits historiques – et leur mémoire – enseignés dans le milieu scolaire belge.

D'un point de vue théorique, la concurrence mémorielle renvoie à la compétition complexe et parfois douloureuse entre des groupes sociaux (entre eux ou vis-à-vis d'une autorité) pour défendre et promouvoir le souvenir de certains faits historiques. Ce processus de concurrence peut concerner différents cas. Jean-Michel Chaumont, sociologue, a été le premier à s'intéresser à ce qu'il a appelé la concurrence des victimes. Dans son ouvrage fondateur, réédité à plusieurs reprises, Jean-Michel Chaumont explique la dynamique concurrentielle pouvant voir le jour entre les victimes du génocide commis par le régime national-socialiste allemand durant la Seconde Guerre mondiale. Il retrace le parcours de victimes et notamment des victimes juives. Il montre ainsi qu'« après le temps de la honte, [est venu] celui d'une glorification dont un des effets les plus tangibles sera une fulgurante ascension statutaire des rescapés de la Shoah » [Chaumont, 2010, 93]. Il analyse également le débat ayant vu le jour à partir de 1967 concernant l'unicité de la Shoah. Selon l'auteur, un effet pervers a découlé de ce débat, celui de la concurrence des victimes qu'il décrit de cette façon :

« À partir du moment où un groupe prétend que sa victimisation est sans aucune commune mesure avec d'autres persécutions, il est prévisible que d'autres victimes du nazisme ou d'autres tragédies historiques s'insurgent et soutiennent le contraire. » [Chaumont, 2000, 167]

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Ainsi, Jean-Michel Chaumont présente trois cas de figure pouvant être soulevés par les victimes contestant l'unicité de la Shoah. Le premier cas renvoie aux victimes qui estiment avoir enduré quelque chose de comparable aux victimes juives. Le deuxième cas renvoie à celles qui estiment avoir enduré quelque chose d'identique. Le troisième cas concerne les victimes qui soutiennent que ce qu'elles ont subi est pire que ce que subirent les Juifs durant la Seconde Guerre mondiale [Chaumont, 2010, 163]. Il aborde alors le dilemme de la reconnaissance qui passe notamment par une requalification du concept de génocide sur la base de deux critères : d'une part, le critère de la victimisation et d'autre part, la pratique criminelle [Chaumont, 2010, 214]. Finalement, l'auteur revient sur les conséquences pouvant découler de cette concurrence des victimes. Elles sont d'autant plus importantes à relever que la mémoire collective, comme il a été mentionné précédemment, possède une certaine visée. Ainsi, Jean-Michel Chaumont s'attarde sur la pomme de discorde pouvant s'installer entre groupes minorisés :

« tandis que “les” Juifs, abusivement récompensés en un groupe compact et homogène pour la circonstance, seront accusés par les autres de vouloir monopoliser le statut de victime, on soupçonnera à l'inverse chez les détracteurs de l'unicité un antisémitisme latent, voire une forme particulièrement perverse de négationnisme » [Chaumont, 2000, 179].

La concurrence mémorielle se manifeste tout particulièrement au niveau de l'usage du concept de génocide pour qualifier certains événements historiques. Afin de mieux cerner ce concept, **Joël Kotek** nous montre au contraire comment la Shoah constitue un événement « sans précédent ». Pour ce faire, il réalise un travail comparatif qui illustre « en quoi l'idée de singularité de la Shoah n'est ni un préalable, ni le symptôme d'une quelconque volonté de hiérarchisation des souffrances ». Loin de réserver le qualificatif de génocide à la Shoah, l'auteur mentionne les quatre peuples ayant fait l'objet d'un génocide au XX^e siècle : les Arméniens, les Herero, les Tutsis et les Juifs. Le politologue distingue toutefois le génocide des Juifs des autres génocides par son caractère totalement idéologique et principal et par le caractère gratuit du crime. Il est dès lors un génocide sans précédent, paradigmatique et absolu. Le travail comparatif de Joël Kotek apporte un éclairage utile car, comme le rappelle également **Philippe Raxhon**, le terme de génocide a connu ces dernières années « une inflation boursouflée ».

On se souviendra à cet égard des débats ayant eu lieu en France et en Belgique autour de la reconnaissance du génocide arménien. Concernant la

INTRODUCTION

Belgique, les sénateurs ont adopté, assez facilement, une résolution le 17 mars 1998 au terme de laquelle « le gouvernement turc [est invité] à reconnaître la réalité du génocide perpétré en 1915 par le dernier gouvernement de l'empire ottoman¹ ». Il ne s'agit que d'une résolution adoptée par le Sénat. En France, les représentants se sont également prononcés sur cette période de l'Histoire puisque le 29 janvier 2001, une loi a été adoptée, au terme de laquelle « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915² ». Si ce texte de loi est particulièrement court, elle n'en a pas moins suscité un débat important. C'est en 1998 que les socialistes français ont proposé un texte visant à reconnaître le génocide arménien. Après le gel de cette question, notamment suite aux pressions turques, un texte a finalement pu être adopté [Masseret, 2002]. Ces débats ont entraîné des formes de concurrence voire de conflit notamment entre personnes d'origine arménienne et turque ; ces deux communautés ne mobilisant pas la même mémoire collective. Une autorité publique a finalement proposé une forme de mémoire collective, toujours contestée par la Turquie.

Les hommes politiques français et belges ne se sont pas arrêtés en si bon chemin. Ainsi, un cap supplémentaire a été franchi quand la question de la pénalisation de la négation du génocide arménien s'est posée sur les bureaux des parlements belges et français, question faisant l'objet de deux lois existantes en France et en Belgique réprimant la négation du génocide des Juifs. Le 12 avril 2006, plusieurs députés français socialistes ont déposé une proposition de loi visant à réprimer la négation du génocide arménien. Ce texte avait suscité une vague de réactions, tant du côté de ses opposants que de ses défenseurs. En prime, la Turquie avait menacé la France d'une série de rétorsions économiques si le texte venait à être adopté. Finalement le dossier a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale et n'a plus fait parler de lui depuis lors. En Belgique, un projet de loi avait été déposé par la ministre de la Justice pour conformer la législation belge à un protocole sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. Celui-ci demandait aux États membres d'ériger en infractions la négation des actes constitutifs de génocide. Après des débats houleux au sein du Parlement belge, le dossier a finalement été renvoyé en commission, suite notamment au rôle joué par l'électorat turc³ dans certaines communes de la région de Bruxelles-Capitale et il n'a plus refait surface depuis lors [Grandjean, 2011].

1. Voir annexe 4 pour consulter l'ensemble de la résolution.

2. Voir annexe 5.

3. En Belgique, il faut savoir que le droit de vote a été accordé, en 2004, aux étrangers non européens pour les élections communales (municipales).

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

On peut constater que ces discussions sont particulièrement sensibles dans ces deux pays où des lignes de fracture, relevant notamment de la concurrence mémorielle, traversent les débats parlementaires portant sur des faits ne s'étant pas déroulés sur leur territoire.

Philippe Raxhon nous aide davantage à étudier le processus de production des lois mémorielles en retraçant le chemin historiographique de cette dernière. Il dégage trois pulsations : le temps de la complicité avec la mémoire, le temps du basculement et le temps du déchirement. Ce cheminement permet à l'auteur de se pencher sur des foyers mémoriels, sources de concurrence. C'est ainsi qu'il s'intéresse à la mémoire de la Shoah, au concept de génocide, au crime totalitaire et aux passés coloniaux. Il nous montre que l'historien va finalement être piégé étant donné la volonté du pouvoir législatif, à partir d'un certain moment, de s'intéresser également aux faits passés. L'auteur s'interroge alors sur le rôle des historiens eux-mêmes dans l'intervention du législateur. En effet, « les historiens, en déboulonnant les statues de bronze des héros du positivisme national, se doutaient-ils qu'ils ouvraient la voie aux tigres de papier des victimes héroïsées par la médiatisation internationale, et à des saillies d'hédonisme mémoriel au niveau local », facilitant ainsi l'intervention du législateur ? L'auteur constate surtout que le législateur se décharge de sa responsabilité pour la confier au pouvoir judiciaire et que, finalement, des différences majeures existent entre les lois mémorielles, pourtant regroupées dans la même catégorie.

Analyser la concurrence mémorielle nécessite également de poser son regard sur le rôle que peuvent jouer certains lieux de mémoire. On doit ce concept – maintenant répandu – à Pierre Nora qui avait dirigé plusieurs volumes sur cette thématique [1997a, 1997b, 1997c]. Afin de mieux cerner ce terme, revenons à la définition que cet historien nous propose. Il définit ces lieux dans les trois sens du mot : « matériel, symbolique et fonctionnel, mais simultanément, à des degrés seulement divers » [Nora, 1997a, 37]. Il faut bien comprendre que ce terme a une acception large car comme Pierre Nora le rappelle :

« Ces lieux, il fallait les entendre à tous les sens du mot, du plus matériel et concret, comme les monuments aux morts et les Archives nationales, au plus abstrait et intellectuellement construit, comme la notion de lignage, de génération, ou même de région et d'«homme-mémoire». » [Nora, 1997a, 15]

Il mentionne bien que les trois aspects coexistent toujours pour un lieu de mémoire. Il prend par exemple la minute de silence. Elle revêt, bien évi-

INTRODUCTION

demment, une dimension symbolique. Elle est aussi un découpage matériel d'une unité temporelle et a comme fonction de rappeler de manière concentrée un souvenir [Nora, 1997a, 37].

Les liens entre lieux de mémoire et mémoire collective sont particulièrement étroits. En effet, comme le rappelle Georges Bensoussan :

« la mémoire collective s'inscrit davantage dans les lieux que dans le temps, car les lieux permettent au temps de se structurer et de faire récit, eux seuls rendent possible la construction et la transmission d'une mémoire collective » [Bensoussan, 2003, 44].

Gérôme Truc a eu l'occasion d'aborder, dans une perspective de sociologie de la mémoire, la relation réciproque entre lieux de mémoire et mémoire collective. Dans le cadre de ses recherches portant sur les réactions au terrorisme et ses relations avec la mémoire collective entre autres, il a pu montrer « ce que les lieux font à la mémoire » et « ce que la mémoire fait aux lieux » [Truc, 2011]. S'inspirant de la typologie développée par Kenneth E. Foote, l'auteur a montré que les lieux auxquels s'attachent des souvenirs collectifs peuvent faire l'objet d'une pluralité de traitements – à savoir l'oblitération, la rectification, la désignation et enfin la consécration [Truc, 2011]. Il a ainsi pu mettre l'accent sur la dynamique concurrentielle voire conflictuelle pouvant découler de la combinaison de ces différents traitements. Il a notamment analysé le cas de la gare d'Atocha à Madrid à la suite des attentats du 11 mars 2004 en mentionnant les volontés de certains acteurs – témoignant ainsi que nous sommes au cœur de la dynamique concurrentielle :

« des groupes peuvent être conduits à résister à la désignation de lieux de mémoire officiels et à la rectification ou l'oblitération des lieux originels, ce qui est une source majeure de tensions entre lieux de mémoire et mémoire des lieux. Il est possible aussi que des groupes attachant des significations différentes à un même événement se disputent pour obtenir le monopole d'un lieu de mémoire » [Truc, 2011].

Explorer la thématique de la concurrence mémorielle nécessite par ailleurs de s'intéresser aux acteurs produisant des discours historiques et plus précisément aux « émetteurs d'histoire ». Certains auteurs ont ainsi constaté la « démultiplication des émetteurs d'histoire et la diversité des échelles géographiques que ceux-ci mobilisent » [Crivello *et alii*, 2006, 9], entraînant inévitablement des formes de concurrence entre eux. Ils mettent notamment

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

l'accent sur les modifications de l'articulation entre le niveau local et le niveau national :

« ce qui change, au cours des dernières années, c'est la promotion du local pour lui-même. L'idéal d'une complémentarité hiérarchisée, selon un principe de dignité et d'importance, des échelles géographiques tend à laisser place au mieux à un rééquilibrage au profit des échelles les plus proches, parfois à une concurrence » [Crivello *et alii*, 2006, 10].

Ces auteurs ne manquent pas non plus de rappeler la remise en question de la valeur de la parole académique dans ce contexte d'émetteurs multiples. Dès lors, l'historien ne constitue plus la référence, notamment dans cette époque du « tout patrimoine ». Il doit composer avec des porteurs de mémoires divers, des non-professionnels ayant bénéficié d'une formation universitaire ou encore avec de « nouveaux vecteurs de discours » que sont les médias constituant autant de « strates narratives » délivrant des discours sur les mémoires collectives [Crivello *et alii*, 2006, 196].

Sébastien Boussois se concentre justement sur des émetteurs d'histoire précis, les nouveaux historiens israéliens. Son apport en termes de concurrence mémorielle est éloquent car on constate que depuis une vingtaine d'années deux versions de l'histoire se rencontrent. D'un côté, l'historiographie mise en place depuis la création de l'État d'Israël a toujours cherché à légitimer le pouvoir en place et à travers lui, le sionisme, l'un des derniers mouvements nationalistes du XX^e siècle. D'autre part, depuis la fin des années 1980, de « nouveaux historiens » ont mené des recherches critiques sur le sionisme, sur la naissance de l'État d'Israël et sur la politique israélienne en particulier. Sébastien Boussois note que ce nouveau courant ne constitue pas une école et ne constitue pas un groupe homogène tant sur le plan méthodologique que sur le plan idéologique. Après avoir expliqué les raisons qui ont poussé ces chercheurs à se pencher sur les origines de l'État d'Israël et sur le problème des réfugiés palestiniens, l'auteur aborde les remises en cause des fondements de l'historiographie traditionnelle israélienne. Il nous convie également à la découverte du milieu artistique qui a, parallèlement aux recherches des nouveaux historiens, cherché à déconstruire les mythes fondateurs du sionisme. Finalement Sébastien Boussois signale que le travail réalisé par les nouveaux historiens reste confiné au monde académique car remettre en cause l'histoire signifie pour beaucoup d'Israéliens remettre en cause le sionisme. La bataille pour l'histoire est donc, selon l'auteur, loin d'être achevée.

Sophie Ernst nous invite à réfléchir sur un autre acteur transmettant des faits passés : l'école. Se focalisant sur les commémorations négatives, c'est-

INTRODUCTION

à-dire ces commémorations qui « ne portent rien d'autre que de la douleur, la conscience de désastres irréparables, rien qui ressemble à un sacrifice valant la peine », elle propose différentes pistes pour réintégrer la transmission des mémoires dans le milieu scolaire. En effet, elle considère que les jeunes ne doivent pas se retrouver écrasés sous le poids de passés traumatiques et anxiogènes mais davantage dans une dynamique porteuse d'espoir. Elle se demande dès lors s'il est possible d'accorder aux commémorations négatives toute la place nécessaire, sans induire un découragement généralisé. Elle nous livre consécutivement des pistes permettant d'envisager l'enseignement lié à ces commémorations négatives dans le milieu scolaire en se limitant au versant cognitif et à l'approche rationnelle de sujets abordés. On relèvera notamment l'importance, selon elle, du croisement entre enseignement scolaire, cultures médiatiques et expériences vécues en famille permettant de tisser le sens des apprentissages pour les élèves.

Dans la littérature scientifique, certains auteurs n'hésitent pas à parler de guerres de mémoires pour qualifier les tensions pouvant naître entre les différentes mémoires collectives [Blanchard et Veyrat-Masson, 2010]. En mettant l'accent sur le concept de guerre, ces auteurs appréhendent la concurrence mémorielle sous l'angle du conflit à travers un double prisme : le binôme histoire-mémoire et les médias. Dans l'ouvrage dirigé par Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson, Françoise Vergès revient pourtant sur le terme de guerre qu'elle juge trop « masculin ». Ainsi, pour elle, le concept de guerre « évoque deux camps ennemis, des soldats, des généraux, des champs de bataille, du sang et de la mort, des victoires et des défaites. La notion de "guerre des mémoires" signale la force de cette métaphore et l'adhésion à cette vision masculine » [Vergès, 2010, 155].

Giulia Fabbiano interroge le danger essentialiste implicite à toute approche en termes de guerre, conflit ou concurrence des mémoires. Ainsi, elle souligne que « l'usage réitératif et banalisé des métaphores empruntées au registre militaire ne contribuerait-il pas à l'hypertrofisation des postures mémorielles et à l'essentialisation des groupes qui en sont porteurs ». Elle souhaite dès lors mettre l'accent sur les transmissions intergénérationnelles et les recompositions mémorielles d'acteurs anonymes afin notamment d'en saisir les singularités. S'intéressant plus précisément aux narrations du passé familial produites par les descendant(e)s des harkis (c'est-à-dire ces Algériens ayant servi les Français pendant la guerre d'Algérie) et d'immigrés algériens nés pendant la guerre ou dans l'après-1962, elle ne manque pas de relever que la mémoire familiale ressemble davantage à un assemblage discontinu et segmentaire. L'auteure attire l'attention sur le fait que ces narrations ne sont pas nécessairement sources de concurrence. Répondant, selon elle, à une double injonction d'affirmer à la fois l'identité de l'individu

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

et celle de son groupe de référence, elles ne se chargent pas nécessairement d'une « posture accusatrice », victimaire ou encore conflictuelle. Dès lors, les mémoires algériennes des descendant(e)s d'immigrés et de harkis semblent moins s'affronter que coexister au sein des mêmes espaces de résidence et parfois des mêmes familles.

En ce qui nous concerne, nous privilégions le terme de « concurrence » qui renvoie, selon nous, à un processus moins violent que celui de la guerre. La concurrence est ainsi plus diffuse et plus latente dans nos sociétés. La concurrence mémorielle ne doit ainsi pas être stigmatisée ou considérée de manière négative mais doit davantage constituer un objet d'étude car elle souligne une série de fonctionnements de nos sociétés contemporaines amenées à gérer le poids de certains passés.

Partie I

État de la question

La France et la concurrence des mémoires : l'impossibilité d'assumer le passé

Régine Robin

Le communautarisme, comme le rappelle plaisamment Éric Soriano, « c'est les autres », c'est tout ce dont on ne veut pas en matière d'immigration et d'intégration, le contraire du « vivre ensemble ». On l'assimile en général aux politiques d'intégration des pays anglo-saxons : Grande-Bretagne et États-Unis quand on n'évoque pas carrément le « multiculturalisme » canadien, chargé de tous les péchés. Le communautarisme, c'est la ghettoïsation, l'entassement des immigrés de première, de deuxième et de troisième génération dans des cités de banlieues, dans des quartiers dits « sensibles » où parfois la police ne va plus, sans qu'on s'interroge sur les raisons profondes de cette ghettoïsation. Le président Sarkozy en parle souvent en des termes péjoratifs : « Je refuse le communautarisme qui réduit l'homme à sa seule identité visible, je combats la loi des tribus, parce que c'est la loi de la force brutale et systématique » [de Cock *et alii*, 2008, 56]. Ou encore : « Quand la République s'effrite, c'est le communautarisme, c'est l'enfermement dans les origines, ce sont les règlements de compte entre les communautés et c'est la violence qui s'installe » [de Cock *et alii*, 2008, 56]. Plus récemment, en plein débat sur l'identité nationale, il croit calmer le jeu et les dérives par un discours [Sarkozy, *Le Monde*, 9 décembre 2009] dans lequel, au lendemain du vote des Suisses pour l'interdiction de la construction de nouveaux minarets, il parle des méfaits de la mondialisation comme si sa politique n'allait pas dans le sens des délocalisations et de la précarisation du travail, au-delà des discours contrits. La mondialisation nous fragilise et nous fait perdre nos repères, elle appelle un besoin d'appartenance auquel on peut répondre soit par la « tribu » soit par la « nation », par « le communautarisme » ou par « la République ». Il opposera le « métissage » au communautarisme. « Le métissage, c'est la volonté de vivre ensemble. Le communautarisme, c'est le choix de vivre séparément. Mais le métissage ce n'est pas la négation des identités, c'est pour chacun, vis-à-vis de l'autre, la reconnaissance, la compréhension et le respect » [Sar-

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

kozy, *Le Monde*, 2009]. Beau texte dont la suite cependant explicitera ce qu'il entend par là. Il invitera les musulmans à se faire discrets, quasiment à raser les murs, les assimilant, du reste, à de « nouveaux arrivés », alors que nombre d'entre eux sont en France depuis plusieurs générations et souvent français.

Le communautarisme désigne aussi la persistance dans le pays d'accueil, de mœurs qu'on estime incompatibles avec ceux de la République. On glisse aisément de la critique du communautarisme à la stigmatisation des communautés elles-mêmes [Lozès, *Le Monde*, 2010]. On aurait affaire à une sorte d'essentialisation de l'Islam qu'on stigmatise de toutes les façons. C'est ainsi que le voile islamique, le foulard porté par les femmes serait le symbole même de cet essentialisme civilisationnel, du refus de s'intégrer, d'accepter l'égalité des hommes et des femmes, la laïcité, pilier fondamental de la République. On l'a nettement vu lors des discussions et polémiques autour du port du foulard à l'école, aboutissant à la loi du 15 mars 2004, qui interdit les signes religieux ostentatoires. L'essentiel de l'argumentation s'est centré sur le statut des femmes, leur liberté ou leur sujétion, la signification à donner au foulard, aux conséquences d'une exclusion des jeunes filles du cadre scolaire public. Finalement, l'épisode a eu peu de conséquences apparentes, mais on peut se demander ce que signifie ce calme précaire. On peut penser que les jeunes filles, à force d'être confrontées aux autres, de vivre avec les autres, à force de discussions ou grâce au partage du cadre scolaire, évolueront, et que ce qui fut imposé au départ sera délaissé à la longue de plein gré, ou porté seulement dans le cadre familial, dans la distance d'une conscience de la pluralité des appartenances. On peut aussi croire que cette interdiction subie renforcera les déterminations identitaires, la conscience d'être et d'appartenir à une minorité rejetée avec toutes les conséquences qui s'ensuivent. Tout cela aujourd'hui reste ouvert.

Les débats se sont exacerbés, parce que, comme le répètent les élites « la France ne s'aime pas ». Elle semble avoir perdu son grand récit des origines, la conscience d'être unique, de sa singularité géographique et historique, de ses hauts faits, de son grand récit dans lequel j'ai encore été bercée et qui s'est dissous vers la fin des années 1960, sous les coups de boutoir de la modernité, des retombées de la guerre d'Algérie et de l'entrée des sciences humaines dans les interrogations et questionnements de l'école.

Gaston Bonheur, en 1963, a eu une manière plaisante de présenter, de résumer cette hagiographie républicaine : « La grande chance de notre fête nationale c'est de tomber le 14 juillet. Et d'annoncer à grand renfort d'artifice les grandes vacances. L'Ancien Régime finit en même temps que les pensums. [...] Quelques images vont vous mener rondement à l'échafaud

LA FRANCE ET LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

de Louis XVI. Le Jeu de paume, et Mirabeau avec sa hure criblée de petite vérole comme un morceau de granit ; le boulanger, la boulangère et le petit mitron (cet épisode se raccorde par le biais des chemins détremés de Versailles à un des mythes institutionnels de notre éducation : le pain, le pain sacré) ; Varennes (perspicacité du postillon qui reconnaît sur son écu le visage du voyageur déguisé), le Temple (c'est tout de même une bien triste scène, ces enfants à genoux, cette mère qui pleure. On dirait que quelqu'un est mort dans la maison). Pour arrêter nos larmes, nous allons chanter la *Marseillaise* avec ce Rouget de Lisle qui, "accablé de l'inspiration divine s'endormit la tête sur son clavecin" comme si les notes finales "abreuve nos sillons" avaient été obtenues par le hasard de ce brusque affaissement sur le clavier. La *Marseillaise* démontra son efficacité à Valmy dont le moulin tourne toujours ses ailes à l'horizon de nos souvenirs superposé à celui de don Quichotte. L'école prend l'affaire en main grâce au club des Jacobins. Nous nous y sentons chez nous. Il y a le même poêle, la même chaire. Carnot qui a tant de places et de rues dans nos villes de province est une espèce de super-instituteur. Il décrète la "patrie en danger". Il installe à tous les carrefours des baraques aussi attrayantes qu'un cirque ambulancier, où s'opère "la levée en masse". Et qui vient s'enrôler à la mairie de Palaiseau ? Moi, toi, le petit Bara... » [Bonheur, 1963, 105-107]

L'essentiel est dit. Certes le récit va se complexifier et ne se bornera pas à ces images d'Épinal, même si elles ne disparaîtront jamais tout à fait de l'horizon. À partir des années 1960, les manuels se complexifient et l'histoire ne se résume plus à un récit continuiste sans aspérités. Il s'ouvre au monde et aux remises en question. Il s'interroge, même de façon feutrée, sur certaines pages sombres de l'histoire. Sans arriver à être pluriel, il se frotte d'ethnologie et de sociologie. Il abandonne le consensus et l'horizon patriotique de la III^e République triomphante pour aborder le dissensus des luttes parfois même des « luttes de classe » sous la pression du marxisme. Il n'hésite pas à parler de juin 1848 et pas seulement de la révolution de février, il aborde la Commune de Paris bien oubliée aujourd'hui. Il montre que les acquis sociaux dont nous sommes si fiers ont été, en fait, arrachés par des décennies de luttes sociales, parfois sanglantes. On aborde *Les Thibault* de Roger Martin-du-Gard et la grande figure de Jaurès essayant d'arrêter la marche à la guerre, on parle de la Résistance même si on ne sait pas encore trouver les mots concernant le génocide des Juifs et la complicité de Vichy dans cette marche à la mort.

Puis, les jeunes ont vécu mai 1968, ils sont sortis de leur village, de leur ville de province ou même de Paris, ils se sont mis à voyager, à aller partout jusqu'à Katmandou. Avec l'Europe, avec leur goût de l'aventure, ils ont vécu d'autres expériences que celles que la France leur offrait. La télévision

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

depuis les années 1960 leur a ouvert d'autres horizons que ceux du salut au drapeau pour lequel, d'ailleurs, nombre d'entre eux se sont fait tuer durant la guerre d'Algérie. Peut-être même se sont-ils sentis déjà européens ou citoyens du monde avant de se tourner vers l'écologie qui ne connaît pas de frontières.

La France a vécu véritablement un changement d'époque. L'ancien passé glorieux devient souvent un passé piteux où plus aucun événement historique ne se trouve digne d'être commémoré sans controverse. Il y a ceux qui sont « morts pour la France », mais aussi ceux qui sont morts « à cause de la France ». Il a été impossible de commémorer Austerlitz, non seulement parce que Napoléon avait mené des guerres sanglantes mais parce qu'il avait également rétabli l'esclavage. La Révolution française qu'on magnifiait du temps de mon enfance tomba dans l'opprobre. François Furet au moment de bicentenaire de la Révolution française est venu rappeler, dans le basculement de l'hégémonie discursive, que si elle avait connu 1789, elle avait aussi vu 1793, la Terreur, racine selon lui de tous les totalitarismes à venir. La pauvre Jeanne d'Arc était aux mains de l'extrême droite et on ne voyait pas comment on pourrait la déloger de ce lieu sinistre. Un contre-discours s'est mis en place, symétrique de celui d'autrefois. La France, c'était la croisade des Albigeois avec « Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens », la Saint-Barthélemy, le code noir, la révocation de l'Édit de Nantes, la Terreur, l'affaire Dreyfus, la colonisation, Vichy, la guerre d'Indochine, les massacres de Madagascar, la guerre d'Algérie, etc. On sait à quel point la France a eu du mal avec son passé récent, avec quelles réticences elle a reconnu le rôle de Vichy dans la déportation des Juifs de France, avec quelles difficultés elle a reconnu qu'une grande partie du pays n'avait pas été résistante mais ou bien collaboratrice ou bien indifférente la plupart du temps. Henri Rousso a étudié tout cela très bien il y a déjà un certain nombre d'années. Il a fallu un historien américain, Robert O. Paxton, pour montrer l'ampleur de la collaboration de la société française sur lequel on faisait silence. Puis, il y eut des difficultés concernant le passé colonial de la France. Si la guerre d'Indochine a disparu de l'horizon politique et culturel des Français, il n'en est pas de même de la guerre d'Algérie dont l'État, jusqu'en 1997, ne reconnaissait même pas qu'il s'agissait d'une guerre et pas simplement d'événements et d'interventions de maintien de l'ordre. Ce passé récent trouble et divise. On a enfin parlé des massacres de Sétif, du massacre qui eut lieu lors des manifestations du 8 mai 1945, « l'autre 8 mai » qui n'a rien de glorieux. Rien ne se vit dans l'apaisement. Car il y a la mémoire des « pieds-noirs » de ces Français d'Algérie rapatriés en 1962, elle-même divisée entre ceux qui soutenaient l'Organisation de l'armée secrète (OAS) et les autres ; il y a la mémoire des combattants

LA FRANCE ET LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

algériens qu'ils fussent membres du Front de libération nationale (FLN), ou non, en Algérie ou en France et dont le souvenir douloureux du 17 octobre 1961 reste vivant chez leurs descendants qu'ils soient devenus français ou non. Il y a la mémoire des harkis et de leurs enfants, ces Algériens ayant choisi le camp de la France et abandonnés par elle, massacrés en Algérie, ou, pour ceux qui avaient réussi à gagner la France, parqués, dans le sud de la France, dans des villages qui pouvaient ressembler à des camps. Mémoires conflictuelles qui toutes demandaient de trouver place dans les récits de la mémoire officielle et les replis du « roman national¹ ».

Mémoire nationale qui se vit en danger, fragmentation de la mémoire collective, émergence véhémement des mémoires autres, difficulté à inscrire le pluralisme dans l'affrontement et l'imaginaire des passés tous instrumentalisés et tous concurrents, comment une mémoire commune pourrait-elle émerger ? La France ne connaît et n'oppose que *républicanisme* à *communitarisme* en s'épuisant à ne pas gérer les différences par peur de la diversité, et c'est le différentialisme qui revient alors avec fracas au moment où on s'y attend le moins.

LA PEUR DE LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

On se souvient du livre que Jean-Michel Chaumont a consacré à la concurrence des victimes [Chaumont, 2010]. Dans un premier temps, l'auteur résume l'histoire d'une attente de reconnaissance frustrée dans l'immédiat après-guerre : celle des survivants de la Shoah. Leur expérience spécifique, en tant que Juifs, fut occultée mais ils furent doublement stigmatisés pour leurs réactions face à l'entreprise criminelle des nazis : d'une part, les Juifs assassinés se seraient laissé conduire à la mort « comme des moutons à l'abattoir » ; d'autre part, les survivants auraient adopté des comportements indignes pour survivre. Alors que les déportés résistants recueillaient tous les lauriers de la gloire, les survivants juifs furent confinés dans la honte. Leurs légitimes attentes de reconnaissance restèrent ainsi longtemps insatisfaites. Ils n'eurent pas droit aux statuts honorifiques et, bien souvent, ne furent même pas mentionnés explicitement sur les monuments commémoratifs aux victimes du Troisième Reich. Il en résulta des traumatismes durables dont les conséquences se sont manifestées par la suite.

Pendant près de vingt ans en effet, cette situation perdura sans susciter beaucoup de protestations. Au milieu des années 1960 cependant, une réac-

1. Pour tous ces phénomènes, voir les excellents travaux de Benjamin Stora et en particulier *Les guerres sans fin* [Stora, 2008].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

tion s'amorça et une entreprise de réhabilitation, voire de glorification des victimes fut menée avec succès. Le stigmatisme fut effacé, souvent même inversé : être un survivant de la Shoah est devenu un titre prestigieux. Le moyen détourné de cette revalorisation spectaculaire a été la revendication polémique de la singularité absolue de la Shoah : son unicité.

Cette manière indirecte de mener une authentique lutte pour la reconnaissance a néanmoins engendré des effets pervers notables à de multiples points de vue. « À partir du moment où un groupe prétend que sa victimisation est sans aucune commune mesure avec d'autres persécutions, il est prévisible que d'autres victimes du nazisme ou d'autres tragédies historiques s'insurgent et soutiennent le contraire. » [Chaumont, 2000, 167] D'où, depuis un quart de siècle, l'émergence de débats interminables sur la comparabilité des crimes et des souffrances. Les oppositions se déplacent et les victimes luttent entre elles plutôt que de faire front commun. La réhabilitation morale des morts et des survivants se dégrade alors en une lutte pour « la distinction » mémorielle attisée par un contexte général où le statut de victime est devenu enviable et où le ressentiment est partout.

Ces discours sur la mémoire dans le nouveau paradigme victimaire forment une immense cacophonie, pleine de bruit, de fureur, de clameurs, de polémiques et de controverses, d'argumentations symétriques ou congruentes, à propos desquelles nul ne reste indifférent. Un nouvel âge de la mémoire apparaît et s'installe.

Très vite s'est développée en France une « concurrence des mémoires » à laquelle, au départ on n'a pas prêté attention ; très vite le passé s'est trouvé instrumentalisé, déchirant le tissu du roman glorieux que la République se raconte à elle-même depuis si longtemps, remettant en question la manière dont les historiens l'écrivent, l'analysent. On pourrait dire en grossissant le trait que les politiques, les intellectuels, les historiens en particulier, sont passés à côté de la façon dont le *postcolonial* affectait la société française jusqu'à ce qu'il se fasse entendre violemment. Bien plus, dans le grand œuvre de Pierre Nora, pas un mot sur la politique coloniale et le colonialisme français, mais une plainte nostalgique à l'égard de ce que la France était en train de perdre : ses cadres symboliques, ses repères. « [...] Si intégrale qu'elle se voulût, la résurrection impliquait en effet une hiérarchie du souvenir habile à ménager les ombres et la lumière pour ordonner la perspective du passé sous le regard d'un présent finalisé. La perte d'un principe explicatif unique nous a précipités dans un univers explosé, en même temps qu'elle a promu tout objet, fût-ce le plus humble, le plus improbable, le plus inaccessible, à la dignité du mystère historique. C'est que nous savions autrefois de qui nous étions les fils, et que nous sommes aujourd'hui les fils de personne et de tout le monde. Nul ne sachant

LA FRANCE ET LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

de quoi le passé sera fait, une inquiète incertitude transforme tout en trace, indice possible, soupçon de l'histoire dont nous contaminons l'innocence des choses. Notre perception du passé, c'est l'appropriation véhémement de ce que nous savons n'être plus à nous. » [Nora, 1997a, 35]

Or parallèlement, le rôle de l'État est devenu décisif dans l'élaboration de lois mémorielles, dans des actes de commémoration officielle, dans une volonté d'organiser un souvenir national qui tienne compte de l'émergence des autres mémoires. Il y eut d'abord la loi Gayssot du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe et à punir le négationnisme¹, ceux qui nieraient l'existence des chambres à gaz. Certains historiens s'étaient élevés contre cette loi, mais à l'époque, même si elle risquait d'avoir des effets pervers il semblait difficile de s'y opposer tant la pression du négationnisme et la nécessité de lutter contre lui semblait vitale.

Vint alors en 2001 la loi qui affirmait que la France reconnaissait publiquement le génocide arménien de 1915², puis la loi Taubira³, la même année qui faisait de l'esclavage un crime contre l'humanité et enjoignait les programmes scolaires de leur accorder l'importance que ce phénomène méritait. La journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition fut fixée par le président Chirac au 10 mai. Cette loi a donné lieu à des controverses, des députés de la majorité présidentielle qui ont cherché sans succès à l'abroger.

Il y eut enfin la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, la plus controversée de toutes⁴. La loi disait dans son article 4 : « Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite. Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. »

Cette loi (qui fut finalement abrogée par Jacques Chirac) et un incident lié à la précédente fit sortir certains historiens de leurs gonds et les incita à entrer dans la controverse. Dans une atmosphère extrêmement tendue tous les dérapages étaient possibles et il y en eut, tel celui de l'affaire Pétrel-Grenouilleau.

1. Voir annexe 1.
2. Voir annexe 5.
3. Voir annexe 6.
4. Voir annexe 7.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Il s'agit du procès que certaines institutions de la minorité noire et antillaise ont cherché à tenter à Olivier Pétré-Grenouilleau, historien de la traite négrière, qui avait affirmé dans un ouvrage – couronné par le prix de l'histoire du Sénat – que la traite ne constituait pas un génocide et que la traite atlantique avait été précédée par une autre, locale tout aussi importante. Le 12 juin 2005, paraissait dans le *Journal du dimanche*, une interview du professeur incriminé qui déclara : « La traite n'avait pas pour but d'exterminer un peuple. L'esclave était un bien qui avait une valeur marchande qu'on voulait faire travailler le plus possible. Le génocide juif et la traite négrière sont des processus différents. Il n'y a pas d'échelle de Richter des souffrances. »

Le 13 juin 2005, le collectif, dans un message signé par son président et porte-parole, Patrick Karam, annonça qu'il saisirait les autorités compétentes afin qu'Olivier Pétré-Grenouilleau fût suspendu de ses fonctions universitaires pour révisionnisme comme l'avait été récemment Bruno Gollnisch, responsable du Front national, qui contestait le nombre de morts du génocide juif. Le collectif reprochait à Pétré-Grenouilleau quatre points. Il s'était posé en « censeur de la représentation nationale » en déclarant que la loi Taubira, de 2001, « posait problème ». Il avait bafoué « la mémoire de tous les descendants d'esclave[s] », en réduisant la traite atlantique à un « simple système d'exploitation de l'homme, un banal expédient économique ». Le professeur d'histoire aurait en outre insinué que la loi Taubira était « responsable de l'antisémitisme » et suggéré que « la souffrance des Noirs [était] moins importante que celle reconnue, à raison, pour les Juifs ». Enfin, Olivier Pétré-Grenouilleau fut accusé de « nier la réalité de l'existence de descendants d'esclaves ». Au début du mois de septembre 2005, le collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais dépose plainte devant le tribunal de grande instance de Paris contre Olivier Pétré-Grenouilleau « pour contestation de crime contre l'humanité ». À l'automne 2005, le débat prend une ampleur considérable. Les attaques contre le professeur sont de plus en plus vives. Plusieurs associations se mobilisent contre sa venue en Guyane. Les positions se radicalisent et aboutissent à une grande confusion. Les journaux, les hebdomadaires multiplient mises au point et dossiers sur ces sujets sans toujours apporter les éclairages nécessaires.

Arrêtons-nous quelque peu sur cette année 2005. Il n'y a pas que la loi de réhabilitation de la colonisation. Il y eut en janvier le *Manifeste des indigènes de la République* dont je parlerai un peu plus loin et, en novembre de la même année, la révolte des banlieues qui tint la France entière en haleine, signifiant à qui voulait bien l'entendre que quelque chose de nouveau avait fait irruption dans le paysage juridico-social de la France, qu'une brèche avait déchiré le vieux républicanisme jacobin. Il s'agissait d'une

LA FRANCE ET LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

crise de l'intégration dans une société qui n'arrivait pas à analyser son passé colonial et néocolonial, qui continuait à penser que le *colour blind* de ses valeurs fondamentales pouvait encore fonctionner, qu'elle arrivait encore à gérer la *diversité* sans remise en question de « son modèle » et ce, au moment où l'État, par les multiples lois mémorielles qu'il avait promues, prenait acte des mémoires plurielles, parfois antagonistes des groupes qui composaient le pays. Vingt-deux ans séparent la manifestation de 1983, la marche des Beurs, réclamant la fin des discriminations, la volonté d'être traités comme des Français à part entière, sans profilage racial, contrôle d'identité au faciès, et le *Manifeste des indigènes de la République* de 2005 parlant au nom de ceux qui s'estiment descendre des esclaves et colonisés d'antan et qui accusent la France de poursuivre par d'autres moyens sa politique coloniale. En vingt-deux ans, le discours s'est radicalisé, exaspéré. La gauche a été au pouvoir de 1981 à 1986 et de 1997 à 2002. Outre les dires de Michel Rocard selon lesquels la France ne pouvait accueillir toute la misère du monde et outre ceux de Lionel Jospin selon lesquels le gouvernement se trouvait impuissant devant les fermetures d'usine et les délocalisations, aucune politique d'urbanisme de grande envergure n'a été menée pour venir à bout des ghettos malgré quelques initiatives et une montagne de bonnes intentions. Aucune réforme de l'éducation n'a réussi à prendre en compte les difficultés des enfants des classes pauvres et immigrées. Aucune politique de discrimination positive, de quelque nom qu'on lui donne pour être compatible avec la République, n'est venue à bout des chiffres du chômage de cette population, des discriminations constantes dont elle a été l'objet, du racisme qui s'est développé avec la banalisation du discours du Front national et par la suite, avec les conséquences du 11 septembre. Aucune politique n'a attaqué de front les inégalités sociales et la pauvreté. Il ne faut pas s'étonner alors du triste chemin parcouru.

C'est donc en 2005 qu'est publié le *Manifeste des indigènes de la République*.

« Discriminées à l'embauche, au logement, à la santé, à l'école et aux loisirs, les personnes issues des colonies, anciennes ou actuelles, et de l'immigration postcoloniale sont les premières victimes de l'exclusion sociale et de la précarisation. Indépendamment de leurs origines effectives, les populations des "quartiers" sont "indigénisées", reléguées aux marges de la société. Les "banlieues" sont dites "zones de non-droit" que la République est appelée à "reconquérir". Contrôles au faciès, provocations diverses, persécutions de toutes sortes se multiplient tandis que les brutalités policières, parfois extrêmes, ne sont que rarement sanctionnées par une justice qui fonctionne à deux vitesses. »

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Après cette dénonciation très forte, le manifeste accuse la France d'être restée un état colonial où l'égalité devant la loi n'est pas respectée, où les jeunes issus de l'immigration sont des citoyens de seconde zone. En outre, il constate qu'une frange des intellectuels se fait complice de cette inégalité. « Investissant l'espace de la communication, ces idéologues recyclent la thématique du “choc des civilisations” dans le langage local du conflit entre “République” et “communautarisme”. »

Ce manifeste a entraîné une polémique très violente dont il n'est pas question ici de faire état. La plupart des historiens se sentant atteints dans leurs prérogatives par la menace du procès Pétré-Grenouilleau et par la multiplicité des lois mémorielles ont eux-mêmes été partie prenante de ces débats en particulier par une pétition : « Liberté pour l'histoire » avec à sa tête René Rémond et après sa disparition, Pierre Nora, et une autre autour de Gérard Noiriel. Tous à des titres divers refusent l'instrumentalisation qu'on veut leur faire jouer, la confusion qui s'installe autour des notions de « mémoire » et d'« histoire ».

Depuis, le bruit et la fureur ne se sont pas calmés, loin de là !

Une commission présidée par Bernard Accoyer se tint en 2008, se penchant sur les lois mémorielles adoptées jusque-là. Pierre Nora y lutta furieusement contre toutes, redoutant les repentances, l'émancipation mémorielle qui vient corroder le récit de l'histoire de France. Il y évoque une opinion publique « intoxiquée de mémoires souffrantes, militantes, revendicatrices » [Offenstadt, 2009, 17].

Le rapport Kaspi, en novembre 2008, proposa finalement de ne garder que trois commémorations nationales : le 11 novembre, armistice de la Grande Guerre, le 8 mai, capitulation sans condition de l'Allemagne nazie et le 14 juillet, la fête nationale. Trop de commémorations tuent la mémoire nationale. Les autres commémorations seront décentralisées, fériées mais non commémorées officiellement. C'était revenir à la France républicaine traditionnelle, une France qui avait mal à sa pluralité, une France dont les procédures d'intégration n'arrivaient pas à sortir du paradigme de l'assimilation. Comme le dit Alain Renaut : « [...] force est de se demander si ce prétendu républicanisme où la conscience nationale se reconnaît n'est pas simplement l'autre nom du vieux nationalisme qui érige en universel un modèle identitaire particulier. Comme si, par une chance inouïe, notre identité, produit d'une histoire, avait la fantastique singularité de coïncider avec l'universel. Fabuleux et commode privilège : nul travail, de notre côté, à faire sur nous-mêmes pour nous ouvrir à l'altérité de l'autre, tout l'effort incombant à ce dernier – un effort que nous supposons animé par l'envie irrépressible de nous rejoindre dans cet universel que nous incarnerions si bien » [Renaut, *Le Monde*, 2009].

LA FRANCE ET LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

L'IDENTITÉ NATIONALE

Il n'est sans doute pas exagéré d'écrire que, depuis la Libération, quelque qu'aient été les tribulations et aléas politiques de la France, le pays n'a pas connu une telle restauration, une telle régression¹, une évolution aussi nettement marquée vers la droite voire l'extrême droite. Non que le pays n'ait connu un parti de cette extrême droite (le Front national) rassemblant depuis les années 1980, un grand nombre de voix ; son président, Jean-Marie Le Pen ayant même battu pour la deuxième place et donc pour le deuxième tour, Lionel Jospin, le candidat du parti socialiste et Premier ministre aux élections présidentielles de 2002, ce qui fut reçu comme un cataclysme et une honte profonde bien au-delà de la gauche. Jacques Chirac fut élu au deuxième tour avec un scrutin « soviétique » pour barrer la route au Front national, ce qu'il oublia immédiatement, alors qu'il n'avait fait qu'un score minable au premier tour. En 2007, le candidat du parti de droite, Nicolas Sarkozy, qui avait été ministre des Finances puis ministre de l'Intérieur du président Jacques Chirac, fut élu contre Ségolène Royal. Il arrivait au pouvoir en ayant comme « avalé » les voix de l'extrême droite en se plaçant sur son terrain : identité nationale, sécurité, remise en question du caractère « massif » de l'immigration.

Mon propos n'est pas ici de revenir sur l'histoire et l'évolution de la France durant ces récentes années mais simplement d'évoquer en quelques pages les éléments qui balisent la régression dont je fais état. Il convient auparavant d'évoquer l'atmosphère délétère qui accompagne depuis quelque temps la politique française, ses effets sur la vie sociale, la vie quotidienne et les rapports interpersonnels.

Peu après avoir reçu le prix Goncourt, la lauréate Marie Ndiaye est interpellée par Éric Raoult, député de l'UMP. Il lui rappelle qu'un écrivain a « un devoir de réserve ». Le député, coutumier du fait, s'invente ce devoir de réserve pour apostropher une femme noire qu'il imagine sans doute être une immigrée de fraîche date alors qu'elle est née dans le Loiret. Elle avait confié en août 2009 au magazine *Les Inrockuptibles* : « Je trouve cette France-là monstrueuse. Le fait que nous ayons choisi de vivre à Berlin depuis deux ans est loin d'être étranger à ça. Nous sommes partis juste après les élections, en grande partie à cause de Sarkozy, même si j'ai bien conscience que dire ça peut paraître snob. Je trouve détestable cette atmosphère de flicage, de vulgarité... Besson, Hortefeux, tous ces gens-là, je les trouve monstrueux. Je me souviens d'une phrase de Marguerite Duras, qui

1. Depuis la date de cette communication, la régression n'a fait que croître et embellir.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

est au fond un peu bête, mais que j'aime même si je ne la reprendrais pas à mon compte, elle avait dit : "La droite, c'est la mort." Pour moi, ces gens-là, ils représentent une forme de mort, d'abêtissement de la réflexion, un refus d'une différence possible. Et même si Angela Merkel est une femme de droite, elle n'a rien à voir avec la droite de Sarkozy : elle a une morale que la droite française n'a plus. »

Propos outranciers ? Peut-être ! Sans doute ! Mais nous sommes un certain nombre ayant ou n'ayant pas quitté la France à trouver, comme elle, que l'atmosphère est devenue irrespirable.

VIELLE TERRE CHRÉTIENNE ET PETITS CLOCHERS

Pour contrer une France plurielle qui s'affirme, le président Sarkozy tente de revivifier le « roman national » [Thiesse, 1999 ; Offenstadt, 2009] avec le débat sur « l'identité nationale » lancé par Éric Besson le 2 novembre 2009 et dont les dérapages valent bien ceux de la commission Bouchard-Taylor, à cette différence près qu'au Québec, c'étaient deux intellectuels qui étaient à la tête de cette commission et qu'ils étaient chargés d'écrire une synthèse après des mois de rencontres, qu'ils essayaient d'endiguer la vague de xénophobie qui montait, alors qu'en France, le ministre de *l'Immigration et de l'Identité nationale* confie ces rencontres aux préfets, à ceux-là mêmes qui renvoient aux frontières les sans-papiers. Le président de la République, le Premier ministre et ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale ne visent qu'à diviser, antagoniser, stigmatiser, opposer les Français entre eux, à les plonger dans un profond malaise en particulier les Français musulmans. Les dérapages viennent souvent de haut. Le maire UMP de Gussainville (Meuse) va en inaugurer la longue série. Tout juste sorti de l'une de ces réunions, à Melun, il s'exclame : « Il est temps qu'on réagisse, parce qu'on va se faire bouffer. [...] Y'en a déjà dix millions, dix millions que l'on paye à rien foutre ! » Puis, c'est au tour de Nadine Morano de tomber dans le piège de l'amalgame. Interpellée, par un jeune homme qui l'interrogeait sur la compatibilité de l'islam avec la République, la secrétaire d'État se lance : « On ne fait pas le procès d'un jeune musulman. [...] Ce que je veux, c'est qu'il se sente français lorsqu'il est français. Ce que je veux, c'est qu'il aime la France quand il vit dans ce pays, c'est qu'il trouve un travail, et qu'il ne parle pas le verlan. C'est qu'il ne mette pas sa casquette à l'envers. » Cette rencontre à lieu à Charmes dans le département des Vosges, petite ville qui a vu naître Barrès, ce qui convient parfaitement au débat. Enfin, le 15 janvier 2010, c'est Jean-Claude Gaudin,

LA FRANCE ET LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

le maire UMP de Marseille, qui commet un impair. Lors d'une réunion de l'UMP en présence d'Éric Besson, revenant sur les démonstrations de joie des supporters de l'Algérie, il dit : « Nous nous réjouissons que les musulmans soient heureux du match. Sauf que quand, après, ils déferlent à 15 000 ou à 20 000 sur la Canebière, il n'y a que le drapeau algérien et il n'y a pas le drapeau français, cela ne nous plaît pas. » Ce ne sont que quelques exemples, mais ils montrent que les dérives viennent aussi du cœur du pouvoir¹.

On ne peut pas à la fois vouloir rendre « la fierté » aux Français en magnifiant l'Église et la France des vieux clochers, en faisant comme si la Révolution française n'était qu'une péripétie sanglante, que le régime de Vichy n'avait pas existé, et en même temps, prôner le métissage culturel et la France de la diversité. On ne peut pas à la fois parler des Lumières et de la laïcité tout en les remettant en question à tout bout de champ. On ne peut pas dire tout et son contraire, se référer à la fois à Jaurès et à Barrès, faire comme si les traditions politiques n'existaient pas, comme si des siècles de lutte pouvaient être rayés de la carte. Remettre en avant le « roman national » ? Lequel ? Au lieu d'intégrer les micro-romans des minorités au roman national revu et corrigé, le pouvoir veut en revenir au vieux récit des manuels de *Lavisse* vidés au demeurant de leurs valeurs républicaines. À Rome, au palais du Latran, en présence du pape, le 29 décembre 2007, le président Sarkozy prononce ces paroles qui ont fait frémir tous ceux qui sont attachés aux valeurs républicaines en France : « En donnant en France et dans le monde le témoignage d'une vie donnée aux autres et comblée par l'expérience de Dieu, vous créez de l'espérance et vous faites grandir des sentiments nobles. C'est une chance pour notre pays, et le président que je suis le considère avec beaucoup d'attention. Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. »

Dans tous les discours, chaque fois qu'il est question des Lumières et de la laïcité, il s'agit d'un acquis évident sur lequel il ne convient pas de revenir, mais ces notions sont toujours suivies d'un « mais » qui les nuance, les relativise par rapport aux valeurs spirituelles et religieuses. La République, certes, mais la nation avant tout et qu'est-ce que la France ? Dans le discours de La Chapelle-en-Vercors, où il fait l'apologie de la Résistance, ne dit-il pas, glorifiant la diversité du pays : « La France, c'est une multitude de petites patries, de terroirs. C'est une multitude de coutumes, de traditions,

1. Tous ces exemples sont empruntés au Journal *Libération* du 8 février 2010.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

de croyances. La France, ce sont d'innombrables histoires, d'innombrables généalogies qui "s'entremêlent" [...]. » Et plus loin, après avoir fait l'éloge des langues, des divers apports régionaux, il ajoute que « l'identité nationale française c'est une culture millénaire [qui] par des voies mystérieuses imprègne tout [...]. Un Français reconnaît d'instinct une pensée française, une région française et il s'y sent chez lui » [Sarkozy, 12 novembre 2009]. On pourrait être inquiet devant ce recours à une empreinte millénaire, aux terroirs et à l'instinct. Cela résonne comme du Barrès ou n'importe quel disciple de Maurras, à cette différence près que le président de la République ne craint pas les amalgames et prend son bien là où il le trouve. Même son de cloche dans le discours du Premier ministre au colloque sur l'identité nationale à l'institut Montaigne, tenu à l'École militaire le 4 décembre 2009. Le Premier ministre ira même plus loin, disant qu'on ne peut pas être « un vrai Français » et prôner un incivisme permanent, en « débinant » le pays et ses valeurs. La France a un visage et un passé. Si on accueille des milliers d'immigrés ce n'est pas en leur disant : « Bienvenue nulle part. » Il fustige ceux qui disent : « Ma nationalité s'arrête à mon passeport. » Il en vient alors à définir ce qu'il entend par « être français », déclinant un paradigme culturaliste fleurant la rhétorique de l'extrême droite du XIX^e siècle et des années 1930. « Être Français, c'est d'abord appartenir à un très vieux pays d'enracinement. Le brassage des deux derniers siècles n'a rien changé au fait que les Français se réclament toujours de lignées anciennes. La France fluctuante et mobile d'aujourd'hui recouvre, sans la remplacer, cette France des origines. Les identités se stratifient sans s'effacer. On vit à Paris sans cesser de se dire basque, breton, provençal ou auvergnat. Même laïque et urbaine, cette France tient aux rythmes d'une tradition chrétienne et rurale. Elle n'oublie ni ses villages, ni ses coutumes [...]. »

Je lis et relis ces lignes et n'en crois pas mes yeux. Cela me rappelle mes manuels de l'école primaire à la Libération. Nous les petites filles de Ménilmontant, nous apprenions à lire dans des livres aux couleurs vives, où on nous présentait un charmant village, son église, sa mairie, son école à classe unique avec son vieux poêle au milieu et la carte de la France au mur, quelques maisons et la mare aux canards. C'était la carriole qui partait sur la grand-route, les enfants qui faisaient sonner leurs sabots en rentrant de l'école en passant devant l'échoppe du maréchal-ferrant. Une autre planète ! Quand nous sortions de l'école, nous faisions claquer nos souliers comme s'il s'agissait de sabots en éclatant de rire. Déjà, en 1946, cela ne correspondait plus à rien pour les petites Parisiennes toutes filles d'immigrés que nous étions. Au-delà de cette bouffée de nostalgie, je me sens profondément atteinte. La France de l'enracinement ! L'auteur des *Déracinés* ne le formulerait pas autrement. Le paradigme culturaliste va se décliner encore et encore.

LA FRANCE ET LA CONCURRENCE DES MÉMOIRES

Participer au système culturel « qui a fasciné l'Europe », car il y a au-delà de la langue un esprit français, un goût français et j'imagine qu'il y a intérêt à le partager. Être attaché à la centralisation qui commence avec Richelieu et gagne en puissance avec Napoléon. La Révolution française, elle, entre-temps, a disparu du territoire et de la phrase. Le Premier ministre fait l'éloge d'une France qui aime le débat, les conflits qui opposent depuis toujours les diverses familles politiques et intellectuelles du pays et il prend tout en bloc aussi bien Sartre que Courbet. Pour quoi faire ? Suit alors un singulier rapport au passé et au-delà, une façon particulière d'évoquer la laïcité en la cantonnant, la relativisant comme si le pays la subissait plus qu'autre chose : « La France est laïque, *mais* la France est tout naturellement traversée par un vieil héritage chrétien qui ne saurait être ignoré par les autres religions installées plus récemment sur notre sol. » Si la France est une nation d'intégration, elle veut signifier à celui qui arrive qu'il doit adopter la France. Après avoir, de façon lyrique, exprimé que sa France était une « affaire charnelle », le Premier ministre souligne que : « Ma France à moi est républicaine *mais* je prends l'Histoire comme un bloc, avec ses grandeurs et ses faiblesses. » Encore une phrase avec un *mais* de restriction. Si le drapeau, la *Marseillaise*, la mairie, les monuments aux morts, le soldat inconnu sont convoqués, si les valeurs de la République sont bien : liberté, égalité fraternité et laïcité, ces valeurs et ces symboles sont constamment enchevêtrés avec ce qu'il y a de plus culturaliste et de moins accessible aux immigrants qui ont pourtant le devoir de les adopter : l'enracinement et les terroirs, le vieil héritage chrétien, le passé, les défaites et les victoires communes, la culture au sens noble du terme mais aussi l'autre, plus ethnologique : les goûts et les manières. Le Premier ministre sait-il ce que représente pour les enfants d'immigrés cet acquis, les difficultés de ce long processus ? Entre la petite fille survivante de la Shoah qui parle à peine le français et la normalienne agrégée docteur d'État, professeur d'université que je suis devenue longtemps, longtemps après, sait-il combien de sang et de larmes, d'acculturation, de frustration cela a demandé ? Intégration réussie certes, mais c'était un autre temps. Rien n'aurait été possible si nous ne nous étions sentis protégés par la République précisément, devenant Français et fiers de l'être par l'égalité des droits, la conscience que Vichy et l'extrême droite avaient été vaincus, que c'en était fini des idéologies de l'enracinement, de « l'amour charnel » pour la patrie, terreau de toutes les xénophobies. Rien n'aurait été possible si nous n'avions senti qu'on pouvait aimer la France autrement, en luttant pour ses acquis sociaux et ses valeurs universalistes au bon sens du terme, en luttant contre son impérialisme et son empire colonial, en Indochine d'abord et en Algérie ensuite, en ayant donc une tout autre idée de la France ouverte, fraternelle, plurielle en un mot.

Pour mémoire, une mise en perspective historiographique des lois mémorielles

Philippe Raxhon

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pour comprendre d'où viennent la concurrence mémorielle et la production de lois mémorielles, il faut d'abord rappeler ce que signifient l'histoire et la mémoire, et pister cette dernière sur le chemin de l'historiographie¹.

Pour désigner ici l'« histoire », on parlera d' « histoire-connaissance », c'est-à-dire ce que nous connaissons du passé, connaissance qui prend la forme d'une production historique, d'un récit, à distinguer de l'« histoire-réalité », en l'occurrence la totalité des faits du passé qui ont effectivement eu lieu, une totalité impossible à restituer dans le cadre de l'« histoire-connaissance ». Cette dernière est donc un discours, un produit de l'historien qui l'énonce et la formule, et c'est une connaissance qui peut avoir une existence en soi, qui se suffit à elle-même ; le principe de la connaissance étant d'exister en soi. Nous pouvons étudier le prix des farines au Moyen Âge sans chercher une liaison justificatrice avec autre chose, nous produisons une connaissance pour elle-même, qui ne cherche aucune autre légitimité qu'elle-même.

À côté de l'« histoire-connaissance », il y a la problématique de la mémoire. La mémoire est aussi une forme d'appréhension du passé, qui procède d'un acte d'exploration du passé, mais elle est avant tout une reconstruction d'une portion du passé, une portion choisie arbitrairement. Et l'objectif de la reconstruction de cette portion du passé, de ce choix arbitraire, n'est pas la connaissance historique pour elle-même, car la mémoire participe explicitement au renforcement ou à la construction d'une identité collective, d'une identité d'une collectivité qui peut être une nation, qui peut être une génération, qui peut être une ethnie, qui peut être un

1. Cette contribution s'inspire de notre article plus amplement développé [Raxhon, 2009].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

groupe humain. La mémoire renvoie au partage d'expériences historiques communes.

Par conséquent, les opérations de sélection de la mémoire visent à une efficacité dans le présent mais aussi dans l'avenir et sont légitimées par la quête identitaire au sein d'une collectivité, bien au-delà, ou en deçà, de la production d'une connaissance du passé qui se suffirait à elle-même. Ce qui signifie que, dans des sociétés comme la nôtre, où la notion d'identité nationale s'est affaiblie, nous avons effectivement une pléthore de mémoires, une concurrence de mémoires, attisée, entretenue – parce qu'elle est spectaculaire – par les médias qui sont friands de l'exposition des situations conflictuelles.

Il y a donc *a priori* plutôt interactions qu'opposition entre histoire et mémoire. Mieux, il fut d'abord un temps où la mémoire n'était qu'un objet d'histoire, comme le prix des farines au Moyen Âge.

Le thème de la mémoire est loin aujourd'hui de subir un ressac, il a le vent en poupe, mais il est vrai que le mot « mémoire » a quelque chose de séduisant, de profond, il confère une certaine prestance intellectuelle, une contenance – à défaut parfois de contenu – à celui qui en fait usage. C'est un mot qui pose son homme, alors qu'il continue pourtant à poser question. Mais ce mot a connu une fortune médiatique qui lui ouvre toutes les portes, au point que l'usage de l'expression « lieu de mémoire » dans un article de journal ou dans une émission ne nécessite plus, à tort, de commentaires explicatifs pour le commun des mortels, comme si elle était entrée dans le langage courant, dans le paysage culturel.

Depuis un quart de siècle, un chemin a été parcouru, qui permet selon nous de dégager trois pulsations :

- Le temps de la complicité avec la mémoire perçue pour comprendre le passé depuis le présent. Il s'agit d'une descente du présent vers le passé, lorsque la mémoire est un objet d'étude historique.
- Le temps du basculement, avec la mémoire perçue pour comprendre le présent depuis le passé. Il s'agit alors d'une remontée du passé vers le présent, lorsque la mémoire est un sujet de polémique politique.
- Enfin, le temps du déchirement, lorsque histoire et mémoire sont en crise, en situation conflictuelle, avec ce point d'apoplexie que sont les lois dites *mémorielles*.

Le concept de mémoire a donc fortement évolué en quelques années, en termes d'objet, de statut et de perspective.

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

LA MÉMOIRE FUT UN OBJET D'HISTOIRE

Nous l'avons dit, on a presque oublié aujourd'hui que la mémoire fut un objet d'histoire, au même titre que l'évolution du prix de la farine dans l'Ancien Régime. Nous étions alors au début des années 1980, à l'heure de l'œuvre pilote et encyclopédique de Pierre Nora, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, et de sa centaine de collaborateurs : les *Lieux de mémoire*, série d'ouvrages dont la publication chez Gallimard des quelque cinq mille pages s'étale entre 1984 et 1992 (réédité depuis lors), et que le directeur de cette entreprise majeure définissait ainsi dans son introduction : « Les lieux de mémoire naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée, qu'il faut créer des archives, qu'il faut maintenir des anniversaires, organiser des célébrations, prononcer des éloges funèbres, noter des actes, parce que ces opérations ne sont pas naturelles. » [Nora, 1997a, 29] En réalité tout était dit. Pierre Nora engageait la notion de *patrimoine*, d'*héritage*, fondamentale dans son œuvre, en évoluant dans la frémissante forêt de références que constitue à ce titre la République française. Et il ne s'agissait pas chez Nora d'une dénonciation, mais d'une constatation historique. Ce point est fondamental. Nora ne cherchait pas à démanteler les *archives*, les *anniversaires*, les *célébrations*, les *éloges funèbres*, les *actes officiels* pour en dénoncer un caractère *mythique* ou une fonction manipulatrice avec l'État pour chef d'orchestre, mais il s'efforçait de les décrypter pour savoir ce qu'ils disaient aux hommes d'autrefois, aux Français de cette Nation en construction. La « découverte » de l'omniprésence de l'État, en l'occurrence républicain, et des pouvoirs publics dans l'élaboration et l'entretien de ces lieux de mémoire ne consistait donc pas à révéler un degré de pénibilité de ce jeu d'ombres et de lumières entre l'histoire et la mémoire officielle, mais bien de disséquer, sans la rejeter ou l'adopter, cette mémoire officielle dans la sérénité propre à une opération de connaissance.

Nora voulait donc recenser les lieux porteurs de la mémoire nationale française, c'est-à-dire le *patrimoine mémoriel* d'une *communauté*.

En réalité, les choses deviennent plus claires si l'on se rappelle que toute œuvre s'inscrit dans une époque et si l'on se rend compte que Nora se situe à une intersection. Il a analysé les conditions d'émergence d'une mémoire républicaine dans le passé, au moment même où celle-ci était attaquée, battue en brèche. Compte tenu de la sérénité scientifique qui se dégage de cette œuvre majeure que sont les *Lieux de mémoire*, elle autorisait une sorte de fascination face à cette puissance de l'identité française en construction, et sous cet angle, Nora est sans doute l'un des derniers historiens *républi-*

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

cains ; mais en même temps, il a offert sur un plateau d'argent les instruments pour dégonfler cette puissance, pour la mettre à nu, au moment même où l'identité française était en crise. Le boulevard était ouvert, l'histoire de la mémoire pouvait laisser la place à l'histoire face aux mémoires.

Il faut ajouter ici une dimension importante. Non seulement l'œuvre de Nora et de ses collaborateurs s'inscrit dans une conjoncture de crise d'identité nationale, et pas seulement en France, mais aussi dans une crise de temporalité, au profit d'une surpuissance du présent dans notre modèle de société. François Hartog, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, a bien décrit ce phénomène : le présent concentre sur lui les effets de la temporalité, l'avenir est incertain, et le passé confus [Hartog, 2003]. Comme l'évoqua aussi Reinhart Koseleck, qui fut notamment professeur à l'Université d'Heidelberg, en identifiant un « horizon d'attente » face à l'avenir et un « champ d'expérience » qui implique la présence du passé dans le présent, il faut parler de « présentisme » pour illustrer cette surreprésentation du présent.

Puisque les idéologies préformatrices du futur semblent sécher comme feuilles mortes sous le soleil de l'histoire qui file en avant depuis la chute du Mur et la chute des tours, et surtout puisque le présent aspire le passé, les temps deviennent mûrs pour que la démocratie laisse une place à la *mémocratie*, avec son arithmétique électorale à la clé, qui comptabilise aussi ces voix qui viennent du passé. La relecture sélective des croisades, faisant de celles-ci une entreprise coloniale exclusivement d'origine européenne, et occultant – comme c'est souvent le cas aujourd'hui – leur dimension de riposte face à l'expansionnisme musulman en Sicile, en Espagne, aux ambitions contre Constantinople, est directement contemporaine du poids sociologique, et donc politique accru des populations de conviction musulmane en Europe. Que les croisades soient une entreprise coloniale et idéologique, personne ne le nie, mais ne pas associer à cette perspective, en contrepoint, la conquête par les armes menée par l'Islam menaçant la chrétienté est un déni qui a affaibli la connaissance historique et attisé les conflits mémoriels.

Pour avoir à l'esprit tous les éléments de compréhension, il faut également coupler les effets de cette crise d'identité nationale avec l'évolution de l'historiographie en général. En effet, cette crise semble rendre impossible la relance d'une histoire nationale positiviste classique, compte tenu des acquis de la Nouvelle Histoire, et de leur traduction dans l'enseignement. Or la tentative de Nora visait au fond à un transfert d'une histoire nationale vers une histoire patrimoniale, mieux à même de constituer un passé partagé par la communauté, à la lumière des acquis de la Nouvelle Histoire, et en particulier de la mutation de celle-ci vers l'histoire des représentations. Ouvrons une parenthèse qui n'en est pas une : cette notion de patrimoine

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

est fondamentale, et elle est pourtant délaissée dans les productions historiographiques sur la mémoire aujourd'hui, or il y a là une clé du débat. En effet, la notion de patrimoine ne réduit pas, comme c'est trop souvent le cas, la question de la mémoire à la victimisation comme éléments majeurs d'une construction identitaire. Bref, pour revenir à la tentative de Nora, le passé perçu autrefois comme la matrice d'un sentiment national le serait désormais comme un héritage partagé, à vivre au présent par la collectivité. Mais c'est précisément ici que va se produire un effet déviant, et c'est peut-être le point d'articulation le plus important de notre exposé. Alors que l'histoire *nationale* – on devrait dire pour le cas français, *républicaine* – possédait une vertu centrifuge, la notion d'héritage va déployer une vertu centripète. Et la clé de ce phénomène réside dans la Nation collective qui s'efface devant la notion de collectivités qui vivent ensemble, forcément au pluriel et non plus au singulier, et comme l'invite inévitablement toute crise d'identité nationale, avec la mise en lumière d'une *nation plurielle*, tandis que personne ne relevait ce que ce concept avait de paradoxal. Pour les pays à l'identité controversée, la problématique de la mémoire pousse comme un champignon après la pluie. À ce titre, le cas belge est très révélateur. Nous ne pouvons l'approfondir ici. L'évolution du statut unitaire de l'État belge vers un État fédéral à partir de la fin des années 1960, la production d'une historiographie régionaliste flamande et wallonne, dans un contexte de querelles linguistiques, ont évidemment eu des conséquences sur la question de la mémoire en Belgique, où notamment les deux guerres mondiales ont suscité, et continuent de le faire, des débats mémoriels articulés sur les questions de sacrifices, de collaborations avec l'occupant, de répression après les libérations, des uns et des autres dans les espaces francophones et flamands.

Dès 1978 en fait, Pierre Nora, lucide, détectait un phénomène : « Toute l'évolution du monde contemporain – son éclatement, sa mondialisation, sa précipitation, sa démocratisation – tend à fabriquer davantage de mémoires collectives, à multiplier les groupes sociaux qui s'autonomisent par la préservation ou la récupération de leur propre passé, à compenser le déracinement historique du social et l'angoisse de l'avenir par la valorisation d'un passé qui n'était pas jusque-là vécu comme tel. L'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives. » [Nora, 1978, 400] Les temps mûrissaient en faveur des concurrences mémorielles. Pour pister cette évolution, il faut se pencher sur quelques foyers mémoriels particulièrement intenses, en commençant par la mémoire de la Shoah.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

BRÈVES RÉFLEXIONS SUR LA MÉMOIRE DE LA SHOAH

La mémoire de la Shoah est soumise à un mouvement dialectique d'une très grande force, avec d'une part une montée en puissance de cette mémoire à partir des années 1970, et d'autre part une réaction sous la forme d'une relativisation croissante, aux motivations très diverses, du contenu de cette mémoire. Cette force est très grande car les enjeux sont énormes et contradictoires, mais la nature du dépassement de cette contradiction, qui n'a pas encore eu lieu, aura elle aussi des conséquences considérables.

La transmission de la mémoire de la Shoah fut douloureuse et donc lente, conséquence d'une expérience inédite dans l'histoire¹, en contrepoint d'une historiographie sur le sujet qui s'élabora elle aussi progressivement dans les décennies d'après-guerre. Le silence des rescapés, très peu nombreux, à leur retour des camps fut marqué par la difficulté de transmettre l'expérience, de faire récit en faisant face, comme le rappelait Ricœur, à « l'incrédulité devant l'inhumain ». En contrepoint donc, la multiplication de travaux véritablement historiques sur la Deuxième Guerre mondiale, en particulier concernant la France, le régime de Vichy et la persécution des Juifs, ne datent que de la fin des années 1970. Par conséquent, déplorer un contraste entre, d'une part une mémoire qui aurait été activée longtemps après les faits, en la soupçonnant dès lors d'être instrumentalisée pour des raisons de conjoncture², et d'autre part un silence sur la question immédiatement après la guerre, ainsi qu'une tiédeur commémorative ou de simples notes de bas page sur la Shoah dans les manuels scolaires de l'époque ; c'est négliger de tenir compte du processus même de l'élaboration lente de cette mémoire par étapes³, en parallèle avec l'enrichissement, progressif lui aussi, de la production historique. Encore faudrait-il évoquer des forces d'inertie idéologiques hostiles. On a oublié que dans la Pologne communiste, la symbolique d'Auschwitz, pour raison d'État, ne concentrait sur elle qu'une mémoire antifasciste. Lors de l'inauguration le 16 avril 1967 à Auschwitz

1. Par exemple, l'American Jewish Committee ne souhaitait pas dans l'immédiat après-guerre la fondation d'un mémorial de l'Holocauste à New York. Traversons l'Océan, le mot « juif » ne figurait pas sur le monument érigé à la mémoire des enfants d'Izieu en 1946, et ceci à la demande de la communauté juive. En 1978 fut diffusée la fameuse série télévisée *Holocauste*, et en 1979 seulement, à l'initiative du président Jimmy Carter, la décision fut prise de créer un mémorial de la Shoah. L'United States Holocaust Memorial Museum ne sera inauguré à Washington que le 22 avril 1993 par le président Clinton.

2. Il existe bien une instrumentalisation virulente de la Shoah, lorsque l'étoile de David est croisée avec le sigle SS dans certaines manifestations liées à la cause palestinienne.

3. On sait combien le procès Eichmann a joué un rôle désinhibant sur la mémoire de la Shoah. Il a eu lieu en 1961 seulement.

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

du monument dédié « aux victimes du fascisme », le Premier ministre polonais et les intervenants suivants réussirent l'exploit de prendre la parole pendant trois heures sans prononcer *une seule fois* le mot « juif ». Sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Auschwitz était inscrit en 1979 comme « camp de *concentration* d'Auschwitz ». Cette référence a été modifiée pour devenir « Auschwitz-Birkenau. Camp allemand nazi de concentration et d'*extermination* »... en juin 2007 ! C'est une illusion rétrospective que de prétendre que la mémoire de la Shoah, parce que tardive, est *de facto* instrumentalisée, alors que son élaboration fut d'abord et avant tout pénible et laborieuse. En France par exemple, le Mémorial de la Shoah a ouvert ses portes le 27 janvier 2005 à Paris, né de la fusion entre le Mémorial du martyr juif inconnu et du Centre de documentation juive contemporaine. Il était le résultat d'un long processus qu'il est impossible de détailler ici¹. C'est seulement depuis 2004 que le père Patrick Desbois, président de Yahad-In Unum, et son équipe ont entamé leur odysée en Ukraine et au Belarus pour recueillir des témoignages sur la Shoah par balles orchestrée par les *Einsatzgruppen*, et procéder au repérage systématique et archéologique des sites de tueries (plus de 800 découverts à ce jour) et des fosses communes, en déployant des efforts remarquables, à la fois historiens et mémoriels [Desbois, 2007].

On doit donc parler, dans les années 1980, plutôt d'*éveil* de la mémoire, et non de *réveil* de la mémoire, comme l'a qualifiée Henry Rousso, éveil stimulé sans aucun doute aussi par la remontée de l'extrême droite en Europe, couplée à l'antisémitisme et au négationnisme², dont la traduction fut la réalité politique d'une présence parlementaire durable, et significative des extrémistes de droite dans les assemblées représentatives des pays démocratiques européens.

1. Il faudrait rappeler que l'Association des filles et fils de déportés juifs fondée par Serge Klarsfeld date de 1978, qui est aussi la date de publication de son livre *Mémorial de la déportation des juifs de France*. Il faudrait souligner que c'est sous le deuxième septennat de François Mitterrand, dans un contexte de polémiques, que fut instaurée le 3 février 1993 la journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises *sous* la France de Vichy, que c'est en 1995 que le président Jacques Chirac reconnaîtra que la France a une *dette imprescriptible* à l'égard des disparus d'Auschwitz. Il faudrait évoquer le film *Shoah* de Claude Lanzmann réalisé en 1985, la commission sur la spoliation des biens juifs (commission Pierre Drai), la création de la Fondation pour la mémoire de la Shoah présidée par Simone Weil... une série de jalons qui témoignent de ce processus.

2. Rappelons qu'un journal aussi prestigieux que *Le Monde* publia le 29 décembre 1978 l'article de Robert Faurisson, *Le problème des chambres à gaz ou la rumeur d'Auschwitz*. En 1981 paraissait, chiffres à l'appui, Georges Wellers, *Les chambres à gaz ont existé*, Paris, Gallimard.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

GÉNOCIDE : LE MOT QUI ALLAIT ALIMENTER LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

« Génocide » est cité dans le texte fondateur de la Convention des Nations unies en 1948. Le terme est contextualisé, et il doit son existence à l'entreprise d'extermination nazie. Plus tard, il qualifiera un événement antérieur qui répondait effectivement à la définition originelle, comme le génocide arménien, ou postérieur, comme le génocide tutsi¹. Mais le terme, qui n'est pas apprécié de la même manière par les juristes et les historiens, a connu ces dernières années une inflation boursouflée, des « abus caractérisés », comme le disait déjà François Bédarida [1989], dans de nombreux conflits mémoriels, compte tenu de l'enjeu juridique, emblématique et médiatique qu'il constitue désormais dans la hiérarchisation des malheurs et dans la quête de reconnaissance identitaire de minorités. En 1997, cette concurrence sera le thème d'un livre du sociologue belge Jean-Michel Chaumont (réédité en 2010). Mais cette concurrence se voulant attestée par l'auteur qui la perçoit fondamentalement vindicative n'était pas nécessairement vécue comme telle, loin de là, par les premiers concernés, au contraire, le travail de mémoire au sens large a permis des convergences entre les victimes au profit de la connaissance de leurs tragédies, plutôt que des concurrences entre elles qu'aiment bien attiser les médias. C'est par exemple le cas entre Arméniens et Juifs, et un périodique comme la *Revue d'histoire de la Shoah* a abordé ce thème [Ferhadjian, 2003] ; ou entre Tsiganes [Filhol, 2004] et Juifs. On pourrait mentionner de multiples exemples, comme lorsque des rescapés tutsis sont reçus à Yad Vashem en novembre 2005. Nous le répétons, ce n'est qu'une référence parmi bien d'autres, sous la forme de colloques, de rencontres, de séminaires, impossibles à énumérer ici, qui mettent en avant l'idée de partage d'expériences, de partage des mémoires.

La mise en relief de la singularité de la Shoah/Holocauste, l'extermination des Juifs par les nazis simplement parce qu'ils sont nés, une extermination qui n'était pas un *moyen*, mais un *fin* en soi, a fait l'objet de nombreuses réflexions qui ont croisé celles sur le totalitarisme. Contrairement à ce que beaucoup d'auteurs ont cru, ou ont fait mine de croire, à savoir que la mise en exergue de cette singularité interdisait malheureusement toute forme de comparaison historique permettant de comprendre la *brutalisation* du

1. Sur la problématique des génocides, des témoignages, des négations, voir Coquio [2003]. Il s'agit des actes d'un colloque qui s'est tenu à la Sorbonne en 2002. Maître de conférences à l'Université de Paris IV, et présidente de l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides, Catherine Coquio est aussi l'auteur de *Parler des camps, penser les génocides* [1999].

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

xx^e siècle, c'est le rappel préalable de la singularité des événements qui peut permettre une approche historique comparative qui ne sera pas piégée par la pensée analogique. Des auteurs ont choisi cette voie comparative enrichissante, comme par exemple l'historien français Yves Ternon [2007 ; voir aussi Bruneteau, 2004 ; Lefebvre et Ferhadjian, 2007], spécialiste du génocide arménien.

Par ailleurs, la relativisation de la mémoire de la Shoah qui serait « trop pleine » est contemporaine d'une reprise de croissance de l'antisémitisme. Cet antisémitisme a été réactivé par une certaine perception des problèmes du Proche et du Moyen-Orient, mais aussi par des facteurs comme la bonne santé des populismes d'extrême droite traditionnels, ou les dérives gauchistes archaïques où l'anti-impérialisme et l'antiaméricanisme sont vrillés à l'antisionisme, et par une haine des Juifs au sein de franges intégristes de l'immigration maghrébine en Europe, en mal d'intégration, hostile à l'État hébreu perçu comme un abcès d'occidentalisme en terre arabe. Ainsi, l'une des dimensions de l'hostilité à la mémoire de la Shoah est la non-disparition de l'État d'Israël. Cette hostilité n'épargne pas les Juifs en général de cette accusation d'instrumentalisation de la Shoah par les Israéliens. Cette polémique est d'autant plus stérile qu'elle fait déjà l'objet d'études sérieuses par les Juifs eux-mêmes, comme en témoigne par exemple la *Revue d'histoire de la Shoah* en 2005, qui analyse l'État d'Israël face à la Shoah, et la place de la mémoire de la Shoah dans l'identité d'Israël, dont le tiers des citoyens en 1949, rappelons-le, étaient des rescapés des camps de la mort¹. Notons ici que la *Revue d'histoire de la Shoah*, émanation du Mémorial de la Shoah, existe depuis 1946. Unique en son genre, sa collection constitue un bilan historiographique remarquable sur les questions historiques et mémorielles de la destruction des Juifs d'Europe. Elle se penche aussi sur d'autres tragédies du xx^e siècle, coupant court à la stigmatisation de la concurrence des victimes, évoquée plus haut, qui serait entretenue par les Juifs : extermination des Tsiganes (1999 et 2000), génocide des Tutsis (1996), génocide des Arméniens (2003).

Bref, ce que nous voulons en synthèse souligner dans la question du foyer mémoriel de la Shoah aujourd'hui, c'est l'existence d'une tension *monstrueuse*, au sens premier du terme, entre d'une part une extraordinaire production historique de qualité, des avancées remarquables en matière

1. Épinglons les contributions de Arielle Rein, *Bel Zion di Nour et la construction d'une mémoire d'État de la Shoah*, et de Ada Yurman, sur *La « victimisation » comme élément d'une mémoire collective de la société israélienne*. Voir aussi le tout récent numéro spécial *L'historiographie israélienne de la Shoah* [2008]. On consultera enfin Bensoussan [2008] et Michman [2001].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

muséologique et pédagogique, des efforts institutionnels considérables et de dimension internationale, comme la *Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research*¹ ; et d'autre part, à l'opposé, un négationnisme de diverses sources, des dévoiements médiatico-idéologiques, des banalisations caricaturales, ou des comparaisons anachroniques.

LE CRIME TOTALITAIRE, MATIÈRE À CONCURRENCE

La Shoah, les guerres mondiales sont des *événements* emblématiques qui confortent la démocratie dans ses certitudes. Dès lors, des *systèmes* seront des foyers mémoriels en tant que tels, et la chute du communisme au début des années 1990 y est évidemment pour quelque chose. L'un des débats historiographiques les plus vifs va s'orchestrer autour de la comparaison entre nazisme et stalinisme, de la mise en concurrence entre les crimes du nazisme et ceux du communisme.

Le plus célèbre dissident russe, Alexandre Soljénitsyne, publiait en 1974 *L'archipel du goulag*, dont le succès en Occident sera considérable. La réalité du régime soviétique est mise à nue, et s'engage un processus de désolidarisation intellectuelle vis-à-vis du marxisme dans l'*intelligentsia* de gauche en France, qui s'accompagne d'un rejet du totalitarisme, fût-il socialiste, au profit de l'idéologie des droits de l'homme, qui pouvait apparaître autrefois dans ces mêmes milieux de gauche comme une mascarade du parlementarisme bourgeois. Ce phénomène complétait le processus de désaffection du concept de *patrie* entamé depuis plus longtemps. Le passage au premier plan de la thématique des droits de l'homme coiffant au poteau la *patrie* de droite et la *révolution* de gauche, envahirait progressivement le champ de la contestation politique et sociale, comme issue possible à ce qui fut perçu comme la mort des idéologies ou la fin de l'histoire, à l'approche du nouveau millénaire, à moins que ce soit d'un nouveau millénarisme. Les processus mémoriels ne seraient évidemment pas insensibles à ce nouvel horizon référentiel des droits de l'homme, ou plutôt des droits humains

1. Initiée en 1998 par le Premier ministre suédois Göran Persson, elle regroupe des États membres qui s'engagent à respecter la déclaration du Forum international de Stockholm adoptée en 2000. Il s'agit d'un organisme intergouvernemental dont le but est de convaincre les dirigeants politiques et sociaux de la nécessité de maintenir et d'entretenir l'éducation, la recherche et le souvenir en matière d'histoire de l'Holocauste. Aujourd'hui 28 États en sont membres, qui travaillent à échanger leurs compétences et leur savoir-faire respectifs dans ces matières.

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

maintenant, des droits naturels d'une humanité appréciés comme foncièrement bafoués au fil de l'histoire, parfois avant même d'avoir une existence conceptuelle, mais les mémoires n'ont que faire des contextes. La dénonciation du mépris des droits humains perpétuellement malmenés dans le passé viendrait remplacer l'appel désormais archaïque à la conclusion, par la Révolution, de l'éternelle lutte des classes dans le credo des aspirations aux lendemains qui chantent. Le couple esclavage-colonisation deviendrait à son tour emblématique de ces nouveaux enjeux, bénéficiant de la faculté d'autoflagellation des Européens, anciens colonisateurs, une autoflagellation sous les yeux du monde, par précaution plutôt que par conviction.

Notons aussi que, d'une manière générale, les évolutions démocratiques dans le monde ont conduit à un regain d'intérêt pour la mémoire des victimes des États soumis à des dictatures ou des régimes inégalitaires. Il est impossible d'en faire le tracé ici, même sommaire, car il nous faudrait naviguer de l'Afrique du sud au Cambodge en passant par le Chili. Soulignons néanmoins le cas de l'Amérique latine, un chantier mémoriel très vivace aujourd'hui.

Mais bientôt, la colonisation/décolonisation et l'esclavage, fort mal distingués, vont former un nouveau corpus de foyers mémoriels, en inévitable interaction avec les précédents, nourris par les problématiques qu'ils soulevèrent en leur temps.

UNE CONCURRENCE MÉMORIELLE GLOBALISÉE

Dans le contexte d'un nouveau rapport au monde globalisé et de crise d'identité européenne, de nouveaux foyers mémoriels allaient se multiplier, concernant cette fois les passés coloniaux, bouillon d'une culture analogique. La France, une fois encore, serait une terre de conflits privilégiée dans ce registre, d'autant qu'il interfère avec la problématique des lois mémorielles, et il existe un bilan historiographique récent sur la question fait par Sophie Dulucq et Colette Zytnicki [2005], toutes deux enseignantes à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Les auteurs constatent que l'histoire de la colonisation en France ne fut pas occultée, comme les médias aiment le dire, mais autrefois négligée et marginalisée par l'historiographie en général. Sans doute aussi que ceux qui assèment dans les interviews que l'histoire de la colonisation/décolonisation fut dissimulée ne sont pas des lecteurs de livres d'histoire, car depuis les années 1980, l'historiographie n'a cessé de s'enrichir progressivement dans ce domaine.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

En France, l'un des acteurs compétents de ce vaste débat est Benjamin Stora [Stora et Leclère, 2007 ; Stora, 1991, 1994], professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris VII et directeur de l'Institut Maghreb-Europe (Paris VIII). Il a étudié la mémoire de la guerre d'indépendance en Algérie même, et en quoi cette guerre occupait une place centrale dans l'imaginaire politique algérien aujourd'hui, instrumentalisée par l'État algérien pour légitimer son pouvoir. Dès les années 1970, une structure comme le Centre national des études historiques (CNEH) reçut pour mission d'écrire l'histoire officielle algérienne de ces événements tragiques, en veillant à écarter de ses éclairages tous les acteurs de l'indépendance qui furent mis sur la touche par le pouvoir après 1962. La mémoire de la guerre en Algérie fut d'emblée biaisée par les intérêts politiques de l'État algérien. On peut ajouter qu'il s'agissait d'un prélude à une nouvelle instrumentalisation de la question par les islamistes qui, sous couvert de dénonciation des ambitions coloniales françaises et des injustices de la colonisation, cherchaient avant tout à justifier l'intégrisme et ses errements, sa violence et son projet totalitaire explicite, exportable dans l'immigration, piégeant ainsi une opinion européenne familiarisée avec l'anticolonialisme, et goûteuse de culpabilité. Les temps seraient bientôt mûrs pour la repentance, une notion qui a éreinté bon nombre d'historiens, et qui a néanmoins trouvé aujourd'hui au moins un auteur dynamique pour lui faire mordre la poussière, Daniel Lefeuvre [2006], professeur à l'Université de Paris VII.

En fait, la problématique mémorielle de la colonisation/décolonisation va aisément ouvrir la porte à celle de l'esclavage, selon une dynamique d'amplification du champ de la mémoire, appliquée non plus à des *lieux*, mais à l'*espace* tout entier. Les distinctions entre les phénomènes de colonisation, les passés coloniaux et l'esclavage vont s'estomper au sein d'un même foyer mémoriel. En somme, le lieu de mémoire de la domination de l'homme par l'homme devient la planète entière, à toutes les époques confondues. C'est la globalisation de la mémoire, qui devient intemporelle, et elle est celle, universalisée, d'une humanité souffrante face à ceux qui la font souffrir. C'est un phénomène à la fois puissant et inquiétant. La distorsion entre l'histoire et la mémoire devient déchirure, avec l'abandon des contextes et des singularités des situations historiques. Et est-ce vraiment contribuer à l'émancipation des hommes, en particulier les plus misérables d'entre eux, que de les mettre face à l'énormité d'une mémoire de la totalité des atrocités du passé à assumer ou à corriger ? C'est plutôt leur proposer un défi écrasant, insurmontable, source de frustrations qui les poussera vers un refuge, le repli sur une simplification de la vision du passé caractéristique des idéologies totalitaires, même pour une bonne cause.

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

Christian Delacampagne, professeur de philosophie à John Hopkins University (Baltimore) publia en 2002 *Une histoire de l'esclavage de l'Antiquité à nos jours*¹. Il s'agit d'un vaste panorama historique et géographique de la question. Delacampagne entend dénoncer ce crime contre l'humanité après en avoir fait l'historique avec précision, et estime qu'un travail de repentance, de mémoire, n'a pas été réalisé. Cette mise en perspective va nourrir un courant d'opinion qui cherchera à traduire un bilan mémoriel extrêmement vaste et diversifié en facture substantielle.

Le thème d'une réparation des crimes de l'esclavage fut plongé au cœur des débats contemporains, à la suite d'un catalyseur que fut la conférence de Durban en septembre 2001², troisième conférence patronnée par l'ONU contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, où les représentants de plusieurs dizaines d'ONG et de différents pays d'Afrique et d'Amérique, dans une cacophonie rarement égalée, exigèrent que les trois siècles durant l'époque moderne de traite des Noirs vers les Amériques soient un événement qualifié de crime contre l'humanité et que les Occidentaux d'aujourd'hui payent pour le réparer. En quelque sorte, le colonialisme occidental serait coupable de tous les vices et de toutes les misères du monde actuel, un constat qui a permis d'injecter de l'énergie à cette coutume de la repentance par rapport au passé colonial et à sa mémoire. À Durban, aucune intervention ne fut dirigée contre les pays arabes qui avaient participé à la déportation et à l'extermination de millions d'esclaves noirs, mais aussi de Blancs, parce que l'attaque en règle visait en réalité l'État d'Israël honni par des participants exaltés³.

Par effet de contagion, le *focus* historiographique s'orientera sur le thème des civilisations et de leur responsabilité historique en matière de domination de l'homme par l'homme. Sous cet angle, le thème de la mission civilisatrice du colonisateur, en France, en Belgique, en Occident, est désavoué bruyamment, parce que tronqué pendant trop longtemps, et ayant abusé les opinions

1. Il avait également publié *Une histoire du racisme* [2000]. Sa perspective transhistorique le conduisit à publier *Islam et Occident. Les raisons d'un conflit* [2003], entretenant ainsi une connexion de thèmes historiographiques variés.

2. Encore faudrait-il en déceler les prémices dans le contexte de la commémoration du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Colomb en 1992. En outre, 1994 en France fut l'année du bicentenaire de l'abolition de l'esclavage par la Convention. À propos de ces deux repères chronologiques, il est à noter que de décembre 1992 à février 1994 à Nantes, port pivot de la traite négrière, se tint une grande exposition sur le sujet intitulée *Les anneaux de la mémoire*.

3. Voir Nicolas Zomersztajn, *L'antisionisme relève-t-il de l'antisémitisme ?*, dans *L'antisémitisme après la Shoah*, dossier spécial de *La pensée et les hommes* [2003]. Ce volume d'études à lire absolument est remarquable à tout point de vue.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

publiques de ces mêmes pays. C'est ainsi que s'est forgé un imaginaire de la colonisation qui a perduré après les décolonisations, partagé par une majorité de Français ou plus largement d'Européens, une culture coloniale en somme, et les manuels scolaires ont répercuté cet imaginaire. Cette notion de culture coloniale dominante a trouvé au fil du temps d'autres supports, littéraires, théâtraux, scientifiques, mais aussi à l'occasion des expositions coloniales¹.

Cette vision d'une œuvre exclusivement positive de la colonisation a rendu difficile une lecture plus critique, que des historiens du début du nouveau millénaire entendaient bien mettre au goût du jour. C'était au départ l'ambition d'une grande synthèse, le *Livre noir du colonialisme*, vaste entreprise sous la forme de bilan, mais négatif, de la colonisation, et publié en 2003 [Ferro, 2003 ; voir également Ferro, 2002]. Le maître d'œuvre de cette somme était Marc Ferro, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, codirecteur des *Annales*, auteur d'un ouvrage intitulé *Histoire des colonisations* parue en 1994. Les auteurs retracent l'histoire des blessures faites autrefois, et laissées en souffrance aujourd'hui, de la colonisation (croisée avec l'esclavage), principalement européenne. Et la mauvaise conscience postcoloniale aurait jusqu'ici délaissé de vastes chantiers historiographiques encore en friche sur le thème, situation fruit d'un refoulement, vide qu'il faut combler maintenant. Selon les auteurs, il faut rétablir la balance de la connaissance historique qui a penché jusqu'ici sur des sujets tragiques concernant les Européens, comme le fascisme ou le communisme, et ceci malgré le mépris des Occidentaux qui ne parviennent pas à se détacher du *credo* civilisateur dans le non-examen de leur passé colonial. L'opération historiographique devait avoir des vertus politiques : éclairer l'attitude des Occidentaux face au monde, en particulier avec les peuples du Sud aujourd'hui, compte tenu de ce passé colonial qui n'est pas passé. Bref, c'est un bilan horrifié qui est dressé, un concentré de tragédies multispaciales et multitemporelles en près de 900 pages, de quoi donner du grain à moudre au plaidoyer pour des réparations en espèces sonnantes et trébuchantes. C'est d'ailleurs sur cette question que s'achève le livre qui a donné tant d'arguments pour la motiver, en liaison avec un climat intellectuel qui renvoie à la question des réparations concernant les victimes du nazisme. Le remboursement de la dette née de la colonisation serait un exercice difficile mais nécessaire pour restaurer la confiance et le dialogue entre le Nord et le Sud, les chrétiens et les musulmans, les Occidentaux et le monde.

Une nouvelle œuvre collective va paraître en 2005 [Blanchard, Bancel et

1. Pour un bilan récent de cette construction imaginaire dont l'étude s'inscrit dans la démarche des *post-colonial studies* anglo-saxonnes : voir Bancel, Blanchard et Lemaire [2008a, 2008].

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

Lemaire, 2005]¹, qui se penche sur cette « fracture coloniale » à la source d'enjeux mémoriels qui traversent la société d'aujourd'hui. L'idée sous-jacente est une fois encore que pendant trop longtemps le sujet fut évité et maintenant il est torrentueux. La France serait coupée en deux, ceux qui insistent sur les aspects positifs de la colonisation et ceux qui prétendent que ses ténèbres sont à la racine des frustrations des immigrés. Une telle vision n'est-elle pas justement de nature à entretenir le conflit que l'on prétend dépasser ? Il est vrai qu'en 2005, année de tous les dangers pour l'historiographie coloniale en France, se focalisait le débat, d'une part sur la loi française du 23 février 2005 dont l'article 4 précise : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer » ; et d'autre part, sur les appels médiatiques des *Indigènes de la République* se présentant comme des victimes postcoloniales.

Selon Nicolas Bancel, professeur à l'Université de Strasbourg II-Marc Bloch, qui expose un bilan historiographique sur l'histoire coloniale, ce retard français est dû à la crainte pour la République d'affronter un passé en contradiction avec ses valeurs fondatrices. En quelque sorte, la mémoire nationale aurait été trop longtemps frileuse à l'égard de son passé colonial parce que justement elle était nationale. Mais les temps ont changé, signale Marc Ferro, à l'heure où « l'idéologie des droits de l'homme a supplanté l'idéologie de l'État-nation ». Le fil conducteur du livre est une approche de l'immigration à travers le filtre de l'héritage de la colonisation, compte tenu du fait que la plupart des populations immigrées sont originaires d'anciennes colonies françaises.

En somme, au fil des années 2000, un triptyque voit ses contours se préciser de jour en jour : colonisation-esclavage-immigration, et un modèle se précise, celui de l'Occident malveillant autrefois et malvoyant aujourd'hui. Ce triptyque et ce modèle sont déclinés et articulés par les Occidentaux eux-mêmes, comme preuve de prise de conscience, de dépassement historique nécessaire, comme réponse à une prétendue *demande sociale*, face à une histoire *occultée*, face, selon l'expression consacrée, – et utilisée à tout bout de champ – « au retour du refoulé », et au nom de l'idéologie des droits de l'homme².

1. Pascal Blanchard est historien et chercheur associé au CNRS de Marseille, Nicolas Bancel est professeur à l'Université de Strasbourg II-Marc Bloch, et Sandrine Lemaire est enseignante en histoire. Voir aussi, dirigés par les mêmes auteurs, *Culture coloniale* [2003] et *Culture impériale* [2004]. Avec Pascale Vergès, Nicolas Bancel et Pascal Blanchard ont également publié *La République coloniale : essai sur une utopie* [2003].

2. Le spectre de l'historiographie est large, des auteurs ont pris le contre-pied de cette perspective, comme par exemple Bernard Lugan, maître de conférences à l'Université de Lyon III, et auteur de *Pour en finir avec la colonisation* [2006].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

LES HISTORIENS PIÉGÉS

Mais l'historien va se retrouver pris au piège. Après les publications historiques révélatrices comme par exemple le *Livre noir du colonialisme*, ou *Fracture coloniale* déjà cités, ou d'autres encore comme par exemple *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial* d'Olivier le Cour Grandmaison [2005]¹, professeur à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, le chemin était balisé pour que le pouvoir législatif, au nom de cette nouvelle clairvoyance historique, se taille une part du gâteau de la repentance, mais en s'étant déchargé également sur le pouvoir judiciaire, par la loi Taubira de mai 2001² qui consacrait comme crime contre l'humanité l'esclavage et les traites négrières, imposant d'accorder une place à ces questions dans les programmes scolaires et de recherches.

Le paradoxe fut que des études historiques de qualité ont alors été instrumentalisées pour poursuivre une lecture simplificatrice de l'histoire dans le cadre des usages partisans de celle-ci. Des historiens français, ne sachant plus où donner de la tête, ont décidé de réagir et d'ériger une digue sous la forme d'un *comité de vigilance face aux usages de l'histoire*³, initiative originale dans le paysage historiographique, se donnant une visibilité publique face aux usages du passé. Ceci dit, c'est moins la loi Taubira de 2001 que la loi de février 2005 réaffirmant le rôle positif de la colonisation française, qui cristallisa cette initiative, orchestrée par Gérard Noiriel, Michèle Riot-Sarcey, et Nicolas Offenstadt. C'est un véritable appel : « Nous en avons assez d'être constamment sommés de dresser des *bilans* [souligné par nous] sur les aspects "positifs" ou "négatifs" de l'histoire. Nous refusons d'être utilisés afin d'arbitrer les polémiques sur les "vraies" victimes des atrocités du passé. Ces discours ne tiennent compte ni de la complexité des processus historique, ni du rôle réel qu'ont joué les acteurs, ni des enjeux de pouvoir du moment. Au bout du compte, les citoyens qui s'interrogent sur des problèmes qui les ont parfois (eux ou leur famille) directement affectés, sont privés des outils qui leur permettraient de les comprendre. » La mission des historiens est d'« élaborer et (...) transmettre des connaissances rigoureuses sur le passé », et ensuite les citoyens se forgeront une opinion. Une pétition d'historiens du 13 décembre 2005 « Liberté pour l'histoire » demandait la révision des lois mémorielles, car « ni le Parlement, ni l'autorité judiciaire n'ont à définir la vérité histori-

1. Dans *Esprit*, de décembre 2005, Pierre Vidal-Naquet et Gilbert Meynier ont fait une critique vigoureuse de ce livre.

2. En janvier de la même année avait été reconnu officiellement le génocide arménien.

3. <http://cvuh.free.fr>.

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

que ». Aussi nouveau que la multiplication des lois mémorielles, le recours à la pétition collective par des historiens renvoie à un désarroi, et à l'adoption inéluctable par une corporation des règles du jeu médiatique, car les pétitions s'adressent autant au législateur qu'aux médias¹.

N'y a-t-il pas là une variante de l'arroseur arrosé ? En effet, dans quelle mesure l'écriture de *livres noirs*, sur la colonisation, comme il y en avait eu un sur le communisme², n'était-il pas déjà des *bilans*, de nature à en stimuler la quête dans des cercles non initiés à la pratique historique ? L'effacement de la construction d'une mémoire nationale qui était du ressort de l'État, au profit de la construction de valeurs qui oscillent entre l'individualisme et l'universalisme, abandonnée à la société civile, et à ses multiples composantes, généra une dynamique de nature à attiser les mémoires en compétition au profit de constructions identitaires particulières, qui sont peu soucieuses d'intégrer les progrès de la connaissance historique, et beaucoup plus motivées à s'insérer dans les processus de reconnaissance politique et médiatique. Or les premiers à avoir remis en question la construction d'une mémoire nationale furent les historiens eux-mêmes, comme ils furent les premiers à dresser des bilans négatifs du passé et à se cabrer lorsqu'il leur fut demandé de présenter des bilans positifs.

Le 10 mai 2006, cinq ans après la loi Taubira, et près de cent cinquante ans après l'abolition de l'esclavage en France en 1848, une journée de commémoration est dédiée au souvenir de ce dernier³. Les éléments constitutifs de l'élaboration d'une mémoire de l'esclavage se consolidaient, selon une dynamique que des questions comme la Shoah, Vichy, la guerre d'Algérie et la décolonisation avaient pu connaître, avec le pardon comme réponse à la revendication identitaire de la victime. C'est ce contexte qu'analyse l'historienne Françoise Vergès, membre du Comité pour la mémoire de l'esclavage⁴, dans *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage* (2006), en plaidant pour une histoire véritable d'un passé occulté par l'inhibition des anciens esclaves et l'arrogance des anciens maîtres, en particulier en

1. La polémique a rebondi en Belgique. Pour les détails de l'affaire et les documents disponibles, le plus simple est de se référer au *Bulletin de l'Association belge d'histoire contemporaine*, 2006-1, vol. XXVIII, qui publie les différentes pièces du débat.

2. Et la source n'est pas tarie, voir l'ouvrage collectif sous la direction du père dominicain Renaud Escande [2008].

3. La journée des « Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ». Notons au passage que l'Angleterre a aboli l'esclavage en 1807, et pour le bicentenaire de cet événement fut inauguré le 23 août 2007 à Liverpool un Musée international de l'esclavage.

4. Le Comité pour la mémoire de l'esclavage fut institué par décret en janvier 2004, en application de la loi Taubira adoptée le 10 mai 2001 qualifiant la traite négrière de crime contre l'humanité.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

France, patrie des droits de l'homme. Vergès explore l'actualité sur le sujet qui fait débat, en particulier les quatre lois dites *mémorielles* françaises : la loi Gayssot contre le négationnisme (1990), la loi sur le génocide arménien (2001), la loi Taubira (2001) et la loi sur les aspects positifs de la colonisation (2005). L'assignation en justice de l'historien compétent Pétré-Grenouilleau¹, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, par le Collectif Antillais, Guyanais, Réunionnais pour ne pas avoir à juste titre assimilé l'esclavage à un génocide illustre les effets pervers de la loi Taubira. Le sort de Pétré-Grenouilleau est emblématique du piège dans lequel sont tombés les historiens à la suite de leur insistance à déceler des mémoires occultées dans le passé pour des raisons idéologiques.

Les historiens, en déboulonnant les statues de bronze des héros du positivisme national, se doutaient-ils qu'ils ouvraient la voie aux tigres de papier des victimes héroïsées par la médiatisation internationale, et à des saillies d'hédonisme mémoriel au niveau local ? Dans nos démocraties vieillissantes et confortables, notre perception démocratique nous joue parfois des tours : le ressenti identitaire complexe des majorités, couplé à la fascination des médias pour les minorités, qui n'ont plus de complexes dans leurs revendications identitaires, a des conséquences considérables sur les usages du passé.

Les propos de l'anthropologue et professeur à l'Université d'Aix-Marseille-III Jean-Luc Bonniol, dans la revue *Cités* [2006]² sont très pertinents. Décrivant la mémoire de l'esclavage dans les Antilles françaises et dans la métropole, il souligne que ce passé terrible a longtemps été évacué de l'imaginaire français, jusqu'aux années 1930, où il revient déjà à la surface grâce à des œuvres comme celle d'Aimé Césaire. À partir des années 1990, et le temps des commémorations, les Antillais en métropole se retrouvent grâce à la loi dans la possibilité de traîner la France, comme si c'était une personne, devant les tribunaux. À défaut d'amener une nation à la barre, c'est l'un de ses citoyens qui va trinquer, comme si c'était toujours ça de pris : l'historien Pétré-Grenouilleau.

Bonniol se demande si le fait de se revendiquer descendant d'esclaves pour adopter une posture victimaire revendicative n'est pas de nature à renforcer au sein d'une communauté de couleur les critères de distinction qui sont tout simplement du racisme. Comme le disait le psychiatre et écrivain antillais Frantz Fanon, ils deviennent « esclaves de l'esclavage ».

Mais les choses ne vont pas en rester là, et la dérive va se poursuivre,

1. Pour rappel, il est l'auteur notamment de *Les traites négrières. Essai d'histoire globale* [2004].

2. Voir aussi Michel Giraud [2005] et Dupuy et Lucas [2002].

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

et prendre un tour nouveau, car s'insinue peu à peu l'idée que la colonisation européenne fut la matrice des grands crimes totalitaires du xx^e siècle reposant sur le mépris absolu de l'humain. Se tisse ainsi progressivement une trame déterministe du malheur historique depuis une faute originelle dont la révélation serait prioritaire pour comprendre le passé, entraînant un inévitable estompement de la singularité des événements, en particulier de la Shoah, qui ne serait donc plus *emblématique* des génocides, puisqu'elle ne serait plus *originelle*.

Or la Shoah est l'un des fondements de la culture européenne d'après-guerre. La singularité de la Shoah a façonné dans la douleur l'identité des Européens dans leur relation à l'histoire et à la mémoire. C'est le sens même des débuts de la *construction* européenne, une construction institutionnelle certes, mais qui repose aussi sur la construction d'un imaginaire hérité de la Deuxième Guerre mondiale où la Shoah occupe une place centrale.

Phénomène de repli : le 29 novembre 2005, la Chambre française revisite la loi votée le 23 février de la même année qui portait sur la nécessité de souligner le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, qui avait entraîné la pétition des historiens, des marches immigrées et des protestations du président algérien Abdelaziz Bouteflika, dont peu d'observateurs soulignèrent qu'il jetait encore de l'huile sur le feu en prétendant en avril 2006 à Constantine que la France avait provoqué un *génocide* culturel en Algérie. Ici, pas de pétition contre un abus de concept.

Actuellement, la moindre dénonciation des effets combinés de la colonisation européenne et de l'esclavage dans l'histoire et la mémoire a les honneurs des médias. Il est faux de dire que ce débat est occulté, il n'a jamais autant occupé l'espace public, du politicien en quête de reconnaissance humanitariste au présentateur de télévision. Il offre le confort intellectuel absolu pour qui veut se montrer et prendre les apparences du contestataire. Les non-dits sont ailleurs, ce n'est plus la traite des Noirs par les Blancs qui est un objet historique tabou, mais la traite des Blancs, ou l'esclavage des Noirs par les musulmans arabes¹, et des ouvrages comme celui de l'anthropologue et économiste sénégalais, directeur de recherches à l'Insee (Guadeloupe) Tidiane N'Diaye sur le « génocide voilé » (2008), ou ceux de l'éminent historien Ibrahima Thioub (2005), professeur à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar, dérangeant, et perturbent ce confort

1. Il existe aussi un courant historiographique, l'*African Agency*, qui se penche sur le rôle des Africains dans l'histoire de l'esclavage. La complexité de l'esclavage des Africains ne se limitant pas qu'au commerce triangulaire a fait l'objet il y a près d'un quart de siècle du livre de Serge Daguet et François Renault [1985].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

intellectuel qui offre un boulevard médiatique à celui qui s'y complaît. Et on pourrait encore citer d'autres belles figures d'historiens, comme Salah Trabelsi (2006), maître de conférences à l'Université Lumière de Lyon 2, ou Mohammed Ennaji (1994), professeur à l'Université Mohammed-V de Rabat, qui luttent avec talent contre cette inertie [voir aussi Botte, 2005].

La crise de l'histoire et de la mémoire a connu des développements particuliers en France, avec la question des lois mémorielles, et leurs enjeux politiques [Nandrin, 2006] que nous aurions pu traiter, sous l'angle de la production historiographique. Mais le sujet aurait été disproportionné par rapport à la perspective que nous avons délibérément choisie ici. Dès lors, nous ne faisons que livrer maintenant quelques réflexions en fin de parcours, en sachant qu'il existe déjà des études sur le sujet [Betramns et De Broux, 2007]. De même qu'il aurait fallu traiter des historiens sollicités comme experts dans les commissions parlementaires et autres, un aspect périphérique de la problématique de la mémoire proprement dite, mais néanmoins important¹.

LES LOIS MÉMORIELLES : TOUT ÇA POUR ÇA

L'arrière-pensée du législateur en matière mémorielle fut tragiquement paternaliste, une reconnaissance mémorielle ayant pour effet à ses yeux de désamorcer la montée de frustrations communautaristes, explicitement et maladroitement associée à l'expression d'une misère postcoloniale et entretenue par la culpabilité de l'Occident. Et le point d'orgue de cette complaisance fut atteint dans l'insistance à dénoncer implicitement ce qui serait une surévaluation de la mémoire de la Shoah, démarche s'apparentant à une sorte de compensation pour les décrets *oubliés* de l'histoire.

Cette arrière-pensée fut également tragiquement électoraliste, car l'accès aux élections, fussent-elles locales, pour les étrangers non européens, a fait de ceux-ci des réservoirs de voix dont il fallait tenir compte, même en matière de revendications mémorielles. Si la mémoire est un problème politique, c'est aussi devenu un problème arithmétique.

Pourtant, le véritable enjeu des lois mémorielles n'est peut-être pas l'his-

1. Pour notre part nous avons déjà évoqué le sujet dans notre livre *Le débat Lumumba. Histoire d'une expertise* [2002] et aussi notre conclusion intitulée *Tacite est bien dans l'empire* [2006]. Voir aussi Guy Zelis [2005]. Il s'agit des actes d'un colloque qui s'est tenu à l'Université catholique de Louvain en décembre 2002 et qui a abordé différentes questions et notamment des cas nationaux (Chili, Afrique du sud, ex-Yougoslavie). Une bibliographie étoffée sur l'histoire et la mémoire vient en conclusion du livre.

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

toire, mais la place du parlementarisme dans notre société démocratique. En effet, les lois mémorielles sont la traduction pour le secteur historien de l'abandon des responsabilités des parlementaires qui se déchargent sur la justice de l'autorité qui lui incomberait pourtant d'incarner. Puisqu'il n'y aurait plus de mémoire officielle, nationale, n'y aurait-il pas la place pour une mémoire judiciaire ? C'est la marque de cette transition du politique vers le judiciaire qui touche d'autres domaines, et qui oriente notre modèle de société vers une conduite des affaires par les juges et non par les élus. Plutôt que d'incarner, comme puissance publique, son rôle emblématique en tranchant dans le vif de la mémoire, en donnant les grandes orientations identitaires par le choix ou le refus des commémorations ou des reconnaissances simplement politiques, le Parlement dépose au pied du tribunal et ses vertus supérieures de neutralité, le fardeau de sa tâche de proposer ces grandes orientations à une opinion publique désorientée.

Il est intéressant de constater que les premières reconnaissances du génocide arménien furent d'abord et seulement parlementaires, assumées comme telles, par exemple en Uruguay dès 1965, où le Parlement fit du 24 avril le « jour du souvenir des martyrs arméniens ». Ensuite, lorsque le génocide arménien est devenu une question électorale, comme par exemple en Belgique aujourd'hui, où cette question – et même l'usage ou le non-usage du mot de *génocide* – est un baromètre assez précis d'un souci électoraliste, le Parlement serait tenté de voter une loi mémorielle condamnant sa négation, mais se révèle déjà incapable d'assumer un simple acte de reconnaissance et d'hommage en séance plénière de la Chambre, posture de sa part qui serait suffisamment éloquente, sans que la justice intervienne pour autant dans le débat historique.

Mais il y a une autre chose importante, c'est que ces lois regroupées par l'historiographie sous un même intitulé de référence, en réalité ne se valent pas, et peuvent être même très différentes les unes des autres, et méritent d'être remises en contexte, de telle manière que l'on constate qu'il a été fait autour d'elles beaucoup de bruit pour rien. Il faut aussi laisser la parole aux juristes dans ce dossier. La loi Gayssot du 13 juillet 1990¹ a augmenté d'un article 24 *bis* une loi française qui existe depuis 1881, celle qui concerne la liberté de la presse. Que dit l'article 24 *bis* ? Que seront punis ceux qui auront contesté « l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par des membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue cou-

1. Voir annexe 1.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

pable de tels crimes par une juridiction française ou internationale ». L'article 6 en question définit les crimes contre l'humanité commis avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale¹. Bref, la question est très circonscrite dans son orbite juridique et énoncée avec précision. En somme, la loi Gayssot entend faire *respecter l'autorité de la chose jugée*, et non juguler la liberté d'expression. La législation allemande s'est dotée d'une loi analogue, et la Cour européenne des droits de l'homme n'a jamais estimé que cette loi entravait la liberté d'expression.

Par ailleurs, bien avant la loi Gayssot, les juges du tribunal de grande instance de Paris qui condamnèrent Faurisson en 1981² n'ont pas condamné une interprétation du passé, ni même le mésusage d'un concept qui serait celui de génocide, mais l'hypercritique par la manipulation ou la falsification des sources. Les chambres à gaz sont un fait, ce fait n'est pas sujet à interprétation. Au demeurant, le terme négationnisme ne renvoie pas à l'origine à la négation d'un génocide, mais à la négation des chambres à gaz, soit l'instrument du génocide, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Faurisson fut condamné parce qu'il faisait mentir les documents pour nier un fait matériel, alors que Pétré-Grenouilleau s'est contenté d'interpréter le passé en toute bonne foi. Il faut comprendre une fois pour toutes que Pétré-Grenouilleau n'est pas Faurisson. La différence réside dans le rapport aux sources dans la quête de connaissance du passé. Pétré-Grenouilleau n'a pas maltraité les sources, il les a respectées. La loi qui a condamné Faurisson était une avancée, et celle qui aurait pu conduire à la condamnation de Pétré-Grenouilleau un recul. C'est pourquoi la loi Gayssot de 1990, pour revenir à elle, n'est tout simplement pas une loi mémorielle, elle ne mérite sûrement pas d'être perçue comme la matrice des autres lois mémorielles parce que celles-ci lui seraient postérieures. C'est manifestement une illusion rétrospective.

Il y reste maintenant trois lois mémorielles françaises sur le tapis qui sont identifiées comme telles. La loi du 23 février 2005³ imposait aux

1. « Les crimes contre l'humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal, ou en liaison avec ce crime. »

2. En 1981, le négationniste Robert Faurisson fut condamné dans le procès qui l'opposait à l'historien Léon Poliakov, et dans celui intenté par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).

3. Voir annexe 7.

POUR MÉMOIRE, UNE MISE EN PERSPECTIVE HISTORIOGRAPHIQUE

enseignants de souligner « le rôle positif » de la colonisation dans son article 4, qui n'existe plus aujourd'hui, grâce aux réactions des historiens. Les deux autres lois sont curieuses, elles sont floues, ce qui rend leur application problématique. La loi du 29 juillet 2001¹ dit dans son article premier : « La France reconnaît publiquement le génocide arménien ». Faut-il une loi qui porte le numéro 2001-70 pour dire cela ? Et que faire de cette loi ensuite ? Comment la faire exister ? Sur la base de quoi ? Et comment lui donner une portée juridique ? C'est en effet une loi en pointillé qui sema le trouble et l'inquiétude chez les historiens sérieux déjà convaincus qu'il y a bel et bien eu un génocide arménien. Cette loi a donc fait les dégâts d'un « tir ami » sur un champ de bataille. Quant à la loi Taubira du 21 mai 2001², la première en date, elle est une sorte d'antithèse de la loi de 2005 citée plus haut, mais les enseignants ne doivent plus souligner le rôle positif de quelque chose, mais le rôle négatif de quelque chose. L'esclavage, en particulier la traite transatlantique et la traite dans l'océan Indien – rien n'est dit sur la traite orientale et sur la traite interne à l'Afrique – sont reconnus crimes contre l'humanité, et la loi invite à une refonte des programmes scolaires, mais aussi, et c'est important, des programmes de recherches en histoire et en sciences humaines, pour qu'ils accordent « à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ». Comment mesurer en nombre de pages cette « place conséquente » et méritée ? Il est clair qu'il s'agit d'une injonction faite à l'historien à qui l'on pourra toujours reprocher, de manière vague, qu'il « n'en fait pas assez » pour la mémoire de l'esclavage.

Les débats sur la mémoire sont inachevés aujourd'hui, même si la production d'ouvrages qui analysent ce phénomène s'étoffe, témoignant d'une certaine prise de distance critique, qui est une étape nécessaire à toute forme d'apaisement intellectuel. Chez les historiens, la tendance est aujourd'hui à la réflexion non plus tant sur les ressorts cachés de la mémoire que sur la transmission de la mémoire en tant que telle, comment elle se transmet, ou comment la transmettre. C'est une approche plus positive pour sortir de la crise entre histoire et mémoire. Les initiatives se multiplient dans ce sens. La question de la transmission de la mémoire est une élégante porte de sortie de crise dans la mesure où elle autorise la possibilité de renouer avec un concept moins lourdement chargé que celui de mémoire, le concept de *patrimoine*. Il y a un petit exercice simple et édifiant à faire : partout où c'est possible, de remplacer le mot *mémoire* par celui de *patrimoine*, afin d'alléger le poids de ce concept malmené, et ainsi retrouver le chemin de

1. Voir annexe 5.

2. Voir annexe 6.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

la richesse et de la complexité du passé, en particulier dans la relation entre les nations, les hommes, les classes sociales, les sociétés. La mémoire, par nature revendicative, peut laisser aussi une place au patrimoine, par nature partagé. Une fois pour toutes, la construction d'une identité est moins un phénomène factice que nécessaire, indispensable, elle passe aussi par la valorisation d'un patrimoine, c'est-à-dire la production d'un *apport* au monde, dont les processus mémoriels font en réalité partie, perspective qui ne peut que favoriser l'historicisation de ces processus mémoriels, leur réintégration comme objet d'histoire, sans qu'ils soient conçus comme aberrants ou sectaires.

La recherche historiographique sur le thème de la mémoire s'apparente à la quête des origines d'une confusion, celle justement entre histoire et mémoire, et entre mémoire objet d'étude et mémoire sujet de polémiques. La véritable sortie de crise aura lieu lorsque les polémiques autour de la mémoire seront elles-mêmes un objet d'histoire et analysées comme tel, en tenant compte du contexte et des acteurs de ces polémiques et de ces questionnements, avec le recul nécessaire.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'encourager rapidement des études approfondies sur la question des relations des historiens avec les médias dans les débats sur la mémoire. Le rôle des médias dans les distorsions entre histoire et mémoire est considérable, d'autant que le quatrième pouvoir est le seul qui ne possède pas de contre-pouvoir, et il est peu enclin à l'autocritique. Si des avancées historiographiques sont perceptibles, le temps de grandes enquêtes est à venir. Il manque des études prosopographiques sur les milieux historiens, éditoriaux et médiatiques pour mettre en relief filières et réseaux dans la problématique de la crise entre histoire et mémoire. Jusqu'ici nous connaissons mieux les discours des acteurs de cette crise que les acteurs eux-mêmes. Dans ce registre, la diffusion de l'historiographie par les mouvements associatifs, et l'histoire aux mains des « collectifs », mériteraient d'être étudiés. Il faut que la mémoire redevienne un objet d'histoire, un objet d'historien.

Commémorations négatives, enseignements scolaires et éducation civique

Sophie Ernst

Ce texte parcourt divers problèmes éducatifs liés aux questions mémorielles à partir de travaux menés en grande partie à l'INRP (Institut national de recherche pédagogique) et repose sur une longue fréquentation, théorique et pratique, des problèmes éducatifs posés par la mémoire de la Shoah.

C'est notamment lorsque cette mémoire est devenue une mémoire de masse, assortie d'une injonction très forte sur le devoir de transmission aux jeunes générations, qu'il a fallu prendre toute la mesure des changements en train de s'accomplir et des conséquences à anticiper en termes de politique scolaire.

Car pour quelqu'un qui était ancré dans un métier, la formation des maîtres, et une discipline, la philosophie morale et politique, il était très tôt perceptible sur le terrain que le consensus social sur le devoir de mémoire cachait de redoutables difficultés pour les enseignants chargés au quotidien de la transmission. Les professeurs se trouvaient là dans une double injonction paradoxale : depuis une trentaine d'années une rigueur critique accrue avait incité l'enseignement de l'histoire à abandonner le registre émotif/mémoriel/patriotique qui avait été le sien dans l'école de la III^e République. Or, on lui demandait avec le « devoir de mémoire » de reprendre un registre affectif déconsidéré. Les finalités morales de la transmission ont eu tendance à vampiriser les constructions de connaissance, et toutes sortes d'affects non maîtrisés ont parasité les discours, aussi bien du côté des enseignants que des élèves.

Dans le cadre de cet ouvrage sur la concurrence mémorielle, mon approche cherchera à réinscrire les phénomènes qu'on a désignés comme « concurrence des victimes » dans un schéma d'ensemble plus vaste. L'enjeu est de déplacer l'attention, depuis les réactions des élèves, vers le dispositif de transmission dans lequel ils sont pris et auquel ils réagissent. Il s'est en effet beaucoup dit, à propos de ces transmissions, qu'elles se heurtaient à de l'hostilité et prêtaient à controverses, ou éveillaient des revendications

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

peu amènes de la part des élèves. Depuis une dizaine d'années, cette représentation a été abondamment relayée, commentée, et elle s'est cristallisée dans les termes mêmes qui nous permettent de désigner les phénomènes en cause : questions « vives », sujets « sensibles », enseignements « controversés ». J'éviterai pour ma part ces étiquettes assez commodes, mais qui ne caractérisent pas la nature de ces sujets, juste l'accident qui leur arrive.

La vraie caractéristique de ces transmissions peut être désignée par l'expression de « commémorations négatives », que j'utilise comme un concept sociologique spécifique de ces dispositifs contemporains, un idéal-type wébérien ; les pages qui suivent vont s'attacher à développer la signification de cette négativité – il ne s'agit surtout pas de comprendre qu'il s'agirait là d'un blâme, dans un sens populaire de négatif *vs* positif, où ces commémorations seraient considérées comme mauvaises, nuisibles, à rejeter au profit de commémorations utiles considérées comme positives. Nous entendons dans « négatives » le sens hégélien du moment négatif, ou le signe moins des nombres « négatifs ».

Une première partie explicitera ce que sont les caractéristiques de nos commémorations négatives. Une deuxième partie s'attachera à replacer ces dispositifs dans la dynamique de leur genèse, fortement liée à la massification et aux effets pervers qu'elle a entraînés durant la dernière décennie. Une troisième partie esquissera des propositions pour une évolution des dispositifs existants, en vue d'une meilleure efficacité des modalités de transmission, eu égard à des finalités mieux précisées, en séparant d'abord puis en articulant histoire et mémoire. Enfin, dans une quatrième partie, moins développée, nous reviendrons sur la dimension proprement morale et civique qu'il ne nous paraît pas souhaitable de rabattre sur l'enseignement d'histoire, mais qui requiert une éducation à réinventer selon des modalités nouvelles.

NOS COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

Les transmissions qui nous sollicitent ont toutes pour point commun qu'elles auraient pu et auraient dû être assumées plus tôt par la mémoire collective publique, celle qui, à travers les consignes normatives des institutions, nous permet de définir de façon consciente et volontaire une certaine idée de la Nation – ce qui fait sens pour un « nous », qui s'institue ainsi comme porteur d'une identité politique. Ces transmissions n'ont pas été publiquement assumées, du moins pas suffisamment ni de façon adéquate, et sont restées marginalisées par rapport au domaine public, dans un statut de vérité bien connue/méconnue, qui a duré pour des raisons diverses. Pourtant, les mémoires

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

ainsi refoulées n'ont cessé de travailler fortement la société civile, les sensibilités contemporaines et leur perception des enjeux éthiques et politiques.

Un retard a donc été pris, qui a irrité les mouvements militants associatifs et a provoqué l'explosion mémorielle que nous connaissons. Les institutions avaient mis beaucoup trop de temps à reconnaître l'importance de certains sujets, longtemps refoulés ou méconnus ; on ne parlera pas trop vite d'occultation, car s'y mêlent d'autres facteurs qui ne relèvent pas de la volonté de cacher. Il y a en particulier une grande difficulté à donner statut à ces épisodes dans le cadre du récit national accoutumé, et tout autant de difficulté à remodeler un récit commun élargi qui soit porteur d'une juste mémoire. Ces « passés qui ne passent pas », selon l'expression d'Henry Rousso, contrarient tout à la fois une image flatteuse de l'identité nationale, une vision optimiste du progrès, une confiance rassurante dans l'alliance du bien, du volontarisme et de la rationalité.

Ces transmissions vont à rebours des commémorations accoutumées, celles que nous ne célébrons plus guère, mais que nous avons tendance à regretter, parce qu'elles nous parlaient d'héroïsme et de sacrifice au nom de grandes valeurs collectives, nous installant dans une trajectoire de dépassement et de marche vers le progrès quasi assuré : puisque le vieux monde était derrière nous, toute négativité évoquée ne pouvait que renforcer notre satisfaction d'avoir atteint un stade supérieur de civilisation. L'école de la Troisième République ne refusait nullement de parler des horreurs du passé, comme la persécution des chrétiens, la Saint-Barthélemy, ou la traite négrière, dans la mesure même où ce qui pouvait en rester portait la mémoire d'une sauvagerie résiduelle que le progrès scientifique et politique laissait loin en arrière. Avec une philosophie de l'histoire différente, l'hégélianisme, très diffusé dans sa vulgate d'inspiration marxiste, proposait même une vision encore plus optimiste, puisque la négativité dans l'histoire a été considérée comme la « ruse de la Raison », l'étape nécessaire pour qu'un dépassement supérieur se produise en intégrant les changements apportés par le moment négatif.

Or il semble bien que les expériences du ^{XX} siècle aient vidé ces philosophies de l'histoire de toute crédibilité. Ce que nous révèle l'histoire des désastres, c'est aussi l'insuffisance de cette belle confiance des Temps modernes dans la marche en avant, sinon son caractère illusoire. Nous ne pouvons plus ignorer que l'adhésion non critique aux valeurs de la modernité a aussi entraîné des aveuglements, des croyances fausses, des théories perverses, des embrigadements aux conséquences désastreuses. Notre mémoire est celle des instrumentalisation de la mémoire et des détournements pervers des valeurs et des formes de la civilisation.

C'est en ce sens que nous parlons de « commémorations négatives », au sens où cette négativité est rétive à tout schéma hégélien de dépassement ;

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

elle ne peut pas se compenser par un gain positif dans un dépassement historique ; il nous déplaît de laisser « récupérer » ces mémoires, comme le disent volontiers nos contemporains, car celles-ci ne portent rien d'autre que de la douleur, la conscience de désastres irréparables, rien qui ressemble à un sacrifice valant la peine ; rien que le sentiment d'une immense transgression de la morale, et l'avertissement que nous avons à nous méfier des toujours possibles régressions. Nous vivons désormais dans la conscience suraiguë des ambivalences de la modernité et ce n'est pas confortable : nos sociétés, disait Cornélius Castoriadis, ne nous laissent pas le temps de nous reposer.

Le « nous », ici, est celui de tout contemporain appelé à vivre en citoyen en France, et en Europe : car l'Europe est faite d'héritages et de traditions, certes, mais aussi d'une expérience, celle des guerres et des destructions du ^{xx}e siècle, qui ont été proportionnées à sa puissance. L'Europe elle-même, en tant que projet politique, est née d'une volonté, celle de lutter contre tous les détournements pervers de son héritage, contre toutes les dérives meurtrières de ses institutions – c'est ce en quoi la mémoire européenne engage le projet européen : il a comme boussole un « plus jamais ça ! », d'une absolue radicalité et d'une fort troublante indétermination. Les commémorations négatives sont une forme très paradoxale d'appel vers l'avenir. Si elles invitent à la réalisation d'un idéal exigeant, et c'est sans aucun doute leur sens, c'est en nous mettant sous les yeux les plus terrifiantes des trahisons de cet idéal, et en minant le schéma ancien des philosophies de l'histoire. C'est cette forme extrême de pédagogie, d'une efficacité douteuse, qui va donner du fil à retordre aux pédagogues professionnels...

Les Européens semblent marqués par le doute et la désorientation, avec une grande difficulté à formuler un projet politique qui ne soit pas en termes de « lutte contre » le retour des horreurs du passé. Mais il n'est pas simple de faire renaître un imaginaire de l'avenir, lorsque tous les récits porteurs d'utopie se sont délités.

On peut déplorer les effets démoralisants de ce retournement de sensibilité et cette durable éclipse de l'optimisme européen ; on peut regretter, sans pouvoir la retrouver, cette énergique confiance dans la capacité de la raison humaine à maîtriser et dépasser toutes les formes de négativité. Mais on ne peut pas retourner en arrière et s'imaginer qu'on retrouvera la naïveté des commencements. L'Europe est faite de cette expérience tragique, et il lui appartient d'en faire une sagesse pratique. La démocratie n'est pas à ce point immature qu'elle doive encore entretenir des mythologies sur les origines en refusant de voir ses contradictions et ses possibles errements. Elle doit se prémunir contre elle-même en donnant des limites à ce qu'elle peut instituer. Avons-nous une telle confiance dans nos institutions, que nous ne puissions imaginer leur détournement pervers ? Ne pouvons-nous

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

reconnaître les fautes ou les ambivalences avérées de certaines des actions qui ont été menées au nom de la France, de la République, de l'État, de la démocratie, de la supériorité de notre civilisation ? Le temps des mythologies nationalistes, progressistes, scientistes, est pourtant dépassé, et nous sommes capables de reconnaître des vérités importantes, tout en appréciant et respectant notre héritage, et justement parce que nous le portons très haut, avec de vraies exigences et de grandes attentes. La mémoire collective que nous tentons d'élaborer et de transmettre est une mémoire de vraie maturité : devenir adulte, c'est avoir perdu non seulement ses illusions, mais aussi ses désillusions. Il ne s'agit ni de blâmer, ni de déplorer, mais de comprendre : ce n'est pas seulement parce que la mémoire nous crée des obligations, c'est aussi parce que les défis du présent l'exigent, pour construire des milieux de vie plus sûrs, plus hospitaliers à tous les humains – à toutes les échelles du local, de la nation, de l'Europe, de la planète.

La démocratie n'est pas immature, on le souhaite, mais les jeunes, eux, le sont, et ce fait, très simple, nous impose de réfléchir avant de les embarquer dans nos commémorations négatives, si nous ne savons pas aussi transmettre la forme de sagesse pratique qui permet d'en faire autre chose qu'une martyrologie.

À l'égard des jeunes générations, ces transmissions nous imposent de mettre en œuvre une alchimie subtile : nous ne pouvons pas introduire les jeunes à la civilisation qui est la leur, en les écrasant par des mémoires traumatiques et des savoirs anxiogènes. Il nous faut sans aucun doute transmettre des passés qui ne portent guère à l'optimisme béat, mais nous devons le faire d'une façon hospitalière, dans une transmission d'ensemble qui donne aussi la maîtrise d'une culture assez riche et puissante pour porter du courage et de l'espoir. La question de l'intégration et de l'identité nationale se pose effectivement, mais dans ces termes, et pour tous les enfants. La foi aveugle dans le Progrès est devenue impossible, cela vaut mieux, mais nous avons à travailler pour des progrès avec un petit p, dans des sociétés modernes porteuses de grandes potentialités et susceptibles de grandes perversions.

Les idéaux n'ont jamais été aussi ambitieux, ni les défis aussi amples. Comment donner aux commémorations négatives toute la place nécessaire, sans induire un découragement généralisé ? Le problème est plus profond que tout ce qu'on peut instaurer par la loi, et va au-delà de la dénonciation de la « repentance » ou du « victimisme ». Comment transmettre à la fois de la prudence et de la détermination, de la lucidité et des convictions, un idéal et du réalisme ? Aussi bien, c'est à l'approfondissement des exigences démocratiques que nous devons ces explosions mémorielles – les vies brisées des « gens de peu » se sont mises à compter, et c'est une autre façon

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

d'exprimer les valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité. La prise en compte des victimes et des souffrances infligées dans l'histoire à des populations minoritaires est une façon figurée d'exprimer, en creux, l'impératif trop abstrait des droits de l'homme.

Nos commémorations négatives nous disent dans quelle morale nous voulons enraciner le projet politique : l'exclusion d'un groupe humain, sa dégradation, sa destruction, l'oppression, la réduction à l'esclavage, la prédation déshumanisante, c'est ce que nous ne voulons plus, ni pour nous, ni pour nos enfants, que ce soit pour le subir ou le faire subir.

Mais il ne faudrait pas faire peser le deuil sur les jeunes de façon trop inhibante.

C'est possible, surtout si l'on se réinstalle dans la longue durée du projet d'autonomie démocratique, qui demeure le plus pertinent des fils rouges pour s'orienter dans les transmissions du passé. Les transmissions doivent donner aussi le sentiment de disposer, dans les héritages du passé, des ressources nécessaires pour surmonter les difficultés.

Ces commémorations négatives ont un autre sens, qui peut ouvrir sur une vision lumineuse. Elles nous parlent de rapports entre des civilisations, entre des cultures différentes, qui ont été marqués par la méconnaissance, l'ignorance, l'incompréhension, le mépris. Par la violence et la prédation. Mais le blâme que nous portons aujourd'hui sur ces rencontres ratées a une autre signification, qui est un regard tout autre sur l'altérité culturelle. Cela peut faire espérer une rencontre et des échanges entre cultures, qui ne se fassent pas sur le mode de l'incompréhension et de la domination. C'est très nouveau, c'est en route, et c'est très enthousiasmant, quoique difficile, car les cultures ne sont pas spontanément accordées les unes sur les autres ; mais elles ne sont pas condamnées à se combattre, à s'ignorer ou à s'exterminer.

Pour l'instant nous ne savons pas encore très bien comment donner la place qu'elles méritent aux préoccupations culturelles, qui nous parleraient des puissances de vie et non de la mort. Et pourtant, même à titre de commémoration, il vaudrait peut-être mieux faire découvrir aux enfants la merveilleuse culture yiddish, la musique klezmer, leur faire découvrir la culture tzigane, que les emmener à Auschwitz, et ce serait une forme de commémoration qui en vaudrait une autre. La culture yiddish a été assassinée, mais ce qui en survit vaut la peine d'être transmis ; les musiques tziganes séduisent énormément et rappellent au monde l'existence précaire d'un peuple toujours menacé dans son existence. De même il vaut la peine de rappeler que nous devons à l'esclavage la musique qui a révolutionné nos goûts, et conquis le monde, car ce que les hommes font des conditions où ils sont jetés dépasse toujours les déterminismes trop réducteurs.

Ce goût récent pour la découverte des cultures différentes est très sensible

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

dans le champ culturel, du moins pour les élites, mais il n'a pas trouvé sa traduction dans l'éducation, où tout le rapport à l'altérité culturelle semble absorbé par la mémoire, ni dans les cultures de masse, qui se contentent de clichés superficiels. Tout s'exprime en termes de mémoire ou de diversité selon des clichés et des stéréotypes. C'est peut-être un préalable à des formes plus diversifiées et plus dynamiques d'intérêt pour l'altérité culturelle. Par ailleurs nos contemporains semblent avoir les plus grandes difficultés à gérer la tension entre deux séries de valeurs qui ne sont pas spontanément accordées et qui ne peuvent l'être en tous points : l'universalité du projet d'autonomie, la reconnaissance de la diversité culturelle. Nos polémiques opposent de façon peu dynamique l'universalisme et le relativisme culturel, les deux se recommandant d'être fondés dans le refus des horreurs du passé – plus jamais ça...

Cela prendra force, peu à peu. Mais pour l'heure, les confusions d'une conjoncture troublée rendent ces transmissions ambiguës difficiles pour les enseignants.

MASSIFICATION ET EFFETS PERVERS

Nous en avons donc fini avec le temps des méconnaissances ou des refoulements, où les mémoires étaient portées par des minorités anxieuses à l'idée que certaines vérités pourraient être inaudibles, niées, et oubliées. L'enjeu est donc maintenant de passer de ces dynamiques militantes de revendication, à un fonctionnement normalisé et serein de l'institution. On est désormais confronté aux défis d'une transmission de masse, avec toutes les dérives que la quantité peut produire, s'il ne s'y ajoute une recherche de qualité.

Si dans les dix dernières années la mémoire de la Shoah et le « devoir de mémoire » pour l'école ont d'abord fait l'objet d'une unanimité trop peu critique, les mémoires de la colonisation et celles de l'esclavage ont été accompagnées de vives polémiques ; quant à la mémoire de la Shoah, certes unanime, elle est contrebalancée par un climat trouble de polémiques concernant l'État d'Israël, et par un énorme malaise relatif aux affaires d'antisémitisme, que l'école a du mal à gérer, comme d'ailleurs toutes les autres violences et incivilités.

Ces mémoires trop longtemps minoritaires, aux voix étouffées, sont donc enfin reçues dans la culture commune, mais dans le plus grand désordre, et avec une charge émotionnelle et morale considérable. Les enseignements relatifs à ces objets de controverses sont difficiles pour les professeurs, à proportion de l'insécurité qu'ils ressentent. Car le système scolaire et les

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

enseignements sont organisés pour transmettre, contrôler et valider des savoirs considérés sinon comme consensuels, à tout le moins dépassionnés et hors de toute polémique. Certes, les pédagogies pourraient évoluer pour pouvoir prendre en compte un certain pluralisme des interprétations de l'histoire, mais pas au point de mettre les élèves et les enseignants au cœur de controverses imprévisibles, durcies par des menaces de poursuites judiciaires. Cette judiciarisation pèse d'un poids d'autant plus lourd qu'elle a des effets imprévisibles et semble pouvoir atteindre certains niveaux d'absurdité tels que personne ne se sent à l'abri d'une accusation. Le droit devrait donner un cadre clair et par là même sécurisant, c'est le contraire qui se produit. En fin de compte, la menace de pénalisation augmente le sentiment d'inconfort sans réussir en fait à réguler les situations réellement pathologiques.

Tout un chacun est prêt à reconnaître qu'en matière de racisme et d'antisémitisme, une éducation sur le fond est plus importante et plus efficace qu'une sanction judiciaire. Mais quelle éducation ? Le problème demeure entier. L'institution n'a pas su prendre à temps la mesure des besoins de formation ni les mettre en œuvre de façon homogène et à la hauteur des besoins. Elle a été prise au dépourvu par le développement de l'antisémitisme et du racisme, elle essaie plus ou moins adroitement d'articuler des finalités pratiques, morales et civiques (« plus jamais ça ») avec des enseignements de connaissance, mais au risque de confondre connaissance, mémoire, morale dans des mixtes où aucune ne trouve vraiment son compte – c'est ce qu'on peut reprocher à ce thème du « devoir de mémoire ».

Compte tenu du retard pris par l'institution scolaire dans les transmissions et les formations, il s'est produit une certaine fascination pour le modèle qui venait de se mettre en place pour la mémoire de la Shoah et la lutte contre l'antisémitisme.

La visibilité du modèle et son apparente efficacité ont entraîné une concurrence mémorielle de la part de toutes sortes de groupes qui estiment, à tort ou à raison, souvent pour des raisons fondées, avoir subi une oppression historique qui justifierait un dispositif mémoriel analogue.

Or cette concurrence et cette course au rattrapage occultent le fait que ce dispositif n'est peut-être pas si judicieux sous la forme qu'il a prise. Est-ce qu'on en fait trop ? Il commence à se dire, y compris dans les milieux qui ont longtemps milité pour que la vérité soit connue : « Trop de Shoah tue la Shoah. » Cette expression bizarre, copiée sur d'autres analogues, signifie que trop de mémoire mal ajustée est contre-productive et entraîne des effets pervers. Le sentiment de saturation est perceptible chez beaucoup d'élèves : il est dû à la répétition d'un discours centré sur les souffrances subies, aux formules ritualisées perçues comme obligatoires.

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

Le dispositif mémoriel a une double focale, il fait connaître une mémoire et il exhorte à la vigilance pratique ; mais pour bon nombre de ceux qui le promeuvent, ce qui le justifie et en inspire les modalités est avant tout de protéger les communautés juives vivant aujourd'hui, en diaspora et en Israël ; faire percevoir l'horreur de ce qui a été accompli doit dissuader de faire quoi que ce soit à un Juif. Cet usage de la mémoire se fonde dans l'inquiétude d'une communauté, qui veut non seulement lutter contre un oubli, mais aussi, et surtout, faire servir cette mémoire à une prévention qui la concerne de façon aiguë : la mémoire est présumée servir de digue contre le retour possible des exclusions et des crimes. En insistant sur les souffrances des victimes, en poussant le public à s'identifier, la pédagogie antiraciste espère provoquer un mini-traumatisme qui vaccinera contre les possibles retours de stéréotypes, préjugés et haines raciales. Le dispositif est ordonné à la lutte contre l'antisémitisme ou contre le racisme, plus qu'à la connaissance précise des processus historiques. C'est légitime et compréhensible, mais cette torsion n'est pas sans entraîner des déséquilibres et des erreurs.

Il n'est plus aussi évident qu'il a pu le sembler que la pédagogie du choc par les voyages soit vraiment efficace. On avait pu constater, de fait, une réelle inhibition de l'antisémitisme dans les années d'après-guerre, certainement liée à la sidération par les visions d'horreur. Mais est-ce toujours efficace ? Assurément, tout le monde sait qu'il y a eu destruction des Juifs d'Europe, et à présent les esprits tordus qui, autrefois, auraient été négationnistes, ne cherchent plus à nier le fait, mais à l'interpréter différemment, mettant en avant le complot, la toute-puissance des lobbies dans la manipulation de l'opinion. Il y a eu une évolution des formes de l'antisémitisme, qui réussit tout à fait à contourner la reconnaissance du génocide, en insistant de façon excessive, voire paranoïaque, sur l'instrumentalisation de la mémoire, présentée comme une vaste conspiration américano-sioniste. D'autre part, ce qu'on gagne en choc traumatique et (peut-être) en conditionnement précoce à haïr l'antisémitisme, on le perd en compréhension des processus historiques et en intelligence politique.

Il y a certes un savoir minimal largement accepté. Mais il est frappant de constater, pour peu qu'on soit bien au fait des recherches et de la bibliographie, que le grand public a peu approfondi, en matière de compréhension des processus qui ont transformé une population d'hommes ordinaires en exécuteurs ou complices d'un crime de masse. La mémoire de la Shoah demeure superficielle et figée dans quelques clichés, et n'est certainement pas à la hauteur du savoir actuel sur la Shoah et sur le III^e Reich. L'ampleur d'un dispositif mémoriel n'est pas en elle-même la garantie d'une transmission bien ajustée. Et c'est pourquoi le système scolaire ne doit pas

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

se rendre trop dépendant d'un tel dispositif mémoriel. La sidération devant les fours crématoires fait écran à la compréhension historique.

De ce point de vue, la tendance à toucher des élèves de plus en plus jeunes pour les faire s'identifier aux victimes, en mettant en exergue dans le cursus toutes les périodes les plus sombres, n'est pas de nature à améliorer la situation.

En tout état de cause, bien des indices donnent à penser que l'on a actuellement, dans la conjonction entre toutes sortes de représentations (dont les images d'Israël dans l'actualité, avec une désastreuse surimpression), une machine infernale à fabriquer de l'antisémitisme. De nombreux élèves finissent pas percevoir « les Juifs », comme une minorité plutôt bien intégrée, mieux que d'autres, comme une communauté qui « réussit » bien à négocier sa différence, et qui « profite », voire abuse d'un statut de victime. C'est très malsain, parce que toute intervention officielle ne fait que renforcer cette idée, qui mêle apparences, stéréotypes et confusions, dans un énoncé qui peut avoir à telle ou telle occasion quelque valeur de vérité, mais qui alimente assez facilement le ressentiment et l'envie.

La concurrence mémorielle qui s'ensuit consiste à réclamer pour chaque groupe de mémoire un dispositif similaire, sur base communautaire. Les jeunes sont ainsi poussés par les dynamiques mémorielles à s'identifier selon leurs origines, comme blancs, blacks, beurs, feuj... et l'air du temps les encourage à se draper dans des identités de victimes. Mais ce n'est certainement pas une attitude qui les fait beaucoup progresser. Ce n'est pas un cadeau pour des adolescents en quête d'eux-mêmes, que de les conforter dans une posture qui ne les aidera pas à trouver leurs repères et à grandir. Le problème devient préoccupant lorsque l'échec scolaire et le décrochage les marginalisent ; un adolescent ainsi fragilisé risque fort de prêter l'oreille à des discours de rupture et de révolte de plus en plus violents, tenus par des leaders communautaristes, qu'on trouve en abondance sur Internet.

Bien sûr on est très loin des dispositifs officiels. Cependant, il y a un risque pour que les dispositifs mémoriels actuels, qui tendent à se constituer sur un mode segmenté et spécialisé, faisant vite système complet autour d'une communauté, ne contribuent à ethniciser la perception de soi et des autres. Cette ethnicisation des perceptions est un cercle vicieux alimenté par toutes sortes de revendications actuelles dans l'espace public.

On peut noter, en réaction, une tendance de la part de certaines associations à se désenclaver, pour partager les expériences et les perspectives, mais ce n'est pas général, et les plus fermés des leaders communautaristes peuvent s'opposer à cette ouverture, « trop universaliste » à leur goût (le phénomène est fréquent et touche tous les groupes de mémoire). Cette

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

interdiction de la rencontre, avec sa police de la clôture, ses sectarismes et ses excommunications, est l'un des traits du communautarisme.

Pourtant, les élèves dans les classes ne tiennent pas forcément à ces cliques usuels qui les assignent à résidence d'origine, de couleur ou de religion ; on note au contraire, souvent, à côté de marqueurs identitaires, une volonté d'estomper ce qui peut créer de la différence (par exemple, en remplaçant les prénoms d'origine par des prénoms d'acteurs américains...). Un éducateur doit être prudent et ne pas anticiper sur de prétendues « revendications identitaires », par idéologie et désir de bien faire. Il n'y a pas lieu d'encourager *a priori*, pour être dans l'air du temps, une segmentation et une identification communautaire qui sont moins désirées qu'on ne le prétend. L'enfance et l'adolescence sont aussi les âges où l'on aime avant tout être comme les autres, tout en étant reconnu comme un individu unique. Même si l'on n'est plus au temps de l'indifférenciation et de l'uniformité assimilatrice, la demande d'un élève, en tant qu'élève et en tant qu'adolescent, est plus subtile que les massives idéologies contemporaines de la diversité.

Dans ce contexte, les institutions publiques peuvent jouer un rôle régulateur, puisqu'elles ne sont attachées à aucune mémoire en particulier, et sont garantes d'une mise en commun et de l'intérêt général. Il faut éviter la complète délégation : des coopérations fructueuses peuvent se faire avec des dispositifs mémoriels particuliers, mais cela suppose peut-être un rééquilibrage et des initiatives plus marquées des formations publiques. C'est la condition pour des partenariats de qualité, qui donnent alors satisfaction à tous.

DES TRANSMISSIONS IMPORTANTES ET INTÉRESSANTES

Malgré cette concurrence, les transmissions sont importantes et intéressantes.

Il est important d'assumer les enseignements qui sont liés à des commémorations négatives, mais il faut pour cela distinguer nettement ce qui fait d'eux des enseignements, en tenant bien séparé de ceux-ci le registre de la commémoration. Non pas parce que l'on trouve illégitime la dimension solennelle, morale, civique, de la commémoration, mais parce que l'école doit prioritairement rester sur le versant cognitif et dans l'approche rationnelle de ces sujets, c'est sa mission spécifique.

Dans un premier temps, il est indispensable de séparer, voire d'opposer le registre de l'enseignement de connaissances historiques, de celui de la commémoration et de la morale. C'est seulement dans un deuxième temps qu'on pourra articuler les deux, les faire coexister en tension, et à la condi-

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

tion expresse de ne pas les confondre. De ce point de vue, on doit interroger l'extrême ambiguïté de l'organisation française, qui consiste à confier au professeur d'histoire et géographie l'éducation civique, où s'engouffre, sous la rubrique d'*éducation à la citoyenneté*, tout le dispositif moral-mémoriel, avec la dimension pragmatique, exhortative, caractéristique du registre commémoratif. Certains professeurs savent se prémunir contre une confusion des rôles en distinguant rigoureusement les registres, mais c'est au prix d'un refus de la mémoire et du rôle proprement éducatif de ces transmissions. Cette conception a une certaine cohérence, en rapport avec une conception de la laïcité largement partagée dans le monde enseignant. Elle se justifie facilement dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Est-elle entièrement tenable au niveau des petites classes et du socle commun ? La question est ouverte. Sans nous prononcer dans ce débat, nous pouvons décrire des modalités de transmission s'accommodant à la fois de la distinction entre transmission de connaissance et éducation morale, et de leur mise en tension dynamique. Car notre tradition humaniste, si elle ne confond plus la science, l'éducation aux valeurs et la socialisation politique, n'en reste pas moins fidèle à l'adage de Montaigne : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », dont l'expérience totalitaire, moderniste et porté à un haut degré technologique, a renouvelé l'acuité.

Cependant, avant d'articuler histoire et mémoire, mémoire et morale, morale et politique, il y a à prendre pleinement conscience des raisons pour lesquelles ces enseignements sont importants : ils sont indispensables à la compréhension du monde actuel et de ses dynamiques.

Or la tendance à justifier ces enseignements par des arguments moraux et politiques, en termes de reconnaissance, d'identité ou de finalités civiques, occulte une raison primordiale de les intégrer aux programmes des transmissions fondamentales, celle du socle commun. C'est la rationalité qui exige cette prise en compte dans les enseignements, dans des parcours de connaissance refondés dans les besoins du présent. Ces événements liés à des commémorations négatives (expansion européenne, esclavage, colonisation, décolonisation, nationalismes meurtriers, migrations forcées de populations et génocides du ^{xx}e siècle...) sont des faits de grande ampleur, qui ont profondément marqué les évolutions historiques à l'échelle du monde. Pour comprendre les formes et les institutions de notre pays, de l'Europe, du monde, nous avons besoin de bien comprendre ces passés, ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont eu comme conséquences jusqu'à aujourd'hui, y compris au niveau symbolique, dans les exigences morales accrues à l'égard de la politique.

Cette importance est révélée par les recherches historiques contemporaines, qui démontrent l'extension dans le temps et l'espace des phénomènes considérés et oblige à abandonner les perceptions anciennes de « petites

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

questions annexes » (des « détails »...). Mais du coup, l'ampleur de la matière historique les rend difficiles à maîtriser : ils traversent plusieurs siècles et s'étendent sur de vastes étendues transnationales, et transcontinentales ; ils obligent à articuler toutes sortes de dimensions historiques (politique, économie, culture...). Nous avons du mal à les « caser » dans le cadre national, parce que celui-ci, qui reste pertinent à bien des égards, est malgré tout trop étroit et inadapté à ces sujets, entre autres. Ils nous invitent à faire varier les cadres et à articuler au moins quatre échelles, locale, nationale, européenne, globale. Nos perspectives se sont considérablement élargies depuis cinquante ans, et au-delà des problèmes de mémoire, c'est cette prise en compte d'une histoire et d'une géographie à l'échelle de la planète qui est en cause.

C'est une des difficultés mal comprise, du fait qu'on a trop tendance à dénoncer systématiquement les mauvais ajustements en termes de volonté politique hostile ou de refus délibéré (il y en a, mais ce n'est qu'un des éléments) : cependant il ne faut pas négliger le fait de notre maladresse à inscrire toutes ces données dans des programmes (comme dans des lois), car c'est un défi qui n'est pas facile. C'est un problème de construction d'ensemble, il exige une synthèse habile, une refonte audacieuse, pas des interventions mémorielles au coup par coup. Car il faut souligner une condition de cette rationalité d'ensemble : c'est sa construction progressive, systématique, chronologique, élément après élément ; l'école est irremplaçable à cause de cette systématisme, au point que l'adjectif « scolaire » a fini par connoter ce déroulement ordonné, sans relief particulier. Ce temps scolaire est à l'exact opposé du temps de la communication médiatique, du temps des anniversaires et des commémorations. En fait, plutôt qu'à l'opposé, les scientifiques diraient que ces temporalités sont orthogonales l'une à l'autre : chacune a sa logique, elles peuvent se croiser, elles ne sont pas superposables. En instituant de trop nombreuses journées thématiques prescrites à l'école, on rappelle, sans doute, aux enseignants des sujets importants pour la société – mais il ne faut pas que ce soit au détriment de ce qu'elle a de plus spécifique et de plus nécessaire.

Assumer ces transmissions d'abord comme des connaissances implique une prise de distance par rapport aux dynamiques sociales et politiques. C'est d'ailleurs une forme de la laïcité scolaire, dont la neutralité ne concerne pas que la religion. Cette distinction très forte étant posée, de sorte que chaque professeur ait bien la maîtrise des changements de registre, sans confusion entre histoire et morale, il n'est pas tout à fait souhaitable, selon moi, d'ignorer tout ce qui ne ressortit pas à la seule connaissance. Je plaiderais donc pour un accueil très maîtrisé des problématiques mémorielles, tout en posant le problème de l'éducation morale. En première raison,

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

parce qu'on ne réussit pas à l'éviter sur ces sujets dits « sensibles » – l'affect s'y invite même quand on souhaiterait le tenir à l'écart. En deuxième raison, parce qu'on peut composer avec la mémoire pour en faire un puissant allié imaginaire de l'enseignement. En troisième raison, parce qu'il faut bien éduquer les jeunes générations, à tout le moins les aider à formuler les interrogations morales et la position des problèmes politiques, ce qui peut se faire de façon raisonnée, laïque, sans emprise illégitime : or les enseignants de l'école publique, s'ils ne sont pas les seuls à pouvoir jouer ce rôle, ne sont pas les plus mal placés ni les moins qualifiés pour le faire avec toutes les garanties exigibles.

On ne peut prétendre ignorer ces enjeux de mémoire, de morale, de politique qui saturent la perception de ces sujets. Quand on croit pouvoir les ignorer, ils surgissent dans la classe, et s'invitent avec des formules à l'emporte-pièce, avec des culpabilités, des ressentiments, des jalousies, des colères... Les mauvaises consciences des uns et les accusations déplacées des autres sont totalement inappropriées, et c'est un enjeu majeur de la formation que d'apprendre à gérer ces approches profondément inadéquates, qui nous mènent dans des impasses. Il y a à reformuler tout autrement ce qui s'exprime, avec une élaboration rationnelle qui permette de tirer tout le monde vers le haut, vers l'avenir, vers un projet partageable par tous et susceptible de les mobiliser sans discriminations ni exclusions. Il s'agit pour les enseignants, face à une tentation généralisée de mobilisation affective des jeunes sur les mémoires des crimes subis, de garder le sens de ce qui est dû, d'abord, aux élèves, à leur formation. Comment travailler avec les mémoires sans se laisser phagocyter par elles, comment intégrer ce qu'elles portent d'interrogations fondamentales sans se laisser détourner des missions et des exigences proprement scolaires ? Scolaires, c'est-à-dire, avant tout et fondamentalement, réglées par une visée de rationalité.

Nombreux sont les enseignants qui sont simplement isolés dans un certain désarroi, face à des défis qui les intéressent, mais les inquiètent.

Dans les établissements « difficiles », les élèves peuvent vouloir tester la résistance des enseignants à des provocations, et il faut être bien solide, et sûr de son fait, pour tenir le choc. Même sans provocation, beaucoup de questions sont troublantes et difficiles, sur les victimes, les exécuteurs, les témoins passifs, et peu de professeurs sont très au fait de la grande quantité de connaissances accumulées depuis cinquante ans, qui rendent le processus criminel moins « incompréhensible ». Sur le conflit israélo-palestinien, qui surgit inévitablement, des approches rationnelles sont possibles mais supposent de même l'autorité conférée par une excellente connaissance du dossier et la capacité à parler avec humanité, autorité et neutralité de questions éthiques et politiques pour le moins embrouillées. Quand on y arrive et quand

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

on peut mettre en place des actions pluridisciplinaires se déployant sur plusieurs dimensions, même les élèves supposés « difficiles » peuvent se révéler au contraire très profondément mobilisés dans des apprentissages de qualité. Mais il suffit de voir quels trésors d'énergie, d'intelligence et d'imagination il a fallu déployer, pour réaliser que de telles réussites ne sont pas faciles à obtenir par chaque professeur, s'il doit agir seul et sans aide, s'il doit réinventer pour son compte toute une expérience qui est longue à acquérir, et qui est souvent passée par essais et erreurs. C'est en cela que la formation peut aider, en économisant du temps, en démêlant les difficultés, et en montrant concrètement quel parti tirer de dispositifs pluridisciplinaires.

Lorsqu'elle n'est pas perçue comme un obstacle, la mémoire peut aussi être l'atout majeur de ces enseignements, qui n'ont pas trop de mal à trouver un sens. On peut tirer parti de ces passions, qui ont l'avantage d'éveiller l'intérêt des élèves, comme celui des professeurs, prêts à se mobiliser ensemble sur des projets. En fait, c'est ce lien avec la mémoire, difficile, qui rend ces enseignements passionnants et motivants. On doit témoigner, en tant que chercheur, de l'investissement de nombreux professeurs dans des projets inventifs, qui emportent l'adhésion des élèves. Cela s'explique en partie par l'importance nouvelle prise par la subjectivité dans la culture contemporaine.

Une image évoquée par Henry Rousso donne la clé de cet intérêt. La mémoire dit « je me souviens », l'histoire « il était une fois ». La mémoire s'empare du passé de façon subjective, et c'est cette subjectivation – cette centration sur un sujet d'affects, de désirs, de volontés, d'actes... – qui en fait la valeur pour les élèves.

Cela fait toute la différence entre une présentation de la guerre de 1914-1918, comme nous en avons l'habitude il y a quarante ans : les causes de la guerre, les péripéties politiques, les batailles, la description du front, les conséquences et les traités de paix. Les commémorations du temps nous faisaient respecter une minute de silence, avec des vieux messieurs qui nous semblaient avoir toujours été vieux. Il a fallu des films de fiction, des pièces de théâtre, parfois la redécouverte de livres oubliés, pour que l'on reprenne conscience d'une donnée essentielle, ce qu'avaient vécu les soldats dans les tranchées, ce qui était arrivé à toute une génération de très jeunes hommes. C'est en passant par la subjectivité et le récit du vécu individuel qu'on a pu retrouver une objectivité bien plus consistante, que la description « vue d'en haut » oblitérait.

L'histoire (comme la géographie et les diverses sciences humaines et sociales présentes à l'école) s'efforce de construire une saisie objective de la réalité, en mettant en œuvre des méthodes critiques et des outils d'exposition comme des cartes, des chronologies, etc. Elle-même est influencée par les imaginaires mémoriels d'un temps mais elle lutte contre cette

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

influence par des procédures strictes de validation, soumises au contrôle sévère d'une communauté critique. L'école initie les élèves à ces procédures de méthode, mais leur rigueur ne serait pas à elle seule susceptible de mobiliser l'intérêt de la majorité des élèves, qu'il faut aussi attacher à une recherche de sens, sens de leur propre vie et sens des investissements collectifs. Et cela en toute laïcité.

Or nos contemporains et les jeunes générations en particulier ont une demande de culture qui s'attache en priorité aux visions subjectives ; l'intérêt pour le passé s'attache au vécu des personnes, aux histoires de vie et aux subjectivités concrètes auxquelles s'identifier, d'où l'intérêt pour les récits, les témoignages, les films qui disent : « Je me souviens. » Les individus cherchent le sens de leur propre vie en s'identifiant à des « héros » qui sont des gens ordinaires aux prises avec les turbulences de l'histoire.

C'est une orientation de l'imagination que l'école a intérêt à prendre en compte pour rencontrer les préoccupations des élèves. Il se trouve que par ailleurs la prise en compte des subjectivités et des apports des mémoires orales peut être utilisée comme un enrichissement du discours historique, pour peu qu'on sache le traiter avec un minimum d'appareil critique. Cela demande néanmoins une certaine expertise professionnelle, à acquérir. La formation didactique est actuellement capable de munir les enseignants des ressources nécessaires pour construire des connaissances solides et essentielles à partir de documents « subjectifs » tels que des récits biographiques. Sur un sujet comme la colonisation, ou les traites négrières et l'esclavage, c'est tout à fait essentiel et cela permet d'aller à la fois plus loin dans l'approche historique (que s'est-il passé, vu d'en haut), tout en étant plus profond dans l'approche de la signification (que s'est-il passé, dans le vécu des protagonistes ?).

Donc cette donnée psychosociale de notre temps, le goût des contemporains pour les récits subjectifs, les biographies, les histoires vécues, les témoignages... rencontre un progrès de l'historiographie et de la didactique. À condition de les aborder avec un appareil critique, auquel les élèves sont soigneusement initiés, on sait tirer parti de ces récits subjectifs pour enrichir le savoir. On peut enseigner aux élèves des connaissances à la fois plus objectives et plus riches de sens, qui leur parlent plus que ne le ferait un exposé très sec des statistiques et des graphiques, même s'il faut aussi des statistiques et des graphiques pour donner son cadre d'intelligibilité et sa mesure au subjectif. Il n'y a pas de fossé infranchissable, même s'il y faut de la méthode et des dispositifs didactiques bien réglés.

L'histoire sait éventuellement tirer parti de la mémoire, qui peut devenir son meilleur atout, mais elle n'est jamais complètement à l'aise avec les subjectivités, qu'elle regarde avec méfiance. C'est pourquoi on aurait tout

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

intérêt à désenclaver l'histoire. J'entends par là qu'on doit cesser de considérer l'enseignement d'histoire comme seul ou principal concerné.

Nous sommes, avec le couple histoire/mémoire, dans un gros malentendu. La mémoire, qui est une forme de rapport imaginaire au passé, relève plus du domaine de la fiction narrative, donc des lettres ou de l'art, que de l'histoire. La période récente a d'ailleurs amené à séparer vigoureusement la dimension de la mémoire et celle de l'histoire. Cette distinction majeure et régulatrice étant posée, on peut néanmoins apporter des nuances, comme on l'a vu.

Ainsi, la mémoire comme telle, en tant que récit subjectif porteur de significations, de valeurs et d'interrogations, a toute sa place dans d'autres disciplines, notamment les enseignements littéraires et artistiques (cinéma, théâtre, arts plastiques, arts appliqués...). Encore faudrait-il que l'enseignement littéraire sorte de son abstraction formaliste et accepte, avec simplicité, de parler avec les élèves de ce qui se dit dans un texte, au lieu de s'absorber dans les faits de langue et la stylistique. Ces dimensions ont une certaine importance, mais pas au point d'avoir la place excessive qu'on a pu leur donner depuis une vingtaine d'années, au détriment d'une compréhension littérale du texte, de la réflexion sur le sens, qui devrait rester l'essentiel au niveau de l'instruction de base. Et ce n'est pas aux enseignants d'histoire à prendre la place laissée vacante par un enseignement de littérature qui se serait laissé phagocyter par la glose métalinguistique.

C'est pourquoi les transmissions qui nous importent, où se jouent à la fois de la connaissance, de la sensibilité et du sens éthique, ont tout intérêt à être pensées selon des projets pluridisciplinaires, où les diverses disciplines enseignées se renforcent mutuellement par des approches complémentaires, sans perdre leur spécificité. Bien des contradictions vécues par les enseignants d'histoire viennent de ce qu'ils finissent par porter presque à eux seuls toutes les demandes adressées à l'ensemble d'un curriculum de culture humaniste.

Même lorsque le professeur d'histoire, restant dans son rôle, peut tirer parti de la critique des sources mémorielles, dans une construction plus subtile de la connaissance historique, la coopération de plusieurs disciplines dans une élaboration commune est plus enrichissante. En effet, chacune des disciplines prises isolément n'a pas le temps de traiter les sujets même importants en profondeur, et selon tous les axes requis. Lorsque les disciplines échappent au cloisonnement, sans perdre leur angle spécifique, il y a un ensemble varié, pédagogiquement plus mobilisateur, qui vaut plus que l'addition des parties.

Ces décloisonnements sont rares et jusqu'ici peu favorisés par les structures scolaires françaises. Cependant quand des projets dans les établisse-

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

ments sont réussis, c'est souvent dans de telles mises en œuvre polyphoniques, où les rôles de chacun sont bien spécifiés mais organisés de façon complémentaire.

Or les réformes engagées au collège et au lycée peuvent offrir des cadres très favorables à de tels décloisonnements, si les professeurs s'en saisissent. Le cadre du socle commun de connaissances et de compétences non seulement permet mais encourage de telles pratiques. Il demande aux disciplines de coopérer pour transmettre une culture humaniste et former aux valeurs civiques. Il n'est jamais facile de changer de mode d'organisation, surtout quand les cloisonnements et l'isolement des professeurs sont à ce point enracinés dans la culture scolaire. Il se trouve que dans les collèges, les projets relatifs aux mémoires ont donné lieu à des expériences satisfaisantes de coopération des disciplines. Il vaut la peine de s'appuyer sur l'expertise professionnelle acquise par certains enseignants dans ces sujets mémoriels, qui se prêtent tout particulièrement à de très belles réalisations pluridisciplinaires.

Par ailleurs, si l'on a intérêt à désenclaver l'enseignement de l'histoire en le faisant entrer en résonance avec les autres disciplines dans une construction de culture humaniste, il est utile aussi de penser le rôle complémentaire de l'école et des institutions culturelles à vocation pédagogique.

Tisser du sens, cela se fait d'autant mieux lorsqu'un sujet étudié à l'école fait écho à des sujets traités différemment dans la société, lorsque les élèves voient les adultes, leurs parents et tout le corps social s'impliquer dans des intérêts partagés. L'école peut d'autant mieux s'impliquer dans les apprentissages de connaissances qu'elle peut s'appuyer sur un intérêt suscité à l'extérieur par des manifestations mémorielles de qualité.

Et la mémoire est tout à fait chez elle dans la société, dans les manifestations culturelles, le cinéma, la télévision, le théâtre, les expositions, les musées, l'art en général. Cela ouvre un champ immense à la créativité artistique, aux initiatives sociétales, à la muséographie, et aux volontés politiques. Les collectivités locales ont un rôle essentiel pour soutenir, sélectionner, évaluer, encourager les projets culturels les plus intelligents et les plus importants. Les musées de mémoire ont joué un rôle décisif, souvent en avance par rapport à l'école, ils ont enrichi la compréhension et su créer des réseaux d'enseignants de plus en plus impliqués et informés. En retour ce sont des enseignants mis à disposition qui ont assumé le lien pédagogique avec les classes. C'est aussi une façon de mobiliser les enseignants et d'enrichir leur compréhension, car les expositions, les films, etc. déplacent le regard, et approfondissent de nouveaux aspects méconnus. Cela permet de renouveler le message et d'éviter la saturation, inévitable lorsqu'on se contente de répéter un discours figé.

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

La fiction donne de la chair et de la subjectivité à la connaissance, plus encore, elle constitue l'outil mémoriel par excellence. Elle permet d'explorer toutes sortes de points de vue et enrichit considérablement la compréhension en faisant varier les angles. Elle sert le besoin que nous avons de nous identifier à des personnages individuels, aux prises avec l'histoire. La mémoire fictionnelle est accordée à la place prise par les individus dans nos sociétés.

On doit noter la contribution de la télévision publique à la mémoire collective, sous les formes variées et avec répartition des rôles : la chaîne culturelle Arte produisant des documentaires, souvent de grande qualité, les chaînes grand public France 2 et 3, plutôt des téléfilms, mais aussi, actuellement, beaucoup de « docu-fictions », parfois excellents, parfois discutables (et surtout sur la déportation des Juifs de France). Les chaînes de la TNT commencent également à trouver un public sur un positionnement complémentaire.

Les images enregistrées tendent à prendre la place des témoignages dans les classes, au fur et à mesure que les acteurs du temps s'éclipsent. Étrangement la télévision a été très peu évoquée dans les polémiques sur les lois de mémoire, pourtant elle contribue grandement à la mémoire collective, aux commémorations et au sentiment qu'on peut avoir que telle ou telle mémoire est plus ou moins présente dans l'espace public. La production n'est pas toujours de bon goût, elle peut tordre la vérité et exagérer des aspects spectaculaires. À côté de ces films chocs, elle montre aussi des films subtils qui mériteraient d'être repérés et intégrés dans des parcours éducatifs. La caution éducative importe à la direction des chaînes de télévision notamment publiques. Elles ont à cœur de mettre en évidence leur fonction de transmission, et de ce fait, une critique de qualité selon des critères de justesse historique, précise et constructive, est un facteur d'amélioration de la production.

Inversement, on pourrait imaginer une meilleure utilisation éducative des bonnes productions. Par sa programmation et la qualité de ses productions, la télévision joue un rôle important sur la façon dont une mémoire est perçue, sur les problématiques qui sont mises en valeur. Un rôle plus ou moins important que l'école ? Qui sait ? Le problème est peut-être plutôt à poser en termes de potentialisation mutuelle. Une attention un peu particulière a été portée aux chaînes grand public et aux œuvres de fiction visant un public large, parce que ce sont des émissions susceptibles d'être vues par tous les jeunes, en famille, et reprises dans un cadre scolaire pour être réfléchies et débattues. D'où l'intérêt de produits de qualité, renouvelés. En tout état de cause, les productions télévisuelles pourraient être mieux utilisées pour les transmissions éducatives, pour servir de support à des

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

réflexions morales et civiques. Un film bien fait est un exceptionnel support de débat, on peut poser des problèmes et les développer, à partir d'un cas concret qui donne un appui pour la pensée et libère la parole. Le FIFET, festival de films choisi en fonction de leur intérêt pour la mémoire, contre le racisme et pour la tolérance, destiné aux classes avec leurs professeurs, fait chaque année un travail de ce genre, qui obtient un succès mérité.

Mais cela demanderait de petits aménagements dans les relations entre les deux secteurs – c'est un chantier qui demanderait toute notre attention, car c'est dans le croisement entre enseignement scolaire, cultures médiatiques et expériences vécues en famille que se tisse le sens des apprentissages pour les élèves.

On sait que se multiplient les partenariats entre l'institution scolaire et les initiatives culturelles locales ; il y a une grande variation de qualité et de quantité des échanges, au point que les établissements scolaires sont de ce point de vue très différents et très inégaux. On postule que ces échanges favorisent les apprentissages, s'ils sont intégrés dans une stratégie et bien préparés ; mais on ne manque pas d'exemples montrant une dilution des apprentissages et une déperdition d'énergie, sans grand bénéfice. Comment l'offre culturelle peut-elle être évaluée, sélectionnée, filtrée, pour que l'école bénéficie du meilleur en évitant le médiocre, en évitant aussi le côté centrifuge maintes fois dénoncé du « tourisme culturel » peu porteur de significations. C'est toute la question des partenariats et des actions culturelles communes à l'Éducation nationale et à d'autres organismes. C'est un chantier en forte évolution, très dynamique, important, où la concertation entre instances politiques, culturelles, scolaires, périscolaires est à développer.

C'est une dimension de la formation que d'aider les enseignants à tirer parti des ressources locales. Quand des partenariats se tissent, l'énergie créative des associations et institutions culturelles peut être favorable aux apprentissages, et également permettre aux enseignants de renouveler leur propre intérêt pour les transmissions.

La commémoration a d'abord sa place dans la cité, pas dans l'école. C'est pour la collectivité tout entière l'occasion de désigner ce qui fait sens pour tous, de reprogrammer les émotions partagées et de refonder un projet d'avenir. Les jeunes y ont leur place, éventuellement sous la conduite de leur maître, mais le rôle qui incombe à l'école n'est pas de se faire le support passif d'une prescription de commémoration. Ce serait de toute façon contre-productif dans la mesure où une certaine tradition de méfiance de l'école française (avec de pénibles expériences historiques) rend les mentalités rétives à tout ce qui peut passer pour une contrainte d'État ; le rituel d'une commémoration officielle à l'école serait vite compris comme un embrigadement autoritaire, même la minute de silence. Il est important

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

de ne pas confondre les spécificités qui déterminent des cultures professionnelles et des régulations déontologiques.

Le rôle de l'école est de rendre raison, de faire comprendre. Plutôt que la minute de silence, elle pratique l'heure d'explication. Mieux encore, pour qui sait le pratiquer et quand il y a motif à contestation ou interrogation, le débat argumenté, où l'on peut réfléchir, faire des objections, réfuter, progresser. Pour les jeunes c'est plus efficace, en termes de transmission, de comprendre ce qui mobilise les adultes dans la vie sociale que de se sentir les otages privilégiés d'une commande étatique, dans l'indifférence des adultes.

Pour mobiliser les jeunes, il faut donc mobiliser les adultes... D'où un vrai travail à faire sur les commémorations, pour les adapter à la sensibilité contemporaine, plus exigeante en termes de réflexion, de problématisation : ce qui suppose une plus grande densité du contenu du rituel.

Or cela rencontre une évolution tout à fait sensible des manifestations mémorielles et commémoratives ; elles se sont rapprochées des manifestations culturelles, et c'est surtout marqué, justement, pour ces nouvelles commémorations négatives. Elles mettent en place des rituels réinventés, et jouent de la théâtralisation, mais de façon créative, sans cesse renouvelée. Elles sont à chaque fois l'occasion de découvrir un film, une œuvre d'art, un témoignage original. Les commémorations contemporaines permettent en fait d'approfondir les connaissances et d'enrichir la compréhension empathique. De telles recherches ouvrent un espace beaucoup plus intéressant aux jeunes que l'on cherche à mobiliser, en relation avec les projets d'établissement. Ceux-ci peuvent contribuer à la commémoration, présenter un travail, une exposition préparée par la classe. Leur apport créatif, pas seulement leur figuration passive, inscrit leur participation active dans un sens collectif.

On voit que le sens le plus riche est obtenu quand il y a des apports disciplinaires variés mais coopération dans des projets décloisonnés, maintien de la spécificité des rôles mais partenariat entre instances commémoratives et école. C'est quand les manifestations commémoratives deviennent plus « intelligentes », plus créatives et participatives, qu'elles rencontrent des projets d'enseignement eux-mêmes plus ouverts sur la cité.

De tels fonctionnements à la marge ne valent que si les apprentissages scolaires systématiques y trouvent aussi leur compte, sinon l'on se perdra dans ce qui a toujours été dénoncé comme la dérive pédagogue ou le tourisme culturel. En matière de mémoire, ce danger est redoublé du soupçon d'instrumentalisation. C'est pour cette raison que les fonctionnements « à la marge », parce qu'ils ne sont pas habituels, doivent se soucier de ne pas quitter « le centre » des objectifs scolaires ordinaires. D'où l'importance

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

de répéter que les projets, les partenariats, les participations à des commémorations, ne doivent pas se perdre dans des objectifs mémoriels et émotionnels. L'enseignant maintient le cap vers les objectifs d'apprentissage, et vérifie l'acquisition des connaissances et compétences. Il est le garant de l'approche rationnelle et critique. On se rencontre, mais chacun garde son rôle et le sens de ses missions propres.

ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE : À L'ÉCOLE OU DANS UN TIERS LIEU PÉDAGOGIQUE ?

Si l'on a tout intérêt à séparer mémoire et histoire, d'abord pour leur permettre de se renforcer mutuellement, ensuite dans des projets pluridisciplinaires, en revanche, concernant l'éducation morale, il vaudrait mieux une franche séparation des genres.

C'est l'injonction sociale qui a amené les enseignants d'histoire à assumer dans le même temps la démarche scientifique, l'appel à l'imaginaire et à la sensibilité, la réflexion sur le sens, et l'éducation morale. Même si les individus, eux, peuvent s'adapter, la formation historique, au contraire, les rend par méthode rétifs à de tels positionnements.

Or il y a une grande confusion entre instruction et éducation, entre connaissance et morale, que condense la formule usuelle mais très peu claire *d'éducation à la citoyenneté*. C'est une chose de faire comprendre comment des processus historiques se sont produits, comment des configurations sociales se sont mises en place et ont permis des enchaînements désastreux, et c'en est une autre d'éduquer des enfants et des adolescents à rejeter le racisme et l'antisémitisme ; c'en est encore une autre de les engager à adopter une conduite civique, et à réfléchir sur ce qui est bien et mal en politique. On souhaite agir contre certaines représentations et comportement sociaux néfastes, comme les préjugés, les stéréotypes, les haines raciales, les discriminations, et l'on semble attendre des apprentissages d'histoire un rôle de prévention. On croit pouvoir obtenir par l'identification et le choc mémoriel une prévention antiraciste, il n'est pas certain que ce soit le meilleur moyen, et il est assuré qu'il ne s'agit pas là d'enseignement de l'histoire... Toutes ces finalités sont justes, elles ne sont pas indépendantes les unes des autres, mais à trop les confondre, à les rabattre sur le même plan, on risque de n'avoir de résultat probant ni dans les connaissances, ni dans la lutte contre les haines, ni dans les conduites et engagements civiques. Il vaudrait mieux séparer clairement ce qui relève des apprentissages d'his-

COMMÉMORATIONS NÉGATIVES

toire, et ce qui relève de la formation de la sensibilité, et ce qui relève de la réflexion morale et civique.

Juste un mot : si le professeur d'histoire n'est pas le mieux placé, qui peut l'être ? Il s'agit de mener une réflexion sur l'action, sur des problèmes où la conduite, individuelle ou collective, se trouve au point hautement sensible de l'articulation entre morale et politique ; cela ne peut se faire, à l'école laïque, que de façon non dogmatique, en construisant des problèmes et en menant une réflexion argumentée, de façon ouverte et pluraliste, en travaillant à réduire les préjugés, les étroitesse d'esprit, les incohérences. La philosophie pourrait jouer un rôle, mais elle semble durablement enfermée en terminale (alors qu'elle pourrait renforcer les enseignements du socle commun). Mais la démarche requise pour une éducation morale et civique contemporaine, elle, relève bien de la philosophie.

La question de l'éducation morale et civique, sous des formes renouvelées évidemment, se pose de façon discrète mais insistante. Avec les questions mémorielles, on est en plein cœur du problème, généralement très mal posé en termes de partage entre histoire et mémoire.

Les historiens ont parfaitement raison de tenir à distance la mémoire, dans ce qu'elle a, pour eux, de désordonné et de désaccordé à leurs objectifs ; ils sont fondés à mettre en avant les acquisitions de connaissance. Mais les questions posées par les mémoires sont avant tout des problèmes de morale, plus exactement des problèmes où le rapport politique se fonde sur des exigences morales fondamentales. Il y a là des transmissions importantes, qui nécessiteraient des formes pédagogiques tout autres. L'école a sans doute beaucoup et trop à faire en restant dans le cadre de ses missions accoutumées. Cependant il y a une durable crise de ce qu'on appelle l'éducation à la citoyenneté, et qui semble écartelée entre plusieurs pôles fort différents l'un de l'autre, entre morale élémentaire de la civilité et du quotidien, et morale fondamentale des droits de l'homme. En tout état de cause, notre école est très impuissante devant la montée des racismes et des clivages communautaires, qui peuvent devenir violents. Les commémorations négatives sont un élément important de la morale fondamentale, et nous leur attribuons la finalité de réduire le racisme et l'antisémitisme. Mais comment ? Ce n'est sans doute pas par le seul cours d'histoire qu'on peut agir sur ces comportements, accompagner les jeunes sur un chemin de liberté et de dignité, de respect et de partage. Il est également douteux que le seul voyage à Auschwitz soit suffisant, à supposer qu'il soit déclencheur de quelque chose. Dans de tels voyages, l'essentiel réside dans la qualité du dialogue établi avec des personnes, adultes ou jeunes, qui accompagne une déstabilisation et aide à réfléchir sur les conduites et les responsabilités.

Par ailleurs, il est toujours important d'articuler une réflexion sur la

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

conduite morale et civique à des actions concrètes, ce qui une fois de plus fait signe vers les pédagogies actives des mouvements périscolaires, entre éducation, culture, loisir de jeunesse, actions d'engagement civique et de solidarité.

Il serait intéressant, dans ces tiers lieux éducatifs (tiers lieux en ce qu'ils ne sont ni famille, ni école), de penser à des activités qui seraient une exploration systématique des problèmes moraux et civiques, à partir d'études de cas, de films, de rencontres, de lectures. Il s'agirait de faire s'exprimer les jeunes, et de développer des problèmes moraux à partir de leurs préoccupations, sur la base d'un problème posé. Une sorte de ciné-philo, comme un café-philo très structuré. Cela existe couramment, ce qui manque, c'est une structuration en apprentissages plus consistants, plus profonds, menés avec professionnalisme, avec un cursus un peu moins laissé au hasard. Or les commémorations négatives offrent un fil rouge pour penser un vrai parcours.

L'enjeu est d'habituer à des réflexions sur les dilemmes moraux, les conflits de valeurs, les cas de doute sur les conduites à tenir. La réflexion problématisée et s'organise en discussions ouvertes. On s'habitue à intervenir de façon raisonnable dans un débat, sans esprit de polémique, mais pour exposer ses arguments, former son opinion, faire progresser les compromis justes et efficaces.

S'il vaut la peine de refonder une éducation morale et civique plus consistante, et mieux pensée, plus systématique, il n'est pas sûr que l'école soit l'institution la mieux préparée à la mettre en place, dans les conditions actuelles. Peut-être les mouvements d'éducation populaire, qui sont ancrés dans le vieux réseau du périscolaire laïque, dans des associations telles que *Civisme et démocratie*, ont une plus grande liberté d'expérimentation, et une plus grande proximité avec les objectifs et les méthodes d'une telle éducation.

En tout état de cause, ces questions sont ouvertes et susceptibles de très nombreuses expérimentations dans les années à venir. Il est certain que nos commémorations négatives connaîtront encore de grandes transformations dans leurs modalités. La concurrence des mémoires n'est pas une forme stable ni ce qu'il y a de vraiment insistant dans la culture de notre temps. Elle dissimule un problème majeur qu'il nous faudra bien affronter : la très grande difficulté d'éduquer et d'accompagner la formation morale et civique de la jeunesse, alors que nous ne savons pas vraiment à quelles conclusions nous invitent nos commémorations négatives, pourtant si intensément porteuses d'obligations. Quelle formation satisfera à la fois aux appels de la mémoire et aux exigences de la laïcité ? Il nous faut en inventer des formes renouvelées, où certainement la mémoire aura une place. Mais pas toute la place.

Partie 2

Études de cas



Quand des jeunes se souviennent : diversité et concurrence des mémoires autour des faits génocidaires

Geoffrey Grandjean

INTRODUCTION

Faire parler des jeunes sur la thématique des génocides n'est pas une mince affaire¹. En effet, cette thématique revêt une certaine complexité – notamment par les débats qui la traversent – et emporte une part émotionnelle importante. Pourtant les discours que des jeunes peuvent tenir sur cette thématique sont très instructifs pour la science politique et les sciences humaines en général.

Dans le cadre de ce chapitre, nous souhaiterions savoir comment des jeunes Belges francophones, des jeunes d'origine immigrée ou des jeunes étrangers vivant en Belgique parlent des faits génocidaires. Voulant axer nos hypothèses autour de la diversité des mémoires pouvant être mobilisées et sur la concurrence qui peut en résulter, nous émettrons deux hypothèses. D'une part, nous chercherons à vérifier si les jeunes étrangers ou d'origine immigrée relativisent davantage les faits génocidaires. En effet, on pourrait s'attendre à ce qu'ils fassent davantage valoir leurs héritages historiques voire leurs propres souffrances. Afin d'éviter tout malentendu, il est indispensable d'explicitier ce que nous entendons par « relativiser ». Ce verbe ne doit pas être envisagé en termes péjoratifs et ne signifie nullement qu'un jugement de valeur est porté sur les jeunes. Il n'est pas synonyme de révisionnisme ou pire encore de négationnisme. Il signifie que les jeunes, en mentionnant d'autres exemples, font perdre le caractère absolu au terme de génocide qui n'est alors plus placé sur un piédestal. D'autre part, nous chercherons à vérifier si cette relativisation entraîne une certaine concurrence entre les diverses mémoires mobilisées par ces jeunes.

1. Nous tenons à remercier Bernard Fournier pour sa précieuse relecture.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Afin de confirmer les deux hypothèses, nous avons constitué deux groupes de jeunes se distinguant notamment par leur origine nationale. Des comparaisons ont été réalisées entre les discours tenus par les jeunes de ces deux groupes. Sur base de ceux-ci, des tableaux reprenant des mots clés ont été réalisés en tenant compte de la fréquence de l'usage de ces mots. Nous n'avons toutefois pas mené une analyse quantitative. Cette fréquence doit simplement nous permettre de jauger l'intensité avec laquelle certains mots ont été utilisés. Une analyse qualitative a, sur cette base, été privilégiée.

Nous souhaiterions mettre l'accent tant sur la diversité de mémoires que sur la concurrence qui peut voir le jour dans les discours des jeunes. Cette diversité et cette concurrence ne sont pas sans soulever une série de questionnements quant à la transmission de la mémoire des faits génocidaires, notamment en milieu scolaire. Nous illustrerons en particulier certains cas de concurrence avec des extraits de discours tenus par les jeunes.

Afin de mener à bien cet exercice comparatif, nous reviendrons d'abord brièvement sur le concept de génocide. Loin de fournir une définition précise – qui ne fera de toute façon pas l'unanimité – nous tenterons rapidement de voir si la littérature accorde à ce concept une certaine singularité. Ensuite, nous délivrerons une description méthodologique afin de bien comprendre la manière dont les discours des jeunes ont été récoltés. Nous analyserons alors ceux-ci en comparant les deux groupes constitués.

DE LA SINGULARITÉ DU GÉNOCIDÉ ?

Comme le rappelle Philippe Raxhon dans le présent ouvrage, le terme de génocide a connu ces dernières années « une inflation boursouflée ». Pour s'en convaincre, il suffit de se tourner vers l'actualité où différents événements prennent le qualificatif de génocide. Ce terme, dévalorisé par une étendue sémantique [Fein, 1997, 95], possède un contour flou et difficile à appréhender pour les non-spécialistes.

Loin de vouloir réaliser une revue exhaustive de la littérature – ce qui serait impossible étant donné la place dont nous disposons – nous voudrions revenir sur les quelques grands critères qui permettent de définir le concept de génocide et ainsi voir quels sont les massacres de masse qui peuvent être qualifiés de génocide.

Différentes définitions balisent le concept de génocide. En termes juridiques, il est indispensable de se référer à la première définition élaborée par Raphaël Lemkin [Lemkin, 1944] et reprise ensuite, en partie, dans

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elle stipule que :

Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

1. Meurtre de membres du groupe ;
2. Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
3. Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
4. Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
5. Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Juridiquement, il existe ainsi trois éléments constitutifs pour qualifier un fait de génocide. Il y a premièrement un élément matériel ; ce sont les actes énumérés par la Convention. Deuxièmement, il doit y avoir un élément moral : c'est l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe. Enfin, il y a un destinataire particulier ; c'est le groupe national, ethnique, racial ou religieux [Verhoeven, 1991].

Cette définition juridique ne fait cependant pas l'unanimité. Ainsi, d'autres historiens, sociologues et politologues ont eu l'occasion d'offrir leur définition. En fait, plusieurs points sont débattus par ces spécialistes. Le Tableau 1 présente quelques définitions données par différents auteurs.

Tableau 1 Définitions du génocide¹

« D'une manière générale, le génocide ne signifie pas nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné de différentes actions visant à la destruction des fondations essentielles de la vie des groupes nationaux avec le but d'annihiler les groupes eux-mêmes. » [Lemkin, 1944, 79]
« Il semble donc qu'une définition du génocide devrait être rédigée sur la base de ces deux considérations générales. En premier lieu, le génocide, comme une sorte d'homicide, est la destruction physique (et biologique) de la vie d'êtres humains. En second lieu, le génocide, comme une sorte d'homicide, est dirigé contre les membres individuels de tout groupe humain en tant que tel. Consécutivement, le crime de génocide dans sa forme la plus sérieuse est la destruction délibérée de la vie physique d'êtres humains en raison de leur appartenance à n'importe quelle collectivité humaine en tant que telle. » [Drost, 1959, 125]

1. Il s'agit de notre traduction.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

« En plus de cette définition légale du génocide, il est nécessaire d'ajouter une dimension sociologique. Deux points doivent être inclus sous un tel titre : premièrement, un génocide représente un effort systématique à travers le temps de liquider une population nationale, habituellement une minorité ; deuxièmement, il fonctionne comme une politique fondamentale pour assurer la conformité et la participation de la population. Il y a des exceptions à chaque point. [...] Le génocide est ici défini comme une destruction structurelle et systématique de personnes innocentes par un appareil d'État bureaucratique. » [Horowitz, 1976, 18]
« Je vais suivre la définition du génocide donnée dans la Convention [de 1948]. Ce n'est pas pour dire que je suis d'accord avec cette définition. Au contraire, je crois qu'il y a une omission majeure qui est l'exclusion des groupes politiques de la liste des groupes protégés. Dans le monde contemporain, les différences politiques sont à tout le moins aussi importantes comme base pour le massacre et l'annihilation, que les différences raciales, nationales, ethniques ou religieuses. Dès lors, les génocides contre les groupes raciaux, nationaux, ethniques ou religieux sont généralement une conséquence d'un – ou intimement reliés à un – conflit politique. Cependant, je ne pense pas qu'il soit utile de créer de nouvelles définitions du génocide, quand il y a une définition reconnue internationalement et une Convention qui peut devenir la base pour une action effective, bien que limitée à la conception précitée. Mais comme l'exclusion des groupes politiques pourrait vicier l'analyse, je me référerai librement, dans les discussions ultérieures, aux actions de liquidation et d'extermination contre eux. » [Kuper, 1981, 39]
« Le génocide est une forme unilatérale de massacre de masse dans lequel un État ou une autre autorité a l'intention de détruire un groupe, ce groupe et l'appartenance à celui-ci étant définis par les auteurs. » [Chalk et Jonassohn, 1990, 23]
« Le génocide est une action prolongée et intentionnelle, perpétrée dans le but de détruire, directement ou indirectement, une collectivité, par l'interdiction de la reproduction biologique et sociologique des membres du groupe, action poursuivie sans égard à la non-hostilité éventuelle ou à l'absence de menaces proférées par les victimes. » [Fein, 1990, 24]
« Le génocide, dans le sens générique, est le massacre de masse d'un nombre substantiel d'êtres humains lorsqu'ils ne sont pas dans le cadre de l'action militaire contre les forces militaires d'un ennemi déclaré, dans des conditions essentielles d'absence de défense et d'impuissance des victimes. » [Charny, 1997, 75]
Le génocide est un « processus particulier de la destruction des civils qui vise à l'éradication totale d'une collectivité, les critères de celle-ci étant définis par ceux-là mêmes qui entreprennent de l'anéantir » [Sémelin, 2005, 406].
« Le génocide est une forme de conflit social violent, ou une guerre, entre des organisations de puissance armée qui vise à détruire des groupes sociaux civils et des groupes et autres acteurs qui résistent à cette destruction. » [Shaw, 2007, 154]
« Le génocide est le résultat d'un État massif (<i>massive state</i>), ou d'une crise de l'État-régime (<i>regime state</i>) dans lesquels une population globale est accusée d'antagonisme malveillant ou dangereux, pour ne pas dire un énorme potentiel perturbateur de l'agenda du régime ou de son action, justifiant dans l'esprit du régime la <i>nécessité</i> d'un assaut physique et biologique, avec l'objectif de la détruire, si pas totalement, du moins en nombre – au moins telle qu'elle est perçue par le régime – afin qu'elle ne représente plus une menace. » [Levene, 2008, 86 (en italique dans le texte)]

Les lignes de discussion portent sur une série de critères d'identification du concept de génocide. Le premier d'entre eux concerne la notion de groupe. À cet égard, certains critiquent l'absence, dans la Convention pour la pré-

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

vention et la répression du crime de génocide, de la notion de « groupes politiques et sociaux » [Kuper, 1981]. En effet, cette absence restreint le champ d'application de la convention [Drost, 1959 ; Chalk, 1997]. Elle s'explique pour des raisons politiques. L'URSS de Staline aurait pu être concernée par l'inclusion de ces groupes dans la définition [Colignon, 2011, 53] étant donné la politique de persécution réalisée à l'égard de certaines classes de la population sous la période communiste. En outre, certains chercheurs entendent le concept de groupe au sens défini par les auteurs directement responsables de tels massacres [Chalk et Jonassohn, 1990]. La plupart des auteurs partagent l'idée que le concept de groupe doit constituer un critère d'identification.

Le deuxième critère est relatif à l'intention de l'auteur. Sur ce point aussi les auteurs s'opposent. Faut-il ou non prendre en compte l'intention dans la définition ? Si l'intention est régulièrement considérée comme un critère d'identification [Chalk, 1997, 53], d'autres recherches ont mis l'accent sur la structure du système pour expliquer le processus génocidaire [Barta, 1987]. On notera que Jacques Sémelin considère que le critère de l'intention pose problème pour appréhender les génocides – il préfère parler de massacres – en sciences sociales [Sémelin, 2003, 160].

Le troisième critère est le passage à l'acte et l'ensemble des décisions et actes commis par les auteurs à l'égard du groupe qui est l'objet d'un génocide. Plusieurs cas sont alors relevés par les auteurs : destruction [Lemkin, 1944], qu'elle soit physique ou biologique [Drost, 1959], structurelle et systématique [Horowitz, 1976], liquidation ou extermination [Kuper, 1981], massacre de masse [Chalk et Jonassohn, 1990 ; Charny, 1997], interdiction de reproduction biologique et sociale (Fein, 1990), assaut physique et biologique [Levene, 2008], etc.

Enfin, il reste un dernier critère qui n'est pas mentionné par tous les auteurs. Il s'agit de l'idéologie ayant permis ce genre de faits. Ainsi Joël Kotek ne manque pas de rappeler que certaines personnes sont devenues bourreaux par l'idéologie dans laquelle elles ont baigné [Kotek, 2010]. Dans la continuité de ce critère, selon Jacques Sémelin, on peut mentionner l'importance déterminante pour les tueurs de masse de devoir se rassembler en groupe. Ainsi, selon cet auteur, « le groupe constitue [...] l'opérateur de base du massacre : non seulement pour des raisons d'efficacité de l'action, mais aussi pour mettre les individus en situation psychique de le commettre. C'est à travers le groupe que les individus subissent comme une *métamorphose*, acquérant ensemble une puissance de destruction » [Sémelin, 2010, 127 (en italique dans le texte)].

Finalement, même si les auteurs s'opposent sur la définition précise à donner au terme de génocide, ils partagent tous une vision commune qui

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

consiste à accorder à ce concept une certaine singularité. Ainsi, les cas de génocides cités par les auteurs sont souvent limités : génocide des Herero, génocide des Arméniens, génocides des Juifs, génocide des Tutsis et le génocide au Cambodge. Certains auteurs intègrent l'ensemble de ces cas alors que d'autres se limitent à certains d'entre eux. On relèvera que Frank Chalk et Kurt Jonassohn sont prolixes en termes d'exemples historiques – vingt et un [Chalk et Jonassohn, 1990] –, alors que Martin Shaw, en proposant une définition axée sur le concept de conflit social développé par Max Weber, inclut beaucoup de cas actuels [Shaw, 2007]. Dans le cadre des discussions que nous avons eues avec les jeunes rencontrés, nous n'avons pas mis l'accent sur un génocide particulier. Nous avons souhaité laisser la possibilité aux jeunes de parler de différents cas qui relèveraient, selon eux, de génocides. La discussion n'était ainsi pas circonscrite, même si d'entrée de jeu, nous avons lu une histoire évoquant surtout le génocide commis par le régime national-socialiste allemand durant la Seconde Guerre mondiale (voir description du protocole ci-dessous). Nous avons fait ce choix car ce génocide, le plus connu parmi les jeunes, permettait de leur faire comprendre assez rapidement la thématique de la discussion. Toutefois, notre intention initiale n'était pas de focaliser les discussions sur un génocide particulier, en permettant aux jeunes de mentionner d'autres génocides et ainsi de comprendre pourquoi ils mentionnaient des autres cas.

À LA RENCONTRE DES JEUNES

Dans le cadre de notre recherche doctorale, nous avons réalisé une série de *focus groups* avec des élèves de l'enseignement secondaire de la communauté Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique)¹. Les *focus groups* sont des groupes de discussions explorant un ensemble spécifique de questions [Kitzinger et Barbour, 2001, 4]. Cette méthodologie a été privilégiée car elle permet en effet « le recueil des perceptions, des attitudes, des croyances, des zones de résistances des groupes cibles. Elle répond aux “pourquoi” et aux “comment” » [Brunet et Delvenne, 2010] quand cela est envisagé dans une dynamique sociale. Cette dernière ne doit pas être oubliée car « le corpus qu'il [le *focus group*] permet de constituer est le produit

1. En Belgique, après généralement trois années dans l'enseignement maternel, les élèves passent d'abord six années dans l'enseignement primaire (de la première à la sixième) et six années dans l'enseignement secondaire (à nouveau de la première à la sixième secondaire). L'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de dix-huit ans, soit théoriquement jusqu'à la fin de la sixième année secondaire.

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

d'interactions sociales » [Duchesne et Haegel, 2005, 19]. Cette interaction nous semble intéressante à prendre en compte puisqu'elle révèle la manière dont les jeunes peuvent réagir par rapport aux propos des autres membres du groupe et de l'animateur. Les *focus groups* permettent ainsi de jauger les différentes réactions que les jeunes peuvent avoir par rapport aux discours tenus dans les groupes.

En tout, ce sont vingt-deux *focus groups* qui ont été réalisés avec onze groupes d'élèves de sept écoles. Deux dimensions ont été prises en compte pour la collecte des données : le temps et les expériences vécues par les jeunes rencontrés. Ainsi, la recherche se voulant longitudinale, deux rencontres ont été organisées avec chaque groupe (constitué des mêmes élèves), espacées par un intervalle de temps compris entre douze et vingt mois – sur la période comprise entre mars 2009 et novembre 2010. Lors de la première vague de *focus groups*, les jeunes étaient âgés de seize à dix-sept ans et étaient soit en quatrième secondaire, soit en cinquième secondaire. Lors de la deuxième vague, les jeunes étaient âgés entre dix-sept et dix-huit ans et étaient soit en cinquième secondaire, soit en sixième secondaire. Entre ces deux périodes, les élèves ont eu l'occasion de prendre connaissance de faits génocidaires, notamment *via* les cours scolaires¹ mais également par la visite de lieux de mémoire [Nora, 1997a, 1997b, 1997c] tels que les camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau ou le fort de Breendonk² en Belgique. Pour ce chapitre, nous avons décidé que le corpus de données regrouperait les deux vagues. Nous ne tiendrons dès lors pas compte de la dimension longitudinale pour le développement de notre argumentation.

Les écoles – sur la base desquelles les groupes ont été constitués – ont été sélectionnées à partir de quatre variables : population immigrée ou non, population issue d'un milieu favorisé ou non, population issue du réseau officiel ou du réseau libre et population issue d'un milieu rural ou urbain³. Le choix des écoles sur la base de ces quatre variables permettait de garantir

1. Il existe deux réseaux d'enseignement en Communauté française de Belgique : le réseau officiel organisé et financé par la Communauté française de Belgique et le réseau libre organisé par un pouvoir organisateur confessionnel ou non et subventionné par la communauté française de Belgique. La thématique des faits génocidaires est abordée en cinquième secondaire dans le réseau libre et en sixième secondaire dans le réseau officiel.

2. Breendonk fut un camp de réception et de transit, d'abord, pour les Juifs et ensuite pour les prisonniers politiques et les résistants durant la Seconde Guerre mondiale (Démocratie ou barbarie, 2006).

3. Nous avons également pris cette variable en compte car les jeunes issus d'un milieu urbain peuvent être soumis à des expériences plus importantes que les jeunes issus d'un milieu rural. Ces expériences recouvrent notamment des manifestations, la présence plus conséquente d'affiches, la prégnance d'images plus fortes...

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

une diversification des groupes constituant le corpus de données. Cette diversification est indispensable car comme le rappelle Alvaro Pires, elle est vue « comme le critère majeur de sélection en ce qui touche les échantillons qualitatifs par cas multiples. En effet, ces recherches sont souvent appelées à donner le *panorama le plus complet possible* des problèmes ou situations, une *vision d'ensemble* ou encore un *portrait global* d'une question de recherche. D'où l'idée de diversifier les cas de manière à inclure la plus grande variété possible, indépendamment de leur fréquence statistique » [Pires, 1997, 154 (en italique dans le texte)].

Pour illustrer la diversité des mémoires autour des faits génocidaires, nous avons sélectionné deux groupes afin de réaliser des comparaisons. Le premier groupe provient de l'Athénée Saucy-Destenay (Saucy-Destenay). Il s'agit d'un établissement localisé dans le centre de Liège qui fait partie du réseau officiel. Le groupe est constitué, pour la plupart, de jeunes issus de familles étrangères ou d'origine immigrée¹ d'un milieu défavorisé². Le deuxième groupe est issu de l'Institut Sainte-Marie-de-la-Providence (ISMP). Il s'agit d'un établissement localisé dans la périphérie liégeoise (Jemeppe). L'institution fait partie du réseau libre. Le groupe est constitué de jeunes issus de familles belges d'un milieu plutôt défavorisé voire défavorisé. Deux variables diffèrent donc entre ces deux groupes : le type de réseau d'enseignement et l'origine nationale des jeunes. Le corpus de données utilisé pour ce chapitre provient des deux vagues de discussions réalisées avec ces deux groupes.

Les *focus groups* ont été réalisés sur base d'un protocole de recherche identique, ce qui permet d'assurer une homogénéité au niveau de leur déroulement et qui facilite dès lors le traitement comparatif. Le protocole prévoyait une discussion en groupe d'une durée comprise entre soixante-quinze minutes et quatre-vingt-dix minutes. Elle se déroulait selon le schéma précis suivant.

1. Il faut savoir qu'à la fin de la discussion, un questionnaire a été distribué aux élèves afin de connaître leurs principales caractéristiques sociologiques. Dans ce questionnaire, nous n'avons pas demandé la nationalité – mais bien celle des parents – car la plupart des jeunes ont la nationalité belge. Cette question est en outre mal considérée quand on la pose. Les enfants nés en Belgique peuvent acquérir la nationalité sur base d'une demande. Les jeunes avaient une des nationalités suivantes ou avaient des parents d'une ou de deux de ces nationalités : araméenne, arménienne, espagnole, française, irakienne, italienne, marocaine et nigérienne. Deux élèves étaient d'origine belge.

2. Trois critères ont été utilisés pour qualifier un milieu social dans le cadre de notre recherche : le niveau d'étude et le travail des parents, le niveau de l'établissement scolaire (selon les professeurs qui nous ont accueilli) et le revenu total imposable des communes dans lesquelles habitent les jeunes, basé sur un classement réalisé par le ministère belge de l'Économie.

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

Dans une première phase, une petite histoire, visant à rappeler le génocide commis par le régime national-socialiste allemand durant la Seconde Guerre mondiale, était lue aux élèves. À la suite de celle-ci, les élèves devaient s'imaginer dans quatre scénarios différents : celui de bourreaux, de victimes, de témoins et de jeunes étant amenés à se rappeler plusieurs années après les faits génocidaires. Le but de ces scénarios était de faire rentrer les élèves dans la discussion en proposant une sorte de jeu de rôles. Ensuite, une deuxième phase de la discussion consistait à poser aux élèves une série de questions relatives, notamment, au souvenir, aux lieux de mémoire, etc. Après la discussion, les élèves étaient amenés à remplir un questionnaire et à compléter des cartes mentales [Grandjean, 2011].

DE LA DIVERSITÉ À LA CONCURRENCE

Afin d'étudier la diversité des mémoires pouvant prendre la forme de concurrence, nous avons identifié différentes séquences de discussions où cette diversité pouvait se manifester. Nous nous sommes focalisé sur les discours des jeunes au terme desquels ceux-ci comparaient les faits génocidaires à d'autres faits historiques ou d'autres faits d'actualité. Ces discours ont été systématiquement repris et analysés avec l'appui d'un logiciel d'analyse qualitative libre, WeftQDA, faisant partie de la famille des Computer Assisted Qualitative Data Analysis Softwares [Lejeune, 2008]. Ce type de logiciel permet de marquer des extraits de discours afin de pouvoir les ressortir par la suite, facilitant une systématisation de l'analyse. Il permet également de réaliser des croisements entre discours marqués afin de cibler les plus pertinents d'entre eux pour l'analyse. Sur base des discours analysés avec le logiciel, d'autres mots ont été identifiés et marqués à nouveau. De cette façon, des fréquences de mots ont pu être obtenues. Il est important de rappeler que nous n'avons pas voulu réaliser une analyse quantitative, même si nous avons recours à la fréquence de l'usage des mots. Cette fréquence devait permettre de mieux jauger l'intensité avec laquelle ceux-ci étaient utilisés afin d'envisager des comparaisons entre les deux groupes sélectionnés. Les mots auxquels nous avons recouru sont ceux utilisés par les jeunes pour qualifier ce qu'ils conçoivent comme un génocide, pour comparer ces faits ou pour donner des exemples. Ainsi, une question a systématiquement été posée durant les *focus groups* pour savoir si les jeunes connaissaient d'autres faits historiques ou d'autres faits d'actualité similaires à l'histoire qui leur avait été lue et qui rappelait le génocide commis par le régime national-socialiste allemand durant la Seconde Guerre mondiale.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Diversité des exemples mobilisés

Tournons-nous à présent vers les discours des jeunes et regardons les mots identifiés dans leurs discours. Le Tableau 2 et le Tableau 3 reprennent la liste des mots, classés selon leur intensité dans les discussions pour chacun des deux groupes. Les tableaux se lisent de haut en bas et de gauche à droite. Les mots y sont classés par ordre décroissant de fréquence. Les mots en italique sont ceux présents dans les deux groupes de discussion.

Tableau 2 Liste des mots et leur fréquence – Saucy-Desténay

<i>Guerre</i>	22	<i>Flamand</i>	5	Gaza	2	Katrina	1
<i>Israël</i>	21	<i>Russie</i>	5	<i>Hutu</i>	2	Kosovo	1
<i>Palestine</i>	21	Turquie	5	Obama	2	Kurde	1
<i>Juif</i>	18	<i>Chine</i>	4	<i>Wallon</i>	2	<i>Liban</i>	1
<i>États-Unis</i>	15	<i>Rwanda</i>	4	Abou Grahieb	1	Mexique	1
<i>Irak</i>	12	<i>Seconde Guerre mondiale</i>	3	<i>Afrique</i>	1	Nelson Mandela	1
<i>Extermination</i>	9	Esclavage	3	<i>Allemagne</i>	1	Partout	1
<i>Arabe</i>	8	Espagne	3	Angleterre	1	<i>Pétrole</i>	1
<i>Génocide</i>	8	Géorgie	3	Bosnie	1	<i>Première Guerre mondiale</i>	1
<i>Hitler</i>	8	Hamas	3	Corée	1	Religion	1
Racisme	8	Maroc	3	Corée du Nord	1	<i>Saddam Hussein</i>	1
<i>Mort</i>	7	<i>Tutsi</i>	3	Croatie	1	Saint-Barthélemy	1
<i>Musulman</i>	7	Yougoslavie	3	Grèce	1	Serbie	1
<i>Camp</i>	6	<i>Algérie</i>	2	îles Canaries	1	<i>Tibet</i>	1
<i>France</i>	6	Breendonk	2	Irlande du Nord	1	Turkménistan	1
<i>Belgique</i>	5	Corée du Sud	2	<i>Italie</i>	1	Voile	1

Tableau 3 Liste des mots et leur fréquence – ISMP

<i>Guerre</i>	17	<i>Afrique</i>	2	<i>Allemagne</i>	1	Nuremberg	1
<i>Camp</i>	13	Convois	2	<i>Arabe</i>	1	<i>Première Guerre mondiale</i>	1
<i>Juif</i>	13	<i>Seconde Guerre mondiale</i>	2	Asie	1	Proche-Orient	1
<i>Flamand</i>	12	Émeute	2	Assassiné	1	Propagande	1
<i>Hitler</i>	10	Exclusion	2	Braquage	1	Révolte	1
<i>Belgique</i>	8	<i>Extermination</i>	2	<i>Chine</i>	1	<i>Russie</i>	1
<i>Mort</i>	8	<i>Hutu</i>	2	Congo	1	<i>Saddam Hussein</i>	1
Terrorisme	8	Iran	2	Dictateur	1	Semira Adamu	1
<i>Wallon</i>	8	<i>Israël</i>	2	Fourniret	1	Staline	1

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

Afghanistan	6	<i>Italie</i>	2	<i>France</i>	1	<i>Tutsi</i>	1
<i>États-Unis</i>	6	<i>Liban</i>	2	<i>Génocide</i>	1	World Trade Center	1
Attentat	5	Mussolini	2	<i>Irak</i>	1		
<i>Musulman</i>	4	<i>Palestine</i>	2	Maghreb	1		
<i>Rwanda</i>	4	Thaïlande	2	Marc Dutroux	1		
Endoctrinement	3	<i>Tibet</i>	2	Moyen-Orient	1		
<i>Pétrole</i>	3	<i>Algérie</i>	1	Nazisme	1		

Les tableaux montrent clairement que, dans les deux groupes, les jeunes recourent au concept de guerre pour qualifier un génocide ou le comparer. Cela peut s'expliquer par le fait que le génocide des Juifs est enseigné à l'école – tant dans le réseau libre que dans le réseau officiel – dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale, ce qui pousse les jeunes à opérer un lien entre le génocide et la guerre. Ensuite, les deux listes de mots divergent. En prenant par exemple les cinq premiers mots des deux listes, on peut constater que les jeunes de l'Athénée Saucy-Destenay, étrangers ou d'origine immigrée, parlent beaucoup du conflit israélo-palestinien. Du côté de l'Institut Sainte-Marie-de-la-Providence, c'est davantage l'exemple relatif à la Seconde Guerre mondiale et à la Belgique qui est présent. Afin de faire parler ces mots, deux extraits sont présentés pour les illustrer¹. Dans l'Extrait 1, il était demandé aux élèves s'ils connaissaient des exemples similaires à l'histoire qui leur avait été lue au début de la discussion. Les élèves de l'Athénée Saucy-Destenay ne manquent pas de citer des cas divers².

Extrait 1

Ani : Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des exemples en tête ?

[Tout le monde parle]

Ani : Attendez, pas tous en même temps, oui ?

1. Les retranscriptions reproduisent exactement ce qui a été dit durant le *focus group*. Des fautes langagières sont donc présentes. Les codes suivants ont été utilisés lors des retranscriptions :

Ani : Code utilisé quand l'animateur prend la parole.

Inco : Code utilisé quand il n'a pas été possible de déterminer qui parle.

[PC] : Code utilisé quand il n'a pas été possible de comprendre ce qu'un intervenant a dit.

[...] : Code utilisé quand un intervenant est coupé par un autre.

[Silence] : Code utilisé quand il y a un silence de 3 à 6 secondes.

[Long silence] : Code utilisé quand il y a un silence plus long que 6 secondes.

2. Les mots en italique dans les extraits cités tout au long de cet article sont ceux qui ont été utilisés pour constituer la liste de mots. Il faut savoir que plusieurs mots ont été regroupés sous un même terme. Par exemple, quand les jeunes évoquent l'Amérique, les Américains ou les États-Unis, nous avons regroupé ces mots sous le concept d'États-Unis.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

CCU07 : En *Yougoslavie*, en *Yougoslavie*, en *Yougoslavie*. C'est, enfin, je sais plus comment mais y'a eu beaucoup de *morts*, des *Croates*, des, des *Serbes* qui ont exterminé plusieurs, euh, en *Bosnie*.

CBE05 : En *Espagne* aussi.

Ani : En *Espagne*, oui.

CBE05 : Dans les *îles Canaries*, y'a eu la même chose.

Ani : Attendez, on écoute peut-être CAB23 et puis je reviens à vous.

CBE05 : En *Espagne*, avec les clandestins africains qui venaient à cause de la pauvreté et tout et on les met dans des *camps*.

Ani : CAD04, tu avais un autre exemple en tête ?

CAD04 : Les *Irakiens* aujourd'hui.

[Silence]

CYI01 : Y'a aussi les Noirs, enfin, en *Amérique* les Noirs. Enfin, ils prenaient les Noirs pour des *esclaves* et ça revient au même. Parce qu'ils sont quand même, euh, maltraités. Même s'ils sont pas dans un centre ils sont quand même euh, je sais pas moi, prisonniers de cette injustice.

CMU20 : Y'a des États qui pensent qu'on doit faire que la *guerre*, qu'il y a pas d'autre solution.

Ani : Tu penses à qui en particulier ?

CMU20 : Je sais pas moi, l'*Amérique* euh.

Ani : Hum, hum.

CMU20 : Peut-être qu'il y a un moyen de, un autre moyen de ne pas tuer tous ces gens-là.

Ani : Est-ce qu'il y en a d'autres qui, qui ont des exemples d'actualité ou même des exemples historiques ?

CYI01 : La *Palestine*.

Ani : La *Palestine*, oui.

CYI01 : La *Palestine* et *Israël*.

Ani : Oui.

L'Extrait 2 est issu des discussions avec les élèves de l'Institut SainteMarie-de-la-Providence. Les élèves répondaient à la même question, à savoir s'ils connaissaient des exemples similaires à l'histoire qui leur avait été lue.

Extrait 2

Ani : Alors, par rapport à cette histoire que je vous ai lue, initialement, et vous avez réagi ici pendant cinquante minutes, est-ce que ça vous fait penser à d'autres faits ou à des faits que vous avez en tête ? Vous avez déjà cité toute une série de cas juste après la petite histoire. Donc, vous pouvez les répéter et dire éventuellement pourquoi ?

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

HJE16A : Les *Juifs*, *Hitler*.

Ani : Pourquoi ?

HJE16A : Parce qu'il a enfermé des gens et qu'ils étaient tués les gens. Il a enfermé les *Juifs* et il fallait vraiment être fort pour en sortir, pour ressortir des *camps*.

HRO11 : Aussi, on en parle souvent sur ce sujet-là. On a déjà eu des textes et tout ça, on a déjà été visiter, tout ce qu'on a parlé de plus.

HJE16A : Il y a eu aussi une histoire avec une dame, qu'on a renvoyée dans son pays. Pour qu'elle se taise, on l'a mis [...]

HJE16B : En Belgique.

HJE16A : On lui a mis un coussin ou quoi, étouffée mais c'est.

HGE19 : *Sémira*.

Ani : C'est la même chose que par rapport à l'histoire, pour toi ça ?

HJE16A : Bin oui, parce que c'est comme si on l'a renvoyé, bin elle est *morte*, c'est comme si on l'enfermait d'un côté.

Inco : Pour qu'elle se taise.

HJE16A : Pour qu'elle se taise, quand on les met dans des *camps* de concentration, bin des *camps* de concentration, des *camps*, c'est pour qu'ils se taisent, qu'ils ne parlent pas non plus.

HRO11 : C'est pas pour qu'ils se taisent, ils avaient rien à dire.

HJE16B : Oui, ils avaient pas grand-chose à dire [PC].

HJE16A : C'est aussi pour qu'ils se taisent, qu'on les enferme. C'est pour pas qu'ils parlent.

HRO11 : Tu vis comme ça, t'es normal dans la population et tout [...].

HJE16B : Les *Juifs*, ils ont pas fait. Les *Juifs* ont rien fait pour que *Hitler* décide. C'est *Hitler* qui a décidé, c'est pas les *Juifs* qui ont décidé.

Ani : D'autres sont d'accord avec ce que HJE16A dit que c'est la même histoire avec la femme qui s'est fait tuer. HSA20 ?

HSA20 : Bin oui parce qu'on l'a tuée pour qu'elle se taise quoi. Donc euh. Là, on les a pas tués pour qu'ils se taisent mais euh.

HRO11 : Elle est étrangère donc voilà.

HSA20 : Voilà, on voulait plus d'elle. Les *Juifs*, on voulait plus d'eux quoi.

On constate que les élèves des deux groupes relativisent les faits génocidaires – au sens où nous l'avons défini dans l'introduction de ce texte, c'est-à-dire qu'ils font perdre le caractère absolu au terme de génocide en le comparant à d'autres cas historiques ou d'actualité. Ainsi, les élèves de l'Athénée Saucy-Destenay mentionnent différents exemples comme les massacres qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie, l'esclavage aux États-Unis,

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

la guerre en Irak ou le conflit israélo-palestinien. Du côté de l'Institut Sainte-Marie-de-la-Providence, les propos tournent davantage autour du génocide des Juifs. Cependant, on constate également que plusieurs élèves font référence au cas de Sémira Adamu, morte étouffée par les policiers belges lors de son rapatriement forcé par avion en Afrique en 1998. Ils justifient la comparaison au nom de la volonté de faire taire les victimes.

Nous avons souhaité aller plus loin au niveau de l'analyse. Pour ce faire, nous avons sélectionné trois mots communs aux deux groupes qui présentaient une forte intensité – nous n'en avons pas sélectionné plus étant donné l'espace imparti pour ce chapitre. Il s'agit des mots suivants : guerre, Juif et Hitler. Nous avons alors identifié les mots liés à ces trois mots. Les tableaux 4, 5 et 6 présentent les résultats.

Tableau 4

Mot principal	Saucy-Destenay		ISMP	
	Mots liés	f	Mots liés	f
Guerre	Irak	5	Flamand	6
	États-Unis	3	États-Unis	4
	Maroc	3	Wallon	4
	Russie	3	Attentat	3
	Géorgie	2	Belgique	3
	Israël	2	Pétrole	3
	Mort	2	Juif	2
	Palestine	2	Musulman	2
	Arabe	1	Terrorisme	2
	Belgique	1	Thaïlande	2
	Espagne	1	Seconde Guerre mondiale	1
	France	1	Émeute	1
	Grèce	1	France	1
	Liban	1	Israël	1
	Musulman	1	Palestine	1
	Turkménistan	1	Première Guerre mondiale	1
		Révolution	1	

Commençons par le Tableau 4 et les mots qui gravitent autour du concept de guerre. On constate clairement que les résultats ne sont pas identiques. Les élèves du premier groupe – d'origine étrangère ou immigrée, pour la plupart – citent d'abord et avant tout des exemples liés à l'actualité internationale. Ainsi, ils reviennent sur la guerre en Irak menée par les États-Unis, le conflit israélo-palestinien, le conflit entre la Russie, la Géorgie

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

et le Turkménistan¹. Un des élèves mentionne également la « guerre entre la France et le Maroc ». Un élève cite à une seule reprise la possibilité d'une guerre en Belgique, sans détailler davantage. Les élèves du deuxième groupe – faut-il le rappeler, tous Belges – mentionnent davantage le conflit communautaire entre Flamands et Wallons² qui pourrait mener, selon eux, à une « guerre civile ». Ils mentionnent enfin une série d'exemples de l'actualité internationale, comme les guerres menées pour le pétrole, les attentats aux États-Unis et le terrorisme international. On peut également mentionner qu'un élève cite les deux conflits mondiaux du xx^e siècle. On notera que le conflit israélo-palestinien n'est référencé qu'une fois avec le concept de guerre. Afin d'illustrer la manière divergente dont les élèves des deux groupes envisagent les exemples et les comparaisons, nous avons choisi un extrait où les élèves de l'Athénée Saucy-Destenay stigmatisent la manière dont l'information internationale est traitée par les médias belges. L'Extrait 3 témoigne de l'importance pour ces jeunes issus de l'immigration de traiter des cas qui les concernent.

Extrait 3

Ani : Il y en a d'autres qui regardent des chaînes arabes ou ? Tous ?

CBO15 : Mais je veux dire, par exemple, avec les images, ils jouent beaucoup avec ces images. Ils montrent une image. On va prendre par exemple Al Jazeera et RTL TVI³, ils ont la même image mais, euh, avec des commentaires différents.

CYO25 : Par exemple, sur les chaînes normales on voit, quand on prend les soldats de *Palestine*, on montre juste quand les gens, on voit juste les explosifs, c'est tout ce qu'on voit. Là ben, sur les chaînes arabes on voit vraiment les gens, on voit le truc vrai, les enfants décapités, sans bras, vraiment le truc vrai quoi.

CBO15 : Le truc qui choque quoi. Pas des trucs comme les grandes explosions et puis c'est tout. Là ils rentrent vraiment dans les hôpitaux, [...]

CYO25 : Ils montrent les gens qui souffrent.

CAB23 : Il n'y a pas la moindre chose, il n'y a pas de médicaments, ils ont rien et RTL TVI, ils montrent une petite maison, dans le nord d'*Israël*, qui est un peu touchée, etc. [...]

1. Il est important de noter que les jeunes ne sont pas toujours certains des exemples qu'ils citent.
2. De façon récurrente, la Belgique est traversée par des conflits communautaires entre les deux grandes communautés du pays : les Flamands, majoritaires, au nord du pays et les Wallons, au sud du pays.
3. Il s'agit de la plus importante chaîne de télévision privée en Belgique francophone.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

CYO25 : On voit les enfants, sans pieds, sans jambes, c'est grave, c'est un grand choc.

CCU07 : À l'extérieur quand on en parle, qu'on dit c'est la guerre en *Palestine* et en *Israël*, ils disent « Ah oui eux », mais ils savent pas non plus, ils voient pas les images que nous on voit.

CMU20 : Ce qu'il y a en fait c'est que leur intérêt c'est qu'ils nous montrent que ce qu'ils veulent bien, ils nous cachent des trucs.

CCU07 : Après tout, même s'il y a des manifestations, bin, la Belgique elle sait rien faire non plus.

CAB23 : Ouais mais la Belgique c'est l'Union européenne.

Plus loin dans la discussion, un jeune n'hésite pas à parler de censure pour caractériser la manière dont l'information est traitée par les médias belges. Pour ces jeunes, on ne parle donc pas assez des exemples qui les concernent davantage. Ils n'hésitent donc pas à les mentionner lors des discussions.

Tableau 5

Mot principal	Saucy-Destenay		ISMP	
	Mots liés	f	Mots liés	f
Juif	Hitler	6	Hitler	4
	Palestine	6	Musulman	4
	Musulman	4	Attentat	2
	Extermination	3	Israël	2
	Israël	3	Palestine	2
	Génocide	2	Guerre	1
	Allemagne	1	Mort	1
	Arabe	1		
	Breendonk	1		
	Gaza	1		
	Mort	1		

Le Tableau 5 présente les mots gravitant autour du concept de Juif. On constate d'abord que les élèves du premier groupe présentent une plus grande diversité en termes de mots. On constate également que Hitler est le mot qui s'y rattache le plus. La plupart des mots cités par les élèves du premier groupe se rattachent au génocide des Juifs comme l'extermination, le génocide – qui n'est pas employé par les élèves du deuxième groupe –, l'Allemagne, et Breendonk. Il est également utilisé pour qualifier les Israéliens dans le cadre du conflit israélo-palestinien ou pour opposer les Juifs aux musulmans. Dans le deuxième groupe, le concept est rattaché à la

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

situation israélo-palestinienne, notamment les attentats, en opposant les Juifs et les musulmans.

Tableau 6

Mot principal	Saucy-Destenay		ISMP	
	Mots liés	f	Mots liés	f
Hitler	Juif	5	Juif	4
	Extermination	2	Belgique	2
	Génocide	1	Convoi	2
			Seconde Guerre mondiale	1
			Endoctrinement	1
			Flamand	1
			Mort	1
			Nazisme	1
			Nuremberg	1
			Wallon	1

Le Tableau 6 s'attache aux mots en lien avec Hitler. Dans les deux groupes, c'est le concept de Juif qui se rattache le plus à ce mot. Alors que les élèves du premier groupe utilisent des concepts relatifs au génocide et à l'extermination, les élèves du deuxième groupe sont plus loquaces. Ils ancrent davantage ce mot à la situation belge, soit en décrivant certains faits passés sur le territoire belge, soit en comparant la situation passée avec le conflit communautaire actuel. Un élève relève également l'endoctrinement qu'a subi une partie de la population durant la Seconde Guerre mondiale et mentionne le procès de Nuremberg qui a permis, selon lui, de voir que certaines personnes étaient fières d'être du côté des nazis.

Finalement, il peut être intéressant de relever les propos de deux élèves des deux groupes. Dans l'Extrait 4 et l'Extrait 5, ces élèves (respectivement CMU20 pour le premier groupe et HGE19 pour le second groupe) donnent la raison expliquant la diversité des exemples choisis par les élèves, à savoir le fait d'être concerné par les exemples cités. Dans l'Extrait 4, l'animateur demandait aux élèves s'ils connaissaient des lieux où des faits génocidaires se sont passés alors que dans l'Extrait 5, l'animateur souhaitait savoir ce dont l'élève se souviendrait dans plusieurs années.

Extrait 4

Ani : Ok. CAD04 tu as, tu connais un lieu où ça a, où ce genre de faits se sont passés ?

CAD04 : En *Bosnie*.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Ani : Bosnie, oui. Tu as d'autres idées aussi ?

CAB23 : La *Chine*.

CAD04 : Ben au *Kosovo*.

Ani : Kosovo, OK. Toi tu disais la Chine ?

CAB23 : Euh, au *Tibet*, y'a eu aussi un conflit, et ils osent pas faire, ils laissent pas pratiquer leur *religion*.

CCU07 : Et en *Corée*.

Ani : En Corée pour toi [...].

CCU07 : En *Corée du Sud*. En *Corée du Sud* et *Corée du Nord*.

CMU20 : C'est sûr tout le monde va d'abord parler de son pays et puis des autres. Quand vous posez cette question, tout le monde va d'abord parler de son propre pays.

Extrait 5

Ani : Et est-ce qu'il n'y a pas quelque chose pour toi, dans trente ans, dont on va se rappeler plus ?

HSA20 : Je pense qu'il faut faire attention à la politique maintenant et faire attention à qui on met au pouvoir pour pas que ça recommence comme avec *Hitler* et tout ça. Parce que c'est quand même, ça a touché beaucoup, beaucoup, beaucoup de personnes donc euh... voilà.

Ani : Et toi HGE19 ?

HGE19 : Moi je pense qu'il faut d'abord s'inquiéter de ce qu'il se passe dans notre pays. Enfin de tous les pays mais d'abord chez soi, puis les pays les plus proches et ainsi de suite.

Ani : Donc, si par exemple il y avait beaucoup de morts très loin, c'est moins grave que s'il y a peu de morts [...].

HGE19 : Non ce n'est pas moins grave, c'est tout aussi grave, mais d'abord, faut parler de ce qui nous concerne directement, et ensuite parler aussi du reste mais moins parce que je veux dire on n'est pas touché directement quoi.

Ces deux extraits vont en partie dans le sens d'une conclusion tirée par Alexandra Oeser qui a travaillé sur les réappropriations du passé nazi chez les élèves allemands. Elle soulignait ainsi que « les élèves qui ont vécu la migration ont des manières particulières de donner sens au passé nazi en le réinterprétant à l'aune de leurs expériences personnelles » [Oeser, 2010, 281]. Dans notre cas, on constate que les élèves belges se réapproprient également le passé nazi en fonction de leurs connaissances et expériences personnelles.

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

Vers une concurrence des mémoires ?

Malgré les similitudes entre les propos tenus par les élèves des deux groupes, on peut quand même constater que des divergences apparaissent au niveau des exemples mobilisés et des comparaisons réalisées. Ces divergences se manifestent notamment au niveau de l'intensité de l'usage des mots et témoignent dès lors d'une certaine concurrence. En y regardant de plus près, on constate que les exemples cités renvoient à certaines formes de mémoires. Ainsi, au-delà des exemples d'actualité, deux formes de mémoires se concrétisent dans les propos des jeunes. Il y a d'une part la mémoire de faits passés. Les jeunes citent ainsi l'esclavage (notamment aux États-Unis), les différents génocides en Afrique (sans toutefois préciser), la guerre d'Algérie, la Saint-Barthélemy (sans préciser davantage), la guerre entre la France et le Maroc, les exterminations en ex-Yougoslavie et le génocide des Tutsis. D'autre part, il y a une sorte de mémoire plus immédiate, une mémoire des faits qui se déroulent dans le présent et qui consiste à ne pas oublier ce qui se passe actuellement. Les jeunes mobilisent alors fortement le conflit israélo-palestinien, qui ne constitue pas, rappelons-le, un génocide. Ils demandent que ces faits actuels ne soient pas oubliés et qu'ils soient même jugés. Mais d'autres exemples sont également cités.

Derrière ces deux formes de mobilisation mémorielle, on peut également constater, à certains égards, une dimension revendicative. Il ne s'agit pas seulement de citer des faits de manière à s'en souvenir ou à les rappeler. Il s'agit davantage de les exposer afin d'attirer l'attention sur ceux qui semblent être relégués en deuxième zone – c'est du moins l'impression qu'ont les jeunes rencontrés. Ainsi, l'Extrait 6 témoigne de cette impression : les élèves du premier groupe regrettent que le conflit israélo-palestinien ne soit pas davantage traité en classe. Dans cet extrait, il était demandé aux élèves s'ils se souvenaient de la manière dont ils avaient entendu parler des faits génocidaires pour la première fois.

Extrait 6

Ani : On va peut-être continuer avec d'autres questions. Est-ce que vous vous souvenez la première fois justement où on vous a parlé de ce genre de faits ? Donc, peut-être euh, d'abord à l'école ? Est-ce que vous en avez déjà discuté à l'école ?

CYI01 : Non.

Ani : La question ne peut pas être oui spécialement, c'est une question générale.

[Long silence]

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Ani : Mais ce n'est pas un souci.

CYI01 : Au cours d'histoire, enfin on a pris des textes, on a analysé mais sans plus quoi. On n'a jamais donné notre avis, enfin.

CBO15 : Entre nous, oui, entre nous on fait des débats par exemple euh, sur lequel il n'y a pas longtemps qu'on a débattu. C'est par exemple la *Palestine* et *Israël*. Je veux dire ça fait un grand débat quoi, mais pas en classe, on en parle plus en dehors.

CYI01 : Voilà j'ai l'impression qu'ici, ils veulent pas entendre parler, enfin ils savent bien qu'on est tous pour la *Palestine*, et l'école c'est l'État donc pour moi. Comme ils savent, c'est pas qu'on déteste *Israël*, c'est pas ça, enfin ils savent bien qu'on est pour la *Palestine* donc ils vont pas nous poser la question.

CYO25 : Tout le monde est pour la *Palestine*. Tout le monde sait bien que les *Palestiniens*, ils ont rien fait.

CYI01 : Il y en a qui pensent que c'est pas, c'est pas intéressant donc ils vont pas débattre ce sujet.

Cet extrait montre aussi que les jeunes qui en parlent associent le milieu scolaire à l'État. Ainsi, il semblerait y avoir, selon eux, une volonté organisée de l'État belge de ne pas faire mention, entre autres, du conflit israélo-palestinien. L'Extrait 7 semble confirmer cette interprétation puisqu'un élève estime qu'il y a même une influence du gouvernement israélien pour empêcher d'en parler. L'absence de discussions autour de cet exemple résulterait donc d'une action organisée à un niveau supérieur, à savoir le niveau gouvernemental ou étatique.

Extrait 7

Ani : OK, donc vous n'en avez jamais discuté à l'école alors.

CYO25 : Peut-être ils ont peur de notre réaction.

Inco : On en a discuté mais en dehors de l'école.

CYI01 : On en a parlé au cours de religion.

Ani : En religion ? Attendez, attendez pas tous à la fois. Pas tous à la fois s'il vous plaît. On va revenir, tu disais toi, en cours de religion ?

CMU20 : Non. Moi je trouve qu'il y a aussi une influence du gouvernement *israélien* ici parce que un copain ou quoi belge, enfin pas forcément un copain, mon professeur ou quoi, il veut, il veut pas parler de ça avec, sur ça. Il dit : « oui, laisse tomber » et tout. Et je sais pas, ils ont peur, ils ont peur de le dire.

CYO25 : On est venu à l'école avec le drapeau de la *Palestine*, bin ils nous ont obligés à l'enlever, parce qu'ils voulaient pas qu'on le mette.

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

Cette vision revendicative peut déboucher sur une certaine forme de concurrence mémorielle. En effet, on assiste à la mobilisation de mémoires doublement différentes. Ce sont d'abord des mémoires relatives à des faits passés différents. Ce sont ensuite des mémoires dont la distance temporelle diverge entre le présent et le passé. Ces mémoires peuvent alors entrer en concurrence et c'est notamment le cas dans le milieu scolaire où les jeunes du premier groupe – d'origine étrangère ou immigrée – demandent que l'on parle de faits passés et actuels qui les concernent davantage et qui relèvent de la construction de leur identité.

Existe-t-il une volonté du monde professoral de ne pas discuter du conflit israélo-palestinien ? Nous ne le pensons pas. Les professeurs de l'enseignement secondaire sont tenus par un programme déjà bien fourni qu'ils doivent assurer dans un espace temporel limité, comme le rappellent Dominique Borne et Benoît Falaize pour le cas français [Borne et Falaize, 2009, 31]. Ces deux auteurs mentionnent également que l'information reçue par les élèves sur le judaïsme constitue une contrainte pour l'enseignement de la Shoah. En effet, « pour les jeunes d'aujourd'hui, [...] les Juifs, c'est Israël. Ils voient, depuis qu'ils regardent la télévision, les scènes des *Intifada*, les affrontements dans les territoires occupés » [Borne et Falaize, 2009, 31 (en italique dans le texte)]. Les professeurs doivent alors composer avec différentes contraintes.

Revenons à la dynamique concurrentielle qui peut se manifester au niveau du groupe rencontré. Le fait de ne pas aborder le conflit israélo-palestinien peut engendrer une certaine forme de repli sur soi ou sur sa communauté, comme le montre l'Extrait 8 où il était demandé au jeune du premier groupe ce qu'il avait pensé de la visite du fort de Breendonk.

Extrait 8

Ani : Et toi CBE05, qu'est-ce que tu en as pensé ?

CBE05 : Je sais pas, j'ai appris des choses quand même. Je sais pas, on a appris un peu des choses, ce qu'il s'est passé là-bas. En tant qu'*Arabe* ou *musulman*, j'ai pas eu le même sentiment qu'un Européen d'ici, qui a des sentiments plus intenses qu'un *musulman* parce qu'on se dit : « ouais, les *Juifs*, ils n'ont pas pensé à nous, pourquoi penser », pas tous, une petite minorité quand même. Mais je sais pas [...].

Il faut noter que trois autres cas sont mobilisés avec une dimension revendicative. Il s'agit des « génocides en Afrique » (selon les propos d'un jeune), de la guerre d'Algérie et du conflit entre le Maroc, la France et l'Espagne. Nous n'aborderons pas plus amplement ces cas en raison de l'espace limité dont nous disposons.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Qu'en est-il des élèves de l'Institut Sainte-Marie-de-la-Providence ? Constate-t-on une dimension revendicative et une forme de concurrence mémorielle dans leurs propos ? Nous n'avons pas relevé une telle dimension dans leurs discours. Ils se limitent à citer divers cas, mais sans demander d'en parler davantage dans les cours. Tout au plus, constate-t-on que la situation belge est fortement présente dans leurs discours comme le montre l'Extrait 9. Mais, à la différence des élèves du premier groupe, il ne s'agit pas d'une demande de souvenir ou de reconnaissance. Leurs propos ont davantage une visée prospective afin d'éviter que le conflit ne dégénère. Dans cet extrait, il était demandé aux jeunes quels sont les faits dont il faut se rappeler.

Extrait 9

HJE16B : Moi je pense qu'il faut d'abord s'inquiéter des problèmes qui se passent chez nous, avec les *Flamands*. Déjà qu'on signifie beaucoup pour l'Europe, qu'on est avec Bruxelles le centre de l'Europe et qu'on est en train de se diviser dans notre propre pays. Et ça peut mener à la haine, et à des *guerres* civiles comme dans des autres pays. Et puis faut s'inquiéter de ce qu'il se passe dans le monde. Parce que, je veux dire, le *terrorisme*, ça nous concerne autant que tout le monde. S'il vient une fois sauter une bombe demain, à Bruxelles.

Si la diversité de mémoire était donc bien présente dans les deux groupes, la dynamique concurrentielle sous-jacente à cette diversité s'est donc fortement manifestée au niveau du premier groupe et est restée absente au niveau du second.

CONCLUSION

Faire parler des jeunes sur la thématique des faits génocidaires peut, de prime abord, susciter des interrogations quant à l'opportunité d'un tel sujet pour un public adolescent. Pourtant, les jeunes sont loin de rester muets quand ils sont amenés à s'exprimer sur ce sujet.

Cet article visait à établir dans quelle mesure des adolescents francophones résidant en Belgique pouvaient appréhender les faits génocidaires. Nous avons formulé deux hypothèses : 1) les jeunes étrangers ou d'origine immigrée tendent davantage à relativiser les faits génocidaires et 2) cette relativisation entraîne une certaine concurrence entre les diverses mémoires mobilisées par ces jeunes.

QUAND DES JEUNES SE SOUVIENNENT : DIVERSITÉ ET CONCURRENCE

Afin de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses, nous avons sélectionné deux groupes d'élèves provenant de deux écoles différentes. Les différences entre ces deux écoles se situaient au niveau de la population scolaire – le premier groupe était constitué d'élèves étrangers ou d'origine immigrée pour la plupart, alors que le deuxième groupe était constitué exclusivement de Belges – et du réseau d'enseignement – le premier groupe est issu du réseau officiel alors que le second était issu du réseau libre.

Dans les deux groupes, nous avons montré qu'on pouvait constater une relativisation des faits génocidaires au sens où ceux-ci perdent leur caractère absolu et qu'ils ne sont donc plus considérés sur un piédestal. Nous avons ainsi pu voir que les jeunes citaient de nombreux exemples comparables, selon eux, aux faits génocidaires. La première hypothèse n'est donc pas confirmée puisque la diversité d'exemples utilisés par les jeunes est bien présente dans les deux groupes. Les jeunes étrangers ou d'origine immigrée ne tendent donc pas davantage à relativiser les faits génocidaires par rapport aux jeunes Belges.

Par contre, la seconde hypothèse est confirmée puisque les jeunes étrangers ou d'origine immigrée – et donc ceux du premier groupe – avaient davantage tendance à mobiliser les mémoires de faits passés qui leur sont proches à des fins revendicatives. C'est par exemple le cas du conflit israélo-palestinien qui ne doit pas, selon ces jeunes, être oublié et qui devrait dès lors être davantage mis en avant – notamment dans les médias belges. On constate alors une forme de concurrence entre des mémoires différentes, tant en termes de contenu – le conflit israélo-palestinien n'étant pas un génocide – qu'en termes d'épaisseur temporelle. Par exemple, la concurrence se matérialise entre la mémoire de faits qui se sont déroulés il y a une soixantaine d'années (le génocide des Juifs) et la mémoire de faits relevant d'une temporalité plus immédiate (comme le conflit israélo-palestinien). Nous avons aussi pu constater que cette forme de concurrence mémorielle pouvait entraîner un certain repli sur soi ou à tout le moins sur sa communauté.

Nous sommes toutefois bien conscient que l'origine nationale des jeunes rencontrés peut ne pas expliquer l'entière du phénomène. Ainsi, le type de réseau d'enseignement pourrait également intervenir dans l'explication, sachant que les programmes sont différents. Mais alors, nous aurions pu constater une différence au niveau de la première hypothèse montrant que les jeunes issus du réseau libre singularisaient davantage les faits génocidaires. Or ce n'était pas le cas.

Nous cantonnant à une analyse qualitative, nous devons bien constater qu'il est difficile d'établir des différences claires entre les jeunes d'origine nationale différente. Nous restons davantage dans la nuance.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Par contre, ce cheminement à travers les discours des jeunes nous permet de mettre l'accent sur un élément, certes trivial, mais ô combien important : la temporalité avec laquelle les professeurs doivent jongler. En effet, le phénomène de concurrence mémorielle que nous avons pu déceler pose une série de questions au niveau de la pédagogie et de la gestion, dans le cadre scolaire, des différentes trajectoires personnelles des élèves. Or bien souvent, les professeurs doivent composer avec une échelle temporelle particulièrement courte qui ne leur permet pas de répondre à toutes ces questions.

Finalement, nous voudrions terminer en relevant l'importance que peuvent jouer les médias dans la dynamique concurrentielle. En effet, les jeunes ont souligné, à maintes reprises, l'absence du traitement de certains faits par les médias belges francophones en les comparant aux médias de leur pays d'origine. Les jeunes constatant le différentiel de traitement stigmatisent alors le choix opéré par des médias davantage occidentaux. Cette stigmatisation est permise par l'exercice comparatif mené par les jeunes qui peuvent très rapidement trouver des informations provenant du monde entier. Dès lors, appréhender la thématique de concurrence mémorielle doit également se faire en n'oubliant pas la prépondérance que les médias peuvent avoir dans cette dynamique¹.

1. Dans sa conclusion, Jérôme Jamin aborde cette thématique.

Quatre registres de mobilisation mémorielle dans l'espace public européen

Luis Bouza García

L'Europe semble connaître aujourd'hui une surenchère mémorielle. Des dossiers dont on n'entendait plus parler depuis une génération ou plus sont rouverts dans des nombreux pays, et il devient même fréquent que des commissions internationales de spécialistes se penchent sur des dossiers perturbant les relations bilatérales de certains États européens [Mink, 2007, 14]. La fin de la guerre froide et l'élargissement de l'Union européenne ainsi que la transition vers la démocratie des régimes autoritaires du sud et l'est de l'Europe et l'accès aux plus hautes responsabilités politiques d'une génération n'ayant pas connu la guerre en Europe remettent en question des mécanismes d'attribution de responsabilité et des pactes tacites qui servaient à pacifier des mémoires conflictuelles.

Malgré la perception selon laquelle l'Europe connaît une surenchère mémorielle, ce chapitre essaiera d'expliquer pourquoi les mobilisations autour d'enjeux mémoriels restent relativement rares dans l'espace public et politique européen. Cette affirmation est peut-être paradoxale et polémique au regard de l'importance que des universitaires ont accordé à la question de la convergence des mémoires en Europe [Geremek et Picht, 2007, 335-418]. Certaines études s'intéressent ainsi à la convergence des perspectives d'historiens ou même de politiques sur certains grands événements tels que l'Holocauste ou le colonialisme comme condition favorisant une intégration sociale européenne accrue [Strath, 2007]. Si ces travaux témoignent peut-être de l'évolution des courants de fond dans l'opinion publique, les études rendant compte des mécanismes expliquant le déclenchement ou non des mobilisations mémorielles européennes restent rares [Mink et Neumayer, 2007].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

LE CURIEUX PARADOXE DU TABOU MÉMORIEL DANS L'ESPACE PUBLIC ET POLITIQUE EUROPÉEN

Le point de départ de ce chapitre est la constatation que dans l'espace public et politique européen, c'est-à-dire dans les rapports entre acteurs provenant d'États différents autour d'enjeux communicationnels et de pouvoir liés à l'Union européenne, les références mémorielles constituent un vrai tabou. Ce mot est certes chargé, mais nous croyons qu'il rend compte de la perception générale qu'il serait impossible de bâtir l'Europe si chacun des acteurs restait ancré dans des références mémorielles divergentes et même opposées d'un État à l'autre [Todorov, 2007]. On pourrait attribuer l'existence de ce tabou à deux raisons. La raison essentielle est peut-être le lien bien connu entre mémoire, histoire et construction nationale [Thiesse, 2007]. S'il n'est pas rare de trouver des références et même des dispositifs créés par les États pour encourager le dépassement des visions strictement nationales [Mink, 2007, 14], celles-ci sont rarement mobilisatrices. D'autre part l'Union européenne a longtemps été conçue comme une construction diplomatique, laissant de côté les questions culturelles épineuses et ancrée dans un consensus fort parmi les élites des États de l'Union européenne comme une façon d'éviter le retour de la guerre. Ceci se complète par un nombre de références quasi sacralisées, dont la sagesse des « pères fondateurs » [Milward, 1992, 318-319], les mythes autour de l'unité civilisationnelle de l'Europe au Moyen Âge [Larat, 2006] et la singularité européenne de l'Holocauste [Mink, 2007, 26]. La combinaison de ces facteurs donne aux références mémorielles habituelles parmi les acteurs du champ politique européen le caractère d'une certaine langue de bois. L'Europe aurait consacré l'absolutisation de la paix, ce qui l'empêcherait de s'attaquer de front à un travail de mémoire transnational [Mink, 2006, 15].

L'existence de ce tabou mémoriel fait apparaître le paradoxe selon lequel « malgré (ou à cause de) sa politique routinière d'encouragement des dispositifs et des actions de la réconciliation [...] agissant comme une soupape qui évacue périodiquement le trop-plein de pression, [...] elle donne aussi de la visibilité à des acteurs qui prennent en charge les dissensions et les conflits de requalification des dossiers qui semblaient être définitivement classés » [Mink, 2007, 12-13]. Ce chapitre analysera les mobilisations mémorielles comme des « stratégies d'historicisation » [Mink, 2007, 15], c'est-à-dire des stratégies consistant à construire et mobiliser des revendications sociales et politiques sur la base d'un registre discursif historique et mémoriel, utilisées par des acteurs politiques et sociaux pour produire du consensus ou du désaccord dans la poursuite d'objectifs politiques euro-

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

péens. La thèse défendue dans ce chapitre est que les mobilisations mémorielles se produisent en fonction des enjeux circonstanciels du champ politique européen dans une configuration structurelle donnée des acteurs de ce champ. Ainsi nous analyserons différentes mobilisations mémorielles récentes pour essayer de comprendre les circonstances et la configuration d'acteurs dans lesquelles elles se produisent. Ceci permettra de conclure que certaines circonstances et configurations d'acteurs sont plus propices à l'usage des références mémorielles conflictuelles que d'autres.

Notre schéma n'est pas d'un constructivisme absolu. La mémoire historique nous apparaît comme une mémoire collective, construite non pas de façon autobiographique mais par l'action d'institutions sociales [Halbwachs, 1968, 37]. Pour autant « ce n'est pas sur l'histoire apprise, c'est sur l'histoire vécue que s'appuie notre mémoire » [Halbwachs, 1968, 43]. Dans notre grille de lecture, nous ne nions pas l'existence de mémoires collectives relatives aux faits historiques dont il s'agit à chaque instant. Nous postulons plutôt que ce sont des configurations d'acteurs et des circonstances politiques qui expliquent qu'à certains moments ces mémoires soient « éveillées » et pas à d'autres. Il nous semble aussi nécessaire de signaler que notre choix de cas d'étude n'est pas celui d'un historien. Peut-être existe-t-il des exemples plus précis de mobilisations mémorielles. Pourtant, notre critère a été de nous intéresser aux cas mieux connus, et donc plus intéressants dans la perspective d'un travail sur l'espace public. Ces choix sont aussi influencés par les limitations linguistiques, culturelles et les connaissances historiques de l'auteur.

POUR UNE SOCIOLOGIE POLITIQUE DE L'ESPACE PUBLIC EUROPÉEN

L'espace public européen est devenu un des objets préférés de la recherche en sciences politiques et en sociologie sur l'Union européenne [Fossum et Schlesinger, 2007 ; Delanty et Rumford, 2005 ; Geremek et Picht, 2007]. Suivant une conception habermasienne de l'espace public, la plupart des chercheurs s'intéressent surtout à la dimension communicationnelle, en analysant l'existence ou l'absence de débats paneuropéens, ainsi qu'aux effets de cette communication paneuropéenne sur l'auto-identification des citoyens en tant qu'Européens. En suivant cette approche, il n'est pas rare que les résultats soient souvent négatifs, en indiquant que les médias restent toujours désintéressés de la dimension européenne, ce qui expliquerait l'absence d'une « strate » européenne dans les identités des citoyens.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Sans vouloir nier l'importance de la dimension communicationnelle pour la constitution même d'un espace public, nous nous intéresserons davantage aux effets politiques des mobilisations européennes qui sont à l'œuvre au sein de publics différenciés en Europe. Nous suivrons en ceci l'approche de chercheurs comme François et Neveu [1999] ou Eriksen [2007]. Ceci nous permet d'évaluer l'importance des mobilisations réellement existantes et de mettre l'accent sur la configuration sociopolitique de l'espace public européen, qui est autrement conçu comme une sphère abstraite. Comme François et Neveu [1999], nous croyons qu'il faut concevoir l'espace public contemporain comme une série de mosaïques. Ainsi, l'espace public européen peut être divisé en trois types de publics en fonction des caractéristiques des acteurs prédominants et des rapports de chacun de ces acteurs à la construction européenne [Eriksen, 2007]. Le résultat est, par rapport à l'Union européenne, qu'il existe des publics institutionnalisés, constitués pour l'essentiel par les acteurs politiques, les institutions et les partis ; des publics spécialisés, dans lesquels prédominent les experts, les chercheurs et la société civile organisée et des publics généraux qui sont articulés par les médias, qui restent essentiellement nationaux.

L'intérêt de cette approche est de procéder par l'analyse du jeu des acteurs réellement existant et de mesurer ses effets. Nous allons concevoir le fonctionnement des espaces publics européens comme des champs au sens de Pierre Bourdieu [1984] comme des espaces structurés par la concurrence entre les acteurs pour des positions au sein de l'espace public. La prise de position des acteurs dépend donc de leur dotation en capital politique, de leur situation relative « vis-à-vis » des autres acteurs du champ et des enjeux propres au champ. Nous pensons donc que les mobilisations mémorielles doivent être analysées en fonction de la position des acteurs les produisant dans un champ politique européen, plutôt que comme la manifestation spontanée de mémoires divergentes ou convergentes rendant possible ou impossible la construction européenne. Par conséquent, le facteur décisif pour comprendre la production de mobilisations est la configuration d'acteurs au sein du champ politique européen dans chacune des circonstances. Il convient de rendre explicite ce que comprend le champ politique européen. Il s'agit de l'ensemble d'acteurs s'investissant à un moment donné dans les questions relatives à la construction européenne. Ainsi nous négligerons largement des mobilisations purement bilatérales ou nationales ainsi que celles qui ne sont pas liées dans une certaine mesure à la construction européenne.

Il importe de comprendre les circonstances politiques européennes propres à chaque mobilisation mémorielle, puisque celles-ci déterminent la réaction des acteurs et donc l'engagement de la communication au sein ou

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

entre les espaces publics concernés. Ce sont ces circonstances qui déterminent les enjeux, la configuration d'acteurs et la distribution des capitaux dans le champ pour chaque mobilisation. Ainsi, nous postulons que la diversité des circonstances (enjeux, acteurs et capitaux) donne lieu à des registres différents de mobilisation mémorielle. Cela veut dire que la valeur du « capital mémoriel », la capacité de représenter et mobiliser une cause, varie en fonction de chaque circonstance. Ainsi, une même mémoire peut-être mobilisatrice dans une certaine circonstance mais pas dans un autre. Des « éléments mémoriels “contraints au silence” continuent à faire partie du jeu d'acteurs même si la conjoncture les réduit à survivre dans les niches cultivées par des acteurs particuliers et minoritaires » [Mink 2007, 17], en attendant que les circonstances redonnent à ces acteurs ou à d'autres l'opportunité de les faire revenir dans le champ.

Afin de comprendre les registres des mobilisations mémorielles européennes, nous allons nous intéresser à des mobilisations produites dans deux circonstances offrant plus de chances à ces mobilisations [Geremek et Picht, 2007 ; Mink et Neumayer, 2007] : les négociations sur l'adhésion de nouveaux membres à l'Union européenne et la mobilisation de mémoires communes de façon stratégique dans le cadre de la politique européenne au quotidien. Nous présentons les mobilisations de différents acteurs dans ces circonstances dans la section suivante pour essayer de comprendre ensuite les différents registres de mobilisation mémorielle en Europe.

MOBILISATIONS MÉMORIELLES DANS L'ESPACE PUBLIC EUROPÉEN

De quoi parlons-nous quand nous parlons de mobilisations mémorielles transnationales ? Nous nous référons à des processus dans lesquels des acteurs politiques provenant de pays différents engagent dans l'espace public une confrontation de points de vue sur un phénomène historique. Dans ce sens, nous considérons que ce ne sont pas les questions elles-mêmes qui sont européennes mais le traitement par les acteurs qui construit une question comme une question européenne.

La mémoire dans les processus d'adhésion : qui sommes-nous ?

Les négociations sur l'adhésion de nouveaux membres à l'UE sont un contexte propice pour la production de mobilisations mémorielles dans la mesure où il s'agit d'évaluer si un candidat réunit les titres nécessaires pour devenir « l'un d'entre nous ». Ces processus d'élargissement peuvent être perçus comme des processus de construction identitaire européenne, ce qui

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

se prête donc facilement à un passage en revue des mémoires partagées et/ou divergentes entre l'Union et les candidats.

Nous allons prendre deux exemples, celui des élargissements de 2004-2007 aux pays de l'Europe centrale et orientale et l'élargissement en cours à la Turquie, pour montrer que la différence dans les mobilisations qui se sont produites tient aussi et peut-être essentiellement à la configuration du champ politique européen dans chaque circonstance.

L'élargissement de 2004-2007 : le choix de l'oubli

Les élargissements de 2004 et 2007 ont été caractérisés par un consensus fort entre les acteurs politiques au niveau communautaire et national sur l'importance stratégique, politique et économique de ces élargissements. En termes mémoriels, les discours ont qualifié de manière presque unanime cet élargissement comme une réconciliation de deux Europe séparées après la Seconde Guerre mondiale. Bien que cette réconciliation ait eu des nuances importantes entre les candidats et les membres de l'UE, les discours en Europe centrale étant plus axés sur la responsabilité ou la dette des États de l'ouest de l'Europe envers l'Europe centrale [Mink, 2007, 23], le cadre du discours est resté celui de la réparation d'une division imposée.

Ceci explique que les mobilisations mémorielles s'étant produites dans ces circonstances pour s'opposer ou pour enchérir les coûts de cet élargissement aient été relativement infructueuses. Le meilleur exemple est la mobilisation de la « Fédération des expulsés » allemande articulée autour d'Erika Steinbach qui a essayé d'inscrire à l'agenda des négociations d'adhésions qu'une réparation pas seulement symbolique serait due aux Allemands ethniques expulsés de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale et symbolisées par les décrets Beneš de 1945 qui ont expulsé les Allemands des Sudètes de la Tchécoslovaquie. Cette controverse a été particulièrement forte dans les mois précédant et suivant l'élargissement [*The Warsaw Voice*, 2003] dans la mesure où ces acteurs ont cherché à inclure une sorte de « clause mémorielle » aux conditions unilatérales que l'Union européenne impose aux nouveaux entrants [Mink, 2007, 20]. Cette mobilisation n'est pas limitée au moment des négociations d'adhésion et a fourni du matériel pour des controverses entre l'Allemagne et la Pologne pendant les négociations du traité de Lisbonne (voir section suivante). Pourtant, même si elle a obtenu le soutien de certains acteurs politiques allemands et européens à titre individuel [Dakowska, 2007, 131], le fait que la Fédération n'ait pas pu encore ouvrir son « centre contre les expulsions » à Berlin¹

1. Pour de plus amples informations, voir <http://www.z-g-v.de/english> consulté le 26 novembre 2010.

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

montre bien que ces acteurs ont été fortement isolés par le fort consensus politique autour de l'élargissement.

Quant aux publics généraux, il est difficile de distinguer une mobilisation spécifiquement transeuropéenne dans le cadre de l'élargissement. Il est intéressant de voir que les médias polonais et allemands ont fortement résisté et même parfois dénoncé la surenchère mémorielle des acteurs cités précédemment, même au risque d'être dénoncés par certains acteurs politiques [Dakowska, 2007]. Mais en général, il semblerait que les médias ont largement partagé le discours sur l'élargissement comme réconciliation.

La division des élites

Le deuxième exemple constitue presque le cas de figure inverse : les publics institutionnels, à commencer par les acteurs politiques, sont fortement divisés sur la possible adhésion de la Turquie à l'UE. Cette division est d'autant plus importante qu'elle oppose des États membres comme des acteurs politiques au sein des champs politiques nationaux, ce qui transforme l'éventuelle adhésion de la Turquie en enjeu dans les champs politiques européen et national. Ceci augmente la visibilité de la question et multiplie donc les chances de succès des mobilisations mémorielles. Une des mobilisations mémorielles les plus efficaces est portée par des acteurs demandant à la Turquie qu'elle reconnaisse le génocide arménien, dans la mesure où cette reconnaissance est presque devenue un critère s'ajoutant de façon informelle aux critères de Copenhague que ce pays doit respecter pour adhérer à l'Union européenne. Les acteurs portant cette mobilisation pendant des années ont surtout été actifs parmi les publics spécialisés, la question revenant à l'avant des publics institutionnels au fur et à mesure que la possibilité d'une adhésion turque s'est matérialisée [Mink, 2007, 16, note 1]. Les meilleurs exemples sont l'engagement du président Jacques Chirac de bloquer l'adhésion turque sans reconnaissance du génocide ainsi que la pénalisation du déni du génocide arménien par le législateur français. Quoique cette question ne soit pas ignorée par les publics généraux, leur attitude face à l'adhésion de la Turquie semble plutôt influencée par des mobilisations mémorielles mettant en exergue l'opposition séculaire entre les États européens et l'Empire ottoman et même le rôle unificateur de cette opposition. Ceci est surtout vrai pour les pays dans lesquels l'adhésion de la Turquie constitue un enjeu dans le champ politique national, tels que la France et l'Autriche.

Une preuve que ce n'est pas la nature des oppositions mémorielles entre les États mais la configuration des enjeux dans le champ politique qui influence le plus fortement les mobilisations nous est offerte par le fait que

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

les voisins de la Turquie, l'Arménie incluse sous condition de reconnaissance du génocide, sont favorables à l'entrée du pays dans l'Union européenne [Barysch, 2007]. Ceci serait d'autant plus paradoxal que ces pays, et notamment la Grèce, ont construit leur identité nationale sur la base de la mémoire du joug ottoman et de l'opposition parfois musclée entre leurs États [Özkirimli et Sofos, 2008]. Ceci montre bien que le consensus des élites politiques sur les nombreuses contributions de cet élargissement à la stabilité de la région contribue à geler la mémoire des rapports troublés entre ces pays [Bouza Garcia, 2008, 149-150], pourtant bien réelle et reconnue. Dans la même mesure que la configuration du champ peut servir à ramener à la vie des mémoires apparemment enfouies, elle peut servir à apaiser des conflits fort évidents.

Ces exemples montrent bien que ce n'est pas le « matériel » disponible en termes de nombre de griefs historiques transnationaux qui explique les mobilisations. Le nombre de blessures récentes laissées dans la mémoire des Européens par la Deuxième Guerre mondiale et la guerre froide est infiniment plus important que les oppositions entre l'Europe chrétienne et l'Empire ottoman, la Turquie n'ayant participé à aucune guerre en Europe depuis 1918. Pourtant les mémoires liées à l'adhésion de ce pays à l'UE suscitent bien plus de remous que celles liées aux élargissements précédents.

Avons-nous besoin d'une mémoire commune pour vivre ensemble ? Réponses contradictoires

Les acteurs du champ politique européen semblent aussi enclins à mobiliser la mémoire quand ils essaient de faire sortir la construction européenne ou un de ces aspects concrets du cadre de la politique quotidienne pour la situer dans un registre exceptionnel, la plaçant dans l'ordre des grands événements historiques. Ce type de mobilisations peut procéder de deux façons : en construisant et mobilisant une mémoire européenne commune ou au contraire en construisant et mobilisant des mémoires divergentes.

La mobilisation du consensus à l'échelle européenne

Nous nous intéressons maintenant à des cas où des acteurs provenant d'États différents s'attaquent à des questions historiques sur lesquelles la mémoire construite dans chacun de leur pays diverge. Pourtant, dans ces occasions l'enjeu de l'usage de ces références mémorielles n'est pas la mobilisation des différences mais plutôt, au contraire, la construction d'un cadre commun permettant une « interprétation européenne » de phénomènes traditionnellement perçus dans un cadre national. La deuxième caractéristique est que le

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

« tempo » de ces mobilisations est aussi différent des précédentes. Il est difficile de lier ces mobilisations à un enjeu immédiat dans le champ politique européen, celles-ci se produisant de façon plus continue et pouvant justement être interrompues par des mobilisations du conflit telles que nous les verrons dans la section suivante.

Un des meilleurs exemples de mobilisation consensuelle est la logique de la réconciliation franco-allemande, portée par les acteurs politiques ainsi que les publics segmentés depuis cinquante ans, voire plus. Du côté des publics institutionnels, celle-ci débute avec le traité de l'Élysée en 1963 et acquiert rapidement une dimension de dépassement des mémoires divergentes. Ce type de mobilisation ne peut pas être mis en rapport avec un moment précis de la construction européenne, comme nous venons de le signaler, mais elle sert à construire des stratégies européennes alternatives à la méthode communautaire consistant à construire les conditions permettant une concertation franco-allemande avant toute discussion au niveau communautaire. Un deuxième usage de cette stratégie est celle de justifier certaines des évolutions de l'Union européenne face à l'opinion publique nationale comme le résultat d'un besoin historique de réconciliation avec l'autre pays. Ce registre va donc permettre de justifier certaines avancées dans des domaines sensibles et hautement symboliques tels que la monnaie et la défense. Du côté des publics spécialisés, c'est la société civile et essentiellement des initiatives de groupes d'historiens des deux pays qui ont porté cette cause, même avant la Deuxième Guerre mondiale [Defrance et Pfeil, 2007]. Si cette logique de réconciliation a une forte dimension stratégique, l'aspect symbolique de ces mobilisations est essentiel pour asseoir une logique faisant appel au dépassement des conflits par une vision commune de l'histoire. Ainsi, la création d'un manuel scolaire commun pour les cours d'histoire en France et Allemagne pourra servir aux acteurs politiques des deux pays d'occasion d'affirmer leur volonté accrue de coopération [Defrance et Pfeil, 2007]. Pourtant, cette logique symbolique n'est pas propre aux récentes politiques européennes de la mémoire dont font acte Mink et Neumayer [2007], puisque le symbole le plus puissant de la réconciliation franco-allemande est offert par la mémorable poignée de mains entre Mitterrand et Kohl à l'ossuaire de Douaumont (Verdun) en septembre 1984.

Les commissions d'historiens et les autres formes de travail mémoriel transnational et collectif ne constituent pas une exclusivité des publics franco-allemands. Des exemples importants de mobilisation dans le public spécialisé se manifestent par le lent travail de construction de l'unicité de la Shoah et du caractère de « péché originel » de l'Europe – expliquant son unification [Strath, 2007] – par des commissions d'historiens [Mink, 2007],

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

bien que la justification scientifique voire éthique de ce travail ne soit pas toujours partagée par tous les acteurs du champ historique européen [Davies, 2007, 268-269]. Les publics spécialisés transnationaux peuvent agir aussi comme porteurs ou catalyseurs de projets alors que les acteurs publics se trouvent dans l'impossibilité de les mener à bien, tel que ce fut le cas du projet de musée de l'Europe à Bruxelles [Charlety, 2006]. Cela dit, la logique symbolique comme façon de susciter le consensus n'est pas inconnue des publics institutionnels européens, le meilleur exemple étant la construction d'un mythe fondateur autour de la figure de Charlemagne [Larat, 2006].

La mobilisation de la dissension

Il faudrait souligner que les mobilisations visant à construire des interprétations européennes ne sont pas nécessairement consensuelles. Si ceci est d'habitude le cas pour les publics forts et spécialisés, certaines stratégies conduites par les médias dans les espaces publics généraux peuvent chercher à imposer ces cadres d'interprétation à travers la confrontation avec les acteurs tenant une vision nationale du phénomène, la mobilisation transnationale trouvant la résistance des acteurs du champ national. D'ailleurs, il y a une distinction assez évidente dans le degré de consensus de ces mobilisations dans chacun des segments de l'espace public européen spécialisé.

Si la construction du consensus peut être une « stratégie d'historicisation » [Mink, 2007, 15], nous pouvons aussi trouver des exemples où la construction et la mobilisation d'une perspective européenne se font de façon conflictuelle. Cette stratégie est particulièrement intéressante parmi les publics généraux et les médias qui peuvent viser à imposer des cadres européens à des phénomènes politiques nationaux rendant certains événements complètement injustifiables dans un registre européen. Les mobilisations qui exemplifient ceci concernent l'Autriche, dans la mobilisation contre la possible entrée de feu Jörg Haider au gouvernement, ainsi que la France à deux reprises, lors de l'arrivée de Le Pen au deuxième tour de l'élection présidentielle en 2002 et lors de l'expulsion des Roms pratiquées à l'été 2010. Aucun de ces trois phénomènes avait une dimension spécifiquement mémorielle dans le champ politique national, mais celle-ci était présente dans la mobilisation transnationale des médias européens, dont l'unanimité a permis à certains de parler de ces phénomènes comme un exemple de l'émergence d'un espace public européen [Van de Steeg et Risse, 2010].

Ces trois phénomènes, qui ont en commun de rendre explicite l'émergence de phénomènes populistes face à l'immigration, ont été réinterprétés

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

par un grand nombre de médias comme un retour du fascisme en Europe demandant une forte réaction. Ces mobilisations mémorielles partagent donc le registre de renvoyer aux années 1930 et à la Deuxième Guerre mondiale. Leur objectif politique est de faire monter la pression européenne sur un champ politique national. Et bien que cette pression a eu un effet certain sur les acteurs politiques européens en 2000 en faisant planer la possibilité de sanctions sur l'Autriche, cette mobilisation n'a pas eu le même effet en 2010 envers la France, la référence de la commissaire Vivien Reding à la Deuxième Guerre mondiale ayant été considérée comme déplacée par les acteurs du champ institutionnel européen.

Ceci montre assez bien que d'une part le succès de mobilisations similaires dépend pour l'essentiel de la configuration du champ. En tout cas parmi les publics institutionnels les références mémorielles conflictuelles au sein du champ politique européen sont peu porteuses, et elles sont d'habitude propres aux acteurs disposant de capitaux de moindre importance au niveau européen. Nous pouvons rappeler ici deux exemples. Le premier est celui de Margaret Thatcher qui dans le contexte des négociations devant aboutir sur les « paquets Delors » et le traité de Maastricht, rappelle que le Royaume-Uni ayant résisté à Napoléon et Hitler ne se verrait pas forcer la main par une Commission fédéraliste. Un exemple de nature similaire est offert par les jumeaux Kaczyński, alors président et Premier ministre de la Pologne, pendant la négociation du Traité de Lisbonne quand ils déclarent que tout système de distribution des votes sur base de la population des États membres est injuste, puisqu'il ne tient pas compte des millions de citoyens polonais massacrés pendant la Seconde Guerre mondiale. On pourrait voir dans cet usage virulent de la mémoire par la droite polonaise une réaction aux mobilisations des expulsés allemands analysée précédemment [Dakowska, 2007, 136-138].

Ce type de discours est hautement disruptif et suscite un rejet généralisé par les acteurs plus centraux du champ. Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, le tabou des politiques sur les mémoires divisant les Européens reste actif. Nous pouvons maintenant postuler que l'exclusion de ces logiques mémorielles est un des habitus des acteurs du champ, et le non-respect de cette logique est le propre d'acteurs agissant comme « outsiders ».

Ce type de positions est aussi généralement rejeté par les publics spécialisés. Pour autant certaines mobilisations d'un autre type sont à l'œuvre dans ce contexte. Il ne s'agit pas de mobiliser la dissension pour un combat de résistance d'arrière-garde comme dans l'exemple précédent, mais il s'agit d'un essai d'affirmation conflictuelle de valeurs de l'Union comme le cas des publics généraux. Nous pensons ici aux essais infructueux d'inclure une référence à l'origine chrétienne d'Europe, voire à Dieu, dans le texte ins-

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

tituant une Constitution européenne pendant la Convention européenne (2002-2003). Et bien que l'idée de l'héritage chrétien de la civilisation européenne est rarement discutée sur le plan européen, l'idée que le texte du Traité doive en faire une mention explicite a provoqué une forte division de la Convention. L'acteur derrière cette mobilisation était le Vatican lui-même. Ce sont ainsi des membres de la Convention reconnus par leur militantisme religieux qui ont essayé de pousser cette reconnaissance [Airiau, 2007]. Pourtant, ce projet ne s'est pas ancré dans un travail de construction du consensus, mais plutôt dans l'utilisation de la fenêtre d'opportunité que pouvait constituer la présence de certains acteurs favorables à cette reconnaissance dans l'enceinte de la Convention. Si la mobilisation a failli réussir grâce au contexte de la Convention, le manque de consensus s'est manifesté par l'intervention du gouvernement français pour l'éviter.

REGISTRES DE MOBILISATION : UNE TYPOLOGIE

L'usage de l'histoire à des fins de légitimation est un instrument traditionnel dans de nombreux registres politiques [Davies, 2007]. Pourtant, les stratégies de mobilisation mémorielle sont différentes de ce type d'usages dans la mesure où celles-ci visent à remettre en cause la légitimité de représentations mémorielles héritées [Mink, 2007, 15]. Nous essayons dans cette section d'esquisser une typologie de l'usage de ces mémoires par chaque type d'acteurs dans chaque circonstance. Nous verrons dans un deuxième temps quel type de mobilisation est plus fréquent pour chaque type d'acteur.

Les deux premiers registres portent pour l'essentiel sur des mobilisations s'étant produites dans le contexte des élargissements et témoignent surtout de la forte hiérarchisation du champ politique européen. D'une part, les stratégies de « surenchère mémorielle », qui sont loin d'être dominantes, sont un registre parmi d'autres se produisant dans le contexte d'une forte division des élites. Ces stratégies se caractérisent par leur forte dimension publique – les acteurs politiques et spécialisés affichant ouvertement leurs positions divergentes – ainsi que par le déterminisme historique des circonstances politiques. Un des meilleurs exemples est fourni par le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'UE : face à la difficulté du débat politique sur la nature des rapports entre l'UE et la Turquie, les acteurs essaient de justifier leurs positions sur un registre historique et par conséquent métapolitique qui consiste à présenter la Turquie comme essentiellement non européenne ou au contraire comme un acteur ayant fait partie de l'Europe depuis des

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

décennies, voire des siècles. Dans ce contexte, les mobilisations des spécialistes et des médias ne sont qu'une réponse à ce paysage fragmenté. Ainsi, si les associations arméniennes ont porté leur cause pendant des décennies, c'est au moment où l'adhésion de la Turquie à l'UE divise les politiques que leur revendication peut devenir audible dans la sphère publique.

Tableau 7 Typologie des registres de mobilisation mémorielle européenne

		Registres			
		Surenchère mémorielle	Logique d'apaisement et d'oubli	Construction du consensus	Mobilisation de la dissension
Acteurs	Presse	Siège de Vienne et génocide arménien	L'absence de conflit conduit à l'indifférence des médias	L'absence de conflit conduit à l'indifférence des médias	Imposition de cadres européens : campagnes contre Haider – Le Pen – expulsion des Roms
	Publics spécialisés	Investissement de la sphère publique → génocide	Logique d'extériorisation du conflit et transformation du registre → judiciarisation	Commission d'historiens sur la Shoah et la réconciliation franco-allemande	Investissement de fenêtres d'opportunité : débat sur Dieu pendant la Convention
	Politiques	Élites divisées sur l'adhésion de la Turquie	Réunification européenne en 2004	Dépassement du passé : poignée de main Kohl-Mitterrand à Verdun	Usages rhétoriques pour des combats d'arrière-garde : Thatcher et Kaczyński

D'autre part, le registre de l'oubli et l'apaisement des conflits dans lequel s'inscrit l'élargissement à l'Europe centrale et orientale s'appuient sur l'existence du tabou mémoriel autour de la construction européenne entretenu par l'habitus poussant les acteurs politiques européens à éviter de faire face aux conflits mémoriels. Cet habitus porte les acteurs – lorsque de tels conflits ne peuvent être évités – à favoriser alors la réconciliation à travers la transformation des conflits en problèmes juridiques [Dakowska, 2007]. Ce registre témoigne pour l'essentiel de la difficulté de remettre en question le consensus des élites.

Le fait que le facteur essentiel dans l'existence de mobilisations parmi les publics généraux et spécialisés dépende de la division des élites donne la mesure de la hiérarchisation du champ. Cette hiérarchisation rend la

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

mobilisation mémorielle des autres publics bien plus difficile mais lui donne aussi un fort potentiel disruptif. Le meilleur exemple à évoquer ici est celui des associations d'expulsés évoqué précédemment. Leur mobilisation allait à contre-courant du consensus des élites et de l'ignorance des médias. Ceci rend impossible le triomphe de leur cause dans le registre politique, mais elle l'inscrit à l'agenda juridique et légal. D'autre part, la capacité de porter une mémoire devient une forme de capital rare pouvant être employé par les acteurs moins dominants du champ. Ainsi la mobilisation mémorielle peut être utilisée par les autres publics comme une sorte de « grogne mémorielle » anti-élitiste qui peut perdurer et être remobilisée dans des nouveaux contextes.

Les troisième et quatrième registres partagent un aspect commun : les acteurs ont recours à la mémoire pour transformer les enjeux dans le champ. Ainsi, par la mobilisation du consensus ou de la dissension, il est possible de transformer une affaire de politique européenne en moment de profonde signification historico-politique, et donc plus difficilement opposable.

La construction du consensus est un registre européen de réconciliation. Si dans le registre de l'apaisement et de l'oubli la réconciliation avec le passé se tourne vers l'avenir en espérant que l'intégration européenne guérira les plaies de l'histoire, dans ce registre les acteurs dominants essaient de produire une vision commune des mémoires qui les séparent. Il ne s'agit donc pas seulement d'oublier le passé mais de l'affronter et de le dépasser [Strath, 2007]. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce sont les acteurs centraux du champ politique européen qui « peuvent se permettre » d'avoir recours à ce registre pour plusieurs raisons. D'abord, comme nous l'avons signalé plus haut, le tempo de cette mobilisation est plus lent. Il demande donc que les acteurs l'investissant disposent d'un capital important en termes de liens transnationaux et réputation. Ensuite, cela veut dire que ces acteurs n'ont pas besoin de mobiliser la mémoire de façon immédiate, et peuvent donc compter sur d'autres ressources. Empiriquement, ceci est confirmé par le fait que ce sont des acteurs politiques français et allemands qui ont, le plus tôt, investi ce registre. Aussi percevons-nous que c'est un registre endigué par les institutions de l'Union européenne en mobilisant des mythes européens tels que celui de « l'Europe carolingienne¹ » [Larat 2006] ou en soutenant des lectures transnationales de l'histoire par des commissions d'historiens. Ces commissions semblent se situer en deçà du champ historique dans la mesure où le travail de mobilisation mémorielle est un réper-

1. Entendons-nous : l'Empire carolingien n'est pas un mythe ! Mais le discours politique qui prétend faire de cet empire un modèle précurseur de l'intégration européenne contemporaine en est sans doute un.

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

toire d'action citoyenne et militante – aussi louable puissent-elles être – mais étrangère au travail de l'historien. Ce registre vise à donner un statut métapolitique à des secteurs entiers de la politique européenne. Il s'agit de naturaliser et presque de sanctifier l'existence de l'UE ou la convergence d'intérêts des deux parts du Rhin comme le produit de l'histoire, et n'étant donc pas susceptible d'être altéré par des choix politiques. Comme pour le registre de l'apaisement et de l'oubli, les médias ne sont que rarement porteurs de ces projets, dont l'absence de dimension publique et par ailleurs parfois condition même de leur succès, puisqu'une grande répercussion publique pourrait offrir des opportunités à des publics spécialisés pour organiser une contestation des projets.

Quant à la mobilisation de la dissension, elle apparaît au premier regard comme une forme « classique » de manipulation de la mémoire. Pourtant, elle se différencie du registre de la surenchère mémorielle par sa dimension stratégique. Dans le cas de la surenchère mémorielle, on se trouve face à une division des élites qui multiplie les opportunités pour la mobilisation d'autres acteurs. Par contre, la mobilisation de la dissension se fait contre une situation dans laquelle l'acteur ne perçoit pas d'alternatives réelles d'obtenir ses objectifs, que ce soit face à un consensus entre les élites (combats d'arrière-garde), contre la situation à un certain niveau de gouvernance (fenêtres d'opportunité) ou contre une situation de fait dans un champ national (imposition de cadres européens).

En ce qui concerne les acteurs, il ressort de l'analyse que le facteur le plus important dans les mobilisations mémorielles dans le champ européen est l'attitude des publics institutionnels par rapport aux enjeux que les mobilisations remettent en question. Ceci témoigne d'une forte hiérarchisation structurelle du champ politique et de l'espace public européen, dans lequel le poids relatif des élites politiques par rapport aux autres acteurs de l'espace public est supérieur aux arènes nationales. Nous avons noté également une forte préférence des acteurs centraux de chaque champ pour les logiques consensuelles de l'oubli et de la construction du consensus. D'autre part, il ressort que les acteurs politiques les plus isolés sur le plan européen sont plus enclins à mobiliser la dissension. Le cas de la surenchère mémorielle est différent en ce que le facteur décisif semble être la dissension entre les élites. Pourtant la différence est que dans ce registre l'attitude des autres acteurs semble s'autonomiser de celle des élites.

Par contre dans toutes les autres situations, les acteurs semblent se placer en soutien ou en opposition de la position des acteurs politiques. Si ceci est moins direct pour le cas des publics spécialisés – dans la mesure où ils essayent de contourner ou au moins influencer les acteurs politiques – le cas des médias est assez clair. Dans les cas de consensus ils semblent ignorer

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

la dimension mémorielle. Ainsi, il est rare qu'un média mobilise lui-même la dissension face au consensus contre les autres acteurs. Au contraire, c'est lorsqu'un conflit est perçu que les médias peuvent se positionner par rapport aux mobilisations mémorielles.

CONCLUSION

La première conclusion de ce chapitre est que face au nombre non négligeable et à la diversité des mobilisations mémorielles européennes que nous avons recensées, il est possible d'opposer deux affirmations contradictoires. Les mobilisations mémorielles restent rares dans le champ politique européen en raison de la structure même de son espace public dans lequel les acteurs politiques restent prédominants. Les mobilisations mémorielles sont rares car l'habitus de ces élites est caractérisé par une tendance à rechercher le compromis et à maintenir un tabou sur l'usage de la mémoire dans le champ politique européen. Ainsi, il est possible d'essayer de dresser une typologie des circonstances et des registres dans lesquels les acteurs seront plus ou moins enclins à mobiliser la mémoire et des circonstances dans lesquelles ces mobilisations auront plus ou moins de chances de succès. Il apparaît que la circonstance plus favorable aux mobilisations conflictuelles est la division des élites politiques européennes, alors que leur consensus favorise des registres d'apaisement et d'oubli ou de construction d'une mémoire commune. Pourtant, la rigidité de ces registres donne aux mobilisations conflictuelles une forte capacité de disruption puisque les acteurs européens savent rarement comment faire face à un acteur qui brandit ses heurts et demande une compensation plutôt que de se plier à la réconciliation par l'oubli ou par la construction d'une mémoire commune.

La deuxième conclusion qui ressort est que l'autonomisation du champ mémoriel européen reste faible voire inexistante, à l'exception peut-être des publics spécialisés. Si nous avons montré que les acteurs prennent position face à d'autres acteurs européens et se mobilisent sur des enjeux européens, le « matériel » pour leur mobilisation est souvent fourni par des mémoires nationales qu'il s'agit de mobiliser ou construire à l'échelle européenne. Pourtant, les mobilisations qui partent d'une considération des mémoires au niveau européen sont rares et restent cantonnées aux acteurs plus « savants ». Ainsi, il paraît que sur ce point encore les mobilisations mémorielles sont fortement conditionnées par la structure de l'espace public européen.

Il convient donc de savoir si l'intégration européenne peut continuer à être bâtie dans cette structure duale dans laquelle d'une part les élites

QUATRE REGISTRES DE MOBILISATION MÉMORIELLE

contribuent pour l'essentiel à construire les mémoires européennes et dans laquelle les autres acteurs cherchent à « placer leurs contenus ». Sans vouloir donner un titre de noblesse particulier à la stratégie de l'oubli, il nous semble que c'est à l'intérieur de l'Union européenne que les mobilisations mémorielles peuvent contribuer à une intégration sociale accrue. Dans ces cas le poids du conflit mémoriel comme stratégie semble diminuer face à des stratégies de surenchère. Pour autant, la structure élitiste de l'espace public risque de continuer de permettre des explosions soudaines de mémoires portées par d'autres acteurs qui peuvent être difficiles à gérer.



Mémoires postalgériennes : la guerre d'Algérie entre héritage et emprunts

Giulia Fabbiano

La mémoire, hantise des temps présents et figure de la rupture des grands récits, exprime le paroxysme des blessures identitaires [Chakrabarty, 2007] au sein d'un rapport saturé [Robin, 2003] au passé. L'émergence de ce processus d'inscription collective que l'on pourrait définir comme une modalité expérientielle de relation au temps et au politique fait non seulement de notre époque l'ère de la commémoration [Nora, 1997a, 1997b, 1997c ; Wieviorka, 1998] et du devoir de mémoire [Lalieu, 2001 ; Rioux, 2002 ; Lapierre, 2007], mais également celle des guerres de mémoires [Lindenberg, 1994 ; Liauzu, 2002, 2005 ; Blanchard, Veyrat-Masson, 2008 ; Dosse, 2008] et de la concurrence des victimes. La dimension de l'affrontement, fondatrice des enjeux et des narrations identitaires contemporaines, participe dès lors du mouvement à la fois d'humanisation et d'autonomisation que connaissent les phénomènes mémoriels. Mémoire humiliée, mémoire blessée, mémoire enfouie, mémoire refoulée, mémoire heureuse, mémoire juste, mémoire empêchée, mémoire saturée, mémoire conflictuelle, mémoire concurrentielle, le champ mémoriel semble se détacher des acteurs particuliers qui en sont porteurs, se poser en fait social quasi indépendant, et s'inscrire dans le registre du pathologique-thérapeutique [Riccœur, 2000].

DES MÉMOIRES EXEMPLAIRES

La colonisation et la guerre d'Algérie incarnent un des moments centraux de ce mouvement mémoriel et du rapport présentiste à un héritage historique dont l'écriture n'a pas su ou n'a pas pu trouver une expression apaisée et dépassionnée. Depuis l'émergence de cette « nouvelle étoile [...] en hausse constante au firmament des grandes valeurs civiques » [Lindenberg, 1994, 77], la colonisation algérienne et plus encore la guerre d'Algérie ne cessent

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

d'être citées comme un « hapax dans la longue séquelle de nos luttes pour la maîtrise du passé » [Lindenberg, 1994, 91]. Elles sont exemplaires non seulement parce qu'elles servent de modèle aux guerres de mémoires [Liauzu 2000 ; Savarese, 2008 ; Stora, 2010] et aux rapports difficiles que les sociétés entretiennent avec leur passé [Robin, 2007]. Non seulement parce qu'elles permettent de mieux comprendre la dialectique des affrontements et des tensions qu'anachroniquement le passé produit dans le présent, mais surtout et avant tout parce que, en reprenant la célèbre analyse d'Abdelmalek Sayad, elles symbolisent un phénomène à nul autre pareil, exceptionnel à tous égards, tant globalement que dans chacune de ses caractéristiques [Sayad, 1999]. L'exemplarité des mémoires de la colonisation et de la guerre d'indépendance algériennes s'affirme dans des logiques jusqu'à présent inédites, ou presque, au sein des processus mémoriels conflictuels. Il n'est pas seulement question de la résurgence d'un passé enseveli qui questionne le présent sur les modalités permettant de « s'approprier un événement irréparable » [Baussant, 2007]. Il n'est pas seulement question non plus de parcours mémoriels qui, permettant le retour du refoulé [Rouso, 1987], œuvrent pour la fin des amnésies, ou encore de politiques de reconnaissance de la société civile et de l'accueil même tardif des expériences des victimes dans le récit national – comme cela se passa pour Vichy. La colonisation et la guerre d'indépendance problématissent davantage le rapport au passé et défient l'histoire pour au moins deux autres raisons¹. D'une part parce qu'elles ne peuvent « se réduire à un simple "incident de parcours" dans le récit national » étant consubstantielles à l'histoire de la France [Bancel, Blanchard, 2008, 140-141] et à ses fondements républicains [Bancel, Blanchard, 2008 ; Savarese, 2007] ; d'autre part parce qu'elles démultiplient et transnationalisent les *victimes* et par conséquent leurs points de vue ainsi que leurs revendications, rendant la mise en écriture du passé une entreprise de pacification mémorielle chimérique. Le travail pionnier de Benjamin Stora sur la mémoire de la guerre d'Algérie permettait déjà en 1991, au sein d'une société traversée par « l'aphasie coloniale » [Stoler, 2010], de repérer les « groupes porteurs d'une mémoire algérienne qui ne se mélange pas » : pieds-noirs, harkis², soldats, immigrés et d'en souligner la solitude [Stora, 1998, 256]. Gilles Manceron et Hassan

1. Les mémoires algériennes sont moins proches du syndrome de Vichy [Rouso, 1987] que des mémoires divisées de la période fasciste en Italie [Contini 1997 ; Ferretti 2005], dont les enjeux résident dans la lecture donnée des événements dramatiques du passé (Fosse Ardeatine, l'épuration de certains villages toscans en riposte aux actions partisans) ainsi que dans leur transmission.

2. Le terme « pieds-noirs » désigne les Français d'Algérie rapatriés en métropole pendant la

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

Remaoun listent dans la même période les différentes mémoires liées à l'expérience algérienne : « il y a la mémoire des rapatriés, celle des appelés du contingent, celle des soldats de métier, celle des harkis, celle des militants contre la guerre d'Algérie, avec leurs diverses mouvances, ou celle des nostalgiques de l'Algérie française » dans le même temps qu'ils en relèvent le caractère conflictuel [Manceron, Remaoun, 1993, 31]. La fragmentation de la mémoire algérienne et l'aporie historique qu'elle suscite sont également observées par Daniel Lindenberg dans l'un des premiers articles français consacrés aux guerres de mémoire, lorsqu'il revient sur ce qui interdit de parler « d'une mémoire arabe au singulier » [Lindenberg, 1994, 93] en raison du fait que « plusieurs centaines de milliers d'Algériens ou de descendants d'Algériens musulmans vivent en effet sur le sol français » et véhiculent des mémoires au pluriel et en construction.

DES MÉMOIRES POSTCOLONIALES

Le milieu mémoriel français est donc irrigué par des canaux qui drainent « séparément et de manière souterraine, des pans entiers de mémoire sur la guerre » [Branche, 2005, 39]. Mais ces canaux ne peuvent faire l'économie du traitement réservé, au-delà de la Méditerranée, à cette même période, car les questions que la colonisation et la guerre suscitent en France sont redevables, ou pour le moins étroitement liées, aux tournures mémorielles que connaît l'espace algérien. Se dessine ainsi une circulation postcoloniale de significations données au passé qui défont les frontières nationales tout en se répercutant à leur intérieur. Les mémoires algériennes, même lorsqu'on se place du côté français, ne sauraient se restreindre à l'Hexagone et ne sauraient se comprendre sans rappeler cet espace interstitiel que la fin de la colonisation a inauguré et qu'Étienne Balibar décrit comme une « fractale », figure géométrique d'une frontière non entière qui représente la non-séparation ou la non-exclusion de deux entités historiques [Balibar, 1998]¹. Or il est clair que l'écriture de l'histoire en France et en Algérie ne suit pas des chemins parallèles : « les sept ans de conflits ne portent déjà pas le même nom » souligne Lucette Valensi qui, dans un élan de généralisation, affirme que : « deux peuples en guerre ne se raconteront donc pas la même

décolonisation, tandis que le terme « harkis » renvoie aux indigènes algériens, ainsi qu'à leurs familles, « rapatriés » après 1962 en raison du comportement profrançais tenu pendant la guerre.

1. Nous ne sommes pas très loin du « tiers espace » théorisé par Homi K. Bhabha (2007 [1994]) comme étant cet espace interstitiel produit dans l'articulation des différences.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

histoire une fois la paix conclue » [Valensi, 2004, 297]. Non seulement les discours du colonisateur et du colonisé ne peuvent se rencontrer, mais leur syntaxe est profondément différente : à l'amnésie française correspond l'« hypermnésie officielle » [Liauzu, 2004, 167] algérienne, à l'aphasie qui empêche même de nommer la guerre¹ correspond la fièvre commémorative [Stora, 1998], à la fragmentation mémorielle le mythe du peuple unanime [Harbi, 1984] et au déni de repentance l'exigence des excuses officielles [Stora, 2010].

Cet espace interstitiel et postcolonial, fondé sur l'héritage de la violence et dans lequel « les mêmes événements se trouvent signifier pour les uns gloire, pour les autres humiliations » et qui font qu'« à la célébration d'un côté correspond l'exécration de l'autre » [Ricœur, 2000, 99], n'est cependant pas un espace figé. À partir des années 1990, la société algérienne commence à contester au pouvoir le monopole de l'écriture de l'histoire, qui s'ouvre progressivement aux figures et aux événements évincés dans l'après-indépendance [Stora, 2003 ; Branche, 2005], tandis que la société française est traversée par une fermentation et une frénésie mémorielles accrues. Raphaëlle Branche écrit à ce propos que les mémoires silencieuses et souterraines ont enfin fait surface « en déversant leurs poids d'histoires et d'interrogations, de désirs de reconnaissance et de revendication, dans un même fleuve irriguant l'ensemble de la société française » [Branche, 2005, 39]. La guerre et la colonisation s'inscrivent comme objets historiques et enjeux mémoriels en renversant les logiques de l'oubli et en accélérant les mémoires [Stora, 2003] au sein d'un affrontement désormais visible sur le plan de la reconnaissance nationale et du sens donné au passé colonial, dont l'article quatre de la loi du 25 février 2005 ne saurait être que le point culminant².

1. Ce ne sera qu'en 1999 que les événements d'Algérie seront officiellement reconnus comme une guerre, à la suite d'un débat parlementaire passionné.

2. On consultera l'annexe 7 pour prendre connaissance de l'article 4 de la loi du 23 février 2005. Cet article a été abrogé en janvier 2006 par Jacques Chirac, après avoir suscité de nombreuses réactions critiques et civiques, notamment de la part des historiens qui ont d'abord publié une pétition sur *Le Monde*, puis se sont rassemblés autour du « manifeste du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH) », défendant l'autonomie de la recherche historique. Des associations de descendant(e)s de harkis, dont le collectif « Justice pour les harkis » et l'association « Harkis et droits de l'homme » ont également pris publiquement parti contre une loi « abjecte votée par des nostalgiques de l'Algérie française » (Harkis et droits de l'homme). La liste des publications au sujet de la loi, de ses enjeux politiques ainsi que de la mise sous surveillance de l'histoire, désormais saisie « par les guerres de mémoires coloniales » [Liauzu, 2005] est très longue. Pour une vue d'ensemble, on se reportera à Liauzu et Manceron [2006] et Coquery-Vidrovitch [2009].

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

DES MÉMOIRES HYPERTROPHIÉES

Dans le champ académique, la pluralité passionnelle des points de vue exprimés par les discours mémoriels des années algériennes a fait l'objet, depuis les travaux cités de Benjamin Stora [Stora, 1991], d'un intérêt croissant de la part d'historiens et sociologues engagés d'une part à retracer la parabole des mémoires algériennes dans l'espace public et médiatique français et d'autre part à relever les rapports complexes qu'elles entretiennent au sein du récit national et des relations franco-algériennes. L'accent est principalement mis sur les usages publics et politiques des mémoires collectives [Savarese, 2008], sur les exigences de reconnaissances [Bancel, Blanchard, 2008 ; Thénault, 2005] avancées par les différents groupes, sur les enjeux posés par les manuels scolaires et, plus en général, sur les interrogations que l'enseignement de l'histoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie [Bernard, 2004 ; Boyer, Stacchetti, 2007 ; Falaize, 2010] soulèvent. Dans un dossier du *Monde 2* de 2006 consacré aux colonies et à leur place dans le débat français, la problématique de la concurrence des mémoires est explicitement abordée : « Que l'on imagine un professeur donnant un cours sur l'histoire des colonies dans un collège français. Qui sont ses élèves ? L'un est petit-fils de harkis, l'autre de rapatriés d'Algérie, le grand-père du troisième, immigré algérien en France, était militant indépendantiste pendant la guerre d'Algérie, et puis tous les autres, des Antilles, lointains descendants d'esclaves, des Bretons, des Corses... et aussi des Français originaires du Sénégal ou du Vietnam. Comment l'enseignant va-t-il aborder l'histoire de l'esclavage, de la colonisation et enfin celle de la décolonisation ? » [Le Monde 2, n° 86, 2006 in Blanchard, Veyrat-Masson, 2008, 39] L'(im)possibilité d'une écriture franco-algérienne de l'histoire [Valensi, 2004], la patrimonialisation des lieux de mémoire, la commémoration et la célébration éclatées par des acteurs qui butent sur une narration partagée et ne s'accordent pas sur les dates à retenir, les tentatives maladroites d'institutionnalisation de la mémoire nationale de la colonisation sont encore d'autres dimensions qui traversent le champ de la recherche académique, attentive à l'actualité sociopolitique et aux frictions des groupes de mémoire.

En contrepoint de cette riche production sur la nature et la morphologie des mémoires algériennes, deux questions méritent toutefois d'être relevées. En premier lieu, celle du rapport ambigu entre mémoire individuelle¹ et mémoire collective [Halbwachs, 1997 (1968)] qui oblige non seulement à

1. On pourra consulter la contribution de Serge Brédart dans cet ouvrage pour un éclairage sur la dimension de la mémoire individuelle, à savoir la génération de faux souvenirs.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

discuter la place de l'individu au sein du groupe mais également à prendre en compte la formation hétérogène du groupe lui-même, souvent présenté à tort comme un bloc compact autour des enjeux du passé¹. Dans la critique que Joël Candau fait des « conflits de mémoire » l'hypothèse même d'une mémoire collective est remise en question précisément parce qu'elle est inférée de l'existence d'actes de mémoire collective, qui à leur tour reposent sur un effet de « faux consensus » [Candau, 2004]. Le faux consensus dérive de l'attribution à l'ensemble d'un groupe de représentations du passé qui ne sont défendues seulement que par certains des membres. Prenons un exemple concret sur lequel on s'attardera plus longtemps : il est d'opinion courante que la mémoire harkie revendique la fidélité manifestée par l'enrôlement des anciens supplétifs pendant la guerre, au nom de laquelle elle exige que l'État français reconnaisse les massacres et l'abandon des familles des anciens supplétifs. Or une ethnographie attentive aux expressions mémorielles harkies révèle qu'il s'agit d'une vision réifiée, produite à partir d'un faux consensus, et dont la force réside dans la pugnacité médiatique d'une certaine mouvance associative, aux dépens d'un spectre bien plus large de positions nuancées, voire en opposition avec les autres membres de la communauté harkie².

La deuxième question porte sur le danger essentialiste qui est implicite à toute approche en termes de guerre, conflit ou concurrence des mémoires. L'usage réitératif et banalisé [Mesnard, 2009, 93] des métaphores empruntées au registre militaire ne contribuerait-il pas à l'hypertrophisation des postures mémorielles et à l'essentialisation des groupes qui en sont porteurs [Candau, 2004] ? Sans remettre en question l'existence, la saillance et la complexité de narrations antagonistes de la période coloniale, force est toutefois de constater que les chroniques construisent parfois un réel social qui fait abstraction des trajectoires et des positionnements mémoriels des acteurs situés en dehors ou en marge de toute forme de revendication et mobilisation associatives.

1. Éric Savarese rappelle à propos des guerres de mémoires algériennes que « les groupes impliqués doivent être définis comme des ensembles composites » [Savarese 2007, 56] dont les positions et les souvenirs ne sauraient se réduire à un discours uniforme et cohérent.

2. L'expression « communauté harkie » est utilisée d'un point de vue émique, c'est-à-dire en se positionnant du point de vue des acteurs, et désigne les anciens supplétifs et les membres de leurs familles qui s'autodéfinissent comme harkis et se projettent collectivement au sein d'une entité imaginée.

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

DES MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

Notre propos est dès lors de déplacer la réflexion du terrain hypermédiatisé et événementiel des revendications politiques à celui des transmissions intergénérationnelles et des recompositions mémorielles d'acteurs anonymes¹, pour en saisir les mouvements, les singularités et le cas échéant les contacts avec les récits collectifs, dont les mondes associatif et artistique sont le lieu privilégié d'expression. Adopter ce point de vue implique non seulement de restituer l'épaisseur empirique à l'analyse des phénomènes mémoriels, mais également « d'interroger les rapports qu'entretiennent différents groupes à partir de leur mémoire et des discours qu'ils produisent sur celle-ci en vue de sa reconnaissance » [Mesnard, 2009, 93]. Il s'agit dès lors d'aller au-delà d'une approche existentialiste de la mémoire collective en tant que réalité aux traits autonomes pour s'intéresser aux individualités qui en façonnent le palimpseste par un travail d'arrangement, d'agencements, de branchements à chaque fois dynamique et sans cesse renouvelé. Au sein de ces mémoires diverses et « privatisées » qui se sont constituées autour de la question algérienne [Manceron, Remaoun 1993, 31] nous allons plus particulièrement nous attacher aux narrations du passé familial de ce moment clé qu'est la guerre d'Algérie, produites par les descendant(e)s de harkis et d'immigrés algériens nés pendant la guerre ou dans l'après-1962². Bien que la mémoire de la guerre d'Algérie ne soit qu'un fragment de la mémoire familiale et collective de ces générations que nous avons nommées postalgériennes [Fabbiano, 2006, 2007], elle demeure cependant le moment génératif de l'usage identitaire qu'elles font du passé : ce qui détermine aussi bien leur inscription dans une généalogie collective que leur positionnement dans le présent. Le plus souvent juxtaposées comme groupes concurrentiels, présentées comme ennemis s'affrontant sur le terrain de l'histoire, revendiquent-elles vraiment des mémoires alternatives et incompatibles ? Au-delà des clivages des mémoires théâtralisées dans l'espace public, une certaine circonspection et une attention aux micropratiques, aux échanges et aux relations quotidiennes, aux confrontations « des mémoires entretenues par des groupes différents [...] qui coexistent et parfois s'affrontent – jusqu'au

1. Françoise Zonabend rappelle l'importance, quant aux phénomènes mémoriels, de recueillir une chronique de la vie quotidienne de gens anonymes, « sans qualité » : « Dans leurs discours spontanés de mémoire, ces gens racontent ce qu'ils ont vu, fait, éprouvé, pensé, sans se soucier de se raconter eux-mêmes ni d'esquisser une description de leur personne psychique ou psychologique » [Zonabend, 1999, 14].

2. Cet article s'appuie sur une recherche anthropologique menée de 2001 à 2004 auprès des familles d'immigrés algériens et d'anciens supplétifs, installées majoritairement en pays d'Arles.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

sein d'une même famille, voire d'un même individu » [Lindenberg, 1994, 95] s'avèrent, nous semble-t-il, nécessaire lorsqu'on discute des chemine-ments mémoriels, qui plus est dans un contexte passionné. Cela suppose de relever le caractère dialectique, anachronique et hybride des discours mémo-riels des acteurs, et d'en dévoiler les aspects morphologiques, les écarts et les ressemblances ainsi que les tropismes instrumentaux pouvant conduire à une conflictualité autour des enjeux de la reconnaissance.

La manière dont se construit le regard porté sur le moment de la guerre est le premier point que l'on doit aborder, ce qui permet de s'intéresser également aux sources mobilisées et aux trajectoires mémorielles. La rela-tion à la guerre n'est cependant pas indépendante de la relation plus exten-sive au passé familial, qui s'inscrit pour les descendant(e)s d'immigrés et de harkis au sein d'une transmission intergénérationnelle instable parce que rompue par l'expérience de la colonisation, du conflit et du déplacement. Parler famille implique nécessairement parler rupture au point que le passé, privé de ses lieux de mémoire [Halbwachs, 1994 (1952)], ne peut que difficilement constituer une ressource identificatoire [Baussant, 2006]. La mémoire familiale, cet « outillage mental avec lequel l'individu ou le groupe joue pour tisser leur propre temps » et pour esquisser l'avenir [Zonabend, 1999, 20], éclatée en des lieux d'expression multiples, ressemble dès lors moins à un savoir constitué [Lepoutre, Cannoodt, 2005], à une narration structurée des événements vécus par les parents ou encore à une mise en intrigue du temps familial et du temps historique qu'à un assemblage dis-continu et segmentaire.

Elle ne saurait se comprendre en dehors de la gestion mémorielle fran-çaise et algérienne, qui, nous le rappelons, oppose une situation d'aphasie faisant de la colonisation et de la guerre un « drame périphérique » [Stora, 2005] à un détournement épique hypercélébré. Les modalités de transmis-sion et d'appropriation du passé au sein des familles, des générations et des fratries se révèlent imprégnées par ce paradoxe de l'expérience historique, « à savoir *trop* de mémoire ici, *pas assez* de mémoire là » [Ricœur, 2000, 96], qui a épuisé l'espace même de la livraison d'une parole apaisée et d'un récit factuel. La réécriture de l'histoire de part et d'autre de la Méditerranée a offusqué les nuances, les ambiguïtés, la plasticité ainsi que l'historicité des comportements de la population autochtone prise au sein de cette guerre, ayant duré pendant plus de sept ans, que Germaine Tillion a définie comme la plus atrocement intime des guerres [Tillion, 1992, 40]. L'enrôlement des indigènes musulmans aux côtés des troupes françaises a été désigné, en raison des tensions sociales, sociétales et politiques qu'il provoqua, comme un choix conscient d'engagement ; ce qui a valu aux anciens harkis l'assi-gnation à la trahison du côté algérien et la reconnaissance tempérée et

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

enfouie de la fidélité indigène du côté de l'armée française et des milieux *nostalgériques*. En ce qui concerne la lutte armée de libération, les historiens soulignent la portée hyperbolique d'une histoire surveillée par le pouvoir qui voit dans la guerre le soulèvement héroïque « d'un seul héros, le peuple », faisant table rase des oppositions et des courants internes dans un véritable processus d'épuration mémorielle [Harbi, 1980]. Or dans ce contexte comment raconter des histoires personnelles, familiales, collectives que le pouvoir a rendu illégitimes ? Et que la condition d'immigré dans l'ancien pays colonisateur ou, dans le cas des anciens supplétifs, celle de citoyen de seconde zone a contribué à rendre encore plus illégitimes ?

Face à cette impasse mémorielle, les investigations des générations postalgériennes, n'ayant pas vécu le moment historique pourtant indissociable de leur problématique de filiation [Dayan Rosenman, 2004, 13], ou trop jeunes pour en être les témoins directs, ne peuvent que mobiliser un savoir composite fait d'emprunts différents¹, de fragments de récits alternés aux silences, d'apprentissages exogènes, d'enchevêtrements complexes et instables de la macro-histoire, de la micro-histoire et du savoir médiatique [Baussant, 2006 ; Fabbiano, 2010]. La cohérence recherchée au sein de la systématisation anachronique du passé, autrement dit au sein de ce travail d'« agencement de symboles pour construire des significations partagées » [Fouéré, 2010, 8], s'apparente à une mémoire empruntée [Halbwachs, 1997 (1968)] et plastique, élaborée à partir du croisement de sources plurielles et d'échos indirects. À l'instar de la postmémoire, cette mémoire séparée des faits par une distance générationnelle, que Marianne Hirsch introduit lorsqu'elle discute le rapport au passé des enfants de survivants qui n'ont pas connu les événements, la mémoire des descendant(e)s postalgérien(ne)s entretient des relations complexes et traumatiques, médiatisées par un investissement imaginaire et créateur de sens [Hirsch, 1997]. Les bribes de souvenirs remémorés en famille, notamment lors des fêtes, ou à l'occasion d'émissions télé ou de faits de chronique, les récits livrés par les grands-parents immigrés²,

1. Maurice Halbwachs écrit au sujet des événements qui ponctuent la mémoire individuelle sans pour autant avoir été vécus par le sujet : « Quand je les évoque, je suis obligé de m'en remettre entièrement à la mémoire des autres, qui ne vient pas ici compléter ou fortifier la mienne mais qui est la source unique de ce que j'en peux répéter. [...] Je porte avec moi un bagage de souvenirs historiques, que je peux augmenter par la conversation ou par la lecture. Mais c'est là une mémoire empruntée et qui n'est pas la mienne » (Halbwachs, 1997 [1968], 98-99).

2. Kader L., vingt ans, affirme que sa grand-mère paternelle (immigrée) évoque beaucoup plus aisément que sa grand-mère maternelle (harkie) son passé. Cela peut s'expliquer en faisant recours aux relations différentes entretenues avec le pays d'origine par les familles harkies et par les familles immigrées.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

les discours prononcés par les représentants politiques aussi bien français qu'algériens nourrissent la postmémoire des acteurs et s'accompagnent, pour une minorité intéressée à remonter le passé familial et à interpeller l'histoire collective, d'une démarche individuelle de recherche historiographique et bibliographique. « Les jeunes issus de l'immigration (ou les enfants de harkis, avec une autre démarche mais dans une même histoire) – écrit Benjamin Stora – partent à la recherche de leur mémoire, celle de la guerre d'Algérie, qui continue à exister, à circuler dans les familles » [Stora, 1998, 299]. Cette démarche, qui intervient généralement après un événement déclencheur – la sortie d'un film, la publication d'un livre¹ ou des déclarations publiques maladroites – rend possible la mise en place d'allers-retours entre le milieu familial, le milieu collectif et le milieu médiatique afin de réinterroger le silence parental, de stimuler une parole remémorative et de confronter les regards. Les parcours d'apprentissage amènent à s'intéresser à la question centrale, travaillée par Maurice Halbwachs, du montage et de l'emboîtement de la mémoire individuelle et de la mémoire collective. Le besoin de faire appel à autrui pour façonner un récit d'un événement passé – ce qui rend éminemment social le phénomène mémoriel – engage le fait qu'« on ne se souvient qu'à condition de se placer au point de vue d'un ou de plusieurs groupes » [Halbwachs, 1997 (1968), 65]. Or s'il est vrai que la mémoire est un outil de reconnaissance identitaire, les groupes sollicités dans ce travail de restauration mémorielle du passé « ne peuvent être sans rapport avec les événements qui [les] constituent » [Halbwachs, 1997 (1968), 129]. Bien que la mémoire familiale des descendant(e)s d'immigrés et de harkis procède par des branchements et des articulations proches, cela explique pourquoi la similarité structurelle n'est toutefois pas gage d'une similarité de significations et de lectures du passé. Le moment de la guerre catalyse les passions des différents groupes et cristallise l'écartement des narrations, dont il faut néanmoins souligner l'hétérogénéité.

LA GUERRE D'ALGÉRIE : LIEU DE MÉMOIRES PARTAGÉES

La connaissance lacunaire et approximative que les descendant(e)s d'immigrés ont au sujet de la guerre se complète d'éléments assez souvent idéologisés qu'ils empruntent aux narrations, parfois transnationales, des groupes avec qui ils partagent des enjeux similaires. Dans ce jeu de croi-

1. La publication médiatisée du livre de Dalila Kerchouche, *Mon père, ce harki* [Kerchouche, 2003] a été l'occasion pour des descendant(e)s de harkis de s'intéresser à leur histoire familiale et à une transmission mémorielle fragmentaire.

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

sement d'éléments familiaux, d'anecdotes et de projections fantasmées, les discours mémoriels tantôt se distancient d'une posture revendicative, tantôt se rapprochent, non sans ambiguïté et malaise, du récit officiel algérien. Selon leurs propres trajectoires sociales et les contextes d'expression, les descendant(e)s d'immigrés peuvent en effet affirmer ne pas ou ne plus vouloir se pencher sur la guerre d'Algérie, car cela relève d'un passé désormais clos, ou s'enfermer dans une célébration réifiée. Il est toutefois rare qu'ils cessent totalement d'entretenir un lien passionnel avec la guerre en ce qu'elle représente un mode de positionnement et de relation au sein de la société française [Stora, 1995]. Moment culminant du parcours d'indépendance de la société algérienne dont les origines, méconnues par le plus grand nombre de descendant(e)s rencontré(e)s, remontent pour une minorité au début de l'occupation française, le conflit est raconté dans un langage héroïque épuré de toute conflictualité interne. L'histoire du mouvement de libération, de ses courants, de ses représentants et de ses adversaires, le rôle joué par les immigrés en France ainsi que les enjeux et le déroulement des opérations militaires sont le plus souvent ignorés à la faveur d'un engouement suraffectif pour la figure du *moudjahid*. Le *moudjahid* est l'expression anonyme du héros auquel s'identifier *a posteriori* dans un élan collectif et dont l'exaltation décontextualisée révèle la pauvreté narrative du passé dans le même temps qu'elle se pose comme instance de légitimation. À ce propos, il est intéressant de souligner que les descendant(e)s d'immigrés ignares de la position paternelle et familiale pendant la guerre donnent tout de même pour acquis leur participation du *bon côté*, leur choix du *bon camp*, leur implication avec le FLN (Front de libération nationale) dans la lutte pour l'indépendance, dans une véritable opération de reconstruction du passé. Invoquer la figure du *moudjahid* revient alors en quelque sorte à dissiper toute confusion – « *on est pas une famille de traîtres nous* » me dira un jeune descendant d'immigrés – et à prendre dès lors ses distances avec les harkis – revers de la médaille – pour se protéger du spectre de la trahison.

La guerre d'Algérie occupe une place de choix dans l'énonciation mémorielle des descendant(e)s d'immigrés au point que la mémoire familiale, souvent manquée, y est obligatoirement rattachée. Lieu identitaire de filiation et de reconnaissance collective, le passé est parfois réinventé pour garantir la stabilité du présent et réitérer l'équation qui fait de tout immigré, voire de tout Algérien, un partisan indépendantiste et pro-FLN¹. Au sein de

1. Seul un descendant parmi ceux rencontrés a exprimé un avis critique à l'égard de la guerre ainsi que du programme insurrectionnel du FLN : « Moi, je pense que la France aurait dû rester encore un peu en Algérie, ils auraient dû partir petit à petit, le temps de mettre en place un vrai pouvoir, pas comme ça d'un seul coup et avec une telle guerre... [...] ils auraient dû

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

ce récit, les harkis ne peuvent logiquement qu'être bannis et liquidés comme les traîtres de la nation. Toutefois, les descendant(e)s d'immigrés, moins impliqué(e)s passionnellement avec le pays des origines parentales, tout en ne remettant pas en discussion la conformité de la mémoire de la guerre et de leur mémoire familiale, s'abstiennent de repérer dans le harki la figure de l'ennemi historique. Désidéologisant les raisons du comportement et du phénomène supplétifs, puisqu'« en guerre tu sais jamais qui sont les bons et les méchants¹ », ils préfèrent ne pas se prononcer sur les choix de l'enrôlement, en s'éloignant de la mémoire officielle algérienne et en désamorçant l'espace du conflit.

Les récits mémoriels des descendant(e)s de harkis à l'égard de la guerre d'Algérie ne sauraient faire fi de la problématique de l'enrôlement [Fabiano, 2010] et de sa transmission intergénérationnelle. L'explication qu'ils se donnent de l'enrôlement paternel dénié, érigé en non-sujet mémoriel, jamais verbalisé, ou presque, par la génération des témoins, oriente la mémoire familiale face à la guerre et non l'inverse. Méthodiquement effacé ou omis des souvenirs familiaux, l'élément de l'enrôlement ne peut cependant être évacué du rapport au passé des générations d'après, qui procèdent à un montage où dimension collective et dimension individuelle alternent et s'entremêlent.

Or force est de constater que, contrairement aux perceptions courantes d'une mémoire harkie homogène et resserrée autour de la revendication de la fidélité, le passé parental de l'enrôlement n'est pas énoncé au sein d'une narration cohérente et partagée par l'ensemble des descendant(e)s. Les discours au sujet du comportement profrançais sont cependant redevables du contexte colonial dans lequel le comportement s'est produit et de celui postcolonial dans lequel ils sont énoncés. La spécificité sociohistorique d'un destin semblable avant même le début de la guerre d'Algérie² participe non seulement de l'appréhension du passé et des interprétations qu'en font les différentes générations rencontrées, mais surtout de la difficile formalisation de la mémoire familiale à la faveur d'une mémoire davantage collective construite autour des exploits de leur chef d'antan. L'appartenance familiale et la dimension résidentielle jouent un rôle considérable au sein d'une

rester encore quelques années et puis partir doucement. » Kader B., descendant d'immigrés, vingt-cinq ans, le 01.03.04.

1. Zohra, descendante d'immigrés, ± trente ans, le 25.05.04.

2. Les familles d'anciens supplétifs que nous avons rencontrées en pays d'Arles sont majoritairement originaires d'un même douar en Algérie, administré pendant la guerre par le jadis notable indigène Bachaga Boualam. Une fois en France, elles se sont rassemblées autour de leur chef d'antan, dont la présence charismatique a façonné les narrations mémorielles.

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

transmission intergénérationnelle faible parce qu'extrêmement douloureuse : plus les familles sont étendues, mieux les bribes de discours entendus par les parents, de préférence par les femmes lors des événements collectifs, permettront de situer l'enrôlement parental ; plus les familles sont assignées [Kara, 1997], en ce sens qu'elles partagent un espace social collectif enfermé ou semi-enfermé, plus les discours mémoriels seront teintés d'idéologie.

Les différentes manières de mise en mémoire du moment de la guerre et du comportement paternel esquissent dès lors autant de générations mémorielles¹, dont chacune légitime le présent, en discutant le naguère. La génération davantage médiatisée est celle que nous avons définie comme la génération des démiurges mémoriels [Fabbiano, 2010]. Acteurs principaux du réveil harki [Roux, 1992], proches des milieux activistes pieds-noirs, ils sont mus par la volonté de réhabiliter la mémoire paternelle et de défendre des revendications de réparation aussi bien symbolique que matérielle. Constituant la défense ou la légitimation de cette « posture accusatrice » [Branche, 2005], l'enrôlement est présenté moins comme la conséquence d'une politique coloniale que comme une sorte d'évidence pour des autochtones voulant rester français ; la guerre est dès lors le lieu d'expression de la loyauté indigène face à la volonté subversive d'une poignée d'insurgés violents et sans scrupule. Dans le sillon d'une lecture manipulée et tendancieuse du passé, peu soucieuse de rendre compte du vécu des pères, une autre génération de descendant(e)s de harkis fait recours à un imaginaire militarisé des relations sociales en Algérie, pour s'expliquer le comportement profrançais pendant la guerre comme la conséquence évidente d'un engagement de longue date dans l'armée ; ce qui historiquement ne touche qu'une minorité d'anciens supplétifs. La lecture futuriste de l'enrôlement parental peut également imprégner la mémoire présentiste, qui attribuera dès lors aux pères une conscience prophétique, à l'origine du choix profrançais, du devenir de l'Algérie indépendante. Ces narrations mémorielles factieuses sont néanmoins renversées par le travail de mémoire de ceux que nous avons désignés comme les historiens de famille. Grâce à un exercice douloureux de questionnement mémoriel des aînés et d'investigation historique, les historiens inscrivent le phénomène supplétif au cœur d'une sociologie de la colonisation et désactivent l'élément de la fidélité. Ils cessent d'appréhender la guerre comme un affrontement entre deux camps opposés – les bons contre les méchants – et la décrivent, en s'appuyant sur des

1. La mémoire collective relève d'un processus d'élaboration du passé situé dans le temps et dans l'espace et non d'un discours figé qui échappe aux transformations ; dès lors les différentes manières de mettre en mémoire le passé parental de l'enrôlement ne doivent pas être objectivées en dehors du temps et du contexte ethnographique.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

fragments de mémoire familiale, comme un moment non seulement marqué par la pauvreté, l'incertitude, et l'emprise des allégeances traditionnelles, mais également traversé par des violences, des exactions, et des règlements de compte en mesure de faire basculer les destins individuels et de produire les conditions de l'enrôlement profrançais. En rejetant les abus de la mémoire [Terray, 2006] des démiurges, ils œuvrent pour une narration assumée du passé et respectueuse de l'histoire familiale.

Les maladroites de la mémoire familiale engendrent des mémoires alternatives, tantôt fallacieuses et anachroniques, tantôt proches de l'écriture de l'histoire nationale française, tantôt animées par une volonté de révision de cette même histoire au nom de la véracité des histoires individuelles, tantôt déliées des expériences des aînés. Des mémoires qui, à l'exception de celle énoncée par la génération des historiens, ne se fondent pas seulement sur la méconnaissance du passé parental et parfois sur une ignorance répandue du cadre social colonial, ainsi que des principaux événements de la macro-histoire¹, mais tirent surtout profit d'emprunts dont la valeur historiographique diverge selon les milieux sollicités.

DES USAGES MÉMORIELS

Les narrations des descendant(e)s postalgérien(ne)s illustrent le dynamisme mémoriel de la guerre d'Algérie [Thénault, 2005], lorsqu'ils racontent différemment, mais pas forcément sous le signe de la concurrence, les événements qui ont contribué à leur syntaxe identitaire. Traversées par les mêmes difficultés d'une parole qui n'est que rarement une parole de remémoration et bien plus souvent une parole empruntée, imprégnées des mêmes logiques postcoloniales, ces narrations répondent à cette double injonction d'affirmer à la fois l'identité de l'individu et celle de son groupe de référence [Todorov, 2001], sans pour autant se charger nécessairement d'une « posture accusatrice », victimaire [Chaumont, 2010 (1997) ; Todorov, 2004] ou encore conflictuelle. Si ces générations d'après 1962 ne se retrouvent pas dans la même histoire et ne mobilisent pas non plus les mêmes référentiels mémoriels, c'est parce qu'elles se placent du point de vue de groupes différents qui n'entretiennent pas avec l'histoire et la société françaises et algériennes les mêmes relations. L'enjeu central est alors moins l'appréhension du passé que son utilisation plus ou moins revendicative et instrumentale. La fracture

1. Kamel, vingt et un ans au moment de la recherche, affirme en expliquant l'enrôlement de son père que « la France avait gagné et ils ont proposé aux Algériens d'aller avec la France ou sinon ils se faisaient descendre ».

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

mémorielle n'est donc pas, ainsi qu'elle est souvent comprise, un tropisme inéluctable de la mémoire algérienne, dont les dynamiques internes peuvent se présenter autrement que comme un choc entre des usages qui ont des fonctions identitaires symétriques, et empêchent symétriquement toute réflexion sur les responsabilités historiques [Brillet, 2001, 2006]. Il semblerait enfin que les isolats mémoriels dont parle Paul Thibaud, autrement dit « ces mémoires particulières en lutte les unes contre les autres qui sont souvent celles des traumatisés » [Thibaud, 2001, 198] ne sont l'apanage que d'une certaine reconstruction du passé qui s'exprime au sein d'une narration médiatisée. La fracture, que cette narration révèle, tient aux événements de la guerre et à la signification qui leur est donnée d'un point de vue d'abord collectif et seulement dans un deuxième temps familial, avant de s'étendre diachroniquement jusqu'à couvrir l'ensemble de la période coloniale. Les concepts spéculaires, de la loyauté et de la trahison, mobilisés dans la mise en mémoire de la guerre, qui font par ailleurs écran au vécu et aux expériences des acteurs historiques, inscrivent leur généalogie dans la présentation manipulée de l'histoire de la nation algérienne : en tant qu'État préexistant à la colonisation ou à l'opposé en tant que terre vierge, dont l'« histoire commence en 1845 » [Bachaga Boualam, 1987, 23]. Appréhendés sous cet angle, force est d'admettre que les récits sont non seulement parallèles, mais également alternatifs et que les groupes qui les incarnent « s'affrontent pour faire prévaloir leurs mémoires respectives avec comme objectif que l'une d'entre elles parvienne à s'imposer à tous au point d'éradiquer la ou les mémoires alternatives » [Candau, 2004, 28].

Néanmoins, cette lecture reste partielle puisqu'elle ne tient pas compte du renversement d'approche narrative opéré par une génération d'associations locales et nationales¹ qui prônent la confrontation et la réconciliation des mémoires vives au sein d'une seule histoire franco-algérienne. Récusant toute lecture simpliste de la guerre d'Algérie et des affrontements dont elle a été le théâtre, ces associations travaillent moins pour une reconnaissance idéologique du passé que pour le rétablissement d'une vérité historique décolonisée à partir de la prise en compte des destins individuels et collectifs de part et d'autre de la Méditerranée. « Le manifeste pour la réappropriation des mémoires confisquées » rédigé le 23 septembre 2004 sous l'égide de l'association Harkis et droits de l'homme – qui a entre-temps acquis une réelle visibilité médiatique – et signé par de nombreux descendant(e)s d'immigrés, las de se retrouver dans une histoire confisquée, en est un exemple intéressant : « Nos parents, par choix, hasards ou forcés, se sont

1. On fait ici référence au travail mémoriel effectué par les associations : Recours, Coup de soleil, Unir ou encore Harkis et droits de l'homme, dont la liste ne saurait être exhaustive.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

trouvés dans des camps différents durant la guerre d'Algérie. De part et d'autre de la Méditerranée, les acteurs de cette guerre ont été classés selon une dualité simpliste : les bons d'un côté et les mauvais de l'autre. Cette simplification de l'histoire a pris racine et a généré des itinéraires parallèles, sans parole, entre les harkis et les immigrés alors que tout les unissait. »

LA MÉMOIRE AU PRÉSENT

Loin des coulisses d'une scène passionnée au service de la légitimation du présent, les mémoires algériennes des descendant(e)s d'immigrés et de harkis semblent moins s'affronter que coexister au sein des mêmes espaces de résidence et parfois des mêmes familles. La mémoire collective du lieu où nous avons mené notre recherche nous aide à retracer les transformations des rapports entre les générations, dont la conflictualité semble s'estomper. Si aucun incident majeur à cause des enjeux du passé colonial¹ n'a été enregistré, à l'exception d'un acte de vandalisme qui a visé et détruit, peu après son installation en 1984, la plaque en marbre dédiée au Bachaga Boualam², des insultes de trahison, venant de la part des descendants d'immigrés les plus turbulents, ont en revanche ponctué l'enfance des descendants de harkis, allant parfois jusqu'à dégénérer en bagarres. Aujourd'hui, malgré quelques rares témoignages recueillis parmi les collégiens, l'activation des conflits mémoriels que véhicule le recours à la « harkité » de l'autre, n'intervient qu'*a posteriori* pour justifier des tensions interactionnelles entre amis ou amoureux dont les causes sont tout autres.

Certes, le temps n'est peut-être pas encore venu pour que les mémoires postalgériennes dialoguent et « comparent leur rapport au passé, à l'héritage, à la culture » [Bonnet, 2004, 9], dans un climat totalement apaisé. L'évitement des questions brûlantes reste la stratégie privilégiée lors des relations

1. Une querelle a été enregistrée dans les années 1980 concernant la gestion d'un lieu de culte à Arles, mais elle semble moins être la conséquence d'une guerre de mémoire que d'intérêts spécifiques. Les documents réservés font mention d'un différend intervenu au sein de la communauté musulmane d'Arles, en particulier entre la communauté harkie et la communauté algérienne en raison du changement de bureau et d'orientation d'une association gérant ce lieu de culte. Celui-ci était auparavant contrôlé par la communauté harkie, jusqu'à l'arrivée d'un imam envoyé par la mosquée de Paris dans le but de « ramener les Français musulmans vers davantage de rigueur dans la pratique de la religion coranique ». Il a procédé à l'éviction de l'ancien bureau et à la constitution « d'une nouvelle équipe d'obédience algérienne ». Sources de la sous-préfecture d'Arles.

2. La plaque, située au rond-point d'un quartier HLM où de nombreuses familles d'immigrés d'Algérie et de harkis habitent, a été renouvelée sans incidents ultérieurs.

MÉMOIRES POSTALGÉRIENNES

quotidiennes entre les descendant(e)s des deux groupes qui préfèrent ne pas revenir sur les enjeux du passé et garder des récits différés. Et cela malgré le processus à l'œuvre de désidéologisation des expériences et des trajectoires pendant la guerre ; processus encouragé par le travail effectué par les associations de la réconciliation, qui non seulement ont un retentissement indiscutable dans l'espace public, mais surtout arrivent désormais à pénétrer par le bas les milieux collectifs harkis et immigrés. Le constat d'une guerre de mémoires qui ravive en permanence les séquelles de la guerre d'Algérie et qui prolonge les luttes armées sur le terrain politique [Savarese, 2007, 56] apparaît donc excessif si l'on se place du point de vue des narrations quotidiennes des acteurs anonymes. Au contraire, un espace d'écriture partagée, sur le modèle de celui inauguré par les associations de la réconciliation, est rendu possible par les petits-enfants des couples harki(e)/immigré(e)¹. Confrontés depuis leur naissance à une double filiation et à une inscription généalogique potentiellement conflictuelle, ils sont les acteurs du dépassement des tensions au sein d'un récit réconcilié en mesure « de corriger, de critiquer, voire de démentir la mémoire d'une communauté déterminée, lorsqu'elle se replie et se renferme sur ses souffrances propres au point de se rendre aveugle et sourde aux souffrances des autres communautés » [Ricœur, 2000, 650].

Il reste toutefois à se demander comment ce travail conjoint et dépassionné de mémoire peut être encouragé, si les mémoires nationales aussi bien française qu'algérienne persistent dans leur déni d'histoire à expulser les relations coloniales telles qu'elles furent effectivement vécues par la masse anonyme des indigènes algériens.

1. Il est intéressant de noter que les couples harki(e)/immigré(e) sont définis par les acteurs eux-mêmes comme des couples mixtes [Fabbiano, 2009].



De la nouvelle histoire et de son utilité en Israël : Les « nouveaux historiens » et l'ouverture à l'autre (1990-2010)

Sébastien Boussois

« Qui contrôle le passé contrôle le futur, qui contrôle
le présent, contrôle le passé. »

Georges ORWELL, 1984

Depuis la prétendue fin de l'histoire [Fukuyama, 1992], défendue par quelques universitaires néoconservateurs outre-Atlantique dans les années 1990 et ce, après l'effondrement de l'idéologie socialiste, il semble bien qu'au contraire l'histoire passée mais également l'histoire du temps présent n'aient jamais été aussi rapidement analysées, scrutées.

La question de l'histoire en Israël n'est pas une question isolée. En engageant sa « normalisation » historique depuis plus de vingt ans avec la remise en cause de ses mythes fondateurs, Israël est devenu un État comme tous les autres malgré son jeune âge. Pourquoi éprouver la nécessité de revenir irrémédiablement aux fondamentaux historiques qui ont permis l'établissement de l'État moderne israélien ? La fin de l'occupation des Territoires palestiniens et le retour des réfugiés, comme la création de l'État palestinien ne sont-ils pas les éléments préalables indispensables à une paix « juste et durable », fondée avant tout sur la reconnaissance de l'expulsion des Palestiniens en 1948, la *Nakba*¹, de ce que la Hagana et les milices extrémistes juives, Irgoun et Lehi, ont commis à l'encontre des Palestiniens entre 1947 et 1949, des exactions contre les villageois, des expulsions de villages entiers², de l'effacement progressif de leur territoire national, du

1. « La catastrophe » en arabe.

2. Dont le plus célèbre exemple est celui de Deir Yassin le 9 avril 1948.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

« politicide » [Kimmerling, 2003] comme disait le sociologue israélien Baruch Kimmerling ?

Shlomo Sand, professeur d'histoire à l'Université de Tel-Aviv et auteur du livre *Comment le peuple juif fut inventé* [Sand, 2008] revient sur l'importance de la construction historiographique au moment du développement des États-nations au sens classique du terme : « La transmission de la mémoire greffée a occupé les compartiments supérieurs de la pédagogie étatique et l'historiographie nationale en a toujours été le cœur. (...). Pour forger un collectif homogène, à l'époque moderne, il était nécessaire de formuler une histoire multiséculaire cohérente destinée à inculquer à tous les membres d'une communauté la notion d'une continuité temporelle et spatiale entre les ancêtres et les pères des ancêtres. »

UN COURANT PLURIEL

Il existait en Israël une historiographie vieille de soixante ans dont l'objectif était en partie de légitimer le pouvoir en place [Teveh, 1985 ; Sela, 1998 ; Rabinovitch, 2004]. Le courant des nouveaux historiens, bien connu aujourd'hui, s'est enraciné depuis la fin des années 1980 dans un contexte général de critique du « sionisme » en général, et de la politique israélienne en particulier. Deux ouvrages les ont étudiés avant nos travaux de recherche sur l'influence de leurs travaux dans la société. Ce sont *La nouvelle histoire en Israël* d'Ilan Greisalmmer [1996], et *Le péché originel d'Israël, l'expulsion des Palestiniens revisitée par les nouveaux historiens israéliens* de Dominique Vidal [1998 ; avec Boussois, 2007].

Les travaux de Boaz Evron, Simha Flapan [1987], Benny Morris [1987, 1990, 2003], Avi Shlaim [1988, 2008], Ilan Pappé [1988, 1992, 2008] et Tom Segev [1998, 2000, 2007], sur lesquels reviennent ces deux auteurs, et qui remettent à l'honneur l'histoire de l'Autre, du vaincu, le Palestinien, mais aussi la « question palestinienne », ont marqué un tournant dans l'appréhension originelle de la guerre d'indépendance d'Israël de 1947 à 1949. Ils ont accéléré l'effritement du consensus autour du sionisme, entamée après la guerre des Six Jours de 1967 et la contestation de la politique israélienne expansionniste qui a commencé dès lors à voir le jour de l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Elle s'est accentuée pour une frange de la population après les échecs de l'opération de Tsahal au Liban – opération de paix en Galilée – en 1982, la gestion de l'Intifada en 1988 par le gouvernement israélien et l'armée, et le déni d'existence de la rue palestinienne. Parallèlement, la mouvance pacifiste rassemblée autour de Shalom

DE LA NOUVELLE HISTOIRE ET DE SON UTILITÉ EN ISRAËL

Akshav créée en 1978 progressa rapidement¹, soucieuse de dialogue et de paix entre les deux ennemis, et ce notamment lors des négociations qui aboutirent aux Accords d'Oslo en 1993.

Les nouveaux historiens les plus connus sont finalement peu nombreux, pas tous traduits en langue étrangère, ni même à ce jour en hébreu. Le système de publication en Israël est bien spécifique : lorsque l'on est professeur d'université ou chercheur affilié, il est toujours préférable de publier le résultat de ses travaux d'abord en anglais, au Royaume-Uni et aux États-Unis². C'est ainsi qu'une poignée de chercheurs a conquis ses lettres de noblesse en se faisant connaître du public étranger européen notamment, avant même d'être connu en Israël.

Qui sont les nouveaux historiens ? « Dans la plupart des pays, les historiens traditionalistes précèdent les historiens révisionnistes. Ce n'est pas le cas ici. Sur 1948, il n'y avait rien³ », explique David Tal, professeur d'histoire à l'Université de Calgary. Tous juifs, ils vivent presque tous en Israël, mais se déplacent régulièrement en Europe et aux États-Unis. Il n'existe pas d'unité du courant et les origines sociales, les orientations professionnelles et politiques diffèrent. Tous ne sont d'ailleurs pas historiens de formation ; certains sont journalistes ou encore engagés dans le combat politique.

Il convient de préciser, avant toute poursuite du parcours biographique de ces hommes, que selon les propres termes de Dominique Vidal, « il n'y a pas d'école de la nouvelle histoire ». Ces historiens ont mené leurs recherches indépendamment de toute structure, selon des méthodes différentes mais qui peuvent rappeler de loin celles de l'École des annales⁴ sur un aspect majeur : les archives comme moteur d'analyse.

« Les nouveaux historiens », ce n'est pas un groupe homogène ni sur le plan méthodologique ni au niveau idéologique. Tous se servent des archives mais tous ne sont pas historiens de formation. La plupart ont impulsé une réflexion en dehors du cadre universitaire. La majorité ne peut exploiter les archives arabes, non seulement parce qu'elles sont difficiles d'accès⁵, mais

1. Ce mouvement, appelé « La paix maintenant », le plus important des mouvements, naît en 1978 autour de 348 réservistes de l'armée et au plus fort de son succès en 1995 attirera près d'un million de sympathisants à Tel-Aviv après l'assassinat du Premier ministre Ithzak Rabin.

2. D'autant que le marché israélien de l'édition est très réduit.

3. Toutes les citations sans indication de source sont tirées d'entretiens réalisés entre 2000 et 2010.

4. Courant historique du XX^e siècle qui fonde une large partie de ses travaux sur l'exploitation des archives et qui tente de donner une histoire totale des événements étudiés, intégrant l'histoire politique, économique mais également sociale et culturelle.

5. Un grand nombre des archives palestiniennes ont été saisies par Israël lors de l'opération

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

aussi parce qu'ils ne comprennent pas cette langue. On doit par ailleurs beaucoup à la sociologie au sein de l'université dans la redécouverte de l'agenda politique de 1948 [Ram, 1995]. Politiquement, les nouveaux historiens sont majoritairement sionistes sauf Ilan Pappé. Pourtant, tous ne sont pas « sionistes » au même degré. Ainsi, leur pionnier, Benny Morris, a lui évolué d'un sionisme classique à un nationalisme virulent, voire une xénophobie outrageante pour les Arabes : il a évolué au point de déclarer en substance, dans une interview donnée à Ari Shavit du quotidien *Haaretz*, le 8 janvier 2004 : « Il y a des circonstances dans l'histoire qui justifient le nettoyage ethnique. » Son discours s'est radicalisé un peu plus encore autour de la question iranienne en 2007 [Morris, *Die Welt*, 6 janvier 2007 ; *New York Times*, 18 juillet 2008] parlant de « seconde Shoah » potentielle si l'Iran parvenait à ses fins, c'est-à-dire à obtenir l'arme nucléaire. Ben Morris, de toute évidence, continue à penser en substance encore aujourd'hui que les Arabes doivent « être enfermés dans des cages », et qu'il y a une « violence inhérente à l'Islam et aux Arabes » qui définitivement « ne sont pas comme nous » [Shavit, *Haaretz*, 2004]. L'historien sort de son rôle et de sa réserve scientifique : « Il y a l'historien qui peut parler en moi mais là, je parle en tant qu'homme. Ce sont deux positions très différentes. »

Sur la période 1988-1998, aucun ouvrage des nouveaux historiens n'a été traduit en français. Mais depuis l'anniversaire des cinquante ans d'Israël en 1998, Benny Morris, Ilan Pappé, Tom Segev, Avi Shlaim ont vu sept de leurs livres traitant entièrement ou notamment de la guerre d'indépendance de 1948 publiés en français. Quelles sont les conditions dans lesquelles leur école s'est développée ? En réalité, deux phénomènes se sont conjugués pour inciter ces chercheurs à se pencher sur les origines de l'État d'Israël et du problème des réfugiés palestiniens. Le premier, c'est bien sûr l'ouverture, à partir de 1978, des archives d'État israéliennes concernant cette période : les chercheurs y puisent l'essentiel de leurs sources. Même si comme le note à juste titre l'historien britannique et professeur au Saint Mary's College Nur Masalha, « l'histoire et l'historiographie ne devraient pas nécessairement être écrites, exclusivement ou essentiellement, par les vainqueurs » [Masalha, 1995]. C'est l'essentiel de ce dont ont disposé les nouveaux historiens. Mais second phénomène déterminant, la plongée dans les archives israéliennes – ainsi qu'américaines et britanniques – n'aurait pas été si fructueuse si les années suivant leur ouverture n'avaient pas été marquées par la guerre du Liban en 1982 et le déclenchement de la première

« paix en Galilée » en 1982 au moment où le siège de l'OLP – Organisation de libération de la Palestine – était à Beyrouth et une partie seulement a été rendue aux Palestiniens après les accords d'Oslo en 1993.

DE LA NOUVELLE HISTOIRE ET DE SON UTILITÉ EN ISRAËL

Intifada en 1987. Les nouveaux historiens mettent à jour les preuves et l'origine du problème palestinien alors même que celui-ci revient au premier plan et appelle des solutions nouvelles dans un contexte politique grave. La question palestinienne s'enracine, elle devient la « situation », celle des territoires occupés et de leurs habitants et ne peut plus être contournée. Faute d'y trouver une solution, Israël doit vivre avec.

Revenons sur les différents parcours de ces historiens pour comprendre la manière dont l'évolution politique en Israël a pu conditionner sur la période 1948-1967 l'intérêt d'un certain nombre de chercheurs vers l'étude du passé récent du pays. Boaz Evron, spécialiste de la Shoah, publie *Jewish State or Israeli Nation ?* en 1995. Pour l'universitaire Shlomo Sand, « la lecture de ce livre a été un choc ». Préconisant l'abandon par l'État d'Israël de tout signe extérieur de judaïsme, Boaz Evron en tant que journaliste ouvre le chapitre de la pensée postsioniste en dehors du cadre scientifique et universitaire. Simha Flapan, né en 1911 et décédé en 1987, n'est qu'un essayiste mais est le premier vrai « nouvel historien » avec la publication de *The Birth of Israel : Myths and Realities*. Originaire de Pologne, il émigre en Palestine en 1930. Militant, auteur, éditeur, il devient secrétaire national du parti sioniste de gauche *Mapam* puis son directeur des Affaires arabes. Il a été le fondateur avec Martin Buber en 1957 du mensuel israélien *New Outlook*, consacré au Moyen-Orient et revendiquant une politique pacifiste et radicale en faveur de la paix. Benny Morris, né en 1948 au kibboutz d'Ein Koresh près de Haïfa, est considéré comme le pionnier du mouvement des nouveaux historiens car historien de formation et titulaire d'un doctorat obtenu à l'Université de Cambridge. Il publie en 1987, alors qu'il est journaliste au *Jerusalem Post*, le premier ouvrage scientifique de remise en cause profonde de l'historiographie classique en Israël sur la question de l'exode palestinien : *The Birth of the Palestinian Refugee Problem, 1947-1949* qui fut traduit et augmenté en 2003 en français. Il est le premier du courant dont les ouvrages aient été publiés par la suite en hébreu. Dans un article du périodique juif américain *Tikkun* en 1988, il qualifie pour la première fois les travaux de ses collègues – Avi Shlaim et Ilan Pappé – d'« historiographie nouvelle » et oppose de façon inédite ancienne histoire et nouvelle histoire. Remercié de son poste après la sortie de son ouvrage, il se concentre alors exclusivement à l'histoire académique. À droite, Ben Morris suscite les attaques des fervents défenseurs de Ben Gourion et des fondateurs de l'État, tous issus des rangs du parti ouvrier *Mapai*¹. Titulaire aujourd'hui d'un poste de professeur à l'université, il se voit refuser l'accès à une chaire pendant plus d'une douzaine d'années. En 1998, le président

1. « Le Parti des ouvriers d'Eretz Israël », futur Parti travailliste.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

de l'Université de Beer-Sheva dans le Néguev finit par l'incorporer au sein de son établissement. Ilan Pappé, né en 1954 à Haïfa, a fait ses études à l'Université hébraïque de Jérusalem et soutient depuis très longtemps les positions palestiniennes sur l'histoire, au point même d'être devenu un vrai « arabe » selon Benny Morris. Il n'a jamais caché son affiliation au parti communiste *Hadash* et s'affirme toujours résolument antisioniste. En septembre 2007, il quitte Israël afin d'aller enseigner à l'Université d'Exeter au Royaume-Uni et fonder un centre de recherche pour la paix. Comme il nous le confiait encore avant son départ : « Il est impossible d'être à l'université en Israël, critique de l'État d'Israël et du sionisme. J'espère poursuivre aussi plus sereinement ma carrière, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. » Avi Shlaim est né en 1945 en Irak. Sioniste, il a grandi en Israël où il a fait son service militaire. Il vit aujourd'hui au Royaume-Uni où il enseigne les relations internationales au prestigieux St Antony's College ainsi qu'à l'Université d'Oxford. Avi Shlaim, qui fait partie, comme beaucoup, des déçus du sionisme, affirme depuis longtemps que le désenchantement a également gagné les libéraux. Dans *Le mur de fer*, son dernier livre traduit en français, il n'hésite pas à dénoncer les massacres orchestrés par le gouvernement et la *Hagana* elle-même contre la population palestinienne en 1948. Aujourd'hui, il a régulièrement droit de cité dans le quotidien israélien critique *Haaretz* et dans le quotidien britannique *The Guardian*. Fils de Juifs allemands, né en 1945, Tom Segev tout comme Benny Morris à ses débuts, navigue à la fois entre journalisme¹ et recherche historique. Son premier ouvrage sur Israël, *1949. Les premiers Israéliens*, portait sur les débuts de l'État juif ; son second *Le septième million*, sur l'attitude d'Israël à l'égard des rescapés de retour des camps de concentration. Toujours en remontant le temps, il a publié en 2007, *1967 : six jours qui ont changé le monde*. Baruch Kimmerling, né en 1939 en Roumanie et disparu en mai 2007, est le principal représentant de la sociologie postsioniste et porte ses réflexions également sur l'histoire. Professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, ainsi qu'à l'Université de Cambridge et à la Seattle University, il ne se présentait pas tant comme un nouvel historien à proprement parler que comme un diffuseur de leur démarche. Il a publié deux ouvrages remarquables : *Politicide, les guerres d'Ariel Sharon contre les Palestiniens* sur la déconstruction politique de l'autorité palestinienne par les Israéliens, mais également un sur la « nation » palestinienne, *Palestinians, the Making of a People* [Kimmerling et Migdal, 1993]. Par conviction, il a dénoncé le consensus sur l'unicité de l'expérience juive comme

1. Il est journaliste pour *Haaretz*.

DE LA NOUVELLE HISTOIRE ET DE SON UTILITÉ EN ISRAËL

seule susceptible de rendre compte de l'installation d'Israël et de l'appropriation des terres des Palestiniens par le Yichouv en 1948.

Que disent les nouveaux historiens dans leurs travaux¹ ? Israël naît le 14 mai 1948. Le même jour disparaît tout espoir d'un État palestinien à ses côtés. Or le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies avait convenu, avec le vote de la résolution 181, d'un tout autre projet : partager la Palestine en un État juif et un État arabe, avec une zone sous régime international particulier pour la ville de Jérusalem. Le monde arabe refuse et, le 15 mai 1948, intervient militairement. Un an plus tard, la guerre débouche sur un partage qui n'a plus rien à voir avec l'ancien tracé prévu par les Nations unies : Israël a enraciné sa présence et augmenté d'un tiers son territoire², annexant une partie de l'État palestinien et cédant le reste à la Jordanie et à l'Égypte. Pour les anciens historiens (ou chroniqueurs), rien n'est aussi clair : les Arabes ont déclaré la guerre à Israël le 15 mai 1948 sans raison légitime : on n'évoque plus la disparition de l'État palestinien prévu par le plan de partage et on en oublie aussi de dire que les Lieux Saints de Jérusalem n'auront jamais été déclarés zone internationale comme la résolution 181 l'avait prévue initialement. Dommage collatéral, ce ne sont pas moins de 800 000 Palestiniens qui ont dû quitter leurs foyers et dont les anciens historiens sous-estimèrent les conséquences locales et régionales.

Les nouveaux historiens remettent en cause sérieusement trois fondements de l'historiographie traditionnelle israélienne. Selon eux, Israël n'est pas en 1948 ce petit David face à Goliath que serait la communauté arabe contrairement à ce que défendait l'ancienne historiographie. Il y avait selon les nouveaux historiens une supériorité évidente des forces israéliennes aussi bien en effectifs qu'en armement, mais aussi en entraînement et en motivation des hommes. L'idée de construire un pays est galvanisante pour ceux qui y œuvrent et le défendent. Cela n'aurait pas été suffisant toutefois sans l'appui politique incontestable des États-Unis, le soutien diplomatique et militaire de l'URSS et l'accord tacite, longtemps gardé secret et jamais évoqué par les historiens antérieurs, passé le 17 novembre 1947, à quelques jours du vote du plan de partage aux Nations unies par Golda Meir avec le roi Abdallah de Transjordanie. En effet, selon Avi Shlaim [1988], les archives démontrent que la Légion arabe, *via* cet accord, s'était engagée à ne pas franchir les frontières du territoire réservé à l'État juif et la Transjordanie obtenait alors la possibilité d'annexer la terre prévue pour l'État arabe. Le deuxième fondement ébranlé par la nouvelle histoire et qui

1. Pour une plus longue explication, on se rapportera à Sébastien Boussois [2008].

2. En s'emparant notamment de la Galilée, du sud de la Bande de Gaza frontalière de l'Égypte, et ouvrant la route de Tel-Aviv à Jérusalem pour contrôler en grande partie la ville sainte.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

conteste la volonté de paix qu'Israël aurait manifestée au lendemain de la première guerre israélo-arabe s'attarde sur la conférence de Lausanne du 12 mai 1949, étudiée par Avi Shlaim [2008] et par Ilan Pappé [2000]. Les archives y indiquent, sans équivoque aucune, qu'Israël s'est bien rendu à Lausanne en promettant une paix juste pour les deux parties dans le seul but d'obtenir son admission à la tribune des Nations unies. Israël va même jusqu'à signer un protocole le 12 mai 1949, feignant d'accepter les propositions onusiennes : le retour au plan de partage prévu par la résolution 181 pour les frontières des deux pays israélien et palestinien et le droit au retour des réfugiés arabes défendu par la résolution 194 du 11 décembre 1948. Or sitôt l'admission à la tribune de l'ONU entérinée, Israël va en oublier sa signature et ses engagements. Jamais les historiens précédents n'ont démonté les mécanismes de tractations organisés par Israël pour obtenir cette admission.

L'essentiel des travaux des nouveaux historiens remet en cause l'exode des Palestiniens tel qu'il a été admis par l'histoire nationale jusque-là. Selon l'historiographie israélienne traditionnelle en effet, plus de 500 000 réfugiés seraient partis volontairement de chez eux, à l'appel des dirigeants arabes. Ainsi, les responsables juifs n'auraient jamais envisagé l'expulsion massive des Arabes. Et s'il y a eu quelques opérations disparates, elles auraient été le simple fait, toujours selon les historiens traditionnels, des troupes extrémistes de l'Irgoun de Menahem Begin et du Lehi d'Itzhak Shamir¹. Benny Morris [2003], explique, archives à l'appui, qu'« il n'existe pas de preuve attestant que les États arabes et le Haut Comité arabe souhaitaient un exode de masse ou qu'ils aient publié une directive générale ou des appels invitant les Palestiniens à fuir leurs foyers » [Morris, 1987, 129].

Les semaines qui suivent le plan de partage voient 70 000 à 80 000 Palestiniens, plutôt riches propriétaires terriens et bourgeois urbains, partir d'eux-mêmes face aux tensions. Le premier bilan des expulsions-départs, retrouvé par Benny Morris et dressé par les services de renseignement de la *Hagana*, date du 30 juin 1948 : un peu moins de 400 000 Palestiniens ont déjà quitté le territoire aux mains d'Israël ; « au moins 55 % du total de l'exode ont été causés par nos opérations » ; 15 % de l'émigration » provient des opérations des dissidents de l'*Irgoun* et du *Lehi*. L'été 1948 voit se généraliser la politique de destruction ou de restructuration des villages arabes judaïsés. Ainsi, la loi sur les « propriétés abandonnées » permet la saisie des biens

1. Milices organisées de défense juive du temps du Yichouv, avant la création de l'État juif, dirigées par les futurs Premiers ministres, respectivement en poste de 1977 à 1983 pour le premier et de 1983 à 1986 pour le second. Irgoun, Lehi formeront avec l'armée de la Hagana, la future Tsahal.

DE LA NOUVELLE HISTOIRE ET DE SON UTILITÉ EN ISRAËL

de toute personne dite « absente » et légalise leur confiscation en décembre 1948 : Israël va s'approprier de façon officieuse jusqu'à 300 000 hectares de terres arabes¹.

Ces thèses développées par les nouveaux historiens sont encore remises en cause par bon nombre d'historiens traditionalistes, d'historiens du sionisme et ce souvent au cœur même des départements d'histoire des grandes universités : ainsi Anita Shapira, professeur d'histoire « traditionnelle » à l'université de Tel-Aviv n'est-elle pas d'accord avec les révélations d'Avi Shlaïm dans son ouvrage *Collusion Across the Jordan. King Abdullah, the Zionist Movement and the Partition of Palestine*. Dans un entretien privé, elle nous expliquait ses motivations :

« On peut faire dire tout et son contraire aux archives. Je peux vous assurer que j'aurais pu trouver dans celles-ci les preuves contraires de ce qu'avance Shlaïm. Tout dépend quelles sources on sélectionne à l'origine pour travailler. »

OUVERTURE VERS L'AUTRE SUR VINGT ANS

Entre les années 1980 et les années 2000, il semble que la critique du sionisme originel se soit en partie enracinée dans la société israélienne. Si le sionisme reste bien pour autant la référence idéologique, sa définition a pu évoluer et se trouver en tension avec celle du « postsionisme ». Phénomène récent, il a bien tenté en donnant la parole au récit des minorités, en accordant plus de place à toutes les strates de la société israélienne, de traverser toute la société afin de proposer une vision différente du credo sioniste « État juif et démocratique ». Parmi elles, les Arabes.

Dès les années 1990, on a pu constater en Israël un renouveau académique, non pas tant immédiatement dans les départements d'histoire, mais plutôt grâce à la transformation de la sociologie en sociologie critique, la création de départements spécifiques d'« histoire de l'État d'Israël » et une spécialisation croissante des historiens sur l'histoire contemporaine israélienne. La connaissance s'effectue par la transmission et l'école en est un vecteur majeur. Il y a eu des progrès substantiels à ce sujet dans l'éducation : le ministère israélien avait sous le gouvernement d'Ehud Barak introduit des manuels plus « ouverts » au point de vue palestinien, plus critique sur la « guerre d'indépendance » en parlant enfin de la *Nakba*, dénomination

1. Sur la question de l'expulsion, opération planifiée ou non par David Ben Gourion, lire Vidal et Boussois [2007].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

arabe, et en qualifiant tout simplement les Palestiniens de... « Palestiniens », ce qui longtemps fut loin d'être une évidence¹ alors qu'avant ils étaient présentés comme... « Arabes ». La tolérance à leur égard s'est refermée après 2000 : pour preuve, le manuel d'Eyal Nave, pour n'en citer que le principal, a été retiré sitôt Ariel Sharon devenu Premier ministre. Soulignons que se sont développées, face à l'inertie de l'éducation publique, certaines initiatives privées comme celle de l'association américano-palestinienne PRIME – Peace Research Institute on Middle-East – qui en publiant une *Histoire de l'autre* [Bar On et Adwan, 2005] proposait le fruit du travail d'un collège d'historiens israéliens et palestiniens. L'expérience est encore mineure mais elle marque un commencement. Du temps s'est écoulé depuis les années 2000 et le rejet progressif des avancées connues dans les années 1990 au cœur des manuels scolaires. L'histoire est « revue et épurée » et les manuels scolaires « exhalent tous le même parfum de patriotisme étroit et superficiel qui censure tout sujet problématique » [*Courrier international*, 15 septembre 2010, 41]. Les extraits du *Haaretz* repris par le même numéro de *Courrier international* fustigent la politique de la droite israélienne jusque Netanyahu : « Les manuels ont déjà été réécrits. Le point de vue a déjà été censuré. Tout ce qu'il reste ce sont les faits de gloire liés à la création de l'État d'Israël. »

Du côté de l'information véhiculée par la presse particulièrement depuis les Accords d'Oslo en 1993, plusieurs journalistes du *Haaretz* – dont Amira Hass, la première correspondante israélienne dans les Territoires et à Gaza ou encore les éditorialistes Akiva Eldar et Gideon Levy qualifiés par beaucoup de leurs détracteurs de traîtres – racontent ce qui se passe aujourd'hui derrière le mur de séparation. Dans ses chroniques de la seconde Intifada regroupées dans *Correspondante à Ramallah, articles pour Haaretz, 1997-2003* Amira Hass [2004] relate les incohérences de l'occupation, et dresse un constat peu favorable à la politique menée par Ariel Sharon. Sa liberté de ton révèle la volonté et, jusqu'à un certain point, la liberté d'informer presque sans censure sur les conditions de vie des Palestiniens, la création nécessaire de l'État palestinien et même les enjeux de la question du droit au retour. Dans ses articles, Amira Hass met l'accent sur l'absurdité des check points, qui sabotent la liberté de circulation prévue par les accords d'Oslo mais cite aussi des histoires personnelles, des témoignages, des drames de tous les jours. Sa ligne éditoriale vise surtout à dénoncer les destructions systématiques de maisons, notamment celles des familles dites de terroristes et à mettre en garde contre la tentation d'un transfert définitif

1. « Il n'existe rien qui pourrait s'appeler le peuple palestinien » avait déclaré Golda Meir lors de son mandat de Premier ministre (1969-1974).

DE LA NOUVELLE HISTOIRE ET DE SON UTILITÉ EN ISRAËL

des Arabes d'Israël en multipliant, depuis 2002, reportages et analyses à ce sujet. Témoignages et analyses se mêlent dans son travail. Cité dans un article d'Amira Hass du 8 juin 2003, intitulé « Destructions de maisons », Ahmed Za'anin raconte comment un bulldozer a détruit sa maison, comme plus de 1 200 maisons à Beit Hanun, dans le nord de la bande de Gaza. Au-delà de la destruction de leur domicile, les Palestiniens sont confrontés à la destruction de leurs moyens de communication. Amira Hass raconte au quotidien ce qu'elle appelle la « calamiteuse routine qui détruit des vies : la routine quotidienne de nos jours chez les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie est faite d'une série sans fin d'épreuves et leurs ramifications : la peur de celles à venir ». Elle ira même plus loin en évoquant dans un article du 20 avril 1997 les tentatives de suicide d'une quinzaine de Palestiniens. Amira Hass poursuit toujours son œuvre de compréhension du monde palestinien plus de dix ans après. En janvier 2010, elle revenait notamment dans un article du *Haaretz* sur la situation bloquée de 20 bus de militants pro-Gaza qui devaient depuis Le Caire rallier Gaza et protester contre le blocus égyptien et qui n'obtinrent pas l'autorisation d'y parvenir [Hass, *Haaretz*, 9 janvier 2010].

Les mouvements pacifistes ont eu leur heure de gloire dans les années 1980-1990. Même si Benny Morris nous affirme lui-même considérer « l'action des mouvements pacifistes comme inutile car ils ne saisissent aucun des enjeux politiques complexes de la situation et si peu pacifistes car violents dans leur idéologie et leur action », il faut bien reconnaître à ces derniers le mérite d'avoir éveillé les consciences à la cause palestinienne. Le travail de Shalom Akhshav a certes permis de travailler la société israélienne à la signature des Accords d'Oslo et la reconnaissance mutuelle des deux peuples. Malheureusement convaincue de son succès à long terme, la mouvance pacifiste a fléchi après 1993 pour ensuite se transformer en profondeur. D'un mouvement global, la mouvance pacifiste dans son ensemble a glissé vers un éclatement puis la multiplication de nouveaux mouvements plus radicaux, parfois moins pacifistes et plus localisés : ainsi les Anarchistes contre le mur, plus durs ; Taayush, qui organise des actions de sensibilisation et de solidarité entre Juifs et Arabes, notamment avec les Palestiniens des Territoires ; ou encore Zochrot, plus centré sur l'histoire et la mémoire commune des Israéliens et des Palestiniens. Ces derniers entretiennent notamment le souvenir des villages palestiniens vidés et détruits en 1948 et luttent contre le consensus politique autour de la barrière de sécurité ou de séparation – selon les termes choisis – en Cisjordanie.

Certains Israéliens jusqu'en 2000 ont tenté de communiquer et de manifester également leur différence à l'égard du consensus sioniste par la voie artistique. Cela remonte aux années 1970 en réalité. « La déconstruction des

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

mythes fondateurs du sionisme n'est pas le fait exclusif des artistes – les nouveaux historiens y ont largement contribué. Mais ils y participent de manière corrosive, refusant de rentrer dans le rang et de rejoindre le consensus national qui s'est forgé autour de M. Ariel Sharon. Par leur production, ils témoignent avec courage de ce que l'on appelle [...] "la situation", c'est-à-dire notamment de la lutte des Palestiniens », affirme Itzhak Goldberg, historien d'art et maître de conférences à l'Université Paris X-Nanterre [*Le Monde diplomatique*, novembre 2004, 15]. L'art n'est pas suiviste mais précurseur. Pour ce professeur, « les créateurs israéliens font de ces images fondatrices, de ces icônes intouchables une relecture sans concession ».

Le cinéma et la photographie sont de puissants indicateurs de l'état de la protestation des franges de la société et se sont progressivement développés sous un angle nouveau : avant 2000, on représentait davantage les Arabes et l'on n'hésitait plus à critiquer ouvertement par la marge la gestion que faisait Israël de l'occupation. On a toutefois pu constater que l'année 2007, malgré l'enracinement du radicalisme, a toutefois laissé filtrer certaines manifestations et ce notamment à l'occasion des quarante ans de la guerre des Six Jours. On se souvient du célèbre photographe Mickaël Kratzmann qui exposait à Tel-Aviv en 2007 une série de photos politiques plutôt pour... les quarante ans de l'occupation des Territoires dans une maison en chantier – symbole ? – qui faisait office en juin de cette année-là de galerie artistique sur la fameuse rue Rotschild en plein centre ville. Sur le plan cinématographique, le documentaire militant a de beaux jours devant lui, parallèlement à l'explosion d'un cinéma de fiction de plus en plus enclin à montrer les méfaits de soixante ans de politique du pire d'un côté comme de l'autre. La fiction fait alors de plus en plus office de témoignage et il ne suffirait que de citer deux exemples : *Bubble* du célèbre réalisateur Eytan Fox¹ [2007] où une bande de jeunes tente de vivre en dehors de toute réalité tragique au cœur de Tel-Aviv, dans un microcosme unique et loin des Arabes. Dans *Les citronniers* d'Eran Riklis [2008], une femme palestinienne tente de se battre contre l'arrivée d'un éminent représentant du gouvernement israélien qui vient s'installer devant chez elle et menace de détruire son champ de citronniers. Ainsi les choses ont changé depuis la déclaration du peintre israélien Moshé Gershuni, cité dans un article du professeur Itzhak Goldberg « La vision corrosive des artistes israéliens » qui affirmait en 1977 en marge d'une de ses expositions : « Le seul problème de l'art israélien est le problème palestinien. » Il semblerait même que l'arrivée de la droite à l'aube des années 1980 n'ait pas brisé les volontés artistiques

1. Largement connu en dehors du périmètre du territoire israélien.

DE LA NOUVELLE HISTOIRE ET DE SON UTILITÉ EN ISRAËL

les plus farouches et les plus provocantes. Le lien entre art et identité n'est plus à prouver quelle que soit la société, le pays : « Il n'en reste pas moins que la position critique, parfois militante, de l'art israélien dépasse le simple dialogue avec la réalité, et, plus profondément, s'interroge sur les composants constitutifs de la nation, sur l'imbrication de la question palestinienne et de la question juive », ajoute Goldberg [*Le Monde diplomatique*, novembre 2004, 15].

Confrontation ouverte avec l'histoire officiellement véhiculée, le militantisme audiovisuel n'est pas nouveau en Israël. « À la fin des années 1970, le cinéma d'auteur prend une tournure politique très manifeste, il abandonne l'univers existentiel pour aborder des questions d'ordre politique en réalisant des films dont les sujets tournent autour de la guerre du Liban, à partir de 1982, films qui abordent ensuite d'une manière directe les problèmes du conflit israélo-palestinien et les questions concernant l'Intifada », résume Janine Halbreich-Euvrard [2005], critique de cinéma. Ainsi, le septième art en Israël a clairement profité de la normalisation du pays mais il y a aussi vigoureusement contribué. Pendant toute cette période, le cinéma palestinien de son côté a choisi le genre du témoignage historique : quasi inexistant entre 1948 et 1967, il s'est développé au Liban de 1968 à 1982 ; il est ensuite revenu au cœur des territoires, comme un nouveau regard de l'intérieur [Boussois, 2007, chapitre 2].

Cette tradition du témoignage politique est plus récente en Israël. Ainsi, le documentaire portant sur le vécu récent fleurit aujourd'hui presque instantanément. On se souvient de l'opération menée par Tsahal dans le camp de Jénine en avril 2002, et qui fit plusieurs dizaines de morts. L'événement a rapidement suscité le tournage d'un film très contesté, de Mohamed Bakri¹, *Jénine-Jénine*, reflétant l'opposition d'une partie de la société civile aux exactions commises par l'armée. Cette réactivité de cinéastes professionnels ou improvisés n'est pas un phénomène nouveau. Dans les années 1980, le cinéma politique, avec des films comme *Un pont trop étroit* ou *La vie selon Agfa* de Assi Dayan, ou encore *Les champs verts*, de Yithzak Yeshurum, s'est développé grâce à une législation favorable : « Il est intéressant de constater que la plupart de ces films ont été produits grâce aux fonds du Comité de soutien aux films de qualité, qui a été créé en 1978. » [Halbreich-Euvrard, 2005] Nombre de ces cinéastes improvisés avaient étudié l'histoire ou les beaux-arts, études qui ont aiguisé leur sensibilité et leur désir de filmer la réalité. La confrontation personnelle avec la réalité a joué

1. Diplômé de l'Université de Tel-Aviv en 1976, il entame une carrière d'acteur de théâtre et de cinéma. Il a tourné, entre autres, sous la direction de Costa-Gavras dans *Hanna K*, en 1983.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

un rôle non négligeable dans l'engagement de certains d'entre eux : c'est le cas de Jude Nee'man¹, qui a passé son enfance à proximité d'un village arabe qu'il n'a jamais eu de problème à traverser. « Les bons films ne sont pas que des histoires, ils attirent notre attention sur des notions, des idées et des réalités que l'on ne trouve pas dans les livres d'histoire », précise le cinéaste dans un entretien avec Janine Halbreich-Euvrard [2005].

FERMETURE À L'« AUTRE » EN 2000

Malgré ces tentatives artistiques de sensibilisation de l'opinion, la phase d'ouverture sociétale à l'égard de l'« autre » se clôt durablement en 2000. Après l'échec des négociations de Camp David II en juillet de la même année², la société israélienne se radicalise et accélère son enracinement à droite³. Elle rend responsable Yasser Arafat et le Premier ministre Ehud Barak. Ce dernier en profite pour affirmer qu'il n'y a plus de partenaire pour la paix côté palestinien. Même les marges protestataires comme dans la littérature, Amos Oz et David Grossmann par exemple en tête, accusent les Palestiniens. Pour l'éditorialiste du *Haaretz* Akiva Eldar, ce n'est depuis la fin du Sommet qu'une vue de l'esprit, un mythe, une « konseptzia » [*Haaretz*, 11 juin 2004]. Le Likoud revient au pouvoir avec à sa tête Ariel Sharon, dont la visite mouvementée, le 28 septembre 2000, sur l'esplanade du mont du Temple, le *Haram el-Cherif*, troisième lieu saint de l'islam après La Mecque et Médine, a attisé les feux de la seconde Intifada. Près de dix ans plus tard, les deux sociétés se referment sur leurs rancœurs et le dialogue est rompu plus que jamais. Israël fait face à un Fatah affaibli, dont l'échec stratégique a alimenté l'émergence du Hamas, victorieux des élections législatives de janvier 2006. Trois ans plus tard, c'était l'offensive israélienne contre la bande de Gaza, déjà étranglée par des années de blocus. La disparition du camp de la paix et de la gauche israélienne a permis le retour d'Ariel Sharon, puis de Benjamin Netanyahou en 2009. Devant la colonisation sans fin, le mur qui sépare Israéliens et Palestiniens et dont la logique aura bientôt dix ans⁴, les discriminations violentes et aggravées au

1. Auteur de *Observation on Acre* [1975] ; *Fellow Travellers* [1983] ; *Civil Platters* [1983] ; *Streets of Yesterday* [1989].

2. À ce sujet, voir Boussois [2011].

3. Entre Bill Clinton, le président palestinien Yasser Arafat et le Premier ministre israélien Ehud Barak dans la résidence d'été de la présidence américaine.

4. En réalité, la théorisation de la séparation physique entre Juifs et Arabes matérialisée par un mur remonte à 1923 avec Zeev Vladimir Jabotinsky, père spirituel du parti du Likoud et principal inspirateur politique de l'Irgoun.

DE LA NOUVELLE HISTOIRE ET DE SON UTILITÉ EN ISRAËL

sein d'une société complexe et divisée n'ont pourtant pas mis fin totalement à tout travail conjoint entre Israéliens et Palestiniens. La connaissance permanente de l'histoire pour les générations futures doit rester un ferment vital pour le *taayush*, le vouloir vivre ensemble. Souvent, remettre en cause l'histoire, c'est pour beaucoup remettre en cause le sionisme. Or le sionisme, l'un des derniers mouvements nationalistes du xx^e siècle, a atteint son objectif le 14 mai 1948. L'État juif rêvé par Theodor Herzl existe, et il n'est pas question d'en remettre en cause les fondements. Légitimée et accélérée par le terrible drame humain vécu par les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, la naissance de l'État fut le fruit de la foi et du combat de dizaines de milliers d'acteurs décidés à faire de la terre d'Israël le foyer d'accueil de tous les Juifs. Et ce, quel que soit le prix à payer pour les Palestiniens. La nouvelle histoire pose la question plus essentielle de l'avenir du sionisme, de la place du postsionisme dans la société et sur un plan socioculturel – y compris de la transition ou non d'un État « juif et démocratique » à un État « de tous ses citoyens ». Un État peut-il rester durablement et juif et démocratique ? N'est-ce pas un oxymore dès l'instant que l'on favorise les juifs et pas les autres habitants du pays ? Resituer l'existence des minorités en Israël devrait permettre cette « transition » démocratique. Les nouveaux historiens tentent d'y concourir dans l'ombre académique et il est au moins sûr que la bataille pour l'histoire est loin d'être achevée.





Partie 3

Études connexes



La Shoah, le génocide paradigmatique

Joël Kotek

INTRODUCTION¹

Si l'on en croit le sociologue et politiste américain, Rudolph J. Rummel, les multiples conflits mondiaux auraient causé, entre 1900 et 1967, la mort de quelque 169 millions de civils et de prisonniers de guerre (POW). Dans cet ordre d'idée là, la Shoah apparaîtrait presque comme dérisoire pour n'être qu'un événement parmi d'autres du *terrible XX^e siècle*. Or manifestement, tout témoigne du contraire, d'abord, parce que, s'agissant de la Seconde Guerre mondiale, le sort subi par les Juifs ne se compare à aucun autre groupe cible (il suffit de songer aux crimes et persécutions à l'encontre des Slaves, des Noirs, des communistes, des homosexuels et même des Tsiganes), ensuite, parce que par rapport aux autres génocides du siècle, le destin des Juifs apparaît tout aussi singulier. Au-delà de l'évidente « communauté de destin » qui unit les quatre peuples victimes de génocide (herero², arménien, juif et tutsi), la Shoah constitue un événement « sans précédent », « sans précédent » et non « unique », au sens où :

1. Cet article doit beaucoup à trois de mes maîtres Georges Bensoussan, Yves Ternon et feu Maxime Steinberg. Il me faut aussi tout particulièrement remercier Gilles Karmasyn pour son site Internet *Pratique de l'histoire et dévoiements négationnistes* « Phdn.org ». C'est une base de travail incontournable.

2. Rares sont ceux qui connaissent aujourd'hui l'existence des Herero et des Nama, leur histoire et destin. Et pourtant, c'est à ces deux petites tribus qui vivaient dans les limites de la colonie allemande du Sud-Ouest africain, l'actuelle Namibie, qu'a échu le peu enviable privilège de subir, en 1904, le premier génocide du XX^e siècle, onze ans avant celui des Arméniens et d'inaugurer, ensuite, le travail forcé dans des camps de concentration (1905). C'est bien la majorité des Herero (80 %) et des Nama (50 %) qui disparut en l'espace de sept ans. Estimés à 80 000 en 1904, les Herero ne sont plus que 15 000 en 1911 ; les Nama sont passés quant à eux de 20 000 à 10 000 personnes. Par nombre de ses caractéristiques, ce génocide austral annonce la Shoah. C'est là, notamment, que des hommes de sciences sont mis à contribution pour fournir une base « objective » aux crimes du pouvoir colonisateur. Deux des maîtres de Josef Mengele, l'ange de la mort d'Auschwitz, Theodor Mollison

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

1. Tout événement historique est par définition unique.
2. L'usage de l'adjectif « unique » pourrait donner à croire que la Shoah serait un événement tellement singulier qu'il ne pourrait se répéter. Or tout ce qui est humain peut se répéter et s'est d'ailleurs répété (on songe au Rwanda), certes, pas exactement de la même manière mais de manière très proche et similaire.
3. Le concept d'unicité pourrait encore induire l'idée d'une sorte d'événement a-historique, voire même de l'ordre du divin. C'est la position de certains courants ultra-orthodoxes juifs et fondamentalistes chrétiens qui voit dans la Shoah un signe tantôt de châtement, tantôt de rédemption divine. L'usage controversé du concept d'*holocauste* participe, qu'on le veuille ou non, de cette idée.

Il ne saurait être question de sacrifier la Shoah, de chercher à la situer, en quelque sorte, en dehors de l'histoire. Le processus de destruction des Juifs se doit, au contraire, d'être doublement contextualisé, verticalement et horizontalement :

1. Par verticalité, j'entends dans la profondeur historique, c'est-à-dire en convoquant la longue durée, celle des difficiles relations judéo-chrétiennes à l'échelle européenne et pas seulement allemande. À la place spécifique et abaissée des Juifs dans la cité chrétienne répondent les spécificités de l'ethos nationaliste allemand : son rapport racialisé (*völkisch*) à la nation qui ne laisse aucune place au désir d'intégration des israélites, sa quête désespérée et aboutie d'un bouc émissaire au lendemain de la défaite de 1918, etc.
2. Par horizontalité, j'entends la mise en perspective de la Shoah dans le cadre général des violences extrêmes. Le judéocide se doit d'être comparé à d'autres violences similaires, ou supposées similaires... durant, avant et après la Seconde Guerre mondiale.

Si l'on accepte l'historicité de la Shoah, celle-ci ne peut dès lors qu'être rapprochée à d'autres événements de nature similaire, non sans rappeler, à toutes fins utiles, que comparaison n'est pas forcément raison : on compare aussi pour mieux différencier.

Dans cet article, j'essayerai de démontrer en quoi l'idée de singularité

(1874-1952) et Eugen Fischer (1874-1952) y effectuent des recherches, le premier en 1904, l'année même du génocide herero, le second en 1908. Les idées de Fischer ne passeront pas inaperçues. En 1923, emprisonné à la forteresse de Landsberg, Hitler s'en inspirera dans son *Mein Kampf*. En 1927, Eugen Fischer est nommé à la direction du nouvel Institut d'« Anthropologie, théorie de l'hérédité humaine et eugénisme » de Berlin-Dahlem ; en juillet 1933, il est élu recteur de l'université de Berlin.

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

de la Shoah n'est ni un préalable d'analyse, ni le symptôme d'une quelconque volonté de hiérarchisation des souffrances, mais juste le point d'arrivée d'un travail comparatif qui situe le génocide au sommet de la hiérarchie des crimes de masse et le judéocide, en génocide paradigmatique. Revendiquer une spécificité à la Shoah ne s'inscrit nullement dans une démarche ou prétention à faire du *malheur juif* le summum de la souffrance humaine et/ou faire bénéficier *les Juifs* d'un capital moral et/ou d'un bien symbolique, destiné à les placer au premier rang des victimes. Si, d'un côté, notre *terrible XX^e siècle*, selon l'expression d'Albert Camus, a bien connu d'autres tragédies et génocides que la Shoah (première partie), celle-ci n'en reste pas sans précédent et ce, compte tenu d'éléments objectifs, que nous allons développer en notre seconde partie.

LA SHOAH COMME GÉNOCIDE

La Shoah s'apparente de fait à trois autres événements inouïs, extraordinaires, hors norme du XX^e siècle à savoir les massacres systématiques des Herero en 1904, des Arméniens en 1915-1916 et des Tutsis du Rwanda en 1994. Seuls ces trois autres événements peuvent être qualifiés de génocide au même titre que la Shoah.

S'il ne saurait y avoir de hiérarchie dans la souffrance (toutes les souffrances se valent), des degrés existent dans la criminalité, même dans celle qualifiée de masse. Toute fâcheuse qu'elle puisse paraître, l'idée de hiérarchisation des violences extrêmes n'a rien de scandaleux ou d'immoral en soi : de même que le droit pénal ne met pas sur même plan un *homicide involontaire par coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner* (crime) et un *homicide volontaire* (meurtre), un *homicide non prémédité* et un *homicide prémédité* (assassinat), il est logique que ces distinctions s'appliquent aussi dans le droit international. Chaque crime a ses logiques, mobiles, circonstances, tantôt aggravantes (pédophilie), tantôt atténuantes (démence) qui le différencie de ses voisins. Des différences existent entre les crimes ; d'où l'importance du travail de conceptualisation. L'idée de crime de génocide se fonde sur une distinction qui oppose le « crime motivé » (politique) au « crime immotivé » (racial) [Bruneteau, 2004, 11], pour lequel aucun motif politique ne préside aux persécutions. Tout comme dans le cas du *crime contre l'humanité*, l'on est assassiné pour ce que l'on *est* (crime de « nésence¹ » et/ou délit d'appartenance) et non

1. Permettez-moi cet horrible néologisme.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

pour ce qu'on a fait (crime politique). L'on ne saurait toutefois mettre sur un même plan un crime contre l'humanité (pogrom) et un génocide. Constitué d'une multiplicité d'actions visant à détruire les bases du groupe en tant que groupe, le génocide est au pogrom, ce que l'assassinat est au meurtre. *Crime contre l'humanité* dans sa forme la plus extrême, le génocide s'en différencie de par son côté systématique. Tandis que celui-ci vise des membres de la population ciblée, celui-là tend à la destruction, en tout ou en partie (entendez en sa partie substantielle) du groupe ciblé. Le génocide se distingue encore du *crime contre l'humanité* par le caractère communautaire (« racial », ethnique ou religieux) du groupe persécuté. Le génocide est le refus du droit à l'existence d'un groupe humain de même que l'homicide est le refus du droit à l'existence d'un individu. C'est la simple appartenance théorique au groupe visé qui détermine le destin individuel du persécuté et ce, quand bien même ce groupe « en tant que tel » n'est qu'une construction fantasmatique des persécuteurs. Les persécutions de type socio-culturel (Kurdistan, Tibet), économique (esclavage), politiques (trotskistes, antifascistes) et/ou sociologiques (possédants, paysans, religieux) en sont donc exclus. Pour les persécutions les concernant, il s'agira d'utiliser d'autres concepts tels que politicide, ethnocide, voire démocide qui entrent par ailleurs dans la catégorie juridique des « crimes contre l'humanité ». Le génocide s'inscrit dans un contexte précis de la haine raciale dont il est, en quelque sorte, l'aboutissement ultime et tragique. Ce n'est pas sans raison que les nazis ont utilisé l'expression solution finale : il signe, en effet, la disparition définitive de l'objet maudit, détesté, haï. Le génocide constitue, ainsi, un crime de masse de type nouveau, non pas tant de par sa violence intrinsèque ou les souffrances qu'il engendre, mais de par son projet radical : l'éradication définitive d'une minorité, désormais jugée inutile ou nuisible. Ainsi, tout en s'inscrivant dans la violence « traditionnelle » antisémite, la Shoah se distingue des violences passées par la radicalité de son projet. C'est ainsi que les massacres systématiques qui débutèrent en 1941 prirent les Juifs totalement au dépourvu ; d'où la réponse erronée des élites juives qui (souvent) collaboreront, malgré elles, à leur propre destruction. Ils en avaient été de même des Arméniens en 1915 et ce, malgré un lourd passé de violences génocidaires (200 000 morts en 1896). Il en fut de même au Rwanda en 1994. La radicalité du projet génocidaire hutu prit les Tutsis par surprise. Nulle échappatoire ne fut possible comme cela avait le cas en 1959. Cette fois-ci, les églises allaient se transformer en centres de mise à mort, et non plus de sanctuaires comme lors des massacres précédents.

Qu'est-ce qu'un génocide, sinon la décision sans appel, de faire disparaître de son territoire, voire de l'humanité entière (Shoah), l'ensemble des membres d'une minorité désormais perçue en termes de menace pour l'iden-

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

tité nationale ! C'est ce que souligna, le 6 octobre 1943, à Posen (Poznan), devant un parterre de Gruppenführers SS, le Reichsführer Henrich Himmler :

« À ce sujet et dans ce cercle extrêmement réduit, je me permettrai d'aborder une question qui vous semble peut-être aller de soi, camarades, mais qui a été la question la plus difficile à résoudre de toute ma vie : la question juive. [...] La phrase "les Juifs doivent être exterminés" comporte peu de mots, elle est vite dite, messieurs. Mais ce qu'elle nécessite de la part de celui qui la met en pratique, c'est ce qu'il y a de plus dur et de plus difficile au monde. [...] Je vous demande avec insistance d'écouter simplement ce que je dis ici en petit comité et de ne jamais en parler. La question suivante nous a été posée : "Que fait-on des femmes et des enfants ?" – Je me suis décidé et j'ai là aussi trouvé une solution évidente. Je ne me sentais en effet pas le droit d'exterminer les hommes – c'est-à-dire, donc, de les tuer ou de les faire tuer – et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre. Pour l'organisation qui dut accomplir cette tâche, ce fut la chose la plus dure que nous ayons eue jusqu'à présent. *Cela a été accompli.* [...] Nous aurons réglé la question juive dans les pays que nous occupons d'ici à la fin de l'année. [...]. J'en ai fini avec la question juive. Vous êtes maintenant au courant, et vous garderez tout cela pour vous. Bien plus tard, on pourra peut-être se poser la question de savoir s'il faut en dire plus au peuple allemand. Je crois qu'il a mieux valu que nous – nous tous – prenions cela sur nos épaules pour notre peuple, que nous prenions la responsabilité (la responsabilité d'un acte et non d'une idée) et que nous emportions notre secret avec nous dans la tombe. » (d'après l'original en allemand, Smith et Peterson, 1974, 167-169, [nous soulignons])

Le 22 novembre 1992, le vice-président du MRND¹ pour la préfecture de Gisenyi, Léon Mugesera, s'inscrivait exactement dans la même logique himmlerienne. Dans son appel, cet idéologue de la solution finale exhorta son auditoire à massacrer tous les Tutsis Inyenzi (cafard) sans autre forme de procès, « *par voyage express via la rivière Nyabarongo* ».

« [...] Je disais dernièrement à un membre du PL (un Tutsi du nouveau parti libéral. NDLR), que la faute que nous avons faite en 1959 – c'est que j'étais enfant –, c'est que nous vous avons laissé sortir sains et saufs. Et puis je lui ai demandé s'il n'a pas entendu la récente histoire des

1. En 1978, le président Habyarimana introduit une nouvelle constitution et décrète le Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MNRD), parti unique dont tout Rwandais est membre dès la naissance.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Falashas qui sont rentrés chez eux en Israël partant d'Éthiopie. Il me répondit qu'il n'en savait rien. Et moi de repartir : "Tu dois être sourd et illettré, moi je t'apprends que votre pays, c'est l'Éthiopie, et que nous allons vous expédier sous peu chez vous *via* le Nyabarongo en voyage express." Voilà. Je vous répète donc que nous devons vite nous mettre à l'ouvrage. » [Kotek, 2009, 289]

Dans le cadre d'un génocide aucune échappatoire possible, aucune conversion envisageable :

« En 1959 et en 1972, ils tuaient les hommes, mais pas souvent les femmes ni les enfants. En 1959, j'avais déjà fui. Ils brûlaient les maisons mais n'ont pas tué autant qu'il y a quatre ans [lors du génocide d'avril 1994]. Cette fois-ci, en 1994, c'était complètement différent. Ils tuaient même les enfants et les vieillards. Ils tuaient tous les Tutsis. J'ai eu de la chance : quand ils sont arrivés, on s'est d'abord réfugiés dans l'église. Ils sont venus nous y chercher, alors nous nous sommes éparpillés dans la nature et perdus de vue les uns et les autres. [...] Dix-huit personnes de ma famille sont mortes ici... Mon mari et tous mes enfants, sauf la grande. Je ne sais pas où ils sont enterrés. » (témoignage de Languide, quatre-vingt-sept ans, Quéméner et Bouvet, 1999)

Pour viser au remodelage de l'Humanité, les génocides ont tous eu pour premières cibles les femmes et, plus encore, les enfants ; cibles premières de tous les génocidaires. Aucun enfant de moins de treize ans ne survécut à l'enfer des centres d'extermination, *contre* quelque 2,5 % des hommes et femmes « ordinaires ». Tandis que les nazis assassinèrent plus d'un 1,5 million d'enfants juifs, les Serbes, en dépit de leur décision d'en finir avec toute présence musulmane en Bosnie, épargnèrent à Srebrenica les femmes et les enfants.

Le temps du génocide n'est pas celui de la guerre, même civile. Il est celui de l'urgence criminelle, de l'extrême rapidité. Une fois la décision prise, les massacres s'enchaînent implacablement les uns aux autres. Sans la moindre entrave. Un génocide est simple à mettre en œuvre pour ne consister qu'en l'assassinat systématique de civils désarmés, qui plus est par des unités armées spécialement formés à cet effet. On songe à l'Organisation spéciale jeune-turque, à la SS, aux milices *Interahamwe*. Ainsi, par une arithmétique aussi absurde (car aux premiers jours de la décision, les exécutions quotidiennes se comptent par dizaines de milliers) qu'éclairante, on arrive, dans le cas du génocide des Tutsis à 10 000 assassinats/jour pendant cent jours ; dans le cas de la Shoah, à 5 000 morts/jour et ce, pendant près de quatre ans. La temporalité des quatre génocides du XX^e siècle-

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

cle est bien celui du temps court, pour les victimes s'entend. Il ne fut pas question de laisser aux victimes le temps de mourir de mort lente. Au camp de concentration pour les ennemis politiques du Reich répond, pour les déportés juifs raciaux, le centre de mise à mort immédiate, simple terminus ferroviaire, usine à fabrique de cadavres. La mort est affaire de planification : tandis qu'en Pologne démarrent, le 13 juillet 1942, à Josefow, les massacres du 101^e bataillon de police de Hambourg, s'organise à Paris, les 16 et 17 juillet 1942, la rafle du Vel' d'Hiv', qui ne précède que de cinq jours (22 juillet) le début de la liquidation du ghetto de Varsovie vers le centre d'extermination de Treblinka.

Dernière caractéristique propre aux quatre peuples génocidés du XX^e siècle : leur solitude intrinsèque. Leur destruction totale se justifia par l'absence de terre refuge : les Herero, les Tutsis et les Arméniens n'avaient nulle autre terre que la leur et ce, au contraire, par exemple, des Grecs d'Asie Mineure qui, bien qu'également inscrits dans cette terre depuis des millénaires, purent être expulsés vers leur soi-disant mère patrie, la Grèce. Au génocide des Assyro-Chaldéens et des Arméniens répond ainsi l'épuration ethnique des Grecs de Turquie. On se souviendra aussi de l'impossibilité pour les Juifs de rejoindre la Palestine pour cause tout à la fois du refus arabe et de l'anti-sionisme radical des nazis, preuve s'il en était de leur haine obsidionale à l'égard des Juifs. Ceux-ci étaient bien désormais interdits de terre.

Un génocide constitue bien la solution radicale des politiques d'homogénéisation ethnique issues de la modernité. Il est surtout d'une *rentabilité* sans commune mesure avec tous les autres crimes contre l'humanité pour régler une fois pour toutes les soi-disant problèmes de cohabitation majorité-minorité.

- L'Empire ottoman comptait 1,5 million d'Arméniens en 1915, contre 60 000 en Turquie aujourd'hui.
- Les Herero constituaient 40 % de la population namibienne en 1904 contre 7 % aujourd'hui.
- 80 % des Tutsis de l'intérieur ont péri.
- L'Europe comptait 11 millions de Juifs en 1939 contre moins de 2 millions aujourd'hui.

Cette radicalité génocidaire explique l'usage en français, dans le cas du judéocide, du vocable hébreu de *Shoah*, avec majuscule, en lieu et place de celui d'holocauste. La Shoah dans la Bible désigne non pas une simple catastrophe mais la Catastrophe, après laquelle rien ne saurait plus être comme avant, pour être aux conséquences irréversibles. Dans un contexte génocidaire tout droit au retour est illusoire car ce droit devrait s'appliquer

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

à des disparus. Les enfants morts ne reviendront jamais sur les lieux de leurs ancêtres, sinon peut-être sous forme de cauchemar.

LA SHOAH COMME GÉNOCIDE SANS PRÉCÉDENT

Ce qui distingue le génocide des Juifs des trois autres génocides, c'est le caractère totalement idéologique, principiel, gratuit du crime, bref l'absence de mobile, rationnel s'entend. Au-delà du délire obsidional dont ils sont l'objet, les Juifs allemands sont totalement innocents des crimes dont on les accuse. Ils ne constituent ni ne menacent de constituer un État dans l'État. Leur aspiration est simple : l'intégration, sinon l'assimilation pure et simple dans le corps de la nation. Partout où ils ont obtenu l'égalité des droits, les Juifs européens d'avant la Shoah se revendiquent des États dont ils sont citoyens. Nombre d'entre eux se sont *dénationalisés*, troquant leur majuscule de Juif en simple minuscule pour être désormais juifs de religion et non plus de nation. La masse des israélites engagés durant la Première Guerre mondiale témoigne du profond patriotisme des Européens de confession israélite. Des citoyens juifs de toutes nationalités – allemands, français, autrichiens, italiens, belges, bulgares et britanniques – se sont affrontés sur tous les fronts, quelquefois non sans fanatisme. Les Juifs se revendiquant du sionisme sont, en Europe occidentale, encore minoritaires et de toutes les manières, les sionistes, exceptés pour les Ottomans, ne constituaient pas la moindre menace nationale pour exiger le retour des Juifs en *Eretz Israël*, un territoire bien éloigné de l'Europe. Pourtant, ce furent ces Juifs qui furent considérés comme la menace ultime posée à l'humanité. Comme l'écrit Yehouda Bauer, « aucun génocide ne fut basé aussi complètement sur des mythes, des hallucinations, sur une idéologie abstraite non pragmatique » [Bauer, cité par Bruneteau, 2004, 143] ; d'où la centralité de la variable idéologique, à savoir de la question de l'antisémitisme.

Au cœur du mystère : l'antisémitisme

La Shoah est bien l'aboutissement du long processus d'exclusion des Juifs de la Cité chrétienne. L'antijudaïsme chrétien est nécessaire, mais non suffisant, pour comprendre Auschwitz. C'est pourquoi pour comprendre la Shoah, il est indispensable de convoquer l'antisémitisme plutôt que le racisme... L'antisémitisme n'est pas une variante du racisme. Racisme et antisémitisme doivent être distingués. Le premier se nourrit de la xénophobie, du mépris et de la haine, qui aboutit à la mise à l'écart, à la ségrégation et au meurtre. Le second se construit autour d'une vision du monde para-

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

noïaque, démonologique, qui fait du Juif l'explication du malheur du monde, l'agent du mal sur la terre, le vecteur d'un complot planétaire [Bensoussan, 2003].

Le 3 juillet 1920, Hitler adressait à un officier allemand un courrier, à en tête du NSDAP, des plus explicites :

« Le Juif en tant que ferment de décomposition (selon Mommsen) n'est pas à envisager comme individu particulier bon ou méchant, [il est] la cause absolue de l'effondrement intérieur de toutes les races, dans lesquelles il pénètre en tant que parasite. Son action est déterminée par sa race. Autant je ne peux faire reproche à un bacille de tuberculose, à cause d'une action qui, pour les hommes signifie la destruction, mais pour lui la vie, autant suis-je cependant obligé et justifié, en vue de mon existence personnelle, de mener le combat contre la tuberculose par l'extermination de ses agents. Le Juif devient et devint au travers des milliers d'années en son action une tuberculose de race des peuples. Le combattre signifie l'éliminer. » [Jäckel et Kuhn, cité par Miedzianagora et Jofer, 1994, 14]

La « découverte » autour de quoi s'organise ce délire est des plus curieux : le peuple juif est à la base des trois doctrines postulant la dangereuse idée de l'égalité fondamentale du genre humain : le christianisme (avec le Juif Paul) ; la Révolution française (avec le complot judéo-maçonnique), le bolchevisme (avec le Juif Marx). Le danger est d'autant plus grand qu'ils ont encore la maîtrise, ici, du capitalisme américain, là, du bolchevisme soviétique, qui ne sont contradictoires qu'en apparence, puisqu'ils sont juifs. Dès lors, il ne saurait y avoir d'autre solution que leur élimination totale du sol européen. Le 16 septembre 1919, Hitler écrivait :

« L'antisémitisme fondé sur des motifs purement sentimentaux trouvera son expression ultime sous forme de pogroms. L'antisémitisme selon la raison doit, lui, conduire au combat législatif contre les privilèges des Juifs et à l'élimination de ces privilèges... Son but ultime [celui de l'antisémitisme] doit, immuablement, être l'élimination des Juifs en général. » [Jäckel et Kuhn, cité par Miedzianagora et Jofer, 1994, 13]

Certes, s'il n'est pas encore question de leur extermination physique, la décision de se débarrasser du principe juif n'en est pas moins présente dès 1919. Aux yeux d'Hitler, les Juifs ne forment pas une race à part, mais plutôt une antirace (*gegenrasse*) de type parasitaire qu'il s'agit d'éliminer avant qu'elle ne contamine définitivement le monde.

Si, dans le schéma nazi, les Noirs et les Slaves constituent encore des hommes, certes de « race » inférieure, les Juifs, eux, sont rabaissés à l'état

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

de sous-humanité parasitaire. Cette approche bactériologique ne doit pas être confondue avec l'approche purement raciale, sous peine de ne rien comprendre à la spécificité de l'antisémitisme hitlérien, lequel marque ainsi une rupture définitive avec toute la tradition judéophobe qui lui est antérieure – même s'il est clair qu'il puise aussi aux sources de l'antisémitisme d'inspiration chrétienne et moderne. Aux termes de l'antisémitisme biologique des nazis, chaque Juif constitue un danger, y compris les vieux, les malades, les femmes, les enfants et les nouveau-nés. Un microbe est un microbe. *Les protocoles des Sages de Sion*, fondement de l'antisémitisme moderne, dont l'authenticité ne fait pour Hitler aucun doute, témoignent de l'urgence à éliminer ce peuple non seulement de l'Allemagne mais encore de la surface de la terre. Hors de cette éradication, point de salut. La Shoah est ainsi le seul génocide à vocation rédemptrice et universelle. L'antisémitisme nazi est rédempteur pour prédire la paix du monde par l'élimination définitive du fait juif. Seul le Juif, en effet, se devait d'être définitivement éliminé. Quant au Slave, cet équivalent européen du « nègre », il pouvait espérer survivre pour autant qu'il serve ses maîtres aryens. Tout inférieurs qu'ils étaient, ils n'en conservaient pas moins une certaine utilité économique et pouvaient même être éventuellement recyclés racialement. Les « experts » nazis ont beaucoup réfléchi et beaucoup écrit sur ce qu'il fallait faire d'eux, notamment en des temps de guerre où le ravitaillement posait problème. On connaît la déclaration de Goering au comte Ciano le 25 novembre 1941, comme quoi « 20 à 30 millions de personnes mourront de faim en Russie ». La note du Dr Erhard Wetzel, qui dirigeait la Section raciale du ministère pour les territoires occupés de l'Est, datée du 27 avril 1942, relative au sort des Polonais, était claire à cet égard. Tandis que l'extermination des Juifs est présentée comme allant de soi, il note :

« Il va de soi qu'on ne peut résoudre le problème polonais en ce sens qu'on liquide les Polonais comme les Juifs. Une telle solution du problème polonais marquerait le peuple allemand jusque dans un avenir lointain et nous enlèverait de toutes parts la sympathie, d'autant plus que les autres peuples environnants devraient compter sur l'éventualité d'un semblable traitement à un moment donné. » [Billig, 1949, 28 (nous soulignons)]

En mars 1943, le Dr Friedrich Gollert, assistant personnel du gouverneur du district de Varsovie, rédige un mémorandum décrivant les « solutions » envisageables pour les 15 millions de Polonais du gouvernement général (une partie de la Pologne occupée, destinée dans la géographie nazie à être incorporée au « Grand Reich »). Plusieurs solutions sont proposées. Une des solutions est radicale :

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

« [Elle] consisterait à exterminer [auszumerzen] ces 15 millions par des mesures radicales [...] *comme cela s'est avéré nécessaire, par exemple, pour la juiverie*. Mais éliminer [zu beseitigen] sans autre forme de procès un peuple étranger de 15 millions de personnes de cette manière est indigne d'un peuple civilisé. » [Aly et Heim, 1991, 430 (nous soulignons)]

Si le raciste rêve de dominer des sous-hommes, l'antisémite, de son côté, aspire à un monde sans Juifs¹. Leur extermination physique s'imposa vraisemblablement à l'automne 1941, comme une évidence. Le 2 novembre 1941, Goebbels notait dans son journal :

« [Les juifs sont les] *poux de l'humanité civilisée. Il faut les exterminer d'une manière ou d'une autre, sans quoi ils ne cesseraient jamais de jouer leur rôle pesant et martyrisant.* » [Kershaw, 2000, 676 (nous soulignons)]

Le même ministre de la Propagande, Joseph Goebbels, qui avait assisté à la conférence d'Himmler aux *Gauleiter* du 6 octobre à Posen (Poznan), écrivait dans son journal à la date du 9 octobre 1943 :

« Il [Himmler] (...) *propose la solution la plus dure et la plus extrême : exterminer les Juifs radicalement. C'est assurément une solution logique même si elle est brutale. Nous devons prendre sur nous de résoudre complètement ce problème à notre époque. Les générations ultérieures ne traiteront certainement pas ce problème avec l'ardeur et le courage qui sont les nôtres.* » [Goebbels, 1995, 72, cité par Friendländer, 2008, 670 (nous soulignons)]

Un génocide purement idéologique

La singularité de la Shoah tient au fait que l'extermination des Juifs ne servit aucun autre dessein que de satisfaire une haine perverse, pathologique, voire paranoïaque du Juif, définitivement exclu du monde humain. Comme l'écrit Elisabeth Roudinesco :

« Ce que visait la solution finale c'était la destruction non seulement de l'origine même du juif, circonscrit généalogiquement – ancêtres, grands-parents, parents, enfants, enfants à naître, juifs déjà morts et enterrés – mais aussi du juif générique, hors de tout territoire, avec sa langue, sa

1. La Seconde Guerre mondiale est, pour reprendre Vladimir Grigoriev, un *jeu* à trois qui met face à face des surhommes (les pseudo-Aryens), des sous-hommes (les autres « races »), destinés à servir les maîtres et des anti-hommes (gegenrasse), destinés à disparaître, les Juifs et eux seuls.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

culture, sa religion : extermination verticale depuis le premier parent, extermination horizontale depuis la dispersion (diaspora). Et dans le genos juif, devenu paradigme de la mauvaise race, était inclus tout ce qui n'était pas le genos aryen. » [Roudinesco, 2010, 172-173]¹

À Auschwitz, l'homme ne tua pas son semblable pour des raisons simplement humaines, mais pour éradiquer l'homme lui-même et avec lui le concept d'humanité. La Shoah, c'est le projet insensé de guérir l'humanité par l'éradication définitive du mal du monde, croyance désormais partagée du sommet à la base du régime. Plusieurs années de propagande nazie avaient porté leur fruit. Ainsi au sein de la Wehrmacht, l'image des Juifs collait le plus souvent à celle que l'antisémitisme hitlérien souhaitait véhiculer, dont les conséquences logiques étaient faciles à comprendre et à exprimer. Le caporal W. H du bataillon 46 de l'état-major pouvait écrire à des proches le 21 mai 1941, un mois avant l'invasion de l'URSS :

« Tandis que j'étais encore à table pour le dîner, on s'est mis à parler de la question juive dans le gouvernement général et dans le monde. [...] tous furent finalement d'accord pour dire que les Juifs devaient disparaître de la surface de la terre. [...] Il faudrait que les Juifs disparaissent, soient tous éliminés ; le monde aurait alors bientôt une autre allure. » [Manoschek, 2007, 25]

Début octobre 1941 eurent lieu des exécutions de masse de Juifs à Moghilev. Le secrétaire de police Walter Mattner, originaire de Vienne, y participa et le 5 octobre 1941, dans une lettre à sa femme, il écrit :

« J'ai donc participé à la grande mort en masse d'avant-hier. Pour les premiers véhicules [apportant les victimes], mes mains ont un peu tremblé quand j'ai tiré, mais on s'habitue à ça. À la dixième voiture, je visais calmement et je tirais de façon sûre sur les femmes, les enfants et les nourrissons nombreux. En pensant que j'avais aussi deux nourrissons à la maison, avec lesquels ces hordes feraient la même chose, sinon dix fois pire. La mort que nous leur avons donnée était belle et courte comparée [aux] souffrances infernales des milliers et des milliers [de personnes] dans les geôles de la GPU. Les nourrissons volaient en grands arcs de cercles et nous les faisions déjà éclater en vol avant qu'ils ne tombent dans la fosse et l'eau. En finir seulement avec ces brutes, qui ont jeté toute l'Europe

1. Les nazis visaient ainsi à se substituer au peuple élu. Le nazisme, écrivait Pierre Vidal-Naquet, en 1987, est une *perversia imitatio*, « une imitation perverse de l'image du peuple juif : il fallait rompre avec Abraham donc aussi avec Jésus et se chercher chez les Aryens un nouveau lignage ».

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

dans la guerre et qui, aujourd’hui encore attisent en Amérique [...]. Le mot d’Hitler est en train de devenir vrai, celui qu’il a dit une fois avant le début de la guerre : si la juiverie croit pouvoir ourdir une nouvelle fois une guerre, alors la juiverie ne gagnera pas, mais ce sera au contraire la fin de la juiverie en Europe. [...] Ouah ! Diable ! Je n’avais encore jamais vu autant de sang, d’ordure, de corne et de chair. Je peux maintenant comprendre l’expression “ivresse de sang”. M[oghilev] est maintenant moins peuplée d’un nombre de trois zéros. Je me réjouis vraiment déjà, et beaucoup disent ici, que quand nous rentrerons chez nous, ce sera le tour de nos Juifs à nous. Mais bon, je ne dois pas t’en dire plus. C’est assez jusqu’à je rentre à la maison. » [Brayard, 2004, 575-576]

Avec la Shoah, le nazisme inaugure l’âge de la politique « antibiotique ». Le 22 février 1942, Hitler confiait à un cercle de proches :

« Le Juif sera identifié ! Nous devons livrer la même bataille que Pasteur et Koch. D’innombrables maladies trouvent leur origine dans un seul bacille : le Juif ! Le Japon les aurait aussi attrapés s’il était resté plus longtemps ouvert aux Juifs. Nous irons bien quand nous aurons éliminé les Juifs. » [Jochmann, 1980, cité par phdn.org]

Cette volonté d’en finir avec le (principe) juif explique que la Shoah soit le seul des génocides à ne pas se limiter à une zone géographique circonscrite. Les nazis entendent éliminer les Juifs de l’humanité entière. La liste, ci-dessous, extraite du protocole de la conférence de Wannsee témoigne de la volonté d’éradiquer, dans un premier temps, les Juifs de tout le continent européen, y compris les pays neutres, amis ou non encore occupés, tels la Suède, la Turquie et la Grande Bretagne (voir tableau 1).

Tableau 8

Bulgarie	48 000
Angleterre	330 000
Finlande	2 200
Irlande	4 000
Italie (Sardaigne comprise)	58 000
Albanie	200
Portugal	3 000
Suède	8 000
Suisse	18 000
Espagne	6 000
Turquie (partie européenne)	55 000

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Les nazis n'ignorèrent pas dans leurs statistiques les Juifs d'Afrique du Nord (les services de la SS identifièrent à tort quelque 700 000 Juifs, hors de la zone occupée), de même que les Juifs de Palestine et ce, d'autant plus que leur extermination rencontrait la demande du grand mufti de Jérusalem, Haj Amin Husseini, alors hôte personnel d'Hitler à Berlin. Les propos d'Hitler lors de sa rencontre avec le mufti, le 28 novembre 1941, en témoignent :

« Dès que cette percée (au Caucase sud) sera faite, le Führer annoncera personnellement au monde arabe que l'heure de la libération a sonné. Après quoi, le seul objectif de l'Allemagne restant dans la région se limitera à l'extermination des Juifs vivant sous la protection britannique dans les pays arabes. » [Fleming, 1988, 142-143 ; voir aussi Cüppers et Mallmann, 2009]

La Shoah fut ainsi le seul génocide à vocation mondiale, où les victimes furent rassemblées des quatre coins de l'Europe pour être conduites vers ses assassins, dans des lieux de massacre spécialement conçus à ce seul effet et dont le centre de mise à mort d'Auschwitz-Birkenau constitua le plus noir symbole. Les Tziganes vivant à l'extérieur du Reich furent soumis à une politique moins cohérente et au final moins meurtrière que les Juifs. En URSS, trois des quatre *Einsatzgruppen* ne s'en prirent pas aux Tziganes ; le quatrième, qui opérait en Crimée, liquidait les nomades et épargnait les populations sédentarisées depuis plus de deux ans. En Pologne Himmler écarta, en août 1942 les sédentaires de la déportation. Bien qu'internés par le régime de Vichy, aucun Tzigane ne fut déporté vers l'Allemagne, hors ceux du nord de la France, alors rattaché à la Belgique [Zimmerman, 1996]. En revanche, en ce qui concerne les Juifs, les nazis veillèrent à n'oublier personne, des 17 Juifs du nord de la Norvège au seul Juif de l'île grecque de Cos. Le moins qu'on puisse dire est que cette poignée de Juifs ne constituait pas la moindre menace pour l'Allemagne, pas plus militaire que sécuritaire ou encore alimentaire. L'aveu incrédule, arraché lors de son procès, d'un des plus grands criminels nazis, Erich von dem Bach-Zelewski, constitue ici une pièce essentielle du drame :

« C'est alors que le désastre survint. [...] Je suis le seul témoin encore en vie, mais je dois dire la vérité. Contrairement à l'opinion des nationaux-socialistes selon laquelle les Juifs formaient un groupe hautement organisé, la réalité terrifiante était qu'ils n'avaient aucune organisation, de quelque type que ce fut. La masse du peuple juif fut totalement prise au dépourvu. Ils ne savaient absolument pas quoi faire ; ils n'avaient aucune directive ni mot d'ordre leur indiquant comment ils devaient agir. C'est là le plus

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

grand mensonge de l'antisémitisme, parce qu'il contredit l'affirmation selon laquelle les Juifs conspirent pour dominer le monde et qu'ils sont terriblement organisés. En réalité, ils n'avaient pas d'organisation du tout, même pas un service de renseignements. S'il avait existé une organisation d'un type ou d'un autre, ces gens auraient pu être des millions à être sauvés ; au lieu de quoi ils furent pris complètement au dépourvu. Jamais jusque-là un peuple n'était allé au désastre dans une ignorance aussi totale. Il n'y avait eu aucune préparation. Absolument rien. Non qu'ils eussent été, comme le disent les antisémites, amis des Soviétiques. C'est là le malentendu le plus effroyable de tous. Les Juifs de l'ancienne Pologne, qui n'ont jamais eu de sympathies communistes, avaient, dans toute la région à partir du Bug et allant vers l'Est, plus peur du bolchevisme que des nazis. C'était de la démente. Ils auraient pu être sauvés.¹ »

L'innocence des Juifs fut totale.

Génocide irrationnel et gratuit vs génocide pragmatique et rétributif

Cette idée d'*innocence* juive pourrait, de prime abord, paraître des plus choquantes : toute victime civile, et *a fortiori* dans les cas des *crimes contre l'humanité*, étant innocente par définition. Certes, si l'on comprend l'idée « l'innocence » dans sa signification bien comprise de « non coupable », moins si l'on prend en compte son acception première, celle de « non dangereuse » de « non nuisible ». L'étymologie d'« innocence » est, en effet, rattachée à la racine indo-européenne de *Nok-*, *Nek-* qui se traduit par « causer la mort de quelqu'un » et qui a donné « noyer » puis « nocif » et « nuisible ». L'in-nocent (« in » privatif) est donc, la personne « non nuisible », nuisible au sens de « causer la mort ». Il y a donc cette notion de nuisibilité dans l'acception première de « nocence ». Or que dire sinon que les Herero, les Arméniens et les Tutsis furent, du point de vue de leurs bourreaux, objectivement dangereux, nuisibles et nocifs et ce, de par leur simple présence sur un territoire désormais convoité. Dans ces trois cas, le génocide peut être qualifié tout à la fois de pragmatique et de *rétributif*, pour couper court définitivement à la menace obsidionale. Les Arméniens avaient beau avoir été les sujets les plus fidèles de la Sublime Porte, dans le contexte du traumatisme de la perte des Balkans, ils ne pouvaient que

1. Eric Von Zelewski, chef de la lutte contre les partisans et chef suprême des SS et de la police de Russie centrale à Léo Alexander [Hilberg, 1988, 889]. En 1942, il fut hospitalisé pour raisons physiques, et non psychologiques, conséquences de son zèle dans la destruction des Juifs biélorusses. Il reprendra son poste en juillet 1942 sans manifester aucun changement dans sa cruauté quotidienne.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

susciter la peur des jeunes nationalistes turcs. Écœurés par les pogromes dont ils étaient l'objet depuis que l'empire était entré en décadence, une minorité d'Arméniens ne s'était-elle pas engagée, ici, dans des mouvements révolutionnaires, là, dans les rangs de l'armée russe ? Les Hutus, parés de leur identité victimaire, n'étaient-ils pas en passe de perdre la guerre qui les opposait au FPR, une armée de libération majoritairement tutsie. Les fermiers allemands ne convoitaient-ils les riches terres des Herero ? Hors la Shoah, écrit Yves Ternon,

« [...] une menace réelle existe à un moment donné : un groupe national pourrait acquérir une indépendance : un groupe social préserver ses avantages ; un groupe perçu comme racial assurer sa suprématie. Que le clivage soit ancien ou non, qu'il soit vécu comme un combat national ou politique, une lutte de classes ou de races, il existe réellement. Cette histoire fait référence à des guerres, à des soulèvements, à des massacres » [Ternon, 2001, 49].

Dans le cas arménien, le génocide fut ainsi tout à la fois pragmatique et rétributif au sens où, en l'espace de deux années, les Jeunes-Turcs, profitant du premier conflit mondial, réussirent à liquider, à tout jamais, la soi-disant *menace arménienne*. Des massacres systématiques permirent ainsi d'effacer définitivement un enracinement trimillénaire. Faute d'Arméniens, il n'y a plus aujourd'hui de « question arménienne », sinon d'ordre mémoriel.

Dans le cas des Juifs, on le sait, la situation est différente. Les Juifs n'occupaient pas un espace convoité, comme dans le cas des Arméniens ou des Herero. Où était le territoire des Juifs ? La Shoah ne fut pas une guerre de conquête, du sol ou des richesses. Contrairement à l'idée reçue, les Juifs ne contrôlaient pas plus l'économie européenne qu'allemande. À part le conglomérat AEG (Rathenau), aucune des grandes industries allemandes n'était détenue par des Juifs. Les Juifs appartenaient d'abord à la classe moyenne, aux professions libérales.

Si la question démographique posée par les Juifs polonais a pu précipiter la décision d'extermination de 1941 (non content de constituer près de 12 % de la population polonaise, ils avaient été réduits au dénuement le plus extrême), cette question n'a pu entrer en ligne de compte dans le cas de la judaïcité allemande ; les Allemands de confession juive constituant moins d'1 % de la population totale. Non content d'être dispersés de par l'Allemagne et l'Europe, ils n'aspiraient qu'à l'intégration. La République de Weimar fut celle des Juifs, de leurs illusions, de leur imaginaire symbiose avec une Allemagne malheureusement rétive à leur rêve d'intégration. Certains retien-

LA SHOAH, LE GÉNOCIDE PARADIGMATIQUE

dront qu'un tiers des prix Nobel allemands était alors d'origine juive, d'origine car, souvent issus de mariages mixtes et/ou déjà largement déjudaïsés.

D'aucuns avancent encore le processus industriel et bureaucratique pour différencier la Shoah des autres génocides. Le phénomène nouveau, explique Omer Bartov, consista en l'effort à produire des cadavres avec les mêmes méthodes que les marchandises [Bartov, 1996]. C'est vrai que les six centres de mises à mort immédiates sont sans équivalent dans l'histoire de l'humanité. Mais bien davantage que la technique (*la Shoah par balle* et ses deux millions de morts n'en fut pas moins efficace que la Shoah par le gaz), c'est enfin la qualité du peuple bourreau qui ajoute au caractère exceptionnel de la Shoah. Outre d'être l'héritière de Beethoven, de Lessing et de Goethe, l'Allemagne de Weimar était sans conteste possible l'un des centres majeurs, sinon le cœur, de la culture scientifique et intellectuelle occidentale. La physique, la psychologie, la science politiques, la philosophie, la technique se pensait alors en allemand, pas encore en américain. Bref, si les Arméniens, les Herero, les esclaves, en général, furent tués par besoin (économique, spatial, politique), les Juifs furent assassinés par principe, sans considération de leur utilité, pourtant évidente. On oublie trop souvent qu'en dehors de quelques rares pays d'Europe occidentale, dont précisément l'Allemagne mais pas la Belgique, la majorité des Juifs exerçaient des métiers manuels : tailleurs, fourreurs, cordonniers et maroquiniers, professions essentielles, à bien y penser, à l'effort de guerre allemand. Cela n'empêcha nullement les nazis d'exterminer, en 1944, le ghetto de Lodz qui fournissait pourtant 9 % des besoins de la Wehrmacht en uniformes. Pour reprendre l'expression de Hannah Arendt, le génocide des Juifs fut totalement irrationnel, non utilitaire.

CONCLUSION

Poser la singularité de la Shoah n'est pas le résultat d'une quelconque élection dans le malheur, c'est seulement le résultat d'une spécificité située à mille lieues d'une surnoise volonté de hiérarchiser les victimes. La Shoah constitue un génocide sans précédent, paradigmatique et absolu.

« Si la notion d'humanité a été brisée à Auschwitz, et non la seule identité ni la seule existence juive, c'est aussi le peuple juif, et non un autre, qui fut assassiné là. C'est pourquoi il faut aussi enseigner la dérélition juive [...]. » [Bensoussan, 2003, 144-145]

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

La Shoah fut bien l'aboutissement de « la plus longue haine » (R. Wistrich). Nulle autre raison, en effet, à l'extermination systématique des Juifs que la haine absurde, irraisonnée, fantasmatique, mais bien réelle du Juif. Celle-ci apparaît bel et bien comme un crime purement idéologique et totalement gratuit pour ne répondre à aucune logique guerrière, territoriale, économique, utilitaire ou encore rétributive. Comment oublier que la destruction des Juifs d'Europe signifia pour l'Allemagne la perte du magistère intellectuel et scientifique qu'elle détint jusqu'en 1933.

La construction des faux souvenirs : une analyse cognitive

Serge Brédart

INTRODUCTION

La concurrence mémorielle est un phénomène complexe qui renvoie à la mobilisation de faits historiques pouvant faire l'objet d'une instrumentalisation. Elle peut aussi impliquer une information et une désinformation sur un certain nombre de faits passés. Ce chapitre concerne un aspect possible de la concurrence mémorielle, à savoir la construction des faux souvenirs.

Il y a déjà presque un siècle que la psychologie expérimentale étudie la distorsion des souvenirs. Au début du xx^e siècle, cet intérêt est cependant resté très limité en dépit de la publication d'excellents travaux qui seront par la suite considérés comme de véritables œuvres « pionnières » [par ex. Bartlett, 1932 et Carmichael, Hogan et Walters, 1932]. Dans la deuxième partie de ce siècle, vraisemblablement en lien avec le développement de la psychologie cognitive, le problème de l'exactitude des souvenirs va progressivement devenir une thématique centrale des recherches en psychologie de la mémoire. Il devient clair que la mémoire humaine peut contenir des distorsions, parfois importantes. C'est ce que mettent en évidence de nombreuses études portant sur l'influence des schémas mentaux sur le rappel et la reconnaissance d'informations, la mémoire des sources d'information, le témoignage oculaire ou la mémoire autobiographique. Ainsi, l'influence des schémas se traduit par le fait que nous avons tendance à introduire dans nos souvenirs des éléments non présentés mais typiques d'une situation [par ex. Alba et Hasher, 1983]. En outre, notre mémoire des sources d'information est fragile comme l'indiquent un grand nombre d'études montrant que nous pouvons nous rappeler le contenu d'un message ou la nature d'une action en nous trompant quant à son auteur [Johnson, Hashtroudi et Lindsay, 1993]. Les travaux sur le témoignage oculaire ont mis l'accent sur le rôle potentiellement désastreux que peut avoir la présentation d'informations erronées liées à un événement auquel nous avons précédemment assisté. En effet, il apparaît que des éléments erronés peuvent être incorporés dans notre

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

« souvenir » de la situation originale [Loftus, 1991]. Enfin, l'étude de la mémoire autobiographique a démontré qu'il nous arrive de modifier, involontairement, le contenu de nos souvenirs de façon à préserver notre estime de soi [Bahrick, Hall et Berger, 1996]. En bref, ces travaux ont mis en évidence que la mémoire est reconstructive. Récupérer un souvenir en mémoire ne consiste pas à aller rechercher à une adresse précise une information qui est restée intacte et inchangée depuis son encodage. En cela, la métaphore selon laquelle l'esprit humain fonctionne comme un ordinateur s'est trouvée sérieusement remise en question. Les psychologues de la mémoire vont abandonner cette métaphore informatique. Les souvenirs ne sont plus considérés comme des enregistrements passifs et littéraux de ce qui a été vécu. Progressivement une autre manière de concevoir la mémoire épisodique s'impose : récupérer un souvenir est maintenant vu comme un acte de reconstruction basé sur un certain nombre d'éléments présents en mémoire¹. La plupart du temps cette reconstruction va s'avérer exacte mais elle pourra parfois mener à la création d'un souvenir comprenant des éléments inexacts. Cette perspective nouvelle va s'accompagner d'un changement dans la manière de mesurer la mémoire, en particulier ses échecs. Un échec mnésique ne se conçoit plus comme une simple perte d'informations mesurée en déterminant un nombre d'items non rappelés ou non reconnus mais aussi comme une déviation par rapport à ce qui a été présenté à l'encodage, à savoir les faux rappels ou les fausses reconnaissances. On s'intéresse maintenant au contenu des erreurs. Dès lors, le faux souvenir est considéré comme un phénomène naturel dont l'étude est susceptible de nous apprendre beaucoup sur le fonctionnement normal et pathologique de la mémoire humaine.

Cette évolution théorique explique en partie l'extraordinaire engouement à l'égard de l'étude des faux souvenirs que nous connaissons maintenant depuis plus de quinze ans, mais ce n'est pas la seule raison. L'autre raison est liée à un fait de société. Au cours des années 1990, une épidémie de souvenirs retrouvés d'abus sexuels infantiles apparaît d'abord aux États-Unis, puis dans d'autres pays. Ce phénomène va susciter des conflits exacerbés parmi les psychologues et psychiatres, provoquant des interprétations très contrastées. Pour certains la révélation des abus démontre la nature endémique des abus sexuels infantiles ; pour d'autres il ne faut y voir qu'un effet pervers de techniques psychothérapeutiques imprudentes et propres à implanter des faux souvenirs d'abus chez les patients. Les enjeux sont considérables : considérer à tort que des souvenirs exacts sont faux correspond à nier la réalité de l'abus ; à l'opposé considérer à tort que des

1. Pour une excellente analyse de cette évolution traduite en français, voir Schacter [1999].

LA CONSTRUCTION DES FAUX SOUVENIRS

souvenirs tardivement « retrouvés » dans des circonstances particulières sont corrects alors qu'ils sont illusoires, c'est participer à une accusation grave de personnes innocentes. L'importance de ce dilemme est certainement aussi à la base de la multiplication des recherches sur les faux souvenirs¹. Aujourd'hui, sans vouloir tirer de conclusion définitive et hâtive, l'hypothèse d'une épidémie de faux souvenirs provoqués par l'utilisation de techniques inadéquates pour la récupération de souvenirs réels (par ex. hypnose, imagerie guidée) dans le cadre d'une psychothérapie est nettement privilégiée. La démonstration juridique de l'inexactitude de certains de ces souvenirs, la rétraction de certaines personnes qui en sont arrivées à douter de la réalité des faits d'abus en raison de la nature peu crédible de leurs souvenirs (par ex. des rites sataniques répétés) ou de l'attitude acharnée de leur thérapeute ont joué un rôle primordial dans ce débat. On peut espérer que la meilleure compréhension des facteurs susceptibles de promouvoir la génération de faux souvenirs a aussi eu un effet. Quoiqu'il en soit, de nombreuses sociétés de psychologie et de psychiatrie proposent maintenant des lignes de conduites aux thérapeutes de façon à éviter ou limiter autant que faire se peut l'apparition de faux souvenirs.

Un changement théorique capital d'une part, un phénomène sociétal qu'il fallait urgemment expliquer d'autre part, ont cumulé leurs effets pour produire un résultat impressionnant : le thème des faux souvenirs a suscité et suscite toujours une activité de recherche absolument impressionnante. Comme il a été indiqué précédemment, ce chapitre se focalise sur une dimension particulière de la concurrence mémorielle, à savoir la construction des faux souvenirs. Puisque la mémoire individuelle – mais vraisemblablement aussi la mémoire collective – compose avec ses faux souvenirs, il est important de les prendre en compte. Dans les sections qui suivent, je vais dès lors aborder les principaux paradigmes de recherche qui ont été utilisés pour étudier les faux souvenirs. Ce qui m'a été demandé par les directeurs de cet ouvrage n'est pas de rentrer dans des débats théoriques pointus mais d'expliquer comment on procède pour créer les faux souvenirs dans les laboratoires de psychologie cognitive, d'exposer quelques résultats représentatifs et de fournir, si possible, une explication générale à l'apparition des faux souvenirs.

1. Pour une présentation en français de ce conflit parfois appelé « guerre des faux souvenirs », voir Brédart [2004] ou Loftus et Ketcham [1997].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

LA PROCÉDURE DRM

Cette procédure doit son nom à trois chercheurs américains : James Deese qui a publié dans une certaine indifférence le premier article présentant cette méthode en 1959 et la paire Henry Roediger-Kathleen McDermott qui a réintroduit dans la littérature cette procédure oubliée [Roediger et McDermott, 1995]. Cette réintroduction fut une excellente idée. La procédure DRM est maintenant couramment utilisée par les chercheurs en sciences cognitives pour étudier l'effet de divers facteurs sur l'apparition de distorsions mnésiques. La simplicité de la procédure y est probablement pour quelque chose. Le déroulement classique de ces expériences est le suivant. L'expérimentateur présente d'abord aux participants des listes de 12 à 15 mots thématiquement reliés, par exemple, *tronc, feuille, branche, forêt, racine, bois, écorce...* à un mot cible qui n'est pas présenté, par exemple, *arbre*. La tâche des participants sera ensuite soit de rappeler les mots présentés, soit de les reconnaître parmi une liste comprenant des mots effectivement présentés, des mots non présentés et sans rapport évident avec la liste et le mot cible, aussi appelé « leurre critique ». Dans ce contexte, rappeler ou reconnaître le mot « arbre » est un faux souvenir puisque ce mot n'a jamais été présenté en réalité. L'utilisation de ce type de listes est un moyen efficace de produire des faux souvenirs, et bien que l'efficacité des listes soit très variable, il n'est pas rare que certaines produisent des taux de faux souvenirs dépassant 50 %¹, et dans certains cas, les participants montrent un degré de confiance élevé lorsqu'ils rappellent ou reconnaissent le leurre critique, et affirment parfois se souvenir que l'expérimentateur a prononcé ce mot.

Certains auteurs, en particulier Pezdek et Lam [2007] ont critiqué cette procédure principalement pour de mauvaises raisons. Dans un article incendiaire, ces auteurs ont reproché à cette méthode de ne pas nous apprendre grand-chose sur la possibilité d'implanter des faux souvenirs d'abus sexuels infantiles chez des patients. Ils ont probablement raison mais se trompent de cible. Les chercheurs utilisant cette méthode ne sont pas focalisés sur l'implantation de faux souvenirs d'abus sexuels, mais cherchent à comprendre l'émergence de faux souvenirs en général, et donc sans liaison particulière avec des événements d'une intensité émotionnelle extrême. Il reste qu'indépendamment d'une argumentation parfois quelque peu chaotique, Pezdek et Lam [2007] mettent le doigt sur un problème important : comment définir un faux souvenir ? Initialement, le faux souvenir désignait le souvenir d'un événement ou d'un épisode qui, en réalité, n'a pas été vécu. Faut-il

1. Pour une excellente revue critique de la littérature, on verra Gallo [2006].

LA CONSTRUCTION DES FAUX SOUVENIRS

considérer que se rappeler le mot « arbre » après avoir entendu la liste de mots évoqués ci-dessus est un faux souvenir au sens propre du terme ou s'agit-il d'une simple erreur d'intrusion dans la restitution des items d'une liste ? Les avis sont partagés au sein de la communauté scientifique. Par exemple, Pezdek et Lam [2007 ; voir aussi Pezdek, 2007] optent pour la deuxième interprétation, mais dans un commentaire à leur article un groupe de chercheurs actifs dans le domaine prennent énergiquement la défense de la méthode DRM en tant que moyen d'études des facteurs favorisant l'apparition des faux souvenirs en général [Wade, Sharman, Garry, Memon, Mazzoni, Merchelbach et Loftus, 2007]. La méthode que je vais décrire dans la section suivante fait plus l'unanimité en ce qui concerne sa pertinence pour l'étude des faux souvenirs. Elle a pourtant été nettement moins utilisée, vraisemblablement en fonction de la lourdeur de sa réalisation en comparaison avec la méthode DRM. En outre, elle se prête moins volontiers à certaines manipulations expérimentales utiles (contrôle de temps de présentation des stimuli, division de l'attention, etc.).

L'INDUCTION DE FAUX SOUVENIRS D'ENFANCE À PARTIR D'UNE DESCRIPTION VERBALE

Les chercheurs qui ont étudié l'induction de faux souvenirs d'enfance d'événements entiers pouvant correspondre à des épisodes de vie réelle qui impliquent directement le participant en tant qu'acteur ou témoin des faits ont tous adopté une approche méthodologique assez similaire. Dans ce type d'étude, le chercheur commence d'abord par obtenir des informations relatives à des événements qui ont véritablement eu lieu au cours de l'enfance du participant. Ces informations sont obtenues auprès de proches (habituellement les parents) du participant, toujours avec l'accord de ce dernier. Ces événements sont très variables : la perte d'un animal domestique, un accident de voiture, une visite à l'hôpital, un mariage ou un anniversaire. Le chercheur choisit quelques (habituellement 3 à 5) événements réellement vécus qu'il va inclure dans la procédure, aux côtés d'un événement fictif, par exemple le fait d'avoir fait une grosse gaffe au cours d'un mariage (on vérifie auprès de ses proches que le participant n'a pas, par hasard, vécu un tel événement). Lors d'une première rencontre, l'expérimentateur explique à la personne qu'il va participer à une recherche sur les souvenirs d'expériences vécues pendant l'enfance, que les questions qui vont lui être posées sont basées sur des informations fournies par ses parents, et que ses réponses seront comparées à ces informations. Le participant est ensuite invité à décrire des événements réels et un événement fictif que l'expérimentateur présente comme une expérience réellement vécue par le participant. Dans une célèbre étude de ce type, Hyman, Husband et

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Billings [1995] ont interviewé les participants trois fois, les rencontres étant espacées de vingt-quatre heures. Pour chaque événement, le participant recevait une brève description comprenant des informations telles que l'âge du participant au moment des faits, la nature de l'événement, le lieu où il s'est déroulé ainsi que les personnes impliquées. Pour présenter l'événement fictif, la description suivante fut utilisée : « Quand vous aviez six ans, vous étiez au mariage d'un ami de la famille. Vous étiez en train de courir avec d'autres enfants quand vous avez heurté la table sur laquelle se trouvait le bol de punch qui s'est renversé sur les parents de la mariée. » Les participants avaient ensuite pour instruction de rappeler ce dont ils se souvenaient à propos de chaque événement décrit. Aucun des 51 participants ne s'est souvenu de l'événement fictif lors du premier entretien tandis qu'environ 90 % d'entre eux se souvenaient des événements réels. Toutefois, au cours du troisième entretien, 6 participants (soit 11,7 %) ont déclaré se souvenir avoir renversé le bol de punch et ont mentionné des détails non précisés dans la description initiale, par exemple que leurs parents étaient très fâchés. D'autres participants avaient maintenant une image claire de l'événement mais ne se sentaient pas capables de juger si celle-ci était vraiment un souvenir ou le produit de leur imagination. Dans une autre étude Hyman et Pentland [1996] ont utilisé une technique d'imagerie guidée au cours laquelle le participant était invité à générer une image mentale de l'événement et à la décrire verbalement en détail. Dans cette étude, le taux de faux souvenirs atteignait 37,5 %, montrant l'efficacité inquiétante de cette technique d'imagerie. D'autres auteurs, utilisant cette technique, ont pu implanter chez 26 % des participants le faux souvenir d'un événement relativement violent, par exemple le fait d'avoir été blessé par un chien [Porter, Yuille et Lehman, 1999].

Ces études suggèrent qu'une description verbale, associée au fait d'imaginer répétitivement un événement, peut à la longue provoquer la création de faux souvenirs. Les techniques informatiques de manipulation d'images ont aussi été utilisées.

L'INDUCTION DE FAUX SOUVENIRS D'ENFANCE À PARTIR DE PHOTOS TRUQUÉES

Au début de ce XXI^e siècle, une étude a démontré de manière magistrale le pouvoir des images truquées sur l'apparition de faux souvenirs [Wade, Garry, Read et Lindsay, 2002]. La procédure suivie n'est pas fondamentalement différente de celle qui vient d'être décrite, avec cependant un changement majeur. Ici, ce ne sont pas des descriptions verbales de vrais ou faux événements qui vont être présentés mais des photographies, vraies ou truquées. Un

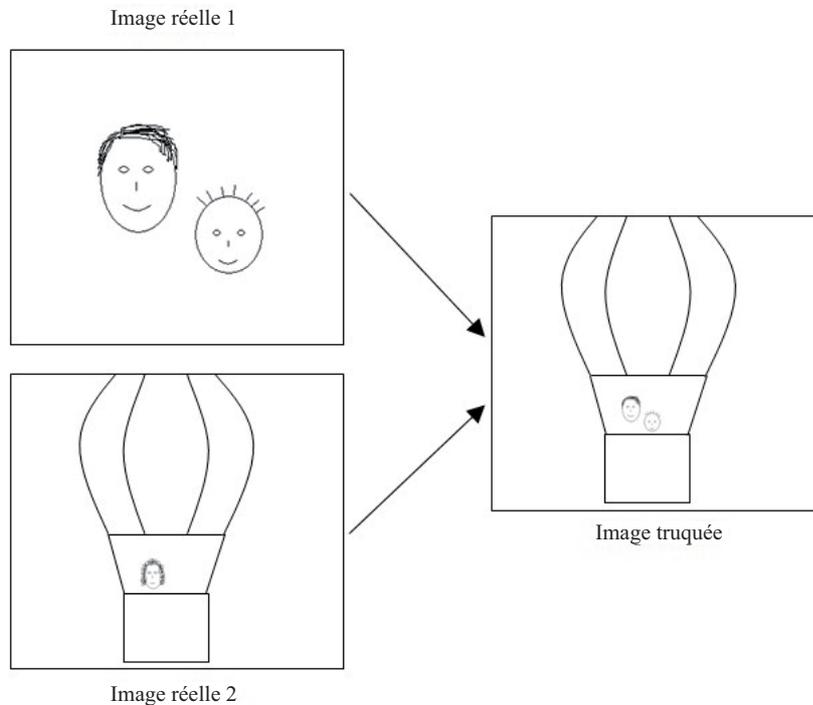
LA CONSTRUCTION DES FAUX SOUVENIRS

autre aspect moins central mais important est la différence de timing. Dans cette étude, les séances d'interview étaient espacées non plus de vingt-quatre heures mais de trois à sept jours. L'expérimentateur a présenté aux participants trois photographies vraies, fournies par des proches et prises à l'occasion de fêtes ou de vacances, et une photographie truquée. Vingt jeunes adultes volontaires ont participé à cette expérience et ont été interviewés individuellement. La photographie truquée représentait le participant et un membre de sa famille dans une montgolfière. Aucun participant n'avait, en réalité, jamais volé en montgolfière. La figure 1 illustre la façon dont les photographies ont été truquées. Une photographie du participant et, par exemple, de son père (image réelle 1) a été retravaillée, redimensionnée et placée dans une photo réelle de montgolfière (image réelle 2) pour créer une image truquée. Celle-ci a été retravaillée à l'aide d'un logiciel informatique de manière à lui donner un aspect extérieur similaire à celui des photos réelles. À l'aide d'un tel matériel, l'expérimentateur a procédé à trois séances d'interview au cours desquelles il demandait au participant de décrire tout ce dont il se souvenait à propos de cette photo, même si l'information était banale et apparemment sans intérêt. Au cours des trois séances, l'expérimentateur a utilisé l'imagerie guidée si aucun souvenir ne revenait spontanément au participant. Il demandait au sujet d'imaginer la scène. Par exemple, pour la scène de la montgolfière, le participant devait fermer les yeux et s'imaginer dans la montgolfière, se représenter en détail un tel événement, à savoir imaginer qui l'accompagnait, le temps qu'il faisait, et ce qu'il pouvait voir en regardant de la nacelle. À l'issue des deux premières entrevues, l'expérimentateur fournissait au participant un album comprenant les photos, et lui demandait de prendre quelques minutes chaque soir pour se concentrer sur les événements qu'il avait oubliés.

Les résultats de cette étude sont remarquables. Les auteurs ont comparé les réponses des participants au cours de la première et de la troisième et dernière entrevue. Les participants se sont souvenus des événements réels dans plus de 90 % des cas (respectivement, 93 et 97 %). Ceci n'est pas véritablement étonnant. Ce qui est plus fascinant est que, bien qu'au début de la première entrevue aucun participant ne se souvenait de cet événement, dès la fin de cette première entrevue 1 participant sur 20 (5 %) présentait un faux souvenir entier, et 6 autres participants (30 %) présentaient au moins un faux souvenir partiel de l'événement. À l'issue du troisième entretien, ce taux atteignait 20 % pour les faux souvenirs entiers et 30 % pour les faux souvenirs partiels. Donc, à la fin du troisième entretien la moitié des participants rapportaient au moins un souvenir partiel d'un événement qu'ils n'avaient jamais vécu. Dans cette étude, un faux souvenir entier correspondait à un souvenir de cette balade en ballon avec ajout de détails non visibles

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Figure 1. Schématisation de la procédure utilisée par Wade et alii (2002).



Une photo authentique d'un père et de son enfant, à savoir l'individu participant à l'expérience, (image réelle 1) est redimensionnée et placée dans une photo de montgolfière (image réelle 2) pour créer la photographie truquée présentée au participant. Je remercie Noémy Daury pour la réalisation de cette représentation schématique.

sur la photographie. Par exemple, un participant était pratiquement sûr qu'il était en 6^e année primaire, qu'il fallait payer environ 10 dollars pour faire la balade, que c'était un samedi, et il était presque certain que sa mère avait pris une photo. Un faux souvenir partiel correspond à une description qui inclut des éléments qui ne sont pas présents sur la photo (par exemple, la force du vent sur le visage, le fait que cela se soit passé lors d'une fête au village X), mais cette description reste très parcellaire. Autrement dit, le participant ne se souvient pas de l'événement dans sa globalité. Cette expérience montre assez clairement que la présentation de photographies truquées est susceptible, tout comme la présentation d'une description verbale inventée, de provoquer la création de faux souvenirs chez une proportion non négligeable de participants (pour une excellente présentation synthétique de

LA CONSTRUCTION DES FAUX SOUVENIRS

ces recherches, voir Garry et Gerrie, 2005). Dans les études envisagées jusqu'ici les événements concernés étaient censés s'être déroulés il y a bien longtemps, au cours de l'enfance des participants. Il est intéressant de noter que, plus récemment, des chercheurs sont parvenus à induire des faux souvenirs concernant des actions simples (par exemple, lire un livre) que les participants auraient réalisées quinze jours auparavant en utilisant des vidéos truquées [Nash, Wade et Lindsay, 2009].

QUELS SONT LES MÉCANISMES SOUS-JACENTS ?

Il est bien sûr important de se demander pourquoi ces fausses « preuves » que constituent les descriptions inventées et les photos truquées peuvent amener de telles distorsions mnésiques. On considère généralement qu'il y a trois conditions nécessaires pour l'apparition d'un faux souvenir [Hyman et Kleinknecht, 1999]. La première condition est la construction d'une représentation de l'événement. Cette construction peut se faire sur la base de connaissances génériques (des connaissances générales que nous pouvons avoir relativement aux fêtes de mariage ou aux vols en montgolfière, pour reprendre les exemples précédents) ou des souvenirs d'expériences personnelles (des souvenirs d'épisodes de mariages auxquels nous avons participé, ou d'émissions télévisées sur les vols en ballon). La construction d'une représentation d'un événement est une condition nécessaire mais certainement pas suffisante pour la création d'un faux souvenir. Une autre condition est d'accepter la plausibilité de cet événement. Avec un peu d'imagination, je peux me voir en train de chanter « *No way to say goodbye* » en duo avec Leonard Cohen... le son complexe des guitares environnantes dans les oreilles, l'abdomen vibrant au rythme de la basse et de la batterie pourtant discrètes, la foule qui acclame, la chaleur des projecteurs et l'éblouissement, l'angoisse d'oublier les paroles mêlées à la joie infernale de se trouver là sur scène avec lui, le moment où nous prononçons « *your hair upon the pillow like a sleepy golden storm* », l'image mentale furtive de quelqu'un pour qui le matin était une mauvaise blague de la nature, une grosse émotion, un clin d'œil d'encouragement de Leonard qui m'attend en rejouant le même accord, et on continue... Malheureusement, ce n'est pas plausible, et même si je peux me faire une représentation détaillée de cet événement, je suis capable d'être certain que je ne l'ai pas vécu, et que cette représentation est le produit de mon imagination en grande partie en raison de ce manque de plausibilité. Plus sérieusement, pour en revenir aux expériences décrites ci-dessus, se représenter en train de faire l'expérience d'un vol en mont-

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

golfière et en accepter la possibilité n'entraîne pas nécessairement la création d'un faux souvenir. Dans l'expérience décrite ci-dessus, à l'issue de la troisième entrevue, 45 % des participants semblaient avoir une représentation de l'événement et accepter la possibilité de celui-ci mais ne considéraient pas que cette représentation correspondait à un véritable souvenir. De même, dans les expériences de Hyman et collaborateurs, beaucoup de participants n'ayant pas créé de faux souvenir considéraient que la représentation qu'ils se faisaient de leur gaffe au cours du mariage provenait de la suggestion qui leur avait été faite. Un troisième facteur doit donc intervenir pour qu'un faux souvenir soit créé : une erreur d'attribution de la source d'une représentation. Pour qu'un participant génère un faux souvenir il faut qu'il commette une erreur quant à la source de cette représentation, il faut qu'il la considère comme étant, au moins en partie, un souvenir personnel acquis de longue date plutôt que comme une représentation créée à partir d'une suggestion *via* une description ou une photographie.

La présentation de photographies truquées et de fausses descriptions a vraisemblablement un effet sur les trois aspects de la création d'un faux souvenir que nous venons d'évoquer. Premièrement elle initie et facilite la génération d'une représentation de l'événement concerné. Sans une telle suggestion il est fort peu probable qu'un individu se soit forgé spontanément une représentation de tels événements faux. Ensuite, elle peut avoir un effet sur la plausibilité de l'événement. Le fait que vos parents aient prétendument raconté l'événement renforce sa plausibilité. De la même manière, voir une photo de soi dans une montgolfière, par exemple, est quasiment une preuve de l'existence de l'événement (ceci risque de changer à l'avenir tant nous sommes de plus en plus ouvertement confrontés à du trucage de photos, notamment dans le cadre d'émissions de télévision, ou des sites web, à vocation récréative). Enfin, l'utilisation de photographies truquées, ou même non truquées quand elles sont associées à de fausses descriptions [Lindsay, Hagen, Read, Wade et Garry, 2004], est dangereuse parce qu'elle fournit au participant des détails perceptifs de manière directe. Le problème de la confusion entre les sources possibles d'une représentation est ici central. Une petite explication de la manière dont fonctionne notre capacité à discerner entre souvenirs et produits de l'imagination (rêveries, fantasmes, etc.) est nécessaire pour comprendre ce dernier point.

Il nous arrive à tous d'avoir parfois un sérieux doute sur le fait d'avoir réellement exécuté une action ou si nous avons simplement pensé, imaginé la faire. Un exemple assez classique est celui de la personne fiévreuse et un peu « dans les vapes » qui se demande si elle a bien pris un médicament le matin ou pas. Pour essayer de s'en souvenir, la personne essaiera de retrouver des éléments contextuels liés à cette action. Si elle se rappelle

LA CONSTRUCTION DES FAUX SOUVENIRS

avoir laissé tomber la boîte de cachets, s'être aspergé la manche d'eau en remplissant son verre, ou avoir découvert le goût immonde de ce nouveau sirop, elle conclura, vraisemblablement à raison, qu'elle a bien pris son médicament. Si aucun élément contextuel relatif à cette action ne lui revient, elle restera probablement dans l'incertitude. Cette capacité de distinguer entre un événement qui s'est déroulé dans la réalité (un événement de source externe) et un événement imaginé (un événement de source interne) est appelée « monitoring de la réalité » [Johnson *et alii*, 1993]. Pour réaliser un tel monitoring nous nous basons, parfois de façon quasiment automatique, sur les caractéristiques phénoménales du souvenir. Selon Marcia Johnson et ses collaborateurs, les souvenirs d'événements externes sont relativement riches en détails perceptifs (auditifs, olfactifs, visuels, etc.) ou relatifs au contexte spatio-temporel dans lequel l'événement s'est déroulé (détails concernant le moment et le lieu de l'action). Inversement, les souvenirs d'événements internes contiennent habituellement peu d'informations contextuelles mais sont relativement riches en détails concernant des opérations mentales impliquées dans la génération des représentations contenues dans le souvenir (par exemple, pour m'imaginer en train de chanter avec Leonard Cohen, j'ai activement cherché à me rappeler la vidéo d'un de ses concerts).

Fournir des informations visuelles erronées est susceptible de perturber et mettre en défaut le processus de monitoring de la réalité parce que l'événement imaginé possède alors des caractéristiques phénoménales trop proches de celles d'un événement réellement vécu. Il en est de même pour des photographies authentiques mais associées à des descriptions verbales précises et fausses [Lindsay *et alii*, 2004]. Si c'est le cas, les trois conditions évoquées ci-dessus sont remplies : la personne s'est créée une représentation de l'événement faux, cet événement a acquis de la plausibilité et, en plus, elle commet une erreur de monitoring en prenant un événement interne pour un événement externe. Le faux souvenir est créé.

DES FAUX SOUVENIRS D'ÉVÉNEMENTS TRAUMATIQUES ?

La génération de faux souvenirs se manifeste aussi dans la vie quotidienne. On peut même considérer que cette génération n'est rien d'autre qu'une conséquence du fonctionnement reconstructif de la mémoire humaine (voir l'introduction). La plupart des distorsions mnésiques sont banales et mineures. Il reste cependant que la littérature scientifique rapporte des faux souvenirs d'événements traumatiques. J'ai évoqué dans l'introduction qu'à

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

la fin du xx^e siècle, des jugements relatifs à des abus sexuels infantiles basés sur des souvenirs tardivement récupérés ont fait des ravages dans de nombreux pays. En dehors des faux souvenirs décrivant des faits impossibles (viols intra-utérins, violences subies lors d'un enlèvement par des extraterrestres ou dans une vie antérieure), il est difficile de déterminer si un souvenir est vrai, faux, ou encore si le fait relaté est une invention délibérée. Dès lors, des personnes accusées d'abus sur la base de faux souvenirs générés par des personnes de leur entourage ont passé des années en prison avant d'être innocentées [pour des synthèses, voir Brédart et Van der Linden, 2004 ; Loftus et Ketcham, 1997 ; Schacter, 1999]. La plupart de ces « souvenirs » sont apparus sous l'influence de thérapeutes peu scrupuleux, ou sincères mais appliquant des procédures inadéquates. Dans d'autres cas, l'influence d'une autorité morale ou religieuse semble centrale [voir Loftus et Ketcham, 1997 ; Schacter, 1999]. Certains de ces faux souvenirs étaient particulièrement spectaculaires et horribles. Il s'agit, par exemple, de faux souvenirs de meurtres commis au cours de rituels sataniques impliquant des sacrifices humains accompagnés de cannibalisme. Ces faux souvenirs ont été pris très au sérieux au point qu'une enquête du FBI fut menée, pour n'aboutir à absolument aucune confirmation de l'existence de ces faits [Schooler, Bendiksen, et Ambadar, 1997].

De manière plus générale, la combinaison de facteurs tels qu'une suggestibilité importante de l'individu, le recours à des techniques de modifications de l'état de conscience (imagerie guidée, hypnose) et l'utilisation de supports visuels (photos ou films) truqués est propre à faciliter l'implantation de faux souvenirs d'événements traumatiques. Si la génération de faux souvenirs relatifs à des événements traumatiques s'étalant sur plusieurs années peut apparaître dans ces circonstances, leur création spontanée, quoique théoriquement possible, semble hautement improbable au vu des données disponibles.

Je terminerai en soulignant un point qu'il serait inopportun de négliger. Les êtres humains ont la capacité de mettre en doute l'exactitude de leurs « souvenirs » et de ne plus y croire pour diverses raisons, par exemple, la prise de conscience d'un manque de plausibilité ou l'existence de preuves contradictoires [Mazzoni, Scoboria et Harvey, 2010]. Le statut de « souvenir » n'est donc pas irrévocablement acquis par une représentation mentale. Tant mieux¹.

1. Je remercie Geoffrey Grandjean qui m'a gentiment invité à participer au colloque Mémoire(s) en question(s) et au présent ouvrage. Merci à Noémy Daury pour ses commentaires constructifs.

Conclusion

Jérôme Jamin

La concurrence mémorielle expose la dimension imaginaire des sociétés humaines et la difficulté d'accepter et de vivre lucidement avec celle-ci. La concurrence mémorielle présente l'histoire comme création sociale – l'histoire qui se fait – mais aussi comme mobilisation, promotion et instrumentalisation de cette dernière à des fins politiques, ethniques, lucratives, émotionnelles ou identitaires. Les conséquences sont multiples et massivement illustrées dans cet ouvrage, mais en définitive deux enjeux s'imposent pour le futur. Le premier concerne directement l'État qui devra être capable à l'avenir d'assumer pleinement le caractère construit de l'histoire et la dimension imaginaire de toutes sociétés humaines, tout en légitimant sa propre subjectivité et ses propres choix qu'il doit chercher à imposer aux autres. Le deuxième enjeu concerne les médias qui n'obéissent à ce jour à aucune règle en matière de gestion du flux d'images quotidien, mais qui en même temps structurent involontairement l'agenda et conditionnent le degré de férocité des conflits liés à la concurrence mémorielle. La dimension imaginaire de nos sociétés, le rôle de l'État et le traitement de l'information dans les médias déterminent une partie des enjeux propres à la concurrence mémorielle.

L'IMAGINAIRE

Une société ne peut exister, ne peut se représenter, ne peut se percevoir comme une entité cohérente et viable qu'à la condition d'avoir un certain nombre de significations imaginaires sociales en commun. Ces significations sont une multitude d'éléments qui donnent du sens à notre existence, à l'existence de la collectivité, à son passé, à son avenir, à ses espoirs et ses craintes : valeurs, normes, interdits, tabous, héros, ennemis, peurs, angoisses,

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

vérités, mensonges, choses à faire et à ne pas faire, choses à dire et à ne pas dire, etc. Ces significations sont imaginaires au sens où elles n'existent pas en tant que telles mais seulement dans un système symbolique auquel on donne du sens, ensemble, collectivement, et ces significations sont sociales au sens ou en dehors du social, il ne subsiste rien, ni sens, ni passé, ni histoire, ni mémoire.

La justice, la mémoire « collective », les mémoires « sélectives » (ou « privatisées ») en concurrence, un système de droit ou un système économique n'ont de sens que pour un collectif social capable de les investir et de leur donner une signification. Une société ne peut exister qu'à condition d'avoir un certain nombre de significations imaginaires sociales en commun, et dans ce contexte, la mémoire collective qui fait « consensus » et les mémoires « sélectives » qui font débat font partie intégrante de l'imaginaire de la société.

La notion d'imaginaire est fondamentale pour comprendre les conséquences implicites de la concurrence mémorielle et les difficultés que celle-ci pose aux groupes concernés mais aussi et surtout à l'État. Dans un ouvrage consacré à l'imaginaire des sociétés et des groupes sociaux à travers l'histoire, Lucian Boia rappelle que ce dernier ne peut en aucun cas être étudié par l'analyse simplement rationnelle. L'imaginaire déborde « le champ exclusif des représentations sensibles ». Il va au-delà de l'expérience empirique et ce faisant, il « s'affirme comme *une autre réalité*, imbriquée dans la réalité tangible, mais non moins réelle que celle-ci » [Boia, 1998, 17 et 39]. L'imaginaire « aspire à l'infini ». « Il se présente partout comme le double immatériel du monde concret. On le retrouve dans tous les domaines de l'histoire, dans tout fait historique, dans toute pensée et dans toute action. Il pèse de son poids immatériel sur la grande aventure de la connaissance ainsi que sur les rapports entre nations, entre groupes sociaux et entre individus. Il marque profondément nos liens avec l'univers, l'inconnu, le temps et l'espace. » [Boia, 1998, 207] Dans le même esprit, mais de façon plus radicale, Cornelius Castoriadis ajoute que si l'imaginaire ne doit pas être perçu comme une invention qu'il conviendrait de séparer de la réalité, si l'imaginaire ne doit pas être vu comme quelque chose de faux à côté de quelque chose qui serait vrai, on peut aller beaucoup plus loin et considérer que tout, d'une certaine manière, repose sur l'imaginaire [Castoriadis, 1975].

Dans le contexte de la recherche sur la concurrence mémorielle, l'imaginaire renvoie à notre capacité individuelle et collective à créer un ensemble de valeurs, de normes et de vérités qui façonnent notre vision de la politique et de l'histoire, qui oriente notre comportement, et qui parvient surtout à s'autonomiser, c'est-à-dire à se présenter comme donné de l'extérieur,

CONCLUSION

comme s'il nous précédait, indépendamment de notre action créatrice. Cet aspect est fondamental, l'étude de l'imaginaire permet de comprendre les enjeux de la concurrence mémorielle sous un angle particulier parce qu'elle montre à quel point les hommes et les femmes en société construisent, instituent et établissent un certain nombre de représentations au sein d'un ensemble cohérent, tout en attribuant une existence propre à ce dernier, au point parfois de nier la dimension fondamentalement sociale (humaine) de notre vision du monde et de l'histoire. L'étude de l'imaginaire affiche la part d'invention et de créativité que nous insufflons dans nos représentations, et partant, dans notre interprétation de certains faits historiques. La concurrence mémorielle devient ici une compétition entre des représentations au sein de l'imaginaire collectif, une compétition qui n'est pas présentée comme telle et qui est surtout motivée par des intérêts et des émotions plus ou moins inconscientes.

L'imaginaire affiche la double institution par la collectivité de son histoire comme « histoire que nous faisons », mais aussi comme « sens que nous voulons donner à cette histoire », à l'appui de travaux scientifiques, d'enjeux identitaires, de priorités politiques, d'aspects émotionnels, etc. L'imaginaire est en définitive une question de sens et de symboles : « Les actes réels, individuels ou collectifs – le travail, la consommation, la guerre, l'amour, l'enfantement – les innombrables produits matériels sans lesquels aucune société ne saurait vivre un instant, ne sont pas (pas toujours, pas directement) des symboles. Mais les uns et les autres sont impossibles en dehors d'un réseau symbolique. Nous rencontrons d'abord le symbolique, bien entendu, dans le langage. Mais nous le rencontrons également, à un autre degré et d'une autre façon, dans les institutions. Les institutions ne se réduisent pas au symbolique, mais elles ne peuvent exister que dans le symbolique [...]. Une organisation donnée de l'économie, un système de droit, un pouvoir institué, une religion existent socialement comme des systèmes symboliques sanctionnés. Ils consistent à attacher à des symboles (à des signifiants) des signifiés (des représentations, des ordres, des injonctions ou incitations à faire ou à ne pas faire) » [Castoriadis, 1975, 162].

En affichant l'existence de désaccords et de revendications contradictoires sur l'interprétation du passé, la concurrence mémorielle révèle le caractère imaginé de notre société mais aussi la dimension imaginée de l'histoire. La collectivité fait preuve de créativité et d'imagination au moment où elle fait objectivement l'histoire mais aussi au moment où elle mobilise ou instrumentalise celle-ci à des fins spécifiques. Au final, la concurrence mémorielle interroge l'imaginaire social et national – accusé d'être une « simple vérité officielle » – elle le remet en question et surtout défie la légitimité de l'État dans sa prétention à inspirer ce dernier. La concurrence mémorielle provo-

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

que donc une rupture dans un imaginaire collectif national longtemps jugé comme stable parce que « réel » (et non imaginé), mais aussi indiscutable parce qu'investi de l'autorité de l'État. Ce temps est aujourd'hui totalement révolu.

En démasquant l'imaginaire, la concurrence mémorielle encourage une nouvelle forme de liberté qui invite à juger par soi-même l'histoire, à en donner sa propre interprétation et à en faire la promotion auprès de l'État et des médias, elle ouvre la voix à la politisation de l'histoire et à son instrumentalisation. Elle invite à prendre le contrôle du passé pour assurer une certaine forme de présent et forger l'avenir.

L'ÉTAT

La concurrence mémorielle existe dans de nombreux pays mais trouve une vitalité particulière dans les régimes dits « démocratiques » où en théorie la norme absolue et le fondement de la société – les représentations collectives – sont dans les mains des hommes et des femmes qui font la société et des élus qui nous représentent. Face au foisonnement d'idées et de propositions sur l'histoire qu'il faut retenir, les faits qu'il faut commémorer et le sens qu'il faut en tirer pour l'avenir, le gouvernement a pour prérogative de gérer l'imaginaire dont il hérite, et il le fait parfois secrètement au sens où il ne veut pas, où il ne veut plus, où il n'ose plus apparaître trop ouvertement comme un faiseur d'opinion ou un guide pour la « pensée juste ». L'État est obligé d'orienter l'imaginaire en fonction de ce qu'il souhaite défendre en priorité, de sanctionner certaines valeurs plutôt que d'autres, de consacrer certaines significations, de privilégier le souvenir de certains événements plutôt que d'autres, etc. Et qu'ils le veuillent ou qu'ils l'assument ou non, les gouvernements restent les acteurs les plus forts et les plus puissants pour construire un imaginaire, et pour tenter d'en orienter le contenu et l'évolution dans l'histoire, par rapport à l'histoire.

La reconnaissance de l'imaginaire, et en tant que témoin de cette dimension la concurrence mémorielle, ne vont pas de soi dans le discours des autorités. L'imaginaire implique l'idée subversive selon laquelle il n'existe pas de vérités ou de réalités bien définies susceptibles d'être défendues comme telles et à ce titre, l'État et les gouvernements successifs sont pris en tenaille. Ils perçoivent la nécessité d'admettre la dimension subjective – humaine – de l'imaginaire collectif et de ses composantes, mais ils savent aussi qu'il est de leur devoir d'indiquer le chemin à suivre et à certains égards d'appuyer ce chemin sur une lecture spécifique de l'histoire et une

CONCLUSION

vision particulière de la nation et de sa grandeur. Au final, il faut évoquer la liberté et la créativité ici et proposer voire imposer ses vues là-bas !

La concurrence mémorielle invite les États et les gouvernements à reconnaître la part de subjectivité, de créativité et d'imagination qui caractérise notre rapport à l'histoire, tout en affichant les dangers d'un abandon de cette dernière à la concurrence. En conséquence, l'État doit à la fois admettre la relativité de l'histoire qui sera toujours affaire d'interprétation scientifique, émotionnelle et politique tout en affichant son « camp » et ce qui compte à ses yeux dans le passé pour forger l'avenir.

Tout ce qui précède explique en partie le transfert de responsabilité des élus de la nation aux juges des tribunaux. Peureux ou peu inspirés, les élus se débarrassent de leurs prérogatives en évitant de nous indiquer qui nous sommes et où nous devrions vouloir aller ! Tout ce qui précède explique aussi en partie la médiocrité et la maladresse des ministres ou des chefs de gouvernement qui ont tenté ouvertement de reprendre en main les enjeux liés à l'identité nationale comme en France (débat sur l'identité nationale) ou en Belgique (débat sur les critères de l'intégration). Peureux ou peu inspirés, les élus ont proposé des critères loufoques voire enfantins.

LES MÉDIAS

Si les médias ne constituent pas la cause principale des différends en matière de concurrence mémorielle, ils jouent un rôle déterminant dans la motivation et la mobilisation des porteurs de revendications et à certains égards, il est permis de se demander si on parlerait de concurrence mémorielle aujourd'hui sans la télévision et certains reportages qui ont démultiplié la visibilité d'un certain nombre d'acteurs. La télévision qui donne une visibilité et Internet qui offre une vitrine à moindre prix à n'importe quelle personne désireuse de créer son blog sur tel ou tel enjeu de mémoire jouent un rôle incontestable, ils permettent à n'importe quelle association de sortir du bois, de proposer sa propre opinion sur l'histoire et surtout d'indiquer ce qui à ses yeux devrait être retenu par les autorités en la matière.

Si les médias font caisse de résonance, ce qui est le plus préoccupant à leur égard se situe à un autre niveau. Les médias n'obéissent à aucune règle en matière de gestion du flux d'images quotidien mais en même temps, ils structurent involontairement l'agenda et conditionnent le degré de férocité des conflits liés à la concurrence mémorielle. Ce qui est préoccupant, ce n'est pas l'effet de loupe, c'est le flux permanent et incontrôlé d'images aux conséquences désastreuses pour les publics non avertis.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

À la télévision, les images se télescopent, parfois en noir et blanc, parfois en couleur, avec ou sans commentaire, avec plus ou moins d'objectivité selon les cas. Le résultat est catastrophique, les victimes d'un génocide en cours qui parfois n'est même pas encore terminé ni même nommé comme tel côtoient l'une ou l'autre commémoration de la libération d'un camp de concentration nazi quand le rappel au souvenir du tsunami japonais ou du génocide rwandais croise les victimes libyennes de la répression du colonel Kadhafi, ou les innocents tombés sous les bombes des États-Unis ou de l'Otan, en Irak ou en Afghanistan. Le flux d'images est tel que des bouleversements s'opèrent dans les représentations. Les victimes de tel ou tel massacre sont en concurrence avec les enfants d'Hiroshima et de Nagasaki au moment où les revendications des descendants des esclaves se voient à leur tour voler la vedette par des manifestants à La Haye lors du procès d'un ancien bourreau serbe, croate, sierra-léonais ou khmer rouge. Et ne parlons même pas de ceux dont on ne parle pas, peu ou jamais et qui, bien qu'absents des écrans de télévision, provoquent précisément des frustrations qui mettent les représentations encore plus en compétition.

L'offre audiovisuelle est globale et aux télescopages sur et entre nos chaînes de télévision aggravés par le zapping s'ajoutent les décalages entre pays et régions du monde relativement à ce qui compte pour l'histoire. La Shoah ne signifie pas la même chose en France et à Gaza, et on ne commémore pas Hiroshima de la même manière au Japon et aux États-Unis, pas plus que le « 11 septembre » au Chili et aux États-Unis. Au final, des renversements s'opèrent, et des changements étranges font leur apparition.

Un des exemples les plus frappants, notamment par son extrême actualité et par ses répercussions dans de nombreuses régions du monde, mérite notre attention. Il réside dans la coexistence à la télévision presque quotidiennement lors des journaux télévisés, et à seulement quelques secondes d'intervalle, d'images d'archives autour des camps de concentration et d'extermination, et d'images récentes sur les embrasements réguliers du Moyen-Orient, notamment en Irak, au Liban et en Palestine. Cette coexistence quotidienne part souvent d'une bonne intention, il faut rappeler de quoi étaient capables les nazis, et il faut aussi parler du monde aujourd'hui. Mais en filigrane dans nos représentations et dans l'imaginaire, le flux associe, transforme et finalement remplace l'image historique du « Juif persécuté sous le nazisme » par l'image plus récente « du soldat israélien, allié des États-Unis, conquérant et dominateur au Moyen-Orient ». Il existe bien entendu plein d'autres exemples pour illustrer le propos mais ce phénomène précis mérite toute notre attention parce que les crimes nazis et leurs victimes fondent l'identité européenne et notre rapport au fascisme, et qu'en même temps les drames humains au Moyen-Orient sont d'une extrême

CONCLUSION

actualité et d'une extrême gravité. Si le bouleversement laissera indifférent le soldat israélien, rien n'indique qu'il en ira de même pour le rescapé ou le fils de rescapé de la Shoah considéré désormais comme un agresseur, ou comme un sympathisant des forces armées israéliennes, rien n'indique également que tout cela n'aura aucun impact sur notre rapport aux crimes nazis et à leurs victimes, notamment les Juifs.

Ce qui est préoccupant avec les médias, ce n'est pas tant l'effet grossissant mais le flux continu et hasardeux d'images qui provoque de l'incompréhension et du ressentiment de tous les côtés, chacun pensant de surcroît être lésé par rapport aux autres ! C'est le flux hasardeux avec certaines images (désinvolture), mais c'est aussi le flux que l'on soupçonne d'être orchestré pour privilégier certaines images (complot), et c'est surtout le flux que l'on exècre précisément parce qu'on ne voit jamais certaines images (injustice). Compte tenu de l'impact des médias dans la construction de nos représentations, l'hyperprésence, l'absence ou le mélange malheureux d'images posent un sérieux problème pour la cohésion sociale.

Si le temps d'un imaginaire collectif prétendument unanime est aujourd'hui révolu, le temps où le flux d'images était sous contrôle appartient également au passé, *a fortiori* avec la multiplication des médias, le zapping et Internet. Ici et là, du point de vue des libertés, il n'y a certainement pas lieu de s'en plaindre même si cela se traduit par une compétition de plus en plus féroce où chacun, demain, voudra faire valoir ses propres souffrances.



Postface

Entre monopole et concurrence !

« La mémoire est la sentinelle de l'esprit. »

William SHAKESPEARE

Certains tabous ne doivent pas pervertir la raison d'être du travail de mémoire.

À la base de ce projet, une interrogation et la ferme volonté de contribuer à définir les balises mémorielles pour demain. Mais est-il vraiment opportun de (re)questionner la mémoire ? Dans ce contexte, la transmission comporte de multiples facettes et on mesure mieux aujourd'hui toute l'importance qu'elle revêt dans les constructions identitaires collectives et individuelles.

Longtemps occultée, travestie ou tout simplement tue par ceux qui en ont été les victimes, la question de la transmission de la mémoire des faits liés aux conséquences de l'idéologie nazie est au centre de bien des préoccupations et à bien y réfléchir, cette attitude est en parfaite adéquation avec la nature même de la démarche historique et avec les objectifs poursuivis par notre association depuis sa création.

Bien sûr, il y a le rôle important joué par de nombreux témoins dont l'oralité des récits et l'engagement exemplaire resteront irremplaçables... malgré les effets de la mécanique perverse du souvenir construit et de certaines mises en doute malsaines et souvent malintentionnées. Les démarches artistiques doivent également être mentionnées car la diversité des approches qu'elles proposent permet – sans doute mieux que par d'autres biais – d'appréhender ce qui ne peut être vraiment communiqué ou représenté. Il faudrait aussi évoquer longuement le dynamisme des associations et l'investissement des pouvoirs publics, les missions de l'enseignement, la richesse des échanges internationaux qui à leur manière luttent sans relâche

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

contre les effets dévastateurs de l'oubli et de l'emprise grandissante du négationnisme.

Finalement, il n'y a rien d'étonnant dans le fait d'interroger les phénomènes de transmission mémorielle. Encore faut-il voir dans cette démarche la volonté de construire et de donner sens au travail de mémoire qui tente à conjuguer devoir d'histoire et éducation à la citoyenneté... et de poser ainsi le véritable enjeu : en quoi cette mémoire nous concerne-t-elle ? Sa transmission, et donc le rappel de certains faits d'un passé qui fait honte à l'humanité, est-elle en mesure de forger une conviction d'engagement chez les plus jeunes, de solliciter notre vigilance citoyenne et démocratique et de mobiliser nos comportements de résistance au quotidien ? En s'interrogeant ainsi, on voit bien que l'on dépasse le cadre trop étriqué d'une transmission liée à l'obligation de se souvenir et la sacralisation d'une mémoire érigée en simple devoir.

Avec la publication du présent ouvrage, les Territoires de la mémoire s'inscrivent résolument dans une perspective qui ne fera pas l'économie de redéfinir les finalités d'un travail de mémoire tourné vers un avenir plus digne et plus respectueux de chaque être humain. Sinon, à quoi bon se souvenir ? À quoi bon rappeler sans cesse l'horreur et le traumatisme ? Aujourd'hui, on s'en doute, il ne suffit plus d'affirmer certains slogans. Celui qui ne se souvient pas de son passé est condamné à le revivre ! Plus jamais ça !... les mots sont généreux mais en quoi sont-ils réellement porteurs d'un projet pour demain ? Pour faire face à l'inéluctable et à la disparition des témoins directs de ce que l'on a appelé la « barbarie nazie », nous devons rapidement faire preuve de créativité et d'imagination pour légitimer notre action. À défaut, la transmission de la mémoire auprès des jeunes générations risque de (re)devenir une simple obligation morale, une contrainte plus ou moins librement consentie... mais surtout le terreau pour installer durablement l'indifférence, la lassitude et le rejet pur et simple du fait mémoriel, alimentant ainsi l'œuvre des menteurs et des négateurs de l'évidence. Une nouvelle « religion » mémorielle ? Ce serait un comble et tout aurait été vain !

Face à ces nouveaux enjeux et aux nombreux défis qui nous attendent, faut-il alors oser parler de monopole et de concurrence ? Nous sommes convaincus que les phénomènes de concurrence mémorielle, de hiérarchisation de la souffrance, d'instrumentalisation de l'horreur ou de monopolisation d'événements tragiques... toutes ces manifestations sont de nature à pervertir les finalités du véritable travail de mémoire en générant des conflits d'intérêts, des amalgames simplistes et réducteurs, des stigmatisations inutiles et parfois l'exclusion. Les contributions présentes dans cet ouvrage dénoncent courageusement et sans ambiguïté ces dérives. En abordant serei-

POSTFACE

nement ces thématiques difficiles qui confinent parfois à l'intouchable, les Territoires de la mémoire veulent être constructifs. Loin de nous l'idée d'alimenter une nouvelle polémique. Ce faisant, nous apporterions du crédit à ce que par ailleurs nous dénonçons avec force.

« On ne se méfie que de ce que l'on connaît. » S'agissant de la pédagogie de la transmission mémorielle, la connaissance est évidemment indispensable... mais elle ne se suffit pas à elle-même. C'est toute l'action de notre association que de transmettre avec rigueur cette connaissance tout en l'inscrivant dans un important travail de compréhension et de décodage de tout ce qui peut porter atteinte à ce que nous avons de plus cher : la liberté et la défense des valeurs démocratiques que cette liberté implique. À nos yeux, c'est cela qui importe et qui doit conduire notre conviction de nouveaux « passeurs de mémoire ». Pour garder tout son sens et son utilité dans la construction d'un autre avenir, la transmission de la mémoire doit absolument être libérée de tout ce qui est de nature à la pervertir. Nous souhaitons que cet ouvrage ouvre la voie à une approche mémorielle nouvelle et qui reste encore à définir. C'est pour cette raison qu'il faut (re)mettre sans cesse la/les mémoire(s) en question(s).

Pierre PÉTRY

Président de l'ASBL « les Territoires de la mémoire¹ »

1. Centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté. Début des années 1990, l'extrême droite est de retour dans le paysage politique belge. Évidemment, cette situation est tout à fait inacceptable pour les rescapés des camps nazis et pour de très nombreux citoyens belges. En 1993 et pour faire face à la résurgence des idées d'extrême droite, les Territoires de la mémoire sont créés et l'accent est rapidement mis sur la sensibilisation aux dangers qui menacent nos idéaux démocratiques et sur l'importance de l'éducation citoyenne pour éviter que l'histoire ne se répète à nouveau. Aujourd'hui, les Territoires de la mémoire sont reconnus comme une organisation d'« éducation permanente » et est devenu un centre de ressources dans le cadre du décret Mémoire de la communauté française de Belgique. Le champ d'action de l'association prend en compte les crimes de guerre et contre l'humanité ainsi que les autres massacres de type génocidaire.

Annexes



Annexe 1

Le 13 juillet 1990, la loi Gayssot – du nom de son initiateur – a été promulguée. On s’intéressera tout particulièrement à l’article 9 réprimant le négationnisme¹.

LOI N° 90-615 DU 13 JUILLET 1990 TENDANT À RÉPRIMER TOUT ACTE RACISTE, ANTISÉMITES OU XÉNOPHOBES

L’Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,

L’Assemblée nationale a adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. – Toute discrimination fondée sur l’appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite.

L’État assure le respect de ce principe dans le cadre des lois en vigueur.

Art. 2. – Le 21 mars de chaque année, date retenue par l’Organisation des Nations unies pour la Journée internationale pour l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Commission nationale consultative des droits de l’homme remet au gouvernement un rapport sur la lutte contre le racisme. Ce rapport est immédiatement rendu public.

TITRE I^{er}

MODIFICATIONS DU CODE PÉNAL

Art. 3. – Il est inséré, après l’article 51 du code pénal, un article 51-1 ainsi rédigé :

1. Pour de plus amples informations sur cette loi, on consultera Donnet [1993], Feldman [1998] et Troper [1999].

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

« Art. 51-1. – Dans les cas prévus par la loi, le tribunal pourra ordonner, aux frais du condamné, soit la publication intégrale ou partielle de sa décision, soit l’insertion d’un communiqué informant le public des motifs et du dispositif de celle-ci dans le *Journal officiel de la République française* ou dans un ou plusieurs journaux ou écrits périodiques qu’il désignera.

Le tribunal déterminera, le cas échéant, les extraits de la décision qui devront être publiés ; il fixera les termes du communiqué à insérer. »

Art. 4. – Il est inséré, après l’article 187-2 du code pénal, un article 187-3 ainsi rédigé :

« Art. 187-3. – En cas de condamnation prononcée en application des articles 187-1 ou 187-2, le tribunal pourra ordonner :

1° La privation des droits mentionnés aux 2° et 3° de l’article 42, pour une durée de cinq ans au plus ;

2° L’affichage de sa décision dans les conditions prévues par l’article 51 ;

3° La publication de celle-ci ou l’insertion d’un communiqué dans les conditions prévues par l’article 51-1, sans que les frais de publication ou d’insertion puissent excéder le maximum de l’amende encourue. »

Art. 5. – Le dernier alinéa de l’article 416 du code pénal est abrogé.

Art. 6. – Il est inséré, après l’article 416-1 du code pénal, un article 416-2 ainsi rédigé :

« Art. 416-2. – En cas de condamnation prononcée en application des articles 416 et 416-1, le tribunal pourra ordonner :

1° La privation des droits mentionnés aux 2° et 3° de l’article 42, pour une durée de cinq ans au plus ;

2° L’affichage de sa décision dans les conditions prévues par l’article 51 ;

3° La publication de celle-ci ou l’insertion d’un communiqué dans les conditions prévues par l’article 51-1, sans que les frais de publication ou d’insertion puissent excéder le maximum de l’amende encourue.

Toutefois, en cas de condamnation en application des dispositions de l’article 416 relatives à l’état de santé ou au handicap, l’affichage ou la publication de la décision, ou l’insertion d’un communiqué, ne pourront comporter l’identité de la victime qu’avec son accord ou celui de son représentant légal. »

ANNEXE 1

TITRE II

MODIFICATIONS DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881 SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Art. 7. – Il est inséré, après l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, un article 13-1 ainsi rédigé :

« Art. 13-1. – Le droit de réponse prévu par l'article 13 pourra être exercé par les associations remplissant les conditions prévues par l'article 48-1, lorsqu'une personne ou un groupe de personnes auront, dans un journal ou écrit périodique, fait l'objet d'imputations susceptibles de porter atteinte à leur honneur ou à leur réputation à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Toutefois, quand la mise en cause concernera des personnes considérées individuellement, l'association ne pourra exercer le droit de réponse que si elle justifie avoir reçu leur accord.

Aucune association ne pourra requérir l'insertion d'une réponse en application du présent article dès lors qu'aura été publiée une réponse à la demande d'une des associations remplissant les conditions prévues par l'article 48-1. »

Art. 8. – L'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par les dispositions suivantes :

« En cas de condamnation pour l'un des faits prévus par l'alinéa précédent, le tribunal pourra en outre ordonner :

1° Sauf lorsque la responsabilité de l'auteur de l'infraction est retenue sur le fondement de l'article 42 et du premier alinéa de l'article 43 de la présente loi ou des trois premiers alinéas de l'article 93-3 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, la privation des droits énumérés aux 2° et 3° de l'article 42 du code pénal pour une durée de cinq ans au plus ;

2° L'affichage de sa décision dans les conditions prévues par l'article 51 du code pénal ;

3° La publication de sa décision ou l'insertion d'un communiqué dans les conditions prévues par l'article 51-1 du code pénal, sans que les frais de publication ou d'insertion puissent excéder le maximum de l'amende encourue. »

Art. 9. – Il est inséré, après l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, un article 24 bis ainsi rédigé :

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

« Art. 24 bis. – Seront punis des peines prévues par le sixième alinéa de l'article 24 ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23, l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale.

Le tribunal pourra en outre ordonner :

1° L'affichage de sa décision dans les conditions prévues par l'article 51 du code pénal ;

2° La publication de celle-ci ou l'insertion d'un communiqué dans les conditions prévues par l'article 51-1 du code pénal, sans que les frais de publication ou d'insertion puissent excéder le maximum de l'amende encourue. »
Art. 10. – L'article 32 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par les dispositions suivantes :

« En cas de condamnation pour l'un des faits prévus par l'alinéa précédent, le tribunal pourra en outre ordonner :

1° L'affichage de sa décision dans les conditions prévues par l'article 51 du code pénal ;

2° La publication de celle-ci ou l'insertion d'un communiqué dans les conditions prévues par l'article 51-1 du code pénal, sans que les frais de publication ou d'insertion puissent excéder le maximum de l'amende encourue. »
Art. 11. – L'article 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par les dispositions suivantes :

« En cas de condamnation pour l'un des faits prévus par l'alinéa précédent, le tribunal pourra en outre ordonner :

1° L'affichage de sa décision dans les conditions prévues par l'article 51 du code pénal ;

2° La publication de celle-ci ou l'insertion d'un communiqué dans les conditions prévues par l'article 51-1 du code pénal, sans que les frais de publication ou d'insertion puissent excéder le maximum de l'amende encourue. »
Art. 12. – Dans le premier alinéa de l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après les mots : « de combattre le racisme » sont insérés les mots : « ou d'assister les victimes de discrimination fondée sur leur origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse ».

ANNEXE 1

Art. 13. – Il est inséré, après l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, un article 48-2 ainsi rédigé :

« Art. 48-2. – Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur de la Résistance ou des déportés peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi et en ce qui concerne l'infraction prévue par l'article 24 *bis*. »

TITRE III

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 14. – L'article 6 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle est complété par un paragraphe II ainsi rédigé :

« II. – Les associations remplissant les conditions fixées par l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse peuvent également exercer le droit de réponse prévu par le présent article dans le cas où des imputations susceptibles de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée auraient été diffusées dans le cadre d'une activité de communication audiovisuelle.

Toutefois, quand les imputations concerneront des personnes considérées individuellement, l'association ne pourra exercer le droit de réponse que si elle justifie avoir reçu leur accord.

Aucune association ne pourra requérir la diffusion d'une réponse en application du présent article dès lors qu'aura été diffusée une réponse à la demande d'une des associations remplissant les conditions prévues par l'article 48-1 précité. »

Art. 15¹. – I. – Le deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 85-699 du 11 juillet 1985 tendant à la constitution d'archives audiovisuelles de la justice est complété par la phrase suivante :

« Toutefois, la reproduction ou la diffusion, intégrale ou partielle, de l'enregistrement des audiences d'un procès pour crime contre l'humanité peut être autorisée dès que ce procès a pris fin par une décision devenue définitive. » II. – Les procès dont l'enregistrement aura été autorisé au jour de

1. L'article 15 a été abrogé par l'ordonnance 2004-178 du 24 février 2004.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

la promulgation de la présente loi pourront être reproduits ou diffusés en suivant la procédure prévue par l'article 8 modifié de la loi n° 85-699 du 11 juillet 1985 précitée.

Art. 16¹. – Les articles 1^{er}, 2 et 7 à 14 de la présente loi sont applicables dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

1. Cet article a été ajouté par la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001.

Annexe 2

Le 23 mars 1995, l'arsenal législatif belge était également doté d'une loi réprimant le négationnisme. Alors que la loi française fait référence au Statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945, la loi belge renvoie à la Convention internationale du 9 décembre 1948¹.

LOI DU 23 MARS 1995 TENDANT À RÉPRIMER LA NÉGATION, LA MINIMISATION, LA JUSTIFICATION OU L'APPROBATION DU GÉNOCIDE COMMIS PAR LE RÉGIME NATIONAL-SOCIALISTE ALLEMAND PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Art. 1^{er}. – Est puni d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de vingt-six à cinq mille francs quiconque, dans l'une des circonstances indiquées à l'article 444 du Code pénal, nie, minimise grossièrement, cherche à justifier ou approuve le génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale.

Pour l'application de l'alinéa précédent, le terme génocide s'entend au sens de l'article 2 de la Convention internationale du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Le condamné peut, en outre, être condamné à l'interdiction conformément à l'article 33 du Code pénal².

Art. 2. – En cas de condamnation du chef d'infraction à la présente loi, il peut être ordonné l'insertion du jugement intégralement ou par extrait, dans un ou plusieurs journaux, et son affichage, aux frais du condamné.

1. Pour de plus amples informations sur cette loi, on consultera Blero [1996] et Grandjean [2011].

2. Cet alinéa a été ajouté par la loi du 7 mai 1999.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Art. 3. – Sont applicables à la présente loi le chapitre VII du livre premier du Code pénal et l'article 85 du même Code.

Art. 4. – Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, ainsi que toute association jouissant de la personnalité juridique depuis au moins cinq ans à la date des faits, et qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur de la résistance ou des déportés, peuvent ester en justice dans tous les litiges auxquels l'application de la présente loi pourrait donner lieu.

Art. 5. – La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Annexe 3

Afin de permettre la comparaison entre les lois française et belge réprimant le négationnisme, une partie de l'article 6 du Statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et l'article 2 de la Convention internationale du 9 décembre 1948 sont présentés.

ARTICLE 6 DU STATUT DU TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL ANNEXÉ À L'ACCORD DE LONDRES DU 8 AOÛT 1945

c) Les crimes contre l'humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.

Article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Art. 2. – Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- (a) Meurtre de membres du groupe ;
- (b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- (c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- (d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- (e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Annexe 4

Le 17 mars 1998, les sénateurs belges ont adopté une résolution portant sur la reconnaissance du génocide arménien.

RÉSOLUTION RELATIVE AU GÉNOCIDES DES ARMÉNIENS DE TURQUIE EN 1915

Le Sénat,

Considérant les nombreuses études consacrées à la situation des populations arméniennes de Turquie au début du siècle ;

Vu la Convention des Nations unies relative à la prévention et à la répression du crime de génocide, qui définit le crime de génocide ;

Considérant les décisions judiciaires qui ont fait application de cette disposition pour qualifier la situation des Arméniens de Turquie en 1915, et notamment la décision du tribunal de grande instance de Paris du 21 juin 1995 ;

Considérant la résolution du Parlement européen du 18 juin 1987 sur « une solution politique de la question arménienne », qui reconnaît que les Arméniens de Turquie furent victimes en 1915 d'un génocide perpétré par le gouvernement ottoman de l'époque ;

Considérant que les preuves historiques de la réalité des massacres concertés et systématiques des Arméniens ne peuvent être mises en doute ;

Considérant que la reconnaissance des crimes et des erreurs du passé est un préliminaire à la réconciliation entre les peuples et qu'il ne saurait y avoir de paix sans justice, en Arménie comme ailleurs ;

Considérant par ailleurs que la reconnaissance des crimes des régimes antérieurs permet seule de refuser d'en partager les objectifs, et permet d'assumer politiquement la réconciliation ;

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Considérant que le contentieux entre les nations turque et arménienne perdure, et conduit encore actuellement à la perte de vies humaines, à des déplacements de population et à de nombreuses violations des droits de l'homme dans la région ;

Considérant que les peuples turc et arménien sont condamnés à terme à la réconciliation ;

Considérant les relations d'amitié et la coopération active entre la Turquie et la Belgique et l'Union européenne, d'une part, et entre l'Arménie et la Belgique et l'Union européenne, d'autre part ;

Constatant que la résolution du Parlement européen de 1987 n'a pas encore conduit le gouvernement turc à reconnaître le génocide de 1915 ;

Invite le gouvernement turc à reconnaître la réalité du génocide perpétré en 1915 par le dernier gouvernement de l'empire ottoman ;

Invite les parlements des États membres de l'Union européenne à contribuer à la réconciliation entre les peuples turc et arménien ;

Invite l'Union européenne et ses États membres à soutenir les initiatives pouvant contribuer au dialogue entre les peuples arménien et turc, et ce dans tous les domaines ;

Demande au gouvernement de transmettre la présente résolution au Premier ministre du gouvernement turc, au président du Parlement européen, au président de la Commission européenne, aux présidents des parlements des États membres de l'Union européenne, ainsi qu'au président du parlement de la République d'Arménie.



Annexe 5

Le 29 janvier 2001, la France se dotait du texte législatif le plus court portant sur la reconnaissance du génocide arménien.

LOI N° 2001-70 DU 29 JANVIER 2001 RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN DE 1915

Art. 1^{er}. – La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915.



Annexe 6

Le 21 mai 2001, la loi Taubira – du nom de la députée guyanaise au Parlement français, rapporteuse de cette loi – est adoptée. Elle reconnaît les traites et esclavages comme crime contre l’humanité. C’est notamment sur la base de cette loi que le Collectif antillais, guyanais, réunionnais a introduit une action contre l’historien Olivier Pétré-Grenouilleau.

LOI N° 2001-434 DU 21 MAI 2001 TENDANT À LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L’ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L’HUMANITÉ

Art. 1^{er}. – La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l’océan Indien d’une part, et l’esclavage d’autre part, perpétrés à partir du xv^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l’océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l’humanité.

Art. 2. – Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l’esclavage la place conséquente qu’ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l’esclavage sera encouragée et favorisée.

Art. 3. – Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l’océan Indien et de l’esclavage comme crime contre l’humanité sera introduite auprès du Conseil de l’Europe, des organisations internationales et de l’Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d’une date commune au plan international pour commémorer l’abolition de la traite négrière et de l’esclavage,

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer.

Art. 4¹. – La commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition font l'objet d'une journée fériée dans les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte.

Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus ;

En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le gouvernement après la consultation la plus large ;

Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'État pris dans un délai de six mois après la publication de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Art. 5². – Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, de combattre le racisme ou d'assister les victimes de discrimination fondée sur leur origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 24 (dernier alinéa), 32 (alinéa 2) et 33 (alinéa 3), de la présente loi.

Toutefois, quand l'infraction aura été commise envers des personnes considérées individuellement, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de ces personnes.

1. Cet article a modifié la loi n° 83-550 du 30 juin 1983.

2. Cet article a modifié l'article 48-1 de la loi n° 1881-07-29 du 29 juillet 1881.

Annexe 7

Le 23 février 2005 a été adoptée la loi imposant notamment aux enseignants de souligner « le rôle positif » de la colonisation dans son article 4. Suite aux polémiques relatives à cet article, le Premier ministre, Dominique de Villepin, a saisi la Cour constitutionnelle le 25 janvier 2006 afin qu'il se prononce sur la nature juridique du deuxième alinéa de l'article 4. Le 31 janvier 2006, la juridiction a reconnu le caractère réglementaire de cet alinéa, permettant ainsi l'abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 par décret.

LOI N° 2005-158 DU 23 FÉVRIER 2005 PORTANT RECONNAISSANCE DE LA NATION ET CONTRIBUTION NATIONALE EN FAVEUR DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

Art. 1^{er}. – La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française.

Elle reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et les victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance de ces anciens départements et territoires et leur rend, ainsi qu'à leurs familles, solennellement hommage.

Art. 2. – La Nation associe les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Évian, ainsi que les victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc, à l'hommage rendu le 5 décembre aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Art. 3. – Une fondation pour la mémoire de la guerre d’Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie est créée, avec le concours de l’État.

Les conditions de la création de cette fondation sont fixées par décret en Conseil d’État.

Art. 4. – Les programmes de recherche universitaire accordent à l’histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu’elle mérite.

Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l’histoire et aux sacrifices des combattants de l’armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit¹.

La coopération permettant la mise en relation des sources orales et écrites disponibles en France et à l’étranger est encouragée.

Art. 5. – Sont interdites :

- toute injure ou diffamation commise envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur qualité vraie ou supposée de harki, d’ancien membre des formations supplétives ou assimilés ;
- toute apologie des crimes commis contre les harkis et les membres des formations supplétives après les accords d’Évian.

L’État assure le respect de ce principe dans le cadre des lois en vigueur.

Art. 6. – I. – Les bénéficiaires de l’allocation de reconnaissance mentionnée à l’article 67 de la loi de finances rectificative pour 2002 (n° 2002-1576 du 30 décembre 2002) peuvent opter, au choix :

- pour le maintien de l’allocation de reconnaissance dont le taux annuel est porté à 2 800 EUR à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- pour le maintien de l’allocation de reconnaissance au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2004 et le versement d’un capital de 20 000 EUR ;
- pour le versement, en lieu et place de l’allocation de reconnaissance, d’un capital de 30 000 EUR.

En cas d’option pour le versement du capital, l’allocation de reconnaissance est servie au taux en vigueur au 1^{er} janvier 2004 jusqu’au paiement de ce capital. À titre conservatoire, dans l’attente de l’exercice du droit d’option, l’allocation de reconnaissance est versée à ce même taux.

En cas de décès, à la date d’entrée en vigueur de la présente loi, de l’ancien

1. Cet alinéa a été abrogé par décret le 15 février 2006.

ANNEXE 7

supplétif ou assimilé et de ses conjoints ou ex-conjoints survivants lorsqu'ils remplissaient les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 94-488 du 11 juin 1994 relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie, une allocation de 20 000 EUR est répartie en parts égales entre les enfants issus de leur union s'ils possèdent la nationalité française et ont fixé leur domicile en France ou dans un État de la Communauté européenne au 1^{er} janvier 2004. Les personnes reconnues pupilles de la Nation, orphelines de père et de mère, de nationalité française et ayant fixé leur domicile en France ou dans un État de la Communauté européenne au 1^{er} janvier 2004, dont l'un des parents a servi en qualité de harki ou membre d'une formation supplétive, non visées à l'alinéa précédent, bénéficient d'une allocation de 20 000 EUR, répartie en parts égales entre les enfants issus d'une même union.

Les modalités d'application du présent article, et notamment le délai imparti pour exercer l'option ainsi que l'échéancier des versements prenant en compte l'âge des bénéficiaires, sont fixées par décret en Conseil d'État.

II. – Les indemnités en capital versées en application du I sont insaisissables et ne présentent pas le caractère de revenus pour l'assiette des impôts et taxes recouverts au profit de l'État ou des collectivités publiques.

Art. 7. – I. – Aux articles 7, 8 et 9 de la loi n° 94-488 du 11 juin 1994 relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie, la date : « 31 décembre 2004 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2009 ».

II. – Le deuxième alinéa de l'article 7 de la même loi est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« Cette aide est attribuée aux personnes précitées destinées à devenir propriétaires en nom personnel ou en indivision avec leurs enfants à condition qu'elles cohabitent avec ces derniers dans le bien ainsi acquis.

« Elle est cumulable avec toute autre forme d'aide prévue par le code de la construction et de l'habitation. »

III. – Au premier alinéa de l'article 9 de la même loi, les mots : « réalisée avant le 1^{er} janvier 1994 » sont remplacés par les mots : « réalisée antérieurement au 1^{er} janvier 2005 ».

Art. 8. – Après le septième alinéa (4^o) de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Sont considérés comme logements locatifs sociaux au sens du troisième alinéa ceux financés par l'État ou les collectivités locales occupés à titre

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'État au titre des lois d'indemnisation les concernant. »

Art. 9. – Par dérogation aux conditions fixées pour bénéficier de l'allocation de reconnaissance et des aides spécifiques au logement mentionnées aux articles 6 et 7, le ministre chargé des rapatriés accorde le bénéfice de ces aides aux anciens harkis et membres des formations supplétives ayant servi en Algérie ou à leurs veuves, rapatriés, âgés de soixante ans et plus, qui peuvent justifier d'un domicile continu en France ou dans un autre État membre de la Communauté européenne depuis le 10 janvier 1973 et qui ont acquis la nationalité française avant le 1^{er} janvier 1995.

Cette demande de dérogation est présentée dans le délai d'un an suivant la publication du décret d'application du présent article.

Art. 10. – Les enfants des personnes mentionnées à l'article 6 de la loi n° 94-488 du 11 juin 1994 précitée, éligibles aux bourses nationales de l'éducation nationale, peuvent se voir attribuer des aides dont les montants et les modalités d'attribution sont définis par décret.

Art. 11. – Le gouvernement remettra au Parlement, un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, un rapport faisant état de la situation sociale des enfants d'anciens supplétifs de l'armée française et recensera les besoins de cette population en termes de formation, d'emploi et de logement.

Art. 12. – I. – Sont restituées aux bénéficiaires des indemnisations ou en cas de décès à leurs ayants droit les sommes prélevées sur les indemnisations par l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer et affectées au remboursement partiel ou total des prêts au titre des dispositions suivantes :

1° L'article 46 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France ;

2° Les troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article 3 de la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978 relative à l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer dépossédés de leurs biens.

II. – Sont aussi restituées aux personnes ayant bénéficié d'une indemnisation en application de l'article 2 de la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987 relative

ANNEXE 7

au règlement de l'indemnisation des rapatriés ou à leurs ayants droit les sommes prélevées, en remboursement de prêts professionnels, sur l'aide brute définitive accordée lors de la cession de biens agricoles dans le cadre des protocoles franco-tunisiens des 13 octobre 1960 et 2 mars 1963.

III. – Les restitutions mentionnées aux I et II n'ont pas le caractère de revenus pour l'assiette des impôts et taxes recouverts au profit de l'État ou des collectivités publiques. Elles n'entrent pas dans l'actif successoral des bénéficiaires au regard des droits de mutation par décès.

IV. – Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article, notamment les modalités de versement des sommes restituées ainsi qu'un échéancier prenant en compte l'âge des bénéficiaires de l'indemnisation.

V. – Les demandes de restitution sont présentées dans le délai de deux ans à compter de la publication du décret mentionné au IV.

Art. 13. – Peuvent demander le bénéfice d'une indemnisation forfaitaire les personnes de nationalité française à la date de la publication de la présente loi ayant fait l'objet, en relation directe avec les événements d'Algérie pendant la période du 31 octobre 1954 au 3 juillet 1962, de condamnations ou de sanctions amnistiées, de mesures administratives d'expulsion, d'internement ou d'assignation à résidence, ayant de ce fait dû cesser leur activité professionnelle et ne figurant pas parmi les bénéficiaires mentionnés à l'article 1^{er} de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale.

L'indemnité forfaitaire mentionnée au précédent alinéa n'a pas le caractère de revenu pour l'assiette des impôts et taxes recouverts au profit de l'État ou des collectivités territoriales.

Un décret en Conseil d'État détermine le montant de cette indemnité qui tient compte notamment de la durée d'inactivité justifiée ainsi que les modalités de versement de cette allocation.

Cette demande d'indemnité est présentée dans le délai d'un an suivant la publication du décret d'application du présent article.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.



Bibliographie

- “Border Dispute”, *The Warsaw Voice*, 7 août 2003.
- « L’histoire revue et épurée », *Courrier international*, 15 septembre 2010, n° 1036, p. 41.
- « Ailleurs, hier, autrement : connaissance et reconnaissance du génocide arménien », *Revue d’histoire de la Shoah*, janvier-août 2003, n° spécial 177-178.
- AIRIAU P., 2007, « “Disputatio Dei”, l’action politique des catholiques français partisans de “l’héritage chrétien” », in COHEN A. et VAUCHEZ A. (dir.), *La Constitution européenne : élites, mobilisations, votes*, Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles, p. 197-208.
- ALBA J. et HASHER L., 1983, “Is memory schematic ?”, *Psychological Bulletin*, n° 93, p. 203-231.
- ALY G. et HEIM S. H., 1991, *Vordenker der Vernichtung, Auschwitz und die deutschen Pläne für eine neue europäische Ordnung*, Hamburg, Hoffman und Campe, Hamburg, 539 p.
- ANDRIEU C., LAVABRE M.-C. et TARTAKOWSKY D. (dir.), 2006, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, 264 p.
- BAHRICK H., HALL L. et BERGER S., 1996, “Accuracy and distortion in memory for high school grades”, *Psychological Science*, n° 7, p. 265-271.
- BALIBAR É., 1998, *Droit de cité*, La Tour d’Aigues, Éditions de l’Aube, 186 p.
- BANCEL N., BLANCHARD P. et LEMAIRE S. (dir.), 2008, *Culture postcoloniale. 1961-2006, traces et mémoires coloniales en France*, Paris, Éditions Autrement, 224 p.
- BANCEL N., BLANCHARD P. et LEMAIRE S., 2008, *Culture coloniale en France de la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS Éditions/Autrement, 761 p.
- BANCEL N., BLANCHARD P., 2008, « La colonisation : du débat sur la guerre d’Algérie au discours de Dakar », in BLANCHARD P. et VEYRAT-MASSON I., *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, p. 137-154.
- BAR ON D. et ADWAN S., 2005, *Histoire de l’Autre*, Paris, Liana Lévi, 96 p.
- BARTA T., 1987, “Relations of Genocide: Land and Lives in the Colonization of Australia”, in WALLIMANN I. et DOBKOWSKI M. N. (dir.), *Genocide and the Modern Age*, New York, Greenwood Press, p. 237-252.
- BARTLETT F., 1932, *Remembering: A study in experimental and social psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 317 p.
- BARTOV O., 1996, *Murder in our Midst: the Holocaust, industrial killing and Representation*, New York, Oxford university press, 272 p.
- BARYSCH K., 2007, “What Europeans think about Turkey and why”, *Center for European Reform*, London.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

- BAUER Y., 2001, *Rethinking the Holocaust*, New Haven et Londres, Yale University Press, 352 p.
- BAUSSANT M., 2006/1, « Exils et construction de la mémoire généalogique : l'exemple des pieds-noirs », *Pôle Sud*, n° 24, p. 29-44.
- BAUSSANT M., 2007/3, « Penser les mémoires », *Ethnologie française*, tome XXXVII, p. 389-394.
- BÉDARIDA F., 1989, *La politique nazie d'extermination*, Paris, Albin Michel, 332 p.
- BENSOUSSAN G., 2003, *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Mille et une nuits, 300 p.
- BENSOUSSAN G., 2008, *Un nom impérissable. Israël, le sionisme et la destruction des Juifs d'Europe (1933-2007)*, Paris, Seuil, 297 p.
- BERNARD P., 2004, « Le métissage des mémoires : un défi pour la société française », *Hommes et migrations*, n° 1247, p. 27-35.
- BETRAMS K. et DE BROUX P.-O., 2007, « Du négationnisme au devoir de mémoire : l'histoire est-elle prisonnière ou gardienne de la liberté d'expression ? », *Revue de la faculté de droit de l'ULB*, n° 1, p. 75-134.
- BHABHA HOMI K., 2007 (1994), *Les lieux de la culture, une théorie postcoloniale*, Paris, Payot, 411 p.
- BILLIG J., 1949, *L'Allemagne et le génocide*, Paris, Éditions du Centre, Paris, 110 p.
- BLANCHARD P. et VEYRAT-MASSON I., 2010, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 335 p.
- BLANCHARD P., BANCEL N. et VERGÈS P., 2003, *La République coloniale : essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 250 p.
- BLANCHARD P., BANCEL N. et LEMAIRE S. (dir.), 2003, *Culture coloniale 1871-1931*, Paris, Éditions Autrement, 256 p.
- BLANCHARD P., BANCEL N. et LEMAIRE S. (dir.), 2004, *Culture impériale 1931-1961*, Paris, Éditions Autrement, 276 p.
- BLANCHARD P., BANCEL N. et LEMAIRE S. (dir.), 2005, *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 310 p.
- BLERO B., 1996, « La répression légale du révisionnisme », *Journal des tribunaux*, n° 5800, p. 333-337.
- BOËTSCH G., 2010, « L'université et la recherche face aux enjeux de mémoire : le temps des mutations », in BLANCHARD P. et VEYRAT-MASSON I., *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », p. 187-198.
- BOIA L., 1998, *Pour une histoire de l'imaginaire*, Paris, Les Belles Lettres, 224 p.
- BONHEUR G., 1963, *Qui a cassé le vase de Soissons ? L'album de famille de tous les Français*, Paris, Robert Laffont, 448 p.
- BONNET V. (dir.), 2004, *Conflits de mémoire*, Paris, Karthala, 361 p.
- BONNIOL J.-L., 2006, « Comment transmettre le souvenir de l'esclavage ? Excès de mémoire, exigence d'histoire... », *Cités*, n° 25, p. 181-185.
- BORNE D. et FALAIZE B., 2009, « L'enseignement de l'extermination des Juifs d'Europe à l'épreuve de la transmission scolaire en France », in FIJALKOW J. (dir.), *Transmettre la Shoah dans la famille, à l'école, dans la cité*, Paris, Les Éditions de Paris, p. 28-42.
- BOTTE R., 2005, « Traite et esclavage, du passé au présent », *Esprit*, numéro spécial *Vues d'Afrique*, août-septembre, p. 188-208.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUALAM BACHAGA S., 1987 (1962), *Mon pays la France*, Paris, France-empire, 267 p.
- BOURDIEU P., 1984, « Quelques propriétés des champs », in BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, p. 113-121.
- BOUSSOIS S., 2008, *Israël confronté à son passé : essai sur l'influence de la « nouvelle histoire »*, Paris, L'Harmattan, 385 p.
- BOUSSOIS S., 2011, *Israël, l'enfer du décor, dix ans de radicalisation*, Paris, Éditions du Cygne, 2011 (à paraître).
- BOUZA GARCIA L., 2008, "The europeanisation of Turkish identity: historical, sociological and geopolitical elements of the social perception of Turkey in the EU", in CHRISTIAN H. et GIELERN W. (dir.), *Türkisches Europa? Europäische Türkei*, Bonn, Scientia Bonnensis, p. 133-161.
- BOYER G., STACCHETTI V., 2007, « Enseigner la guerre d'Algérie à l'école : dépasser les enjeux de mémoires ? », in ABÉCASSIS F., BOYER G., FALAIZE B., MEYNIER G., ZANCARINI-FOURNEL M. (dir.), *La France et l'Algérie : leçons d'histoire*, Lyon, INRP, p. 241-250.
- BRANCHE R., 2005, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Seuil, 445 p.
- BRAYARD F., 2004, *La solution finale de la question juive : la technique, le temps et les catégories de la décision*, Fayard, Paris, 648 p.
- BRÉDART S., 2004, « La récupération de souvenirs d'abus sexuels infantiles chez l'adulte », in BRÉDART S. et VAN DER LINDEN M. (éd.), *Souvenirs récupérés, souvenirs oubliés et faux souvenirs*, Marseille, Solal, p. 13-46.
- BRILLET E., 2001, « Les problématiques contemporaines du pardon au miroir du massacre des harkis », *Cultures & conflits*, n° 41, p. 47-73.
- BRILLET E., 2006/1, « Scène judiciaire et mobilisation politique. Les actions en justice des représentants de la communauté harki », *Pôle sud*, n° 24, p. 45-58.
- BRUNET S. et DELVENNE P., 2010, « Cahier n° 17 – Politique et expertise d'usage en situation de haute incertitude scientifique : application de la méthodologie des *Focus groups* au risque électromagnétique », *Cahiers de sciences politiques de l'ULg*, disponible à l'adresse <http://popups.ulg.ac.be/csp/document.php?id=472>, consulté le 9 juillet 2011.
- BRUNETEAU B., 2004, *Le siècle des génocides*, Paris, Armand Colin, 253 p.
- CANAU J., « Conflits de mémoire : pertinence d'une métaphore ? », in BONNET V. (dir.), 2004, *Conflits de mémoire*, Paris, Karthala, p. 21-32.
- CARMICHAEL L., HOGAN H.P. et WALTERS A.A., "An experimental study of the effect of language on the reproduction of visually perceived form", *Journal of Experimental Psychology*, n° 15, p. 73-86.
- CASTORIADIS C., 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 497 p.
- CHAKRABARTY D., 2007, « Histoire et politique de la reconnaissance », in WIEVIORKA M. (dir.), *Les sciences sociales en mutation*, Paris, Éditions Sciences humaines, p. 501-511.
- CHALK F. et JONASSOHN K., 1990, *The History and Sociology of Genocide. Analyses and Case Studies*, New Haven, Yale University Press, 461 p.
- CHALK F., "Redefining Genocide", in ANDREOPOULOS G. J. (ed.), 1997, *Genocide. Conceptual and Historical Dimensions*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, p. 47-63.
- CHARLETY V., 2006, « Repères fondateurs. Introduire l'histoire dans l'espace public européen », *Politique européenne*, n° 18, p. 17-47.
- CHAUMONT J.-M., 2010, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 380 p.
- CHAUMONT J.-M., 1994, « Connaissance ou reconnaissance ? Les enjeux du débat sur la singularité de la Shoah », *Le Débat*, novembre-décembre, p. 69-89.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

- CHAUMONT J.-M., 2000, « Du culte des héros à la concurrence des victimes », *Criminologie*, vol. 33, n° 1, p. 167-183.
- COLIGNON A., 2011, « Le phénomène génocidaire », in GRANDJEAN G., LALOUX B., PIGNON C. et FOURNIER B., *Les sentiers de la mémoire. Paroles de jeunes*, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2010, p. 55-60.
- CONTINI G., 1997, *La memoria divisa*, Milano, Rizzoli, 280 p.
- COQUERY-VIDROVITCH C., 2009, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 190 p.
- COQUIO C. (dir.), 2003, *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, Nantes, l'Atalante, 608 p.
- COQUIO C., 1999, *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Albin Michel, 688 p.
- CRIVELLO M., GARCIA P. et OFFENSTADT N. (dir.), 2006, *Concurrence des passés. Usages politique du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 298 p.
- CÜPPERS M. et MALLMANN K.-M., 2009, *Croissant fertile et croix gammée, le III^e Reich, les Arabes et les Juifs*, Paris, Verdier Histoire, 343 p.
- DAGUET S. et RENAULT F., 1985, *Les traites négrières en Afrique*, Paris, Karthala, 237 p.
- DAKOWSKA D., 2007, « Le centre contre les expulsions : les enjeux d'un débat transnational », in MINK G. et NEUMAYER L. (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, p. 128-139.
- DAVIES N., 2007, *Europe East and West*, London, Pimlico, 336 p.
- DAYAN ROSENMAN A., 2004, « Au sein d'un récit qui serait aussi vaste... », in DAYAN ROSENMAN A. et VALENSI L. (dir.), *La guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire*, Paris, Bouchene, p. 7-14.
- DE COCK L., MADELINE F., OFFENSTADT N. et WAHNICH S., 2008, *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*, Marseille, Agone, 203 p.
- DEESE J., 1959, "On the prediction of occurrence of particular verbal intrusions in immediate recall", *Journal of Experimental Psychology*, n° 58, p. 17-22.
- DEFRANCE C. et PFEIL U., 2007, « Au service du rapprochement franco-allemand. Dialogue d'historiens de part et d'autre du Rhin », in MINK G. et NEUMAYER L. (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, p. 91-103.
- DELACAMPAGNE C., 2003, *Islam et Occident. Les raisons d'un conflit*, Paris, PUF, 151 p.
- DELACAMPAGNE C., 2002, *Une histoire de l'esclavage de l'antiquité à nos jours*, Paris, Le Livre de Poche, 319 p.
- DELACAMPAGNE C., 2000, *Une histoire du racisme*, Paris, Le Livre de Poche, 288 p.
- DELANTY G. et RUMFORD C., 2005, *Rethinking Europe. Social theory and the implications of Europeanization*, London and New York, Routledge, 232 p.
- Démocratie ou barbarie, 2006, *Le fort de Breendonk. Le camp de la terreur nazie en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racines, 63 p.
- DESBOIS P., 2007, *Porteur de mémoires*, Paris, Michel Lafon, 329 p.
- DONNET A., 1993, « Le délit de révisionnisme. Étude de l'article 9 de la loi française du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite et xénophobe, ainsi que de la jurisprudence antérieure », *Annales de droit de Louvain*, n° 1, p. 423-474.
- DOSSE F., 2008, « L'histoire à l'épreuve de la guerre des mémoires », *Cités*, n° 33, p. 31-42.
- DROST P. N., 1959, *The Crime of State. Penal Protection for Fundamental Freedoms of Persons and Peoples. Book II. Genocide. United Nations Legislation on International Law*, Leyden, A. W. Sythoff, 224 p.

BIBLIOGRAPHIE

- DUCHESNE S. et HAEGEL F., 2005, *L'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, série « L'enquête et ses méthodes », 126 p.
- DULUCQ S. et ZYTNICKI C., 2005, « Penser le passé colonial français. Entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires », *Vingtième Siècle*, n° 86, p. 59-69.
- DUPUY F. et LUCAS R., 2002, « Les enjeux de la mémoire. Esclavage, marronnage, commémorations », *Cahiers d'histoire*, n° 89.
- ELDAR A., 2004, « Éditorial », *Haaretz*, 11 juin.
- ENNAJI M., 1994, *Soldats, domestiques et concubines*, Paris, Balland, 220 p.
- ERIKSEN E. O., 2007, "Conceptualising European public spheres. General, segmented and strong publics", in FOSSUM J. E. et SCHLESINGER P. (dir.), *The European Union and the Public Sphere. A communicative space in the making ?*, London, Routledge, p. 1-20.
- ERNST S. (dir.), 2008, *Quand les mémoires déstabilisent l'école. Mémoire de la Shoah et enseignement*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 344 p.
- ESCANDE R., 2008, *Le livre noir de la Révolution française*, Paris, Éditions du Cerf, 900 p.
- FABBIANO G., « Enrôlements en mémoire, mémoires d'enrôlement », in BESNACI-LANCOU F., FALAIZE B., MANCERON G. (dir.), 2010, *L'histoire des harkis : mémoire et transmission*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, p. 98-114.
- FABBIANO G., 2008, « Les harkis du Bachaga Boualam. Des Beni-Boudouanes à Mas Thibert », in BESNACI-LANCOU F., MANCERON G. (dir.), *Les harkis dans la colonisation et ses suites*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, p. 113-124.
- FABBIANO G., 2009, « Mixités postcoloniales. Les unions des descendants d'émigrés algériens à l'épreuve de l'expérience migratoire parentale », *Diasporas. Histoire et sociétés*, « Sexualités, mixités, alliances », 2^e semestre, n° 15, p. 99-110.
- FABBIANO G., 2007, « De l'indigène colonial aux générations postalgériennes. Processus d'identification et de différenciation des descendants de harkis et d'immigrés », *Migrations Société*, vol. 19, n° 113, p. 95-110.
- FABBIANO G., 2006, *Des générations postalgériennes. Discours, pratiques, recompositions identitaires*, thèse de doctorat en sociologie et en anthropologie, cotutelle Paris, EHESS, Siena, Università degli studi di Siena, 561 p.
- FALAIZE B. (dir.), « L'enseignement de l'histoire à l'épreuve du postcolonial. Entre histoire et mémoires », in BANCEL N., BERNAULT F., BLANCHARD P., BOUBEKER A., MBEMBE A., VERGÈS F. (dir.), 2010, *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, p. 279-292.
- FEIN H., "Genocide: A Sociological Perspective", *Current Sociology*, 1990, vol. 38, n° 1, 126 p.
- FEIN H., 1997, "Genocide, Terror, Life Integrity, and War Crimes: The Case for Discrimination", in ANDREOPOULOS G. J. (ed.), *Genocide. Conceptual and Historical Dimensions*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, p. 95-107.
- FELDMAN J.-P., 1998, « Peut-on dire impunément n'importe quoi sur la Shoah ? (de l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881) », *Revue de droit international et de droit comparé*, tome LXXV, p. 229-271.
- FERRETTI M., 2005/3, « Mémoires divisées. Résistance et guerre aux civils en Italie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, p. 627-651.
- FERRO M. (dir.), 2003, *Le livre noir du colonialisme : XVI^e-XX^e siècles, de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 840 p.
- FERRO M., 1994, *Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances, XIII^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 525 p.
- FERRO M., 2002, *Les tabous de l'histoire*, Paris, Nil, 151 p.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

- FILHOL E., 2004, *La mémoire et l'oubli. L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, Paris, L'Harmattan, Centre de recherches tsiganes, 126 p.
- FLAPAN S., 1987, *The Birth of Israel, Myths and Realities*, Londres et Sydney, Croom Helm, 227 p.
- FLEMING G., 1988, *Hitler et la solution finale*, Paris, Commentaire/Julliard, 284 p.
- FOSSUM J. E. et SCHLESINGER P. (dir.), 2007, *The European Union and the Public Sphere: A Communicative Space in the Making?*, London, Routledge, 312 p.
- FOUÉRÉ M.-A., 2010, « La mémoire au prisme du politique », *Cahiers d'études africaines*, L (1), 197, p. 5-24.
- FRANÇOIS B. et NEVEU E., 1999, *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 322 p.
- FRIEDLÄNDER S., 2008, *Les années d'extermination*, Éditions du Seuil, 1028 p.
- FUKUYAMA F., 1992, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 452 p.
- GALLO D. A., 2006, *Associative illusions of memory: false memory research in DRM and related tasks*, Hove et East Sussex, Psychology Press, 289 p.
- GARRY M. et GERRIE M., 2005, "When photographs create false memories", *Current Directions in Psychological Science*, n° 14, p. 321-325.
- GEREMEK B. et PICTH R., 2007, *Visions d'Europe*, Paris, Odile Jacob, 467 p.
- GIRAUD M., 2005, « Les enjeux présents de la mémoire de l'esclavage », in WEIL P. et DUFOIX S. (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, PUF, p. 533-538.
- GOLDBERG I., 2004, « La vision corrosive des artistes israéliens », *Le Monde diplomatique*, novembre, n° 608, p. 15.
- GRANDJEAN G., 2011, « La répression du négationnisme en Belgique : de la réussite législative au blocage politique », *Droit et société*, n° 77, p. 137-160.
- GRANDJEAN G., 2011 « Le(s) génocide(s) vu(s) par des jeunes : représentations et localisations », in BREUX S., REUCHAMPS M. et LOISEAU H., *La carte mentale : un outil participatif pour la science politique*, Bruxelles, Peter Lang, p. 95, 117.
- GREISALMMER I., 1996, *La nouvelle histoire en Israël*, Paris, Gallimard, 584 p.
- HALBREICH-EUVRARD J., 2005, *Israéliens, Palestiniens, que peut le cinéma ?*, Paris, Éditions Michalon, 320 p.
- HALBWACHS M., 1968, *La mémoire collective*, Paris, Presses universitaires de France, 2^e éd., 204 p.
- HALBWACHS M., 1952, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, 298 p.
- HARBI M., 1984, *La guerre commence en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 209 p.
- HARBI M., 1980, *Le FLN. Mirage et réalité, des origines à la prise du pouvoir (1954-1962)*, Paris, Jeune Afrique, 446 p.
- HARTOG F. et REVEL J., 2001, *Les usages politiques du passé*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 206 p.
- HARTOG F., 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 257 p.
- HASS A., 2003, « Destructions de maisons », *Haaretz*, 8 juin.
- HASS A., 2010, "Pro-Gaza activists under siege imposed by Egypt and Hamas", *Haaretz*, 9 janvier.
- HASS A., 2004, *Correspondante à Ramallah. 1997-2003*, Paris, La Fabrique, 290 p.
- HILBERG R., 1988, *La destruction des Juifs d'Europe*, Fayard, 1 099 p.

BIBLIOGRAPHIE

- HIRSCH M., 1997, *Family Frames. Photography, Narrative and Postmemory*, Cambridge, Harvard University Press, 320 p.
- HOROWITZ I. L., 1976, *Genocide. State Power and Mass Murder*, New Brunswick, Transaction Books, 80 p.
- HYLMAN I. et KLEINKNECHT E., 1999, "False childhood memories", in WILLIAMS L. et BANYARD V. (éd.), *Trauma and memory*, London, Sage, p. 175-188.
- HYLMAN I. et PENTLAND J., 1996, "Guided imagery and the creation of false memories", *Journal of Memory and Language*, n° 35, p. 101-117.
- HYLMAN I., HUSBAND T. et BILLINGS J., 1995, "False memories of childhood experiences", *Applied Cognitive Psychology*, n° 9, p. 181-197.
- JOHNSON M., HASHTROUDI S. et LINDSAY S., 1993, "Source monitoring", *Psychological Bulletin*, n° 114, p. 3-28.
- KARA M., 1997, *Les tentations du repli communautaire. Le cas des Franco-Maghrébins en général et des enfants de harkis en particulier*, Paris, L'Harmattan, 300 p.
- KERCHOUCHE D., 2003, *Mon père, ce harki*, Paris, Seuil, 252 p.
- KERSHAW I., 2000, *Hitler. 1936-1945, Némésis*, Flammarion, 1632 p.
- KIMMERLING B. et MIGDAL J., 1993, *Palestinians: the Making of a People*, New York, Free Press, 396 p.
- KIMMERLING B., 2003, *Politicide. Les guerres d'Ariel Sharon contre les Palestiniens*, Paris, Agnès Viénot, 340 p.
- KITZINGER J. et BARBOUR R. S., 2001, "Introduction: the challenge and promise of focus groups", in BARBOUR R. S. et KITZINGER J., *Developing Focus Group Research. Politics, Theory and Practice*, Londres, Sage Publications, p. 1-20.
- KOTEK J., 2010, « 1904-1944. Le siècle des génocides et de la violence de masse », Académie royale de Belgique, 6 avril, disponible à l'adresse : <http://www.academieroyale.be/>, consulté le 9 août 2011.
- KOTEK J., 2009, « Les leçons du Rwanda. Un Casque bleu peut-il se muer en témoin moral ? », *Revue d'histoire de la Shoah, Rwanda, quinze ans après – Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsis*, janvier-juin, n° 90, p. 115-137.
- KUPER L., 1981, *Genocide. Its Political Use in the Twentieth Century*, New Haven, Yale University Press, 255 p.
- LALIEU O., 2001, « L'invention du "devoir de mémoire" », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 69, p. 83-94.
- LAPIERRE N., « Le cadre référentiel de la Shoah », *Ethnologie française*, 2007/3, tome XXX-VII, p. 475-482.
- LARAT F., 2006, « L'Europe à la recherche d'une figure tutélaire. L'instrumentalisation de la symbolique carolingienne comme tentative de fondation d'un projet politique », *Politique européenne*, n° 18, p. 49-67.
- LAVABRE M.-C., 2000, « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique internationale*, n° 7, p. 48-57.
- LE COUR GRANDMAISON O., 2005, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 365 p.
- LEFEBVRE B. et FERHADJIAN S. (dir.), 2007, *Comprendre les génocides du xx^e siècle. Comparer-enseigner*, Rosny-sous-Bois, Éditions Bréal, 319 p.
- LEFEUVRE D., 2006, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 229 p.
- LEJEUNE C., 2008, « Au fil de l'interprétation – L'apport des registres aux logiciels d'analyse qualitative », *Swiss Journal of Sociology*, vol. 34, n° 3, p. 593-603.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

- LEMKIN R., 1944, *Axis Rule in Occupied Europe. Laws of Occupation, Analysis of Government, Proposals for Redress*, Washington, Carnegie, 674 p.
- LEPOUTRE D. et CANNOODT I., 2005, *Souvenirs de familles immigrées*, Paris, Odile Jacob, 340 p.
- LEVENE M., 2008, *Genocide in the Age of the Nation State. The meaning of Genocide*, Londres, I.B. Tauris, 266 p.
- LIAUZU C., 2000, « Décolonisations, guerres de mémoires et histoire », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXXVII, p. 25-45.
- LIAUZU C., 1991, « Le conflit passionnel des mémoires conflictuelles », *Panoramiques*, n° 1, p. 63-66.
- LIAUZU C., 5/2005, « Les historiens saisis par les guerres de mémoires coloniales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52-4bis, p. 99-109.
- LIAUZU C., 2005, « Mémoires croisées de la guerre d'Algérie », in BLANCHARD P., BANCEL N. et LEMAIRE S. (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, p. 161-172.
- LIAUZU C., 2004, « Mémoires croisées de la guerre d'Algérie », in DAYAN ROSENMAN A. et VALENSI L. (dir.), *La guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire*, Paris, Bouchene, p. 161-172.
- LIAUZU C., MANCERON G., 2006, *La colonisation, la loi, l'histoire*, Paris, Syllepse, 183 p.
- LINDENBERG D., 1994, « Guerres de mémoire en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 42, p. 77-96.
- LINDSAY S., HAGEN L., READ D., WADE K. et GARRY M., 2004, "True photographs and false memories", *Psychological Science*, n° 15, p. 149-154.
- LOFTUS E. et KETCHAM K., 1997, *Le syndrome des faux souvenirs et le mythe des souvenirs refoulés*, Chambéry, Éditions Exergue, 350 p.
- LOFTUS E., "Made in memory: Distortions in recollection after misleading information", in BOWER G. (éd.), 1991, *The psychology of learning and motivation: Advances in research and theory*, San Diego, Academic Press, vol. 27, p. 187-215.
- LOZÈS P., 2010, « La lutte contre le communautarisme ne peut-être une lutte contre les communautés », *Le Monde*, 9 mars.
- LUGAN B., 2006, *Pour en finir avec la colonisation*, Paris, Éditions du Rocher, 385 p.
- MANCERON G. et REMAOUN H., 1993, *D'une rive à l'autre : la guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros, 292 p.
- MANOSCHEK W., 2007, « "Il n'y a qu'une seule solution pour les Juifs : l'extermination". L'image du Juif dans les lettres des soldats allemands (1939-1944) », *Revue d'histoire de la Shoah*, juillet-décembre, n° 187, p. 145-165.
- MASSERET O., 2002, « La reconnaissance par le Parlement français du génocide arménien de 1915 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 73, p. 139-155.
- MAUREL M.-C. et MAYER F. (dir.), 2008, *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 224 p.
- MAYER F. et VAŠÍČEK Z., 2008, « Le passé et le présent, la mémoire et l'histoire », in MAUREL M.-C. et MAYER F. (dir.), *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », p. 169-207.
- MAZZONI G., SCOBORIA A. et HARVEY L., 2010, "Nonbelieved memories", *Psychological Science*, n° 21, p. 1334-1340.
- MESNARD P., 4/2009, « La tension des identités mémorielles », *Rue Descartes*, n° 66, p. 93-99.
- MICHEL J., 2010, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses universitaires de France, 207 p.

BIBLIOGRAPHIE

- MICHMAN D., 2001, *Pour une historiographie de la Shoah*, Paris, In Press, 536 p.
- MIEDZIANAGORA G. et JOFER G., 1994, *Objectif extermination*, Paris, Frison-Roche, 135 p.
- MILWARD A. S., 1992, *The European Rescue of the Nation-State*, London, Routledge, 488 p.
- MINK G. et NEUMAYER L. (dir.), 2007, *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 268 p.
- MINK G. et NEUMAYER L. (dir.), 2007, *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 268 p.
- MINK G., « Introduction », in MINK G. et NEUMAYER L. (dir.), 2007, *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, p. 11-35.
- MORRIS B., 2007, "The Second Holocaust will not be like the first", *Die Welt*, 6 janvier.
- MORRIS B., 2008, "Using bomb to stave off war", *New York Times*, 18 juillet.
- MORRIS B., 1990, *1948 and after: Israël and the Palestinians*, Oxford, Clarendon Press, 284 p.
- MORRIS B., 1987, *The birth of the Palestinian refugees problem, 1947-1949*, Cambridge, Cambridge University Press, 380 p.
- MORRIS B., 2003, *Victimes : histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*, Bruxelles, Complexe, 852 p.
- N'DIAYE T., 2008, *Le génocide voilé*, Paris, Gallimard, 253 p.
- NANDRIN J.-P., 2006, « Politique, mémoire et histoire : trio infernal », *Politique revue de débat*, décembre, n° 47, p. 12-14.
- NASH R., WADE K. et LINDSAY D., "Digitally manipulating memory: Effects of doctored videos and imagination in distorting beliefs and memories", *Memory & Cognition*, 2009, n° 37, p. 414-424.
- NORA P. (dir.), 1997a, *Les lieux de mémoire*. Tome I, Paris Gallimard, coll. « Quarto », 1642 p.
- NORA P. (dir.), 1997b, *Les lieux de mémoire*. Tome II, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 3014 p.
- NORA P. (dir.), 1997c, *Les lieux de mémoire*. Tome III, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 4751 p.
- NORA P., 1978, « Mémoire collective », in LE GOFF J., CHARTIER R. et REVEL J. (dir.), *La nouvelle histoire*, Paris, Retz-CEPL, 574 p.
- NUR M., 1995, "1948 and after' revisited", *Journal of Palestine Studies*, vol. 24, n° 4, p. 90-95.
- OESER A., 2010, *Enseigner Hitler. Les adolescents face au passé nazi en Allemagne. Interprétations, appropriations et usages de l'histoire*, Condé-sur-Noireau, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 434 p.
- OFFENSTADT N., 2009, *L'histoire bling bling. Le retour du national*, Paris, Stock, 148 p.
- ÖZKIRIMLI U. et SOFOS S. A., 2008, *Tormented by History: Nationalism in Greece and Turkey*, London, Hurst & Company, 220 p.
- PAPPÉ I., 1988, *Britain and the Arab-Israeli Conflict. 1948-1951*, New York, St Martin's Press, 273 p.
- PAPPÉ I., 2000, *La guerre de 1948 en Palestine : aux origines du conflit israélo-arabe*, Paris, La Fabrique, 388 p.
- PAPPÉ I., 2008, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 394 p.
- PAPPÉ I., 1992, *The Making of the Arab-Israeli Conflict. 1947-1951*, Londres et New York, I. B. Tauris, 324 p.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

- PÉTRÉ-GRENOUILLEAU O., 2004, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 468 p.
- PEZDEK K. et LAM S., 2007, "What research paradigms have cognitive psychologists used to study false memories", and what are the implications of these choices?", *Consciousness and Cognition*, n° 16, p. 2-17.
- PEZDEK K., 2007, "It's just not good science", *Consciousness and Cognition*, n° 16, p. 29-30.
- PIRES A., « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », in POUPART J., DESLAURIERS J.-P., GROULX L. et LAPERRIERE A., 1997, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Morin, p. 113-167.
- QUÉMÉNER J.-L. et BOUVET É., 1999, *Femmes du Rwanda*, Catleya Éditions, Paris, 116 p.
- RABINOVICH I., 2004, *Waging Peace: Israel and the Arabs 1948-2003*, Princeton, Princeton University Press, 326 p.
- RAM U., 1995, *The Changing Agenda of Israel Sociology: Theory, Ideology and Identity*, New York, State University of New York, 232 p.
- RAXHON P., 2009, « Essai de bilan historiographique de la mémoire », *Cahiers du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions*, n° 30, p. 11-94.
- RAXHON P., 2006, « Tacite est bien dans l'Empire », in VAN YPERSELE L. (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses universitaires de France, p. 223-245.
- RAXHON P., 2002, *Le débat Lumumba. Histoire d'une expertise*, Bruxelles, Labor-Espace de libertés, 95 p.
- REIN A., 2005, « Ben Zion di Nour et la construction d'une mémoire d'État de la Shoah », *Revue d'histoire de la Shoah*, janvier-juin, n° 182, p. 257-278.
- RENAUT A., 2009, « Les pièges et arrogances du creuset républicain. De la difficulté française à assumer la diversité », *Le Monde*, 7 novembre.
- RICÉUR P., 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, Paris, 293 p.
- RIOUX J.-P., 2002, « Devoir de mémoire, devoir d'intelligence », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 73, p. 157-167.
- ROBIN R., 2007/3, « Un passé d'où l'expérience s'est retirée », *Ethnologie française*, tome XXXVII, p. 395-400.
- ROBIN R., 2003, *La mémoire saturée*, Paris, Stock, 524 p.
- ROSOUX V., 2001, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales : le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie, de 1962 à nos jours*, Bruxelles, Bruylant, 403 p.
- ROUDINESCO É., 2010, *Retour sur la question juive*, Albin Michel, Paris, 320 p.
- ROUSSO H., 1987, *Le syndrome de Vichy, 1944-198...*, Paris, Seuil, 378 p.
- ROUX M., 1992, « À propos des événements de l'été 1991, le casse-tête harki », *Migrations Société*, n° 4, pp.17-29.
- SAND S., 2008, *Comment le peuple juif fut inventé : de la Bible au sionisme*, Paris, Fayard, 446 p.
- SARKOZY N., 2009, « L'identité nationale, antidote au communautarisme », *Le Monde*, 9 décembre.
- SARKOZY N., 2009, *Discours du président de la République*, La Chapelle-en-Vercors, 12 novembre.
- SAVARESE É. (dir.), 2008, *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris, Syllepse, 214 p.
- SAVARESE É., 2007, *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris, Non Lieu, 176 p.

BIBLIOGRAPHIE

- SAYAD A., 1999, *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 437 p.
- SCHACTER D., 1999, *À la recherche de la mémoire : le passé, l'esprit et le cerveau*, Bruxelles, De Boeck, 376 p.
- SCHOOLER J., BENDIKSEN M. et AMBADAR Z., 1997, "Taking the middle line: Can we accommodate both fabricated and recovered memories of sexual abuse?", in CONWAY M. (éd.), *Recovered memories and false memories*, Oxford, Oxford University Press, p. 251-292.
- SCHÜLKE C., 2009, *Les usages politiques du passé dans les relations germano-polonaises (1989-2005)*, Paris, L'Harmattan, 218 p.
- SEGEV T., 2007, *1967 : Six jours qui ont changé le monde*, Paris, Denoël, 658 p.
- SEGEV T., 2000, *C'était en Palestine au temps des coquelicots*, Paris, Liana Lévi, 681 p.
- SEGEV T., 1998, *Les premiers Israéliens*, Paris, Calmann-Lévy, 418 p.
- SELA A., 1987, *The Decline of the Arab-Israeli Conflict: Middle East Politics and the Quest for Regional Order*, New York, State University of New York, 423 p.
- SÉMELIN J., 2003, « Éléments pour une grammaire du massacre », *Le Débat. Histoire, politique, société*, n° 124/2, p. 15-170.
- SÉMELIN J., 2010, « La logique monstrueuse du meurtre de masse », *Le Débat. Histoire, politique, société*, n° 162/5, p. 117-131.
- SÉMELIN J., 2005, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 485 p.
- SHAVIT A., 2004, "Survival of the fittest?", *Haaretz*, 8 janvier.
- SHAW M., 2007, *What is genocide?*, Cambridge, Polity Press, 222 p.
- SHLAIM A., 1988, *Collusion Across the Jordan. King Abdullah, the Zionist Movement and the Partition of Palestine*, Oxford, Clarendon Press, 676 p.
- SHLAIM A., 2008, *Le mur de fer : Israël et le monde arabe*, Paris, Buchet-Chastel, 759 p.
- SMITH B. F., PETERSON A. F., 1974, *Heinrich Himmler Geheimreden 1933 bis 1945 und andere Ansprachen*, Propylaën Verlag, 319 p.
- STOLER A. L., « L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in BANCEL N., BERNAULT F., BLANCHARD P., BOUBEKER A., MBEMBE A., VERGÈS F. (dir.), 2010, *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, p. 62-78.
- STORA B. et LECLÈRE T., 2007, *La guerre des mémoires. La France face à son passé colonial*, Éditions de l'Aube, 107 p.
- STORA B., 2003, « 1999-2003, guerre d'Algérie, les accélérations de la mémoire », *Hommes et migrations*, n° 1244, p. 83-95.
- STORA B., 2010, « Entre la France et l'Algérie, le traumatisme (post)colonial des années 2000 », in BANCEL N., BERNAULT F., BLANCHARD P., BOUBEKER A., MBEMBE A., VERGÈS F. (dir.), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, p. 328-343.
- STORA B., 1995, « Jeunes de l'immigration algérienne. Mémoires de guerre », *Peuples Méditerranéens*, n° 70-71, p. 293-308.
- STORA B., 2005, « Quand une mémoire (de guerre) peut en cacher une autre (coloniale) », in BLANCHARD P., BANCEL N. et LEMAIRE S. (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, p. 57-65.
- STORA B., 1991, *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, Paris, La Découverte, 126 p.
- STORA B., 1994, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, 121 p.
- STORA B., 1998 (1991), *La gangrène ou l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 376 p.

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

- STORA B., 2008, *Les guerres sans fin : un historien, la France et l'Algérie*, Paris, Stock, 177 p.
- STRATH B., 2007, « Histoire, remémoration publique et assomption du passé », in GEREMEK B. et PICTH R., *Visions d'Europe*, Paris, Odile Jacob, p. 359-376.
- TERNON Y., 2007, *Guerres et génocides au xx^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 398 p.
- TERNON Y., 2001, *L'innocence des victimes. Au siècle des génocides*, Desclée de Brouwer, Paris, 158 p.
- TERRAY E., 2006, *Face aux abus de mémoire*, Arles, Actes Sud, 74 p.
- TEVETH S., 1985, *Ben-Gurion and the Palestinian Arabs, From Peace to War*, Oxford, Oxford University Press, 234 p.
- THÉNAULT S., 2005, « France-Algérie. Pour un traitement commun du passé de la guerre d'indépendance », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 85, p. 119-128.
- THIBAUD P., 2001, « Algérie : faut-il prolonger la guerre des mémoires ? », *Esprit*, n° 271, p. 197200.
- THIESSE A.-M., 2007, « Une mémoire commune pour quelle vision d'Europe ? », in GEREMEK B. et PICTH R., *Visions d'Europe*, Paris, Odile Jacob, p. 345-358.
- THIESSE A.-M., 1999, *La création des identités nationales : Europe, xviii^e-xx^e siècles*, Paris, Seuil, 302 p.
- THIOUB I., 2005, « Regard critique sur les lectures africaines de l'esclavage et de la traite atlantique », in MANDE I. et STEFANSON B. (dir.), *Les historiens africains et la mondialisation*, Paris, Karthala, 400 p.
- TILLION G., 1992, « Des justes et des traîtres », *Le Nouvel Observateur*, n° 9, p. 40-41.
- TODOROV T., 2007, « Construire une mémoire commune ? », in GEREMEK B. et PICTH R., *Visions d'Europe*, Paris, Odile Jacob, p. 335-344.
- TODOROV T., 2001, « La vocation de la mémoire », *Cahiers français*, n° 303, p. 3-7.
- TODOROV T., 2004, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 60 p.
- TRABELSI S., 2006, "Memory and slavery: the issue of historiography", *International Social Science Journal*, décembre, n° 188, p. 237-243.
- TROPER M., 1999, « La loi Gayssot et la constitution », *Histoire, Sciences sociales*, vol. 54, n° 6, p. 1239-1255.
- TRUC G., 2011, « Mémoire des lieux et lieux de mémoire. Pour une socio-ethnographie halbwachsienne de la mémoire collective », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 205 (à paraître).
- VALENSI L., 2004, « La guerre est-elle finie ? », in DAYAN ROSENMAN A. et VALENSI L. (dir.), *La guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire*, Paris, Bouchene, p. 297-304.
- VAN DE STEEG M. et RISSE T., 2010, "The Emergence of a European Community of Communication: Insights from Empirical Research on the Europeanization of Public Spheres", *KFG Working Paper Series*, n 15.
- VAN YPERSELE L. (dir.), 2006, *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses universitaires de France, 245 p.
- VERGÈS F., « Esclavage colonial : quelles mémoires ? Quels héritages ? », in BLANCHARD P. et VEYRAT-MASSON I., 2010, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, coll. « Poche », p. 155-164.
- VERGÈS F., 2006, *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*, Paris, Albin Michel, 204 p.

BIBLIOGRAPHIE

- VERHOEVEN J., 1991, « Le crime de génocide. Originalité et ambiguïté », *Revue belge de droit international*, n° 1, p. 5-26.
- VIDAL D. et BOUSSOIS S., 2007, *Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-1949)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 254 p.
- VIDAL D., 1998, *Le péché originel d'Israël : l'expulsion des Palestiniens revisitée par les nouveaux historiens israéliens*, Paris, Éditions de l'Atelier, 207 p.
- VIDAL-NAQUET P., 1987, *Les assassins de la mémoire. « Un Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme*, Paris, La Découverte, 231 p.
- WADE K., GARRY M., READ D. et LINDSAY S., 2002, "A picture is worth a thousand lies: Using false photographs to create false childhood memories", *Psychonomic Bulletin & Review*, n° 9, p. 597-603.
- WADE K., SHARMAN S., GARRY M., MEMON A., MAZZONI G., MERCHBELBACH H. et LOFTUS E., 2007, "False claims about false memory research", *Consciousness and Cognition*, n° 16, p. 18-28.
- WELLERS G., 1981, *Les chambres à gaz ont existé*, Paris, Gallimard, 227 p.
- WIEVIORKA A., 1998, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 185 p.
- YURMAN A., 2005, « La "victimisation" comme élément d'une mémoire collective de la société israélienne », *Revue d'histoire de la Shoah*, janvier-juin, n° 182, p. 279-300.
- ZELIS G. (dir.), 2005, *L'historien dans l'espace public. L'histoire face à la mémoire, à la justice et au politique*, Bruxelles, Labor, 173 p.
- ZIMMERMAN M., 1996, *Postwar Germany and the Gypsies, The Sinte and Roma in the Aftermath of Third Reich*, Magnes press, Jerusalem, 280 p.
- ZOMERSZTAJN N., 2003, « L'antisionisme relève-t-il de l'antisémitisme ? », *L'antisémitisme après la Shoah*, dossier spécial de *La pensée et les hommes*, n° 53, p. 46-48.
- ZONABEND F., 1999 (1987), *La mémoire longue*, Paris, Jean-Michel Place, 296 p.



Biographies des auteurs

Sébastien Boussois, est postdoctorant, enseignant en relations internationales et chercheur associé à l'EPHE Sorbonne au Centre Alberto Benveniste (Paris) ainsi qu'à l'IEE – Pôle Bernheim de l'Université Libre de Belgique. Diplômé en relations internationales à Paris X Nanterre, spécialiste du Moyen-Orient et notamment du conflit israélo-palestinien, titulaire d'un doctorat sur la « nouvelle histoire » en Israël, il a publié en 2007 *Israël confronté à son passé* (L'Harmattan, 2007), et *Maxime Rodinson, un intellectuel du XX^e siècle*. Collaborateur régulier de la revue *Moyen-Orient*, il dirige les collections « Reportages » et « Recto-Verso » aux éditions du Cygne (Paris).

Luis Bouza García est diplômé en sciences politiques et de l'administration (Universidad Complutense de Madrid, 2001-2006) et titulaire d'un master en études européennes interdisciplinaires du Collège d'Europe (2006-2007), où il a été assistant académique du programme d'études européennes générales (2007-2010). Il prépare une thèse de doctorat sur la participation de la société civile aux débats sur la démocratie participative dans l'Union européenne à l'Université Robert Gordon d'Aberdeen. Il a récemment publié des travaux sur le rôle de la société civile dans l'émergence d'un espace public européen au *Journal of Contemporary European Research* (vol. 6, n 1) et à *Estudios de Progreso* (n 57).

Le professeur **Serge Brédart** est docteur en psychologie. Il enseigne la psychologie cognitive au sein du département de sciences cognitives de l'Université de Liège. Ses travaux de recherche portent surtout sur la reconnaissance des personnes (y compris de soi-même) à partir du visage ou de la voix. Il étudie aussi l'apparition d'erreurs mnésiques telles que les faux souvenirs. En relation avec le thème du présent chapitre, Serge Brédart est codirecteur (avec Martial van der Linden) d'un ouvrage intitulé *Souvenirs récupérés, souvenirs oubliés et faux souvenirs*, paru chez Solal en 2004. Il est en outre l'auteur de plusieurs dizaines d'articles publiés dans des revues internationales.

Sophie Ernst, ancienne élève de l'École normale supérieure et agrégée de philosophie, s'est avant tout intéressée à la formation des maîtres et aux évolutions pédagogiques de l'école contemporaine. Après avoir exercé comme professeur en École normale puis en IUFM, elle a poursuivi des recherches en philosophie de

l'éducation à l'Institut national de recherche pédagogique. À partir de 1995, elle a créé un groupe de recherches sur les problèmes posés par la montée en force des mémoires vives, porteuses de revendications ou d'exigences morales. Elle est associée à plusieurs programmes, dans le cadre de partenariats avec des institutions de recherche et d'éducation : l'enseignement relatif à l'esclavage (CNRS-EURESCL, Europe-Esclavage), la laïcité (avec la Ligue de l'enseignement), la transmission de la Shoah (Fondation Auschwitz de Bruxelles), la citoyenneté européenne (équipe ECEHG de l'INRP). Elle a notamment publié *Quand les mémoires déstabilisent l'école*. Mémoire de la Shoah et enseignement aux presses de l'Institut national de recherche pédagogique de Lyon. Elle est actuellement professeur associée, membre de l'IFÉ (Institut français d'éducation) à l'ENS de Lyon.

Docteur en sociologie et en anthropologie, **Giulia Fabbiano** est chercheuse associée au CADIS (EHESS-CNRS) et à Experice (Paris 13), enseigne depuis 2006 à l'Université de Paris 13 et est chargée de cours à l'EHESS. Dans le cadre de sa thèse de doctorat, soutenue en 2006, elle s'est intéressée aux narrations postcoloniales, et plus précisément aux pratiques identitaires et mémorielles des descendants d'immigrés algériens et de harkis. Ses recherches actuelles portent sur les relations interethniques, sur le genre des mobilisations collectives des femmes de culture musulmane en France, ainsi que sur la mobilité comme espace d'apprentissages multiples. Giulia Fabbiano a récemment publié : « "Pour moi l'Algérie, c'est Beni-Boudouane, le reste j'en sais rien." Construction, narrations et représentations coloniales de l'Algérie Française », *Le mouvement social*, n° 236, 2011-3 ; « Enrôlements en mémoire, mémoires d'enrôlement », in Ben-naci-Lancou Fatima, Falaize Benoît, Manceron Gilles (dir.), *L'histoire des harkis : mémoire et transmission*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2010, p. 98-114 ; « Mixités postcoloniales. Les unions de descendants d'émigrés algériens à l'épreuve de l'expérience migratoire parentale », *Diasporas. Histoire et sociétés*, « Sexualités, mixités, alliances », n° 15, 2^e semestre 2009, p. 99-110.

Geoffrey Grandjean est aspirant du Fonds de la recherche scientifique-FNRS. Il est licencié en sciences politiques de l'Université de Liège et possède un DEA (MA) en études politiques et administratives européennes du Collège d'Europe (Bruges). Sa thèse de doctorat porte

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

sur les conséquences des connaissances génocidaires sur les formes de socialisation politique. Il a notamment publié « Quelques réflexions sur les enjeux mémoriels autour de la répression du négationnisme en Belgique » dans la *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège* (54/4, 2009) et « La répression du négationnisme en Belgique : de la réussite législative au blocage politique » dans la revue *Droit et société* (77, 2011).

Licencié en philosophie et docteur en science politique, **Jérôme Jamin** est chercheur au Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (CEDEM). Il enseigne également la science politique et la philosophie politique à l'Université de Liège et dans plusieurs hautes écoles de Belgique. Ses domaines de recherche portent sur la dynamique démocratique et la diversité culturelle, le populisme, le nationalisme et l'extrême droite en Europe et aux États-Unis. Entre autres, il a publié un livre sur les défis que l'extrême droite pose à la démocratie (*Faut-il interdire les partis d'extrême droite ? Démocratie, droit et extrême droite*, Bruxelles, Éditions Luc Pire/Les Territoires de la mémoire), un ouvrage consacré à la tentation de la théorie du complot à gauche (*L'histoire que nous faisons*, Bruxelles, Espace de libertés, avec Marc Jacquemain), et plus récemment *L'imaginaire du complot. Discours d'extrême droite en France et aux États-Unis* (Amsterdam University Press).

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles (ULB), **Joël Kotek** est licencié en histoire contemporaine de l'ULB et docteur en sciences politiques de l'Institut d'études politiques de Paris. Ancien boursier de la fondation Wiener Anspach (séjour d'une année au Collège St Antony's d'Oxford), il a enseigné un semestre durant à l'Université d'Ottawa. Outre l'ULB, il assure des enseignements à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est membre du conseil d'administration du musée de la Résistance et de la Déportation de Malines et du comité de rédaction de la *Revue d'histoire de la Shoah* de Paris. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages scientifiques parmi lesquels : *Dictionnaire de la Shoah*, coauteur avec E. Husson, G. Bensoussan, J.M. Dreyfus, Larousse, 2009 ; *Cartoon and extremism*, Vallentine Mitchell, Londres/Portland, 2008 ; *La carte postale de l'affaire Dreyfus à la Shoah*, avec Gérard Silvain, Berg International, Paris, 2006 ; *La Belgique et ses Juifs : de l'antijudaïsme comme code culturel, à l'antisionisme comme religion civique*, Études du CRIF, 2004 ; *Le siècle des camps, détention, concentration extermination, cent ans de mal radical*, avec Pierre Rigoulot, Lattès, Paris, 2000 (traduit en sept langues et lauréat

du prix Chateaubriand) ; *La Jeune garde. Paix et guerre entre les jeunes et les étudiants (1919-1953)*, Seuil, Paris, 1998.

Né en 1965, **Philippe Raxhon** est professeur ordinaire à l'Université de Liège et chercheur qualifié honoraire du FNRS. Il s'est interrogé sur les processus mémoriels dès sa thèse de doctorat, dont l'ouvrage qui en est issu, *La mémoire de la Révolution française en Belgique*, Labor, 1996, préfacé par l'historien français Michel Vovelle, a reçu plusieurs prix, de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie française notamment. Il enseigne entre autres la critique historique, l'histoire des conceptions et des méthodes de l'histoire, et l'histoire contemporaine. On lui doit de nombreuses publications sur les relations entre l'histoire et la mémoire. Il fut l'un des quatre experts de la commission d'enquête parlementaire « Lumumba », expérience dont il a tiré un livre *Le débat Lumumba. Histoire d'une expertise*, coll. Espace de Libertés, 2002. Il est aussi le concepteur historiographique du parcours de l'exposition permanente des Territoires de la mémoire (Liège), et l'auteur du *Catalogue*. Parmi ses dernières publications en la matière, citons « Essai de bilan historiographique de la mémoire », dans *Cahiers du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions, Bilans historiographiques*, n° 30, facultés universitaires Saint-Louis, (2008), 2009, p. 11 à 94. Il est membre de la commission scientifique du comité « Mémoire et démocratie » du Parlement wallon, et président du Conseil de la transmission de la mémoire (Communauté Wallonie-Bruxelles).

Régine Robin a fait une carrière universitaire classique en France (de l'École normale supérieure à la thèse d'État). De 1982 à 2004, elle a été professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Elle est aujourd'hui professeure associée à ce même département et professeure émérite de l'Université du Québec à Montréal. Elle a été chercheuse invitée au *Center for European Studies* de l'Université Harvard en 1988, professeure invitée à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris en 1989 et au département de sociologie de New York University en 1991, à l'UER de littérature française de l'Université de Paris III en 1995, chercheur invité du *Zentrum für Zeithistorische Forschung* de Potsdam en novembre 1998 et au département de littérature comparée de Harvard en 2003. Elle a notamment publié *La mémoire saturée* (Stock) et un livre a été consacré dernièrement à l'ensemble de son œuvre : *Une œuvre indisciplinaire. Mémoire, texte et identité chez Régine Robin* (Les presses de l'Université Laval).

Table des matières

<i>Préface</i>	
<i>Introduction</i>	
<i>Geoffrey Grandjean</i>	9
 Partie I État de la question	
La France et la concurrence des mémoires : l'impossibilité d'assumer le passé	
<i>Régine Robin</i>	23
La peur de la concurrence des mémoires	27
L'identité nationale	33
Vieille terre chrétienne et petits clochers.....	34
Pour mémoire, une mise en perspective historique des lois mémorielles	
<i>Philippe Raxhon</i>	39
De quoi parle-t-on ?.....	39
La mémoire fut un objet d'histoire	41
Brèves réflexions sur la mémoire de la Shoah.....	44
<i>Génocide</i> : le mot qui allait alimenter la concurrence mémorielle.	46
Le crime totalitaire, matière à concurrence.....	48
Une concurrence mémorielle globalisée.....	49
Les historiens piégés.....	54
Les lois mémorielles : tout ça pour ça.....	58
Commémorations négatives, enseignements scolaires et éducation civique	
<i>Sophie Ernst</i>	63
Nos commémorations négatives.....	64
Massification et effets pervers	69

LA CONCURRENCE MÉMORIELLE

Des transmissions importantes et intéressantes.....	73
Éducation morale et civique : à l'école ou dans un tiers lieu pédagogique ?	84

Partie 2
Études de cas

Quand des jeunes se souviennent : diversité et concurrence des mémoires autour des faits génocidaires	
<i>Geoffrey Grandjean</i>	89
Introduction	89
De la singularité du génocide ?	90
À la rencontre des jeunes.....	94
De la diversité à la concurrence	97
Conclusion.....	111
Quatre registres de mobilisation mémorielle dans l'espace public européen	
<i>Luis Bouza García</i>	113
Le curieux paradoxe du tabou mémoriel dans l'espace public et politique européen	114
Pour une sociologie politique de l'espace public européen.....	115
Mobilisations mémorielles dans l'espace public européen.....	117
Registres de mobilisation : une typologie	124
Conclusion.....	128
Mémoires postalgériennes : la guerre d'Algérie entre héritage et emprunts	
<i>Giulia Fabbiano</i>	131
Des mémoires exemplaires.....	131
Des mémoires postcoloniales	133
Des mémoires hypertrophiées	135
Des mémoires postalgériennes	137
La guerre d'Algérie : lieu de mémoires partagées	140
Des usages mémoriels	144
La mémoire au présent.....	146
De la nouvelle histoire et de son utilité en Israël : Les « nouveaux historiens » et l'ouverture à l'autre (1990-2010)	
<i>Sébastien Boussois</i>	149
Un courant pluriel.....	150

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture à l'autre sur vingt ans.....	157
Fermeture vers l'« autre » en 2000.....	162

Partie 3
Études connexes

La Shoah, le génocide paradigmatique	
<i>Joël Kotek</i>	167
Introduction	167
La Shoah comme génocide	169
La Shoah comme génocide sans précédent.....	174
Conclusion.....	183
La construction des faux souvenirs : une analyse cognitive	
<i>Serge Brédart</i>	185
Introduction	185
La procédure DRM.....	187
L'induction de faux souvenirs d'enfance à partir d'une description verbale	189
L'induction de faux souvenirs d'enfance à partir de photos truquées.....	190
Quels sont les mécanismes sous-jacents ?.....	193
Des faux souvenirs d'événements traumatiques ?.....	195
Conclusion	
<i>Jérôme Jamin</i>	197
L'imaginaire	197
L'État.....	200
Les médias.....	201
<i>Postface</i>	205
<i>Annexes</i>	209
<i>Bibliographie</i>	233



Composition réalisée par PCA

Achévé d'imprimer en 2010 en par

Dépôt légal 1^{re} publication : ??? 2010
Armand Colin – 21, rue du Montparnasse – 75006 Paris

